CALENDRIER

DE LA VILLE

DE BORDEAUX,

CALCULÉ A SON MÉRIDIEN,

POUR L'ANNÉE 1826.

A BORDEAUX,

Chez RACLE, imprimeur du Roi et de la Préfecture.

M. DCCC. XXVI.

CALENDRIER

DE LA VILLE

DE BORDEAUX,

CALCULÉ A SON MÉRIDIEN

POUR L'ANNÉE 1826.

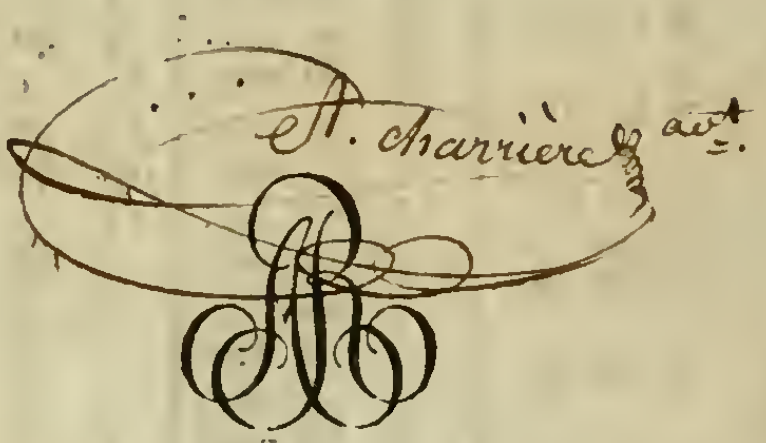

A BORDEAUX,

Chez RACLE, imprimeur du Roi et de la Mairie, rue Sainte-Catherine, n°. 74.

M. DCCC. XXVI.

MARÉES DEVANT BORDEAUX.

LIBRARY
MAY 17 1976
UNIVERSITY OF TORONTO
AY 2 .P39 B66 S26

JOURS DE LA ☽	MONTANT.			DESCENDANT.		
	H.	M.		H.	M.	
1 et 16	2	23	*mat.*	8	54	*mat.*
	2	45	*soir.*	9	14	*soir.*
2 et 17	3	6	*mat.*	7	34	*mat.*
	3	23	*soir.*	7	52	*soir.*
3 et 18	3	46	*mat.*	8	10	*mat.*
	3	55	*soir.*	8	27	*soir.*
4 et 19	4	10	*mat.*	8	44	*mat.*
	4	26	*soir.*	9	2	*soir.*
5 et 20	4	42	*mat.*	9	20	*mat.*
	5	0	*soir.*	9	40	*soir.*
6 et 21	5	18	*mat.*	10	0	*mat.*
	5	39	*soir.*	10	22	*soir.*
7 et 22	6	0	*mat.*	10	44	*mat.*
	6	23	*soir.*	11	9	*soir.*
8 et 23	6	46	*mat.*	11	34	*mat.*
	7	11	*soir.*	0	0	*soir.*
9 et 24	7	36	*mat.*	0	3	*mat.*
	8	8	*soir.*	0	32	*soir.*
10 et 25	8	39	*mat.*	1	6	*mat.*
	9	16	*soir.*	1	41	*soir.*
11 et 26	9	54	*mat.*	2	19	*mat.*
	10	29	*soir.*	2	56	*soir.*
12 et 27	11	4	*mat.*	3	29	*mat.*
	11	37	*soir.*	4	2	*soir.*
13 et 28	0	0	*mat.*	4	31	*mat.*
	0	9	*soir.*	5	0	*soir.*
14 et 29	0	39	*mat.*	5	25	*mat.*
	1	8	*soir.*	5	50	*soir.*
15 et 30	1	34	*mat.*	6	12	*mat.*
	2	0	*soir.*	6	34	*soir.*

OBSERVATIONS

SUR LES MARÉES.

On peut se servir du calcul ci-contre pour toutes esl unes, attendu qu'il y a peu de variation entre elles. Les crues d'eau, à la suite des longues pluies, et la violence des vents, peuvent quelquefois occasionner des différences dans les heures indiquées, et ces différences peuvent être de 40 à 50 minutes; mais ces causes, quoique fréquentes, ne peuvent détruire les règles générales.

Le 8 et le 23 il n'y a qu'un descendant, et le 13 et le 28 il n'y a qu'un montant.

Pour connoître l'heure à laquelle la mer est arrivée à sa plus grande hauteur dans un des ports de France, il faut ajouter à l'heure de l'indication de la marée, autant de fois 50 minutes qu'il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle ou la pleine lune. Si le total de ces 50 minutes, réuni à l'heure de la marée, excède 12 heures, l'excédant sera également l'heure de la pleine mer.

POSITION DE BORDEAUX.

Latitude septentriouale, 44 d. 50 m. 40 s. Longitude occidentale, à compter du méridien de Paris, 2 d. 54 m. 15 s.: ce qui fait 11 m. 37 s. de temps pour la différence des deux méridiens.

ARTICLES DU CALENDRIER
POUR L'ANNÉE 1826.

ANNÉE de la période Julienne.....	6539.
— depuis la 1re. Olympiade.....	2602.
— de la fondation de Rome, selon Varon.	2579.
— de l'époque de Nabonassar.....	2573.
— de la fondation de Bordeaux.....	1876.
— de l'invention de l'imprimerie.....	376.
— de l'invention de la boussole.....	566.
— de la naissance de Jésus-Christ.....	1826.
— du règne de CHARLES X.....	2.

L'année 1241 des Turcs a commencé le 16 Août 1825, et finira le 4 Août 1826, selon l'usage de Constantinople.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'Or.....	3.
Epacte.....	XXII.
Cycle solaire.....	15.
Indiction romaine.....	14.
Lettre Dominicale.....	A.
Lettre du Martyrologe.....	C.

FÊTES MOBILES.

SEPTUAGÉSIME.....	22 Janvier.
LES CENDRES.....	8 Février.
PAQUES.....	26 Mars.
LES ROGATIONS.....	1, 2 et 3 Mai.
ASCENSION.....	4 Mai.
PENTECÔTE.....	14 Mai.
LA TRINITÉ.....	21 Mai.
FÊTE-DIEU.....	25 Mai.
LE 1er. DIMANCHE DE L'AVENT.	3 Décembre.

Les fêtes observées en France sont marquées d'une astérisque *.

QUATRE-TEMPS.

Les 15, 17 et 18 Février.
Les 17, 19 et 20 Mai.
Les 20, 22 et 23 Septembre.
Les 20, 22 et 23 Décembre.

LES QUATRE SAISONS.

Printemps, le 21 Mars, à 3 h. 20 m. du matin.
Été, le 22 Juin, à 0 h. 54 m. du matin.
Automne, le 23 Septembre, à 2 h. 45 m. du soir.
Hiver, le 22 Décembre, à 7 h. 53 m. du matin.

SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ Le Bélier.	♎ La Balance.
♉ Le Taureau.	♏ Le Scorpion.
♊ Les Gémeaux.	♐ Le Sagittaire.
♋ L'Ecrevisse.	♑ Le Capricorne.
♌ Le Lion.	♒ Le Verseau.
♍ La Vierge.	♓ Les Poissons.

☉ Le Soleil.

LES PLANÈTES.

☿ Mercure.	Junon.
♀ Vénus.	Vesta.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
Cérès.	♅ Uranus.
Pallas.	

☾ Lune, satellite de la Terre.

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année deux éclipses de *Soleil* et deux de *Lune*: celles de soleil seront invisibles à Bordeaux.

Le 1er. Juin, éclipse de lune, visible à Bordeaux.

Le 25 Novembre au soir, éclipse de lune, en partie visible à Bordeaux.

JANVIER, *Signe* le Verseau. ≈

Les jours crois. de 28 m. le mat., et 28 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Diman.	1	* Circoncision.	☾ D. Q.	23
Lundi.	2	S. Basile.	le 1er., à	24
Mardi.	3	Ste. Geneviève, V.	0 h. 18 m.	25
Mercr.	4	S. Rigobert.	du soir.	26
Jeudi.	5	S. Siméon Stylite.		27
Vendr.	6	*Epiphanie.*		28
Samed.	7	Noces.		29
1er. *D.*	8	S. Lucien, M.	● N. L.	1
Lundi.	9	S. Pierre, Ev.	le 8, à 9	2
Mardi.	10	S. Guillaume.	h. 36 m.	3
Mercr.	11	S. Théodose.	du mat.	4
Jeudi.	12	S. Ferjus.		5
Vendr.	13	S. Hilaire, Ev.		6
Samed.	14	S. Félix.		7
2me. *D.*	15	S. Maur.		8
Lundi.	16	S. Furcy.	☽ P. Q.	9
Mardi.	17	S. Antoine, Ab.	le 16, à 4	10
Mercr.	18	Ch. S. Pierre à Rom.	h. 35 m.	11
Jeudi.	19	S. Sulpice.	du mat.	12
Vendr.	20	S. Fabien et Sébast.		13
Samed.	21	Ste. Agnès, V.		14
3me. *D.*	22	*Septuagésime.*	○ P. L.	15
Lundi.	23	S. Ildephonse.	le 24, à 0	16
Mardi.	24	S. Savinien.	h. 0 m. du	17
Mercr.	25	Conversion S. Paul.	mat.	18
Jeudi.	26	Ste. Paule.		19
Vendr.	27	S. Julien.		20
Samed.	28	S. Charles, M.	☾ D. Q.	21
Diman.	29	*Sexagésime.*	le 30, à 8	22
Lundi.	30	Ste. Martine.	h. 6 m. du	23
Mardi.	31	S. Pierre Nolasque.	soir.	24

JANVIER.

JOURS.	Pt. du j.	Lev. ☉	Cou. ☉	Décl. du ☉	Nuit clos.	Lever ☾	Couc. ☾
	H. M.	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H M.	H. M.
1	5 51	7 33	4 27	23 2	6 9		11 Matin. 4
2	5 50	7 33	4 27	22 57	6 10	1 2	11 40
3	5 50	7 32	4 28	22 51	6 10	2 Matin. 33	0 Soir. 12
4	5 49	7 31	4 29	22 45	6 11	3 29	0 55
5	5 48	7 31	4 29	22 39	6 12	4 35	1 42
6	5 47	7 30	4 30	22 32	6 13	5 40	2 40
7	5 47	7 30	4 30	22 25	6 13	6 34	3 45
8	5 46	7 29	4 31	22 17	6 14	7 17	4 50
9	5 46	7 28	4 32	22 9	6 14	7 56	6 2
10	5 45	7 28	4 32	22 0	6 15	8 25	7 12
11	5 44	7 27	4 33	21 51	6 16	8 54	8 15
12	5 44	7 26	4 34	21 41	6 16	9 20	9 17
13	5 43	7 26	4 34	21 31	6 17	9 40	10 21
14	5 42	7 25	4 35	21 21 Australe.	6 18	10 0	11 20
15	5 42	7 25	4 35	21 10	6 18	10 22	
16	5 41	7 24	4 36	20 59	6 19	10 51	0 Matin. 18
17	5 41	7 23	4 37	20 47	6 19	11 20	1 21
18	5 40	7 22	4 38	20 35	6 20	11 54	2 23
19	5 40	7 21	4 39	20 23	6 20	0 Soir. 34	3 23
20	5 39	7 20	4 40	20 10	6 21	1 21	4 10
21	5 38	7 19	4 41	19 57	6 22	2 22	5 6
22	5 37	7 18	4 42	19 44	6 23	3 26	5 50
23	5 36	7 17	4 43	19 30	6 24	4 32	6 32
24	5 34	7 16	4 44	19 16	6 26	5 47	7 5
25	5 32	7 15	4 45	19 1	6 28	6 58	7 38
26	5 31	7 14	4 46	18 46	6 29	8 10	8 9
27	5 29	7 13	4 47	18 31	6 31	9 27	8 32
28	5 28	7 12	4 48	18 15	6 32	10 39	8 59
29	5 27	7 11	4 49	17 59	6 33		9 35
30	5 26	7 10	4 50	17 43	6 34	0 Matin. 1	10 5
31	5 25	7 9	4 51	17 27	6 35	1 9	10 42

FÉVRIER, *Signe* les Poissons. ♓

Les jours crois. de 48 m. le mat., et 48 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Mercr.	1	S. Ignace, Ev.		25
Jeudi.	2	*Purific. de la Vierge.*		26
Vendr.	3	S. Blaise.		27
Samed.	4	Ste. Jeanne, R.		28
Diman.	5	*Quinquagésime.*		29
Lundi.	6	Ste. Dorothée.		30
Mardi.	7	S. Romuald, Ab.	● N. L.	1
Mercr.	8	*Les Cendres.*	le 7, à 0	2
Jeudi.	9	Ste. Apolline, V. M.	h. 20 m.	3
Vendr.	10	Ste. Scolastique.	du mat.	4
Samed.	11	S. Séverin.		5
Diman.	12	*Quadragésime.*		6
Lundi.	13	S. Grégoire.		7
Mardi.	14	S. Valentin, M.		8
Mercr.	15	*Quatre Temps.*	☽ P. Q.	9
Jeudi.	16	Ste. Julienne.	le 15, à 2	10
Vendr.	17	Ste. Théodule.	h. 8 m. du	11
Samed.	18	S. Siméon.	mat.	12
Diman.	19	*Reminiscere.*		13
Lundi.	20	S. Constance.		14
Mardi.	21	S. Pépin.		15
Mercr.	22	Ste. Isabelle.	☽ P. L.	16
Jeudi.	23	S. Mérault.	le 22, à 0	17
Vendr.	24	S. Mathias.	h. 23 m.	18
Samed.	25	S. Césaire.	du soir.	19
Diman.	26	*Oculi.*		20
Lundi.	27	Ste. Honorine.		21
Mardi.	28	S. Romain.		22

FÉVRIER.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	5	24	7	8	4	52	17	10	6	36	2	16	11	31
2	5	23	7	7	4	53	16	52	6	37	3	17	0	28
3	5	22	7	6	4	54	16	35	6	38	4	18	1	24
4	5	21	7	5	4	55	16	17	6	39	5	5	2	31
5	5	19	7	4	4	56	15	59	6	41	5	48	3	37
6	5	18	7	3	4	57	15	41	6	42	6	19	4	47
7	5	17	7	2	4	58	15	22	6	43	6	50	5	52
8	5	16	7	1	4	59	15	3	6	44	7	17	6	55
9	5	15	7	0	5	0	14	44	6	45	7	38	8	2
10	5	14	6	59	5	1	14	25	6	46	8	4	9	1
11	5	12	6	58	5	2	14	5	6	48	8	26	10	4
12	5	11	6	57	5	3	13	46	6	49	8	54	11	3
13	5	10	6	56	5	4	13	26	6	50	9	20		
14	5	8	6	55	5	5	13	5	6	52	9	56	0	1
15	5	7	6	53	5	6	12	45	6	53	10	31	1	1
16	5	5	6	51	5	8	12	24	6	55	11	14	1	58
17	5	3	6	49	5	10	12	3	6	57	0	6	2	51
18	5	1	6	47	5	12	11	42	6	59	1	6	3	39
19	5	0	6	46	5	13	11	21	7	0	2	8	4	25
20	4	58	6	44	5	15	11	0	7	2	3	21	5	1
21	4	56	6	42	5	17	10	38	7	4	4	33	5	36
22	4	54	6	40	5	19	10	16	7	6	5	47	6	3
23	4	53	6	38	5	21	9	54	7	8	7	7	6	36
24	4	52	6	36	5	23	9	32	7	9	8	27	7	3
25	4	51	6	35	5	25	9	10	7	10	9	42	7	34
26	4	49	6	33	5	27	8	48	7	11	10	56	8	10
27	4	48	6	31	5	29	8	25	7	12			8	45
28	4	46	6	29	5	31	8	3	7	14	0	7	9	38

Matin. M. Soir. Australe. Soir. Matin. Matin.

MARS, *Signe* le Bélier. ♈

Les jours crois. de 48 m. le mat., et 48 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Mercr.	1	S. Aubin, Ev.	☾ D. Q.	23
Jeudi.	2	S. Simplice.	le 1er., à	24
Vendr.	3	Ste. Gunégonde.	4 h. 38 m.	25
Samed.	4	S. Casimir.	du mat.	26
Diman.	5	*Lætare.*		27
Lundi.	6	S. Victor.		28
Mardi.	7	S. Thomas d'Aquin.		29
Mercr.	8	S. Jean de Dieu.	● N. L.	30
Jeudi.	9	Ste. Françoise.	le 8, à 4	1
Vendr.	10	S. Blanchard.	h. 27 m.	2
Samed.	11	S. Euloge.	du soir.	3
Diman.	12	*La Passion.*		4
Lundi.	13	Ste. Euphrasie.		5
Mardi.	14	S. Lubin.		6
Mercr.	15	S. Zacharie.		7
Jeudi.	16	S. Abraham.	☽ P. Q.	8
Vendr.	17	Ste. Gertrude.	le 16, à 9	9
Samed.	18	S. Alexandre.	h. 27 m.	10
Diman.	19	*Les Rameaux.*	du soir.	11
Lundi.	20	S. Joachim.		12
Mardi.	21	S. Benoît.		13
Mercr.	22	S. Paul.		14
Jeudi.	23	*Jeudi Saint.*	○ P. L.	15
Vendr.	24	*Vendredi Saint.*	le 23, à 10	16
Samed.	25	*Samedi Saint.*	h. 39 m.	17
Diman.	26	* PAQUES.	du soir.	18
Lundi.	27	S. Rupert.		19
Mardi.	28	Ste. Dorothée.	☾ D. Q.	20
Mercr.	29	S. Cyrile.	le 30, à 2	21
Jeudi.	30	S. Rieul.	h. 1 m. du	22
Vendr.	31	Ste. Balbine.	soir.	23

MARS.

JOURS.	Pt. duj.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ☉		Couc. ☉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	4	44	6	28	5	33	7 Australe.	40	7	16	1 Matin.	15	10 Matin.	23
2	4	43	6	27	5	34	7	17	7	17	2	15	11	21
3	4	41	6	26	5	35	6	54	7	19	3	20	0 Soir.	26
4	4	39	6	25	5	36	6	31	7	21	3	50	1	30
5	4	37	6	23	5	37	6	8	7	23	4	23	2	39
6	4	35	6	22	5	39	5	45	7	25	4	56	3	43
7	4	33	6	21	5	40	5	22	7	27	5	20	4	46
8	4	32	6	19	5	41	4	58	7	28	5	49	5	52
9	4	31	6	18	5	42	4	35	7	29	6	9	6	57
10	4	29	6	16	5	44	4	12	7	31	6	35	7	56
11	4	28	6	15	5	45	3	48	7	32	6	58	8	59
12	4	27	6	13	5	47	3	24	7	33	7	29	9	57
13	4	25	6	11	5	49	3	1	7	35	7	57	10	58
14	4	24	6	9	5	51	2	37	7	36	8	35	11	52
15	4	23	6	8	5	52	2	14	7	37	9	15		
16	4	21	6	6	5	54	1	50	7	39	10	2	0 Matin.	46
17	4	20	6	4	5	56	1	26	7	40	10	57	1	35
18	4	19	6	2	5	58	1	2	7	41	11	59	2	22
19	4	17	6	0	6	1	0	39	7	43	1 Soir.	3	2	59
20	4	16	5	58	6	2	0	15	7	44	2	17	3	33
21	4	15	5	56	6	4	0 Boréale.	9	7	45	3	28	4	12
22	4	13	5	54	6	6	0	32	7	47	4	44	4	40
23	4	12	5	52	6	8	0	56	7	48	6	2	5	7
24	4	11	5	50	6	10	1	19	7	49	7	20	5	40
25	4	9	5	48	6	12	1	43	7	51	8	37	6	16
26	4	8	5	47	6	13	2	7	7	52	10	1	6	53
27	4	6	5	45	6	15	2	30	7	54	11	9	7	37
28	4	4	5	44	6	16	2	54	7	56			8	35
29	4	2	5	42	6	18	3	17	7	58	0 Matin.	14	9	22
30	4	1	5	41	6	19	3	40	7	59	1	8	10	26
31	3	59	5	40	6	20	4	3	8	1	1	57	11	30

AVRIL, *Signe* le Taureau. ♉

Les jours crois. de 44 m. le mat., et 44 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☾
Samed.	1	S. Hugues.		24
1er. *D.*	2	*Quasimodo.*		25
Lundi.	3	S. Richard.		26
Mardi.	4	S. Ambroise.		27
Mercr.	5	S. Viucent.		28
Jeudi.	6	S. Prudence.		29
Vendr.	7	S. Clotaire.	◉ N. L.	1
Samed.	8	S. Edèze.	le 7, à 9	2
2me. *D.*	9	S. Mauger.	h. 24 m.	3
Lundi.	10	S. Macaire.	du mat.	4
Mardi.	11	Ste. Godeberte.		5
Mercr.	12	S. Jules, P.		6
Jeudi.	13	S. Marcelin.		7
Vendr.	14	S. Tiburce.		8
Samed.	15	S. Maxime.	◑ P. Q.	9
3me. *D.*	16	S. Paterne.	le 15, à 0	10
Lundi.	17	S. Anicet, pape.	h. 56 m.	11
Mardi.	18	S. Parfait.	du soir.	12
Mercr.	19	S. Léon.		13
Jeudi.	20	S. Théotime.		14
Vendr.	21	S. Anselme, Ev.		15
Samed.	22	Ste. Opportune.	◒ P. L.	16
4me. *D.*	23	S. George, M.	le 22, à 7	17
Lundi.	24	S. Mellit.	h. 22 m.	18
Mardi.	25	S. Marc, Evang.	du mat.	19
Mercr.	26	S. Clet.		21
Jeudi.	27	S. Anastase.		21
Vendr.	28	S. Vital, M.	◐ D. Q.	22
Samed.	29	S. Robert.	le 29, à 1	23
5me. *D.*	30	S. Eutrope, Ev.	h. 1 m. du mat.	24

AVRIL.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	3	57	5	39	6	21	4	27	8	3	2	39 Matin.	0	27 Soir.
2	3	56	5	37	6	23	4	50	8	4	3	8	1	38
3	3	54	5	36	6	24	5	13	8	6	3	37	2	49
4	3	52	5	34	6	26	5	36	8	8	4	1	3	51
5	3	49	5	33	6	27	5	59	8	11	4	23	4	56
6	3	47	5	32	6	28	6	21	8	13	4	44	5	54
7	3	45	5	30	6	30	6	44	8	15	5	10	6	52
8	3	43	5	29	6	31	7	6	8	17	5	40	7	55
9	3	41	5	27	6	33	7	29	8	19	6	7	8	57
10	3	39	5	25	6	35	7	51	8	21	6	39	9	41
11	3	37	5	24	6	36	8	13	8	23	7	23	10	47
12	3	35	5	23	6	37	8	35	8	25	8	7	11	37
13	3	33	5	21	6	39	8	57	8	27	8	58		
14	3	31	5	20	6	40	9	19 Boréale.	8	29	9	57	0	22 Matin.
15	3	29	5	18	6	42	9	40	8	31	10	56	1	5
16	3	26	5	17	6	43	10	2	8	34	0	4 Soir.	1	37
17	3	24	5	15	6	45	10	23	8	36	1	18	2	7
18	3	21	5	14	6	46	10	44	8	39	2	28	2	40
19	3	19	5	12	6	48	11	5	8	41	3	43	3	13
20	3	17	5	11	6	49	11	26	8	43	5	3	3	39
21	3	15	5	9	6	51	11	46	8	45	6	19	4	11
22	3	13	5	8	6	52	12	6	8	47	7	38	4	49
23	3	11	5	6	6	53	12	27	8	49	8	58	5	29
24	3	9	5	5	6	55	12	46	8	51	10	4	6	21
25	3	8	5	3	6	57	13	6	8	52	11	5	7	16
26	3	6	5	2	6	58	13	26	8	54	11	55	8	20
27	3	5	5	1	6	59	13	45	8	55			9	30
28	3	3	5	0	7	0	14	4	8	57	0	34 Matin.	10	40
29	3	1	4	59	7	1	14	23	8	59	1	11	11	45
30	2	59	4	57	7	3	14	41	9	1	1	38	0	48 Soir.

MAI, *Signe* les Gémeaux. ♊

Les jours crois. de 33 m. le mat., et 33 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Lundi.	1	*Les Rogations.*		25
Mardi.	2	S. Athanase, Ev.		26
Mercr.	3	Inv. Ste. Croix.		27
Jeudi.	4	* ASCENSION.		28
Vendr.	5	Conv. St. Augustin.		29
Samed.	6	S. Jean Porte Latine.		30
6me. *D.*	7	S. Stanislas, Ev.	● N. L.	1
Lundi.	8	Appar. de S. Michel.	le 7, à 2	2
Mardi.	9	Transl. S. André.	h. 15 m.	3
Mercr.	10	S. Gordien.	du mat.	4
Jeudi.	11	S. Mamert.		5
Vendr.	12	S. Nérée.		6
Samed.	13	S. Servais.		7
Diman.	14	* PENTECOTE.		8
Lundi.	15	S. Isidore.	☽ P. Q.	9
Mardi.	16	SS. Honoré et Fort.	le 15, à 0	10
Mercr.	17	*Quatre Temps.*	h. 10 m.	11
Jeudi.	18	S. Venance.	du mat.	12
Vendr.	19	S. Yves.		13
Samed.	20	S. Bernardin.		14
1er. *D.*	21	*Trinité.*	○ P. L.	15
Lundi.	22	Ste. Julie.	le 21, à 3	16
Mardi.	23	S. Didier.	h. 14 m.	17
Mercr.	24	S. Donatien.	du soir.	18
Jeudi.	25	*Fête-Dieu.*		19
Vendr.	26	S. Quadrat.		20
Samed.	27	S. Hildevert.		21
2me. *D.*	28	*Solemn. Fête Dieu.*	☾ D. Q.	22
Lundi.	29	S. Maxime.	le 28, à 1	23
Mardi.	30	S. Félix.	h. 56 m.	24
Mercr.	31	Ste. Pétronille, V.	du soir.	25

MAI.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	2	57	4	55	7	6	15	0	9	3	2 Matin.	12	1 Soir.	50
2	2	56	4	53	7	7	15	18	9	4	2	34	2	58
3	2	54	4	52	7	8	15	36	9	6	2	55	3	58
4	2	52	4	51	7	9	15	53	9	8	3	21	4	57
5	2	49	4	50	7	10	16	11	9	11	3	50	5	44
6	2	47	4	49	7	11	16	28	9	13	4	17	6	55
7	2	45	4	48	7	12	16	44	9	15	4	47	7	50
8	2	43	4	46	7	14	17	1	9	17	5	28	8	46
9	2	41	4	45	7	15	17	17	9	19	6	9	9	38
10	2	39	4	44	7	16	17	33	9	21	6	58	10	24
11	2	38	4	43	7	17	17	49	9	22	7	55	11	4
12	2	36	4	42	7	18	18	4	9	24	8	51	11	43
13	2	34	4	41	7	19	18	19	9	26	9	57		
14	2	32	4	40	7	20	18 Boréale.	34	9	28	11	7	0 Matin.	13
15	2	30	4	39	7	21	18	48	9	30	0 Soir.	13	0	45
16	2	28	4	38	7	22	19	2	9	32	1	23	1	17
17	2	26	4	37	7	23	19	16	9	34	2	40	1	42
18	2	25	4	36	7	24	19	30	9	35	3	53	2	13
19	2	23	4	35	7	25	19	43	9	37	5	10	2	48
20	2	21	4	34	7	26	19	55	9	39	6	30	3	22
21	2	19	4	33	7	27	20	8	9	41	7	42	4	9
22	2	17	4	32	7	28	20	20	9	43	8	50	5	0
23	2	15	4	31	7	29	20	32	9	45	9	45	6	1
24	2	13	4	30	7	30	20	43	9	47	10	35	7	10
25	2	11	4	29	7	31	20	54	9	49	11	11	8	17
26	2	10	4	28	7	32	21	5	9	50	11	41	9	31
27	2	8	4	27	7	33	21	15	9	52			10	37
28	2	6	4	26	7	34	21	25	9	54	0 Matin.	14	11	39
29	2	4	4	25	7	35	21	35	9	56	0	39	0 Soir.	45
30	2	2	4	24	7	36	21	44	9	58	1	0	1	49
31	2	0	4	23	7	37	21	53	10	0	1	26	2	47

JUIN, *Signe* l'Ecrevisse. ♋

Les j. cr. jusq. 12 *de* 18 *m., et dim. de* 4 *m. jusq.* 30.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☾
Jeudi.	1	S. Clair.		26
Vendr.	2	S. Pothin, Ev.		27
Samed.	3	Ste. Clotilde, R.		28
3me. *D.*	4	S. Optat, Ev.		29
Lundi.	5	S. Boniface.	● N. L.	30
Mardi.	6	S. Claude, Ev.	le 5, à 5	1
Mercr.	7	S. Lié.	h. 52 m.	2
Jeudi.	8	S. Médard, Ev.	du soir.	3
Vendr.	9	SS. Prime et Fél.		4
Samed.	10	S. Landri.		5
4me. *D.*	11	S. Barnabé, Ap.		6
Lundi.	12	S. Olimpe.		7
Mardi.	13	S. Antoine de Pad.	◐ P. Q.	8
Mercr.	14	S Guy, M.	le 13, à 7	9
Jeudi.	15	S. Modeste.	h. 52 m.	10
Vendr.	16	S. Cyr.	du mat.	11
Samed.	17	S. Avit.		12
5me. *D.*	18	Ste. Marine.		13
Lundi.	19	SS. Gervais et Prot.	○ P. L.	14
Mardi.	20	S. Silvère.	le 19, à 10	15
Mercr.	21	S. Leufroi.	h. 51 m.	16
Jeudi.	22	S. Paulin, Ev.	du soir.	17
Vendr.	23	*Vigile et jeûne.*		18
Samed.	24	S. Jean-Baptiste.		19
6me. *D.*	25	S. Prosper, Ev.		20
Lundi.	26	S. Sauge.		21
Mardi	27	S. Crescent.	◑ D. Q.	22
Mercr.	28	*Vigile et jeûne.*	le 27, à 4	23
Jeudi.	29	SS. Pierre et Paul.	h. 23 m.	24
Vendr.	30	Commém. S. Paul.	du mat.	25

JUIN.

JOURS.	Pt. du j.	Lev. ☉	Cou. ☉	Décl. du ☉	Nuit clos.	Lever ☽	Couc. ☽
	H. M.	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.	H. M.
1	1 59	4 22	7 39	22 1	10 1	1 Matin. 55	3 Soir. 46
2	1 58	4 21	7 40	22 10	10 2	2 19	4 46
3	1 57	4 20	7 41	22 17	10 3	2 47	5 46
4	1 56	4 19	7 42	22 25	10 4	3 26	6 40
5	1 54	4 19	7 42	22 32	10 6	4 6	7 34
6	1 52	4 18	7 43	22 38	10 8	4 53	8 21
7	1 50	4 18	7 43	22 44	10 10	5 47	9 3
8	1 48	4 17	7 44	22 50	10 12	6 42	9 43
9	1 46	4 17	7 44	22 55	10 14	7 47	10 14
10	1 45	4 16	7 45	23 0	10 15	8 49	10 47
11	1 44	4 16	7 45	23 5	10 16	9 59	11 12
12	1 43	4 16	7 45	23 9	10 17	11 7	11 43
13	1 42	4 15	7 45	23 13	10 18	0 Soir. 20	
14	1 42	4 15	7 46	23 16	10 18	1 29	0 Matin. 11
15	1 42	4 15	7 46	23 19	10 18	2 47	0 38
16	1 41	4 14	7 47	23 21	10 19	4 1	1 14
17	1 40	4 14	7 47	23 23	10 20	5 58	1 51
18	1 40	4 14	7 47	23 25	10 20	6 24	2 41
19	1 40	4 14	7 47	23 26	10 20	7 26	3 36
20	1 40	4 14	7 47	23 27	10 20	8 16	4 41
21	1 40	4 14	7 47	23 28	10 20	9 1	5 48
22	1 40	4 14	7 47	23 28	10 20	9 35	6 59
23	1 40	4 14	7 47	23 27	10 20	10 6	8 11
24	1 40	4 14	7 47	23 26	10 20	10 37	9 22
25	1 40	4 14	7 47	23 25	10 20	10 59	10 23
26	1 41	4 14	7 47	23 24	10 19	11 21	11 31
27	1 41	4 14	7 47	23 21	10 19	11 48	0 Soir. 30
28	1 42	4 15	7 46	23 19	10 18		1 48
29	1 42	4 15	7 46	23 16	10 18	0 Matin. 17	2 31
30	1 43	4 15	7 46	23 13	10 17	0 43	3 32

Boréale.

JUILLET, *Signe* le Lion. ♌

Les jours dim. de 25 m. le mat., et 25 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Samed.	1	S. Thierri		26
7^me. *D.*	2	*Visitation de N. D.*		27
Lundi.	3	S. Bertrand.		28
Mardi.	4	Ste. Berthe.		29
Mercr.	5	Ste. Zoé.	◉ N. L.	1
Jeudi.	6	S. Goard, Pr.	le 5, à 7 h.	2
Vendr.	7	Ste. Aubierge.	33 m. du	3
Samed.	8	S. Procope.	mat.	4
8^me. *D.*	9	S. Ephrem.		5
Lundi.	10	Ste. Félicité.		6
Mardi.	11	Trans. S. Benoît.		7
Mercr.	12	S. Jason.	☽ P. Q.	8
Jeudi.	13	S. Eugène.	le 12, à 1	9
Vendr.	14	S. Bonaventure.	h. 22 m.	10
Samed.	15	S. Henri, Emp.	du soir.	11
9^me. *D.*	16	N. D. du M. C.		12
Lundi.	17	S. Alexis.		13
Mardi.	18	S. Arnoult.		14
Mercr.	19	S. Vincent de Paule.	☽ P. L.	15
Jeudi.	20	Ste. Marguerite, V.	le 19, à 7	16
Vendr.	21	S. Victor.	h. 10 m.	17
Samed.	22	Ste. Magdeleine.	du soir.	18
10^me. *D.*	23	S. Apollinaire, Ev.		19
Lundi.	24	*Jours Caniculaires.*		20
Mardi.	25	S. Jacques, Ap.		21
Mercr.	26	Ste. Anne.	☾ D. Q.	22
Jeudi.	27	S. Pantaléon.	le 26, à 9	23
Vendr.	28	SS. Nazaire et C.	h. 1 m. du	24
Samed.	29	Ste. Marthe, V.	soir.	25
11^me. *D.*	30	S. Abdon.		26
Lundi.	31	S. Germain l'Auxer.		27

JUILLET.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ☾		Couc. ☾	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H	M.	H.	M.	H.	M.
1	1	43	4	16	7	44	23	9	10	17	1	Matin. 22	4	Soir. 25
2	1	45	4	17	7	43	23	5	10	15	1	58	5	21
3	1	46	4	17	7	43	23	1	10	14	2	42	6	9
4	1	47	4	18	7	42	22	56	10	13	3	34	6	55
5	1	48	4	19	7	41	22	50	10	12	4	27	7	38
6	1	49	4	20	7	40	22	45	10	11	5	30	8	12
7	1	50	4	20	7	40	22	39	10	10	6	39	8	44
8	1	51	4	21	7	39	22	32	10	9	7	45	9	13
9	1	52	4	22	7	38	22	25	10	8	8	53	9	44
10	1	53	4	22	7	38	22	18	10	7	10	5	10	8
11	1	54	4	23	7	37	22	10	10	6	11	13	10	38
12	1	55	4	24	7	36	22	2	10	5	0	Soir. 28	11	6
13	1	56	4	24	7	36	21	54	10	4	1	38	11	44
14	1	58	4	25	7	35	21	45	10	2	2	54		
15	2	0	4	26	7	34	21	Boréale. 36	10	0	4	1	0	Matin. 28
16	2	2	4	27	7	33	21	27	9	59	5	4	1	17
17	2	3	4	27	7	33	21	17	9	57	5	59	2	17
18	2	5	4	28	7	32	21	6	9	55	6	50	3	20
19	2	7	4	29	7	31	20	56	9	53	7	27	4	33
20	2	9	4	30	7	30	20	45	9	51	8	2	5	32
21	2	11	4	30	7	29	20	34	9	49	8	33	6	54
22	2	13	4	31	7	28	20	22	9	47	8	58	8	2
23	2	15	4	32	7	27	20	10	9	45	9	21	9	10
24	2	17	4	33	7	26	19	58	9	43	9	44	10	12
25	2	20	4	34	7	25	19	45	9	40	10	12	11	16
26	2	22	4	35	7	24	19	32	9	38	10	43	0	Soir. 14
27	2	24	4	36	7	23	19	19	9	36	11	13	1	16
28	2	26	4	36	7	23	19	5	9	34	11	48	2	15
29	2	28	4	37	7	22	18	51	9	32			3	7
30	2	30	4	38	7	21	18	37	9	30	0	Matin. 34	4	1
31	2	32	4	39	7	20	18	22	9	28	1	23	4	48

AOUT, *Signe* la Vierge. ♍

Les jours dim. de 42 m. le mat., et 42 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Mardi.	1	S. Pierre ès Liens.		28
Mercr.	2	S. Etienne, P.		29
Jeudi.	3	Ste. Lydie.	◉ N. L.	30
Vendr.	4	S. Dominique.	le 3, à 7	1
Samed.	5	S. Yon.	h. 18 m.	2
12me. *D.*	6	Transfig. N. S. J. C.	du soir.	3
Lundi.	7	Ste. Victrice.		4
Mardi.	8	S. Sévère.		5
Mercr.	9	S. Amour.		6
Jeudi.	10	S. Laurent, M.	◑ P. Q.	7
Vendr.	11	Ste. Susanne, V. M.	le 10, à 6	8
Samed.	12	Ste. Claire, V.	h. 12 m.	9
13me. *D.*	13	S. Hippolyte, M.	du soir.	10
Lundi.	14	*Vigile et jeûne.*		11
Mardi.	15	* ASSOMPTION.		12
Mercr.	16	S. Roch.		13
Jeudi.	17	S. Carloman.	◔ P. L.	14
Vendr.	18	Ste. Hélène.	le 17, à 5	15
Samed.	19	S. Jules.	h. 12 m.	16
14me. *D.*	20	S. Bernard, Ab.	du soir.	17
Lundi.	21	S. Privat.		18
Mardi.	22	S. Antonin.		19
Mercr.	23	Ste. Sidoine.		20
Jeudi.	24	S. Barthélemi, Ap.		21
Vendr.	25	S. Louis, R. de Fr.	◐ D. Q.	22
Samed.	26	*Fin des jours canicul.*	le 25, à 3	23
15me. *D.*	27	S. Joseph Cas.	h. 6 m. du	24
Lundi.	28	S. Augustin, E.	soir.	25
Mardi.	29	S. Médéric.		26
Mercr.	30	Ste. Rose, V.		27
Jeudi.	31	S. Raymond N		28

AOUT.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M	D.	M.	H.	M	H.	M.	H.	M.
1	2	34	4	40	7	19	18	7	9	26	2	Matin. 15	5	Soir. 35
2	2	36	4	41	7	18	17	52	9	24	3	18	6	12
3	2	38	4	42	7	17	17	37	9	22	4	25	6	43
4	2	41	4	44	7	15	17	21	9	19	5	29	7	15
5	2	43	4	45	7	14	17	5	9	17	6	36	7	47
6	2	46	4	46	7	13	16	49	9	14	7	52	8	12
7	2	48	4	48	7	11	16	32	9	12	9	7	8	37
8	2	50	4	49	7	10	16	15	9	10	10	16	9	12
9	2	52	4	50	7	9	15	58	9	8	11	27	9	48
10	2	54	4	51	7	8	15	41	9	6	0	Soir. 43	10	24
11	2	56	4	53	7	6	15	23	9	4	1	50	11	14
12	2	59	4	54	7	5	15	5	9	1	2	56		
13	3	1	4	56	7	3	14	boréale. 47	8	59	3	54	0	Matin. 10
14	3	3	4	58	7	1	14	29	8	57	4	42	1	14
15	3	5	4	59	7	0	14	10	8	55	5	26	2	17
16	3	7	5	1	7	58	13	52	8	53	5	59	3	29
17	3	9	5	3	7	56	13	33	8	51	6	31	4	37
18	3	11	5	5	7	54	13	13	8	49	7	1	5	45
19	3	13	5	6	7	53	12	54	8	47	7	25	6	55
20	3	14	5	7	7	52	12	34	8	46	7	49	8	3
21	3	16	5	8	7	51	12	14	8	44	8	18	9	3
22	3	18	5	9	7	50	11	54	8	42	8	49	10	3
23	3	20	5	10	7	49	11	34	8	40	9	18	11	6
24	3	22	5	11	7	48	11	14	8	38	9	51	0	Soir. 7
25	3	24	5	12	7	47	10	53	8	36	10	35	1	1
26	3	25	5	14	7	45	10	32	8	35	11	20	1	55
27	3	27	5	15	7	44	10	11	8	33			2	44
28	3	28	5	16	7	43	9	50	8	32	0	Matin. 13	3	28
29	3	30	5	18	7	41	9	29	8	30	1	7	4	12
30	3	31	5	19	7	40	9	8	8	29	2	13	4	46
31	3	32	5	21	7	38	8	46	8	28	3	22	5	16

SEPTEMBRE, *Signe* la Balance. ♎

Les jours dim. de 46 m. le mat., et 46 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Vendr.	1	SS. Leu et Giles.		29
Samed.	2	S. Etienne, R.	● N. L.	1
16me. *D.*	3	S. Grégoire.	le 2, à 5	2
Lundi.	4	Ste. Rosalie, V.	h. 39 m.	3
Mardi.	5	S. Victorin.	du mat.	4
Mercr.	6	S. Eleuthère.		5
Jeudi.	7	S. Cloud.		6
Vendr.	8	*Nativité N. D.*	☽ P. Q.	7
Samed.	9	S. Omer.	le 8, à 11	8
17me. *D.*	10	Ste. Pulchérie.	h. 53 m.	9
Lundi.	11	S. Patient.	du soir.	10
Mardi.	12	S. Raphaël.		11
Mercr.	13	S. Amé.		12
Jeudi.	14	Exalt. Ste. Croix.		13
Vendr.	15	S. Nicomède.		14
Samed.	16	S. Corneille.	○ P. L.	15
18me. *D.*	17	S. Lambert.	le 16, à 5	16
Lundi.	18	S. Jean Chrysost.	h. 54 m.	17
Mardi.	19	S. Janvier.	du mat.	18
Mercr.	20	*Quatre Temps.*		19
Jeudi.	21	S. Mathieu.		20
Vendr.	22	S. Maurice, M.		21
Samed.	23	Ste. Thècle.		22
19me. *D.*	24	S. Andoche.	☾ D. Q.	23
Lundi.	25	S. Firmin.	le 24, à 9	24
Mardi.	26	Ste. Justine.	h. 30 m.	25
Mercr.	27	SS. Côme et Damien.	du mat.	26
Jeudi.	28	S. Wenceslas, M.		27
Vendr.	29	S. Michel, Archang.		28
Samed.	30	S. Jérôme, Doct.		29

SEPTEMBRE.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	3	34	5	23	6	36	8 Boréale.	24	8	26	4 Matin.	29	5 Soir.	54
2	3	35	5	24	6	34	8	3	8	25	5	39	6	21
3	3	36	5	26	6	33	7	41	8	24	6	53	6	47
4	3	38	5	28	6	31	7	19	8	22	8	2	7	25
5	3	40	5	30	6	29	6	56	8	20	9	20	7	57
6	3	42	5	32	6	27	6	34	8	18	10	38	8	34
7	3	44	5	34	6	25	6	12	8	16	11	48	9	23
8	3	46	5	36	6	23	5	49	8	14	0 Soir.	46	10	14
9	3	49	5	38	6	21	5	26	8	11	1	57	11	14
10	3	51	5	40	6	19	5	4	8	9	2	47		
11	3	53	5	42	6	17	4	41	8	7	3	29	0 Matin.	20
12	3	55	5	44	6	15	4	18	8	5	4	8	1	26
13	3	57	5	46	6	13	3	55	8	3	4	37	2	38
14	3	59	5	48	6	12	3	32	8	1	5	8	3	43
15	4	0	5	49	6	11	3	9	8	0	5	33	4	52
16	4	2	5	50	6	10	2	46	7	58	6	2	5	54
17	4	4	5	51	6	9	2	23	7	56	6	26	7	3
18	4	6	5	52	6	8	1	59	7	54	6	55	8	1
19	4	8	5	53	6	6	1	36	7	52	7	23	9	6
20	4	10	5	54	6	5	1	13	7	50	8	0	10	3
21	4	12	5	55	6	4	0	50	7	48	8	42	10	57
22	4	14	5	56	6	3	0	26	7	46	9	24	11	53
23	4	16	5	57	6	2	0	3	7	44	10	12	0 Soir.	44
24	4	18	5	58	6	1	0	21	7	42	11	8	1	30
25	4	20	5	59	5	0	0	44	7	40			2	56
26	4	22	6	0	5	59	1 Australe.	8	7	38	0 Matin.	5	2	51
27	4	24	6	2	5	57	1	31	7	36	1	11	3	23
28	4	26	6	4	5	55	1	54	7	34	2	16	3	56
29	4	28	6	6	5	53	2	18	7	32	3	24	4	28
30	4	29	6	7	5	52	2	41	7	31	4	39	4	57

OCTOBRE, *Signe* le Scorpion. ♏

Les jours dim. de 46 m. le mat., et 46 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
20me. *D.*	1	S. Remi, Ev.	● N. L.	30
Lundi.	2	SS. Anges Gardiens.	le 1er., à 3	1
Mardi.	3	S. Léger.	h. 27 m.	2
Mercr.	4	S. François d'Assise.	du soir.	3
Jeudi.	5	S. Constant.		4
Vendr.	6	S. Bruno.		5
Samed.	7	S. Serge		6
21me. *D.*	8	Ste. Pélagie.	☽ P. Q.	7
Lundi.	9	S. Denis, Ev.	le 8, à 7	8
Mardi.	10	S. Paulin.	h. 7 m.	9
Mercr.	11	S. Comer.	du mat.	10
Jeudi.	12	Ste. Vilfride.		11
Vendr.	13	S. Edouard, R.		12
Samed.	14	S. Calixte, P.		13
22me. *D.*	15	Ste. Thérèse, V.	○ P. L.	14
Lundi.	16	S. Gal.	le 15, à 9	15
Mardi.	17	S. Cerbonnet.	h. 43 m.	16
Mercr.	18	S. Luc, Evang.	du soir.	17
Jeudi.	19	S. Pierre d'Alcant.		18
Vendr.	20	S. Caprais.		19
Samed.	21	Ste. Ursule.		20
23me. *D.*	22	S. Mellon.	☾ D. Q.	21
Lundi.	23	S. Romain.	le 24, à 2	22
Mardi.	24	S. Magloire.	h. 47 m.	23
Mercr.	25	SS. Crépin et Crép.	du mat.	24
Jeudi.	26	S. Rustique.		25
Vendr.	27	S. Frumence, Ev.	● N. L.	26
Samed.	28	SS. Simon et Jude.	le 31, à 1	27
24me. *D.*	29	S. Narcisse, Ev.	h. 19 m.	28
Lundi.	30	S. Lucain.	du mat.	29
Mardi.	31	*Vigile et jeûne.*		1

OCTOBRE.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☼		Cou. ☼		Décl. du ☼		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	4	31	6	8	5	51	3	5	7	29	5	57 Matin.	5	24 Soir.
2	4	32	6	9	5	50	3	28	7	28	7	12	5	59
3	4	33	6	10	5	49	3	51	7	27	8	32	6	36
4	4	35	6	12	5	47	4	14	7	25	9	45	7	23
5	4	36	6	13	5	46	4	38	7	24	10	53	8	17
6	4	37	6	15	5	44	5	1	7	23	11	58	9	18
7	4	38	6	16	5	43	5	24	7	22	0	54 Soir.	10	23
8	4	40	6	18	5	41	5	47	7	20	1	43	11	27
9	4	42	6	19	5	40	6	10	7	18	2	19		
10	4	44	6	20	5	39	6	33	7	16	2	50	0	38 Matin.
11	4	46	6	22	5	37	6	55	7	14	3	21	1	43
12	4	47	6	24	5	35	7	18	7	13	3	48	2	47
13	4	49	6	26	5	33	7	41	7	11	4	13	3	52
14	4	50	6	28	5	31	8	3	7	10	4	42	4	54
15	4	52	6	29	5	30	8	25 Australe.	7	8	5	7	6	0
16	4	53	6	31	5	28	8	48	7	7	5	38	6	59
17	4	55	6	33	5	26	9	10	7	5	6	7	8	1
18	4	56	6	35	5	24	9	32	7	4	6	47	8	46
19	4	58	6	37	5	22	9	53	7	2	7	28	9	54
20	5	0	6	38	5	21	10	15	7	0	8	14	10	46
21	5	1	6	39	5	20	10	37	6	59	9	6	11	33
22	5	2	6	41	5	18	10	58	6	58	9	59	0	19 Soir.
23	5	3	6	43	5	16	11	19	6	57	11	2	0	55
24	5	5	6	44	5	15	11	40	6	55			1	27
25	5	6	6	45	5	14	12	1	6	54	0	7 Matin.	2	1
26	5	8	6	46	5	13	12	22	6	52	1	11	2	27
27	5	9	6	47	5	12	12	42	6	51	2	19	2	57
28	5	11	6	48	5	11	13	3	6	49	3	34	3	24
29	5	12	6	50	5	9	13	23	6	48	4	47	3	59
30	5	13	6	52	5	7	13	43	6	47	6	3	4	38
31	5	14	6	53	5	6	14	2	6	46	7	24	5	18

NOVEMBRE, *Signe* le Sagittaire. ♐

Les jours dim. de 34 m. le mat., et 34 m. le soir.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Mercr.	1	* TOUSSAINT.		2
Jeudi.	2	*Les Trépassés.*		3
Vendr.	3	S. Hubert, Ev.		4
Samed.	4	* S. Charles.		5
25me. *D.*	5	S. Zacharie.		6
Lundi.	6	S. Léonard, Ev.	☽ P. Q.	7
Mardi.	7	S. Florent.	le 6, à 5 h.	8
Mercr.	8	S. Godefroi.	21 m. du	9
Jeudi.	9	S. Mathurin.	soir.	10
Vendr.	10	S. Juste.		11
Samed.	11	S. Martin, Ev.		12
26me. *D.*	12	S. Martin, Pape.		13
Lundi.	13	Dédicace.		14
Mardi.	14	S. Sérapion.	☽ P. L.	15
Mercr.	15	S. Malo.	le 14, à 4	16
Jeudi.	16	S. Edme, Ev.	h. 7 m. du	17
Vendr.	17	S. Agnan.	soir.	18
Samed.	18	S. Odon, Ab.		19
27me. *D.*	19	Ste. Elisabeth, Veuv.		20
Lundi.	20	S. Edmond.		21
Mardi.	21	Présent. de la Vierge.		22
Mercr.	22	Ste. Cécile, V.	☽ D. Q.	23
Jeudi.	23	S. Clément, P.	le 22, à 5	24
Vendr.	24	S. Séverin, S.	h. 56 m.	25
Samed.	25	Ste. Catherine, V.	du soir.	26
28me. *D.*	26	Ste. Geneviève Ard.		27
Lundi.	27	St. Maxime.		28
Mardi.	28	S. Sostène.	☽ N. L.	29
Mercr.	29	S. Saturnin, Ev.	le 29, à 11	1
Jeudi.	30	S. André.	h. 35 m. du mat.	2

NOVEMBRE.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	5	15	6	55	5	4	14	22	6	45	8 Matin.	37	6 Soir.	11
2	5	16	6	57	5	2	14	41	6	44	9	47	7	8
3	5	17	6	58	5	1	15	0	6	43	10	48	8	14
4	5	19	6	59	5	0	15	19	6	41	11	43	9	20
5	5	20	7	0	4	59	15	37	6	40	0 Soir.	23	10	31
6	5	21	7	2	4	57	15	55	6	39	0	54	11	36
7	5	22	7	3	4	56	16	13	6	38	1	27		
8	5	23	7	4	4	55	16	31	6	37	1	56	0 Matin.	46
9	5	24	7	5	4	54	16	48	6	36	2	19	1	50
10	5	25	7	7	4	52	17	6	6	35	2	42	2	53
11	5	26	7	8	4	51	17	22	6	34	3	11	3	53
12	5	26	7	9	4	50	17	39	6	34	3	37	4	56
13	5	27	7	10	4	49	17	55	6	33	4	11	5	54
14	5	28	7	12	4	47	18	11	6	32	4	44	6	55
15	5	29	7	13	4	46	18	27	6	31	5	27	7	47
16	5	30	7	14	4	45	18	42	6	30	6	10	8	41
17	5	31	7	16	4	43	18	57	6	29	7	1	9	29
18	5	32	7	17	4	42	19	11	6	28	7	51	10	16
19	5	33	7	18	4	41	19	26	6	27	8	51	10	52
20	5	34	7	19	4	40	19	39	6	26	9	55	11	25
21	5	35	7	20	4	39	19	53	6	25	10	56	0 Soir.	1
22	5	35	7	21	4	38	20	6	6	25			0	26
23	5	36	7	22	4	37	20	19	6	24	0 Matin.	4	0	57
24	5	37	7	23	4	36	20	31	6	23	1	11	1	22
25	5	38	7	24	4	35	20	43	6	22	2	23	1	53
26	5	39	7	25	4	34	20	55	6	21	3	33	2	23
27	5	40	7	26	4	33	21	6	6	20	4	46	3	3
28	5	40	7	27	4	32	21	17	6	20	6	5	3	45
29	5	41	7	27	4	32	21	28	6	19	7	16	4	40
30	5	42	7	28	4	31	21	38	6	18	8	25	5	46

DÉCEMBRE, *Signe* le Capricorne. ♑

Les j. dim. de 6 *m. jusq.* 27, *et cr. de* 3 *m. j.* 31.

Jours de la S.	J. M.	Noms des Saints.	Phases de la ☽	J. ☽
Vendr.	1	S. Eloi, Ev.		3
Samed.	2	S. François Xavier.		4
1er. *D.*	3	*Avent.*		5
Lundi.	4	Ste. Barbe, V. M.		6
Mardi.	5	S. Sabas, Ab.	☽ P. Q.	7
Mercr.	6	S. Nicolas, Ev.	le 6, à 7	8
Jeudi.	7	S. Ambroise	h. 10 m.	9
Vendr.	8	*Concep. N. D.*	du mat.	10
Samed.	9	S. Julien.		11
2me. *D.*	10	Ste. Julie.		12
Lundi.	11	S. Daniel.		13
Mardi.	12	S. Valery.		14
Mercr.	13	Ste. Luce, V.		15
Jeudi.	14	S. Nicaise.	☺ P. L.	16
Vendr.	15	S. Memin.	le 14, à 11	17
Samed.	16	Ste. Adélaïde.	h. 28 m.	18
3me. *D.*	17	S. Lazare.	du mat.	19
Lundi.	18	S. Zozime.		20
Mardi.	19	Ste. Meuris.		21
Mercr.	20	*Quatre Temps.*		22
Jeudi.	21	S. Thomas, Ap.		23
Vendr.	22	S. Honorat.	☾ D. Q.	24
Samed.	23	*Vigile et jeûne.*	le 22, à 6	25
4me. *D.*	24	S. Delphin.	h. 32 m.	26
Lundi.	25	* NOEL.	du mat.	27
Mardi.	26	S. Etienne, M.		28
Mercr.	27	S. Jean, Ap. et Evan.		29
Jeudi.	28	SS. Innocents.	● N. L.	30
Vendr.	29	S. Trophime.	le 28, à 10	1
Samed.	30	S. Sabin.	h. 18 m.	2
Diman.	31	S. Sylvestre, P.	du soir.	3

DÉCEMBRE.

JOURS.	Pt. du j.		Lev. ☉		Cou. ☉		Décl. du ☉		Nuit clos.		Lever ◉		Couc. ◉	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H	M.	H.	M.
1	5	43	7	29	4	31	21	47	6	17	9 Matin.	21	6 Soir.	57
2	5	44	7	29	4	31	21	57	6	16	10	12	8	6
3	5	44	7	30	4	30	22	5	6	16	10	49	9	19
4	5	44	7	30	4	30	22	14	6	16	11	24	10	25
5	5	45	7	31	4	29	22	22	6	15	11	49	11	31
6	5	45	7	32	4	28	22	29	6	15	0 Soir.	18		
7	5	46	7	32	4	28	22	36	6	14	0	42	0 Matin.	39
8	5	46	7	33	4	27	22	43	6	14	1	10	1	38
9	5	46	7	34	4	26	22	49	6	14	1	25	2	41
10	5	47	7	34	4	26	22	55	6	13	2	6	3	38
11	5	47	7	35	4	25	23	0	6	13	2	37	4	39
12	5	47	7	35	4	25	23	5	6	13	3	18	5	37
13	5	48	7	36	4	24	23	9	6	12	3	58	6	26
14	5	48	7	36	4	24	23	13	6	12	4	45	7	16
15	5	49	7	37	4	23	23	17 Australe.	6	11	5	39	8	2
16	5	49	7	37	4	23	23	20	6	11	6	33	8	47
17	5	49	7	37	4	23	23	22	6	11	7	35	9	20
18	5	50	7	38	4	22	23	24	6	10	8	35	9	54
19	5	50	7	38	4	22	23	26	6	10	9	42	10	20
20	5	50	7	38	4	22	23	27	6	10	10	46	10	49
21	5	50	7	38	4	22	23	27	6	10	11	54	11	15
22	5	50	7	38	4	22	23	28	6	10			11	39
23	5	50	7	38	4	22	23	27	6	10	0 Matin.	59	0 Soir.	10
24	5	50	7	38	4	22	23	27	6	10	2	8	0	47
25	5	50	7	38	4	22	23	25	6	10	3	25	1	24
26	5	50	7	38	4	22	23	24	6	10	4	36	2	14
27	5	49	7	37	4	23	23	21	6	11	5	47	3	9
28	5	49	7	37	4	23	23	19	6	11	6	50	4	15
29	5	49	7	37	4	23	23	15	6	11	7	47	5	24
30	5	48	7	36	4	24	23	12	6	12	8	30	6	40
31	5	48	7	36	4	24	23	8	6	12	9	3	7	56

ROIS ET REINES DE FRANCE

DE LA TROISIÈME RACE.

987. Hugues Capet.
Adélaïde de Guienne.
996. Robert.
Berthe.
Constance de Provence.
1031. Henri Ier.
Anne de Russie.
1060. Philippe Ier.
Berthe de Hollande.
1108. Louis VI, *le Gros.*
Adélaïde de Savoie.
1137. Louis VII, *le Jeune.*
Éléonore d'Aquitaine.
Constance de Castille.
Alix de Champagne.
1180. Philippe II, *Auguste.*
Isabelle de Hainault.
Inger de Danemarck.
Agnès de Méranie.
1223. Louis VIII.
Blanche de Castille.
1226. Louis IX, *Saint.*
Marguerite de Provence.
1270. Philippe III, *le Hardi.*
Isabelle d'Aragon.
Marie de Brahant.
1285. Philippe IV, *le Bel.*
Jeanne de Navarre.
1314. Louis X, *Hutin.*
Marguerite de Bourgogne.
Clémence de Hongrie.
1316. Philippe V, *le Long.*
Jeanne de Bourgogne.

1322. Charles IV, *le Bel.*
Blanche de Bourgogne.
Marie de Luxembourg.
Jeanne d'Evreux.
1328. Philipe VI, *de Valois.*
Jeanne de Bourgogne.
Blanche d'Evreux.
1350. Jean.
Bonne de Luxembourg.
Jeanne de Boulogne.
1364. Charles V, *le Sage.*
Jeanne de Bourbon.
1380. Charles VI.
Isabelle de Bavière.
1422. Charles VII.
Marie d'Anjou.
1461. Louis XI.
Marguerite d'Écosse.
Charlotte de Savoie.
1483. Charles VIII.
Anne de Bretagne.
1498. Louis XII.
Jeanne de France.
Anne de Bretagne.
Marie d'Angleterre.
1515. François Ier.
Claude de France.
Éléonore d'Autriche.
1547. Henri II.
Catherine de Médicis.
1559. François II.
Marie Stuard.
1560. Charles IX.
Elisabeth d'Autriche.
1574. Henri III.
Louise de Lorraine.
1589. Henri IV.
Marguerite de Valois.

Marie de Médicis.
1610. Louis XIII.
Anne d'Autriche.
1643. Louis XIV.
Marie-Thérèse d'Autriche.
1715. Louis XV.
Marie de Pologne.
1774. Louis XVI.
Marie-Antoinette d'Autriche.
1793. Louis XVII.
1815. Louis XVIII.
Marie-Joséphine-Louise de Savoie.
1824. Charles X.
Marie-Thérèse de Savoie.

1804 napoléon 1er Empereur —.
marie louise d'autriche.

NAISSANCES ET ALLIANCES

DES PRINCES

ET PRINCESSES DE L'EUROPE.

MAISON DE BOURBON.

FRANCE.

CHARLES X, dit LE BIEN-AIMÉ, *né* à Versailles, le 9 Octobre 1757; roi de France et de Navarre, le 16 Septembre 1824; *veuf*, le 2 Juin 1805, de Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne. De ce mariage :

LOUIS-ANTOINE (*Dauphin*), *né* à Versailles, le 6 Août 1775; *marié* le 10 Juin 1799, à

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE de France (*Dauphine*), fille du roi Louis XVI, *née* à Versailles, le 19 Décembre 1778.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE (*Madame*), princesse des Deux Siciles, *née* le 5 Novembre 1798; *mariée* le 17 Juin 1816, à CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, duc de Berri; *veuve* le 14 Février 1820. De ce mariage :

HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ D'ARTOIS, duc de Bordeaux, *né* le 29 Septembre 1820.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE D'ARTOIS (*Mademoiselle*), *née* le 21 Septembre 1819.

BRANCHE D'ORLÉANS.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, duc d'Orléans, *né* le 6 Octobre 1773; *marié* le 25 Novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, fille de Ferdinand Ier., roi des Deux Siciles, *née* le 26 Avril 1782, duchesse d'Orléans. De ce mariage :

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Ros. d'Orléans, duc de Chartres, *né* à Palerme, le 3 Septembre 1810.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, *né* à Paris, le 25 Octobre 1814.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, *né* à Neuilly, le 14 Août 1818.

Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, *né* à Paris, le 1^er. Janvier 1820.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, *né* à Paris, le 16 Janvier 1822.

Ant^ne.-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, *né* à Neuilly, le 31 Juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans (*Mademoiselle*), *née* à Palerme, le 3 Avril 1812.

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans (*Mademoiselle de Valois*), *née* à Palerme, le 12 Avril 1813.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans (*Mademoiselle de Beaujolois*), *née* à Neuilly, le 3 Juin 1817.

Eugénie-Adélaïde-Louise (*Mademoiselle d'Orléans*), sœur de M. le duc d'Orléans, *née* le 23 Août 1777.

BRANCHE DE BOURBON-CONDÉ.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, prince de Condé, *né* le 13 Avril 1756, *veuf*, le 10 Janvier 1822, de Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans.

ESPAGNE.

Ferdinand VII, *né* le 13 Octobre 1784, roi d'Espagne et des Indes, le 19 Mars 1808;

veuf, le 21 Mai 1806, de Marie-Antoinette, princesse de Naples et des Deux-Siciles, fille de Ferdinand Ier.; et le 26 Décembre 1818, d'Isabelle-Marie-Françoise, infante de Portugal; *remarié* le 20 Octobre 1819, à

Marie-Josèphe-Amélie, fille de Maximilien-Marie, frère du roi de Saxe, *née* le 6 Décembre 1803, reine d'Espagne et des Indes.

DEUX-SICILES.

François Ier., *né* le 19 Août 1777, roi des Deux-Siciles, le 4 Janvier 1825; *veuf*, le 15 Novembre 1801, de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche; *remarié* le 6 Octobre 1802, à

Marie-Isabelle, Infante d'Espagne, *née* le 6 Juillet 1789. De ce mariage :

Ferdinand-Charles, prince héréditaire des Deux-Siciles, duc de Calabre, *né* le 12 Janvier 1810.

ÉTATS ROMAINS.

Léon XII, Annibal Della Genga, *né* au château de Della Genga, près Spoletto, le 2 Août 1760, *élu* pape à Rome, le 27 Septembre 1823, *couronné* le 6 Octobre suivant.

AUTRICHE.

François Ier., archiduc d'Autriche, *né* le 12 Février 1768, roi de Hongrie et de Bohême, le 1er. Mars 1792, empereur d'Autriche, le 11 Août 1804; *veuf*, le 18 Février 1790, d'Elisabeth-Wilhelmine-Louise de Wurtemberg; *veuf* en secondes noces, le 13 Avril 1807, de Marie-Thérèse des Deux-Siciles; et en troisièmes, le 7 Avril 1816, de Marie-Louise-Antoinette-Béatrix, archiduchesse d'Autri-

che, fille de feu l'archiduc Ferdinand; *remarié* le 10 Novembre 1816, à

Charlotte-Auguste, princesse de Bavière, reine de Hongrie et de Bohême, impératrice d'Autriche, *née* le 8 Février 1792.

Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, prince impérial, archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, *né* le 19 Avril 1793.

BAVIÈRE.

Louis Ier., *né* le 25 Août 1786, roi de Bavière le 13 Octobre 1825; *marié* le 12 Octobre 1810, à

Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie de Saxe-Hildburghausen, reine de Bavière, *née* le 8 Juillet 1792. De ce mariage:

Maximilien, prince royal, *né* le 28 Novembre 1811.

GRANDE-BRETAGNE.

George IV, *né* le 12 Août 1762, proclamé roi d'Angleterre, le 29 Janvier 1820; roi de Hanovre, le 26 Octobre 1814; *veuf*, le 7 Août 1821, de Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick-Wolfenbuttel.

DANEMARCK.

Frédéric VI, *né* le 28 Janvier 1768, roi de Danemarck, le 13 Mars 1808; *marié* le 31 Juillet 1790, à

Marie-Sophie-Frédérique de Hesse, reine de Danemarck, *née* le 28 Octobre 1767. De ce mariage:

Caroline, princesse royale de Danemarck, *née* le 28 Octobre 1793.

PAYS-BAS.

Guillaume-Frédéric, *né* le 24 Août 1772, roi

des Pays-Bas, le 16 Mars 1815; *marié* le 1er. Octobre 1791, à

Frédérique-Louise-Wilhelmine de Prusse, *née* le 18 Novembre 1774. De ce mariage:

Guillaume-Frédéric-George-Louis, prince d'Orange, *né* le 6 Décembre 1792; *marié* le 21 Février 1816, à

Anne-Paulowna, grande duchesse et sœur de l'empereur de Russie, *née* le 18 Janvier 1795.

PORTUGAL.

Jean VI, *né* le 13 Mai 1767, roi de Portugal, du Brésil et des Algarves, le 20 Mars 1816, *marié* le 9 Juin 1785, à

Charlotte-Joachime, infante d'Espagne, *née* le 25 Avril 1775, reine de Portugal. De ce mariage:

Don Pierre d'Alcantara, prince royal, duc de Bragance, *né* le 12 Octobre 1798; *marié* le 13 Mai 1817, à

Léopoldine-Caroline-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, *née* le 22 Juin 1797.

PRUSSE.

Frédéric-Guillaume III, *né* le 3 Août 1770, roi de Prusse, le 16 Novembre 1797; *veuf*, le 19 Juillet 1810, de Louise-Auguste-Wilhelmine de Mecklenbourg-Strélitz.

Frédéric-Guillaume, prince royal, *né* le 15 Octobre 1795; *marié* le 29 Novembre 1823, à

Élisabeth-Louise, princesse de Bavière, *née* le 12 Novembre 1801.

RUSSIE.

Alexandre Ier. Paulowitch, *né* le 23 Décembre 1777, empereur de toutes les Russies, le 24 Mars 1801; roi de Pologne, le 9 Juin 1815; *marié* le 9 Octobre 1793, à

Élisabeth-Alexiewna, princesse de Bade, impératrice de toutes les Russies et reine de Pologne, *née* le 24 Janvier 1779.

SARDAIGNE.

Charles-Félix de Savoie, *né* le 6 Avril 1765, roi de Sardaigne, le 13 Mars 1821; *marié* le 7 Mars 1807, à

Marie-Christine-Amélie-Thérèse, sœur de François Ier., roi des Deux-Siciles, reine de Sardaigne, *née* le 17 Janvier 1779.

SAXE.

Frédéric-Auguste, *né* le 23 Décembre 1750, roi de Saxe, le 11 Décembre 1806; *marié* le 29 Janvier 1769, à

Marie-Amélie-Auguste, tante du roi de Bavière, reine de Saxe, *née* le 11 Mai 1752. De ce mariage :

Marie-Auguste-Antoinette, princesse royale, *née* le 21 Juin 1782.

SUEDE ET NORWÈGE.

Charles-Jean Ier, *né* le 26 Janvier 1764, roi de Suède et de Norwège, le 5 Février 1818; *marié* le 16 Août 1798, à

Eugénie-Bernardine-Désirée, *née* le 8 Novembre 1781, reine de Suède et de Norwège. De ce mariage :

Joseph-François-Oscar, prince royal, *né* le 4 Juillet 1799; *marié* le 19 Juin 1823, à

Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille du feu prince Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg et d'Eichstaedt, *née* le 14 Mars 1807.

TURQUIE.

Mahmoud II, *né* en 1784, proclamé empereur le 11 Août 1808.

WURTEMBERG.

Guillaume, *né* le 27 Septembre 1781, roi de Wurtemberg, le 30 Octobre 1816; *veuf*, le 9 Janvier 1819, de Catherine-Paulowna, sœur de l'empereur de Russie; *remarié* le 15 Avril 1820, à

Pauline, princesse de Wurtemberg, sa cousine, *née* le 11 Septembre 1800, reine de Wurtemberg. De ce mariage :

Charles-Frédéric-Alexandre, prince royal, *né* le 6 Mars 1823.

ÉTATS D'ITALIE.

Lucques.

Charles-Louis, infant d'Espagne, duc de Lucques, *né* le 22 Décembre 1799; *marié* le 15 Août 1820, à

Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne, *née* le 19 Septembre 1803. De ce mariage :

Ferdinand-Joseph-Marie-Charles-Victor, né le 14 Janvier 1823.

Modène.

François-Joseph-Charles-Ambroise-Stanislas, archiduc d'Autriche, fils de feu l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Modène, et de la princesse Marie-Béatrix d'Est, *né* le 6 Octobre 1779, duc de Modène, le 9 Juin 1815; *marié* le 20 Juin 1812, à

Marie-Béatrix-Victoire-Josèphe, princesse de Savoie, *née* le 6 Décembre 1792. De ce mariage :

François-Ferdinand-Geminian, *né* le 1er. Juin 1819.

Parme.

Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, *née*

le 12 Décembre 1791, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla. et ancienne Impératrice des Français

TOSCANE.

Léopold II, archiduc d'Autriche, *né* le 3 Octobre 1797, grand duc de Toscane le 18 Juin 1824; *marié* le 28 Octobre 1817, à

Marie-Anne-Caroline, princesse de Saxe, grande duchesse de Toscane, *née* le 15 Novembre 1799. De ce mariage :

Marie-Caroline-Auguste-Elisabeth-Vincentine-Jeanne-Joséphine, *née* le 19 Novembre 1822.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

BADE.

Louis-Auguste-Guillaume, *né* le 9 Février 1763, grand duc de Bade, duc de Zœhringen, le 8 Décembre 1818.

Charles-Léopold-Frédéric, prince grand ducal, *né* le 29 Août 1790, fils du grand duc Charles-Frédéric; *marié* le 25 Juillet 1819, à

Sophie-Wilhelmine, princesse de Suède, *née* le 21 Mai 1801.

HESSE ÉLECTORALE.

Guillaume, *né* le 28 Juillet 1777, électeur le 27 Février 1821, *marié* le 13 Février 1797, à

Frédérique-Catherine-Auguste de Prusse, *née* le 1^er^. Mai 1780. De ce mariage :

Frédéric-Guillaume, prince héréditaire, *né* le 20 Août 1802.

Branche de Hesse-Philippsthal.

Ernest-Constantin, *né* le 8 Août 1771, landgrave, *remarié* le 17 Février 1812, à

Caroline-Wilhelmine, fille de feu son frère Charles, prince de Hesse-Philippsthal.

Branche de Hesse-Rothenbourg.

Victor-Amédée, *né* le 2 Septembre 1779; *veuf*, le 7 Juin 1806, de Léopoldine-Philippine, fille de Philippe-Marie-Joseph de Furstemberg-Stuhlingen; *remarié* le 10 Septembre 1812, à

Elisabeth-Eléonore-Charlotte, princesse de Hohenlohe-Langenbourg, *née* le 21 Novembre 1790.

HESSE-DARMSTADT.

Louis x, *né* le 14 Juin 1753, grand duc de Hesse-Darmstadt en 1806; *marié* le 19 Février 1777, à

Louise-Caroline-Henriette, fille du prince George-Guillaume de Hesse-Darmstadt, *née* le 15 Février 1761. De ce mariage:

Louis, *né* le 26 Décembre 1777, grand duc héréditaire, *marié* le 19 Juin 1804, à

Wilhelmine-Louise de Bade, *née* le 10 Septembre 1788, fille du feu prince héréditaire Charles-Louis de Bade.

Branche de Hesse-Hombourg.

Frédéric-Louis, *né* le 30 Juillet 1769, landgrave de Hesse-Hombourg, le 21 Janvier 1820; *marié* le 8 Avril 1818, à

Elisabeth, princesse d'Angleterre, *née* le 22 Mai 1770.

Holstein.

Voyez Danemarck.

LUXEMBOURG.

Voyez Pays-Bas.

Holstein-Oldenbourg.

Pierre-Frédéric-Louis, prince de Lubeck, *né* le 17 Janvier 1755, grand duc de Holstein-

Oldenbourg; *veuf*, le 24 Novembre 1785, de Frédérique-Élisabeth-Amélie de Wurtemberg.

Paul-Frédéric-Auguste, fils du prince de Lubeck, *né* le 13 Juillet 1783.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN.

Frédéric-François, *né* le 10 Décembre 1756, grand duc de Mecklembourg-Schwerin, le 9 Juin 1815; *veuf*, le 1er. Janvier 1808, de Louise de Saxe-Gotha.

Paul-Frédéric, *né* le 15 Septembre 1800, prince héréditaire; *marié* le 25 Mai 1822, à

Frédérique-Wilhelmine-Alexandrine-Marie-Hélène de Prusse, *née* le 23 Février 1803.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

George-Frédéric-Charles-Joseph, grand duc de Mecklembourg-Strélitz, le 6 Novembre 1816, *né* le 12 Août 1779; *marié* le 12 Août 1817, à

Marie-Wilhelmine-Frédérique de Hesse, cousine de l'électeur, *née* le 21 Janvier 1796. De ce mariage :

Frédéric-Guillaume-Charles-George-Ernest-Adolphe, *né* le 17 Octobre 1819.

SAXE-WEIMAR.

Charles-Auguste, grand duc de Saxe-Weimar, le 9 Juin 1815, *né* le 3 Septembre 1757; *marié* le 3 Octobre 1775, à

Louise de Hesse-Darmstadt, *née* le 30 Janvier 1757. De ce mariage:

Charles-Frédéric, *né* le 2 Février 1783, prince héréditaire; *marié* le 3 Août 1804, à

Marie-Paulowna, *née* le 15 Février 1786, fille de Paul Ier., empereur de Russie.

BRUNSWICK.

CHARLES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE-GUILLAUME, *né* le 30 Octobre 1804, duc de Brunswick, le 18 Juin 1815.

NASSAU.

GUILLAUME-GEORGE-AUGUSTE-HENRI, *né* le 14 Juin 1792, duc de Nassau, le 23 Mars 1816; *veuf* de Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie-Alexandrine, princesse de Saxe-Hildburghausen.

Adolphe-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, *né* le 24 Juillet 1817, prince héréditaire.

SAXE-COBOURG-SAALFELD.

ERNEST-ANTOINE-CHARLES-LOUIS, *né* le 2 Janvier 1784, duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, le 6 Décembre 1806; *marié* le 31 Juillet 1817, à

DOROTHÉE-LOUISE-PAULINE-CHARLOTTE-FRÉDÉRIQUE-AUGUSTE, *née* le 21 Décembre 1800, princesse de Saxe-Gotha. De ce mariage :

Auguste-Ernest-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Edouard, *né* le 21 Juin 1818, prince héréditaire.

SAXE-MEINUNGEN.

BERNARD-ERICH FREUND, *né* le 17 Décembre 1800. duc de Saxe-Meinungen, le 24 Décembre 1803.

SAXE-HILDBURGHAUSEN.

FRÉDÉRIC, *né* le 29 Avril 1763, duc de Saxe-Hildburghausen, le 23 Septembre 1780; *veuf*, le 14 Mai 1818, de Charlotte-Georgine-Louise-Frédérique de Mecklembourg-Strélitz.

Joseph-George-Frédéric-Ernest-Charles, *né* le 27 Août 1789, prince héréditaire, *marié* le 24 Avril 1817, à

Louise-Amélie-Wilhelmine-Philippine de Wurtemberg, *née* le 28 Juin 1799.

ANHALT-DESSAU.

Léopold-Frédéric, *né* le 1er. Octobre 1794, duc d'Anhalt-Dessau, le 10 Août 1817; *marié* le 18 Avril 1818, à

Frédérique-Wilhelmine-Louise-Amélie, fille du feu prince Louis de Prusse, *née* le 30 Septembre 1796. De ce mariage :

George-Bernard, *né* le 21 Février 1796.

ANHALT-BERNBOURG.

Alexis-Frédéric-Chrétien, *né* le 12 Juin 1767, duc d'Anhalt-Bernbourg; *marié* le 29 Novembre 1794, à

Marie-Frédérique de Hesse, *née* le 14 Septembre 1768. De ce mariage :

Alexandre-Charles, *né* le 2 Mars 1805, prince héréditaire.

ANHALT-COETHEN.

Ferdinand, *né* le 25 Juin 1769, duc d'Anhalt-Coethen, le 16 Décembre 1818; *veuf*, le 24 Novembre 1803, de Marie-Dorothée-Henriette-Louise, princesse de Holstein-Beck; *remarié* le 20 Mai 1816, à

Julie, comtesse de Brandebourg, *née* le 4 Janvier 1793.

SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN.

Gunter-Frédéric-Charles, *né* le 5 Décembre 1760, prince de Schwarzbourg-Sondershausen; *marié* le 23 Juin 1799, à

Wilhelmine-Frédérique-Caroline de Schwarzbourg-Rudolstadt, *née* le 21 Janvier 1774. De ce mariage :

Gunther-Frédéric-Charles, *né* le 24 Septembre 1801, prince héréditaire.

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT.

Frédéric-Gunther, *né* le 6 Novembre 1793, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt; *marié* le 15 Avril 1816, à
Amélie-Auguste, princesse d'Anhalt-Dessau, *née* le 18 Août 1793. De ce mariage :
Gunther, *né* le 5 Novembre 1821, prince héréditaire.

HOHENZOLLERN-HECHINGEN.

Frédéric-Hermann-Otton, *né* le 22 Juillet 1776, prince de Hohenzollern-Hechingen; *marié* le 26 Avril 1800, à
Marie-Louise-Pauline de Courlande et Sagan, *née* le 19 Février 1782. De ce mariage :
Frédéric-Guillaume-Constantin, *né* le 16 Février 1801, prince héréditaire.

LICHTENSTEIN.

Jean-Joseph, *né* le 26 Janvier 1760, prince de Lichtenstein; *marié* le 12 Avril 1792, à
Joséphine-Sophie de Furstemberg, *née* le 20 Juin 1776. De ce mariage :
Aloys, *né* le 25 Mai 1796, prince héréditaire.

HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN.

Antoine-Aloys-Meinrad-François, *né* le 20 Juin 1762, prince de Hohenzollern-Sigmaringen; *marié* le 12 Août 1782, à
Amélie-Zéphirine de Salm-Kyrbourg, *née* le 6 Mars 1760. De ce mariage :
Charles-Antoine, *né* le 20 Février 1785, prince héréditaire; *marié* le 4 Février 1808, à
Antoinette Murat, *née* le 5 Janvier 1793.

WALDECK.

GEORGE-FRÉDÉRIC-HENRI, *né* le 20 Septembre 1789, prince de Waldeck; *marié* le 26 Juin 1823, à

EMMA, princesse d'Anhalt Bernbourg Schaumbourg.

REUSS-GREITZ.

HENRI XIX, *né* le 1^er^. Mars 1790, prince de Reuss-Greitz, le 29 Janvier 1817; *marié* le 7 Janvier 1822, à

GASPARINE, princesse de Rohan-Rochefort.

REUSS-SCHLEIZ.

HENRI XLII, *né* le 31 Mai 1785, prince de Reuss-Schleiz, le 17 Avril 1818.

LIPPE-SCHAUMBOURG.

GEORGE-GUILLAUME, *né* le 20 Décembre 1784, prince de la Lippe-Schaumbourg; *marié* le 23 Juin 1816, à

IDA-CAROLINE-LOUISE, sœur du prince de Waldeck, *née* le 26 Septembre 1796. De ce mariage :

Adolphe-George, *né* le 1^er^. Août 1817, prince héréditaire.

LIPPE-DETMOLD.

PAUL-ALEXANDRE-LÉOPOLD, *né* le 6 Novembre 1796, prince de la Lippe-Detmold; *marié* le 23 Avril 1820, à

EMILIE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE, princesse de Schwarzbourg-Sondershausen, *née* le 23 Avril 1800. De ce mariage :

Paul-Frédéric-Emile-Léopold, *né le* 1^er^. Septembre 1821, prince héréditaire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. John Quincy Adams, président, élu le 9 Février 1825.

SUISSE.

M. de Ruttimam, avoyer de la ville et république de Lucerne, président du directoire fédéral.

HAÏTI.

M. Boyer, président à vie de la république, reconnu par acte de Charles X, roi de France, le 17 Avril 1825.

AMBASSADEURS ET MINISTRES

Des Puissances étrangères auprès du Roi.	*Du Roi près les Puissances étrangères.*
ANGLETERRE.	ANGLETERRE.
M. le V^te^. Granville.	M. le prince de Polignac.
AUTRICHE.	AUTRICHE.
M. le baron de Vincent.	M. le M^is^. de Caraman.
BADE.	BADE.
M. le Bailli de Ferrette.	M. le C^te^. de Montlezun.
BAVIÈRE.	BAVIÈRE.
M. le comte de Bray.	M. le M^is^. de la Moussaye.
DANEMARCK.	DANEMARCK.
M. le comte de Juel.	M. de Saint-Simon.
ESPAGNE.	ESPAGNE.
M. le duc de la Villahermosa.	M. de Salignac-Fénélon.
ÉTATS-UNIS.	ÉTATS-UNIS.
M. Brown.	M. le B^on^. de Mareuil.
HAMBOURG et FRANCFORT SUR LE MEIN.	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE et FRANCFORT.
M. de Rumpff.	M. le comte Reinhard.
HANOVRE.	HAMBOURG.
M. le comte de Grote.	M. Roux de Rochelle.
HESSE-DARMSTADT.	HANOVRE.
M. de Pappenheim.	M. le comte Roger de Caux.
MEKLEMBOURG-SCHWERIN.	HESSE-DARMSTADT.
M. de Oerthling.	M. de Salignac-Fénélon.
MEKLEMBOURG-STRÉLITZ.	HESSE-CASSEL.
M. de Treitlinger.	M. de Cabre.

NASSAU.

M. de Fabricius.

PARME.

M. le baron de Vincent.

PAYS-BAS.

M. le baron Fagel.

PORTUGAL ET BRÉSIL.

M. Pedro de Mello.

PRUSSE.

M. le baron de Werther

ROME.

M. Macchi.

RUSSIE.

M. de Pozzo di Borgo.

SARDAIGNE.

M. Alfiery de Sostegno.

SAXE.

M. le baron d'Uchtritz.

DEUX-SICILES.

M. le prince de Castelcicala.

SUÈDE ET NORWÈGE.

M. le comte Gustave de Lœvenhielm.

SUISSE.

M. de Tschann.

TOSCANE.

M. Mactiensi

TURQUIE.

N.....

WURTEMBERG.

M. le C^te^. de Mulinen.

PAYS-BAS.

M. Hector d'Agoult.

PORTUGAL ET BRÉSIL.

M. le baron Hyde de Neuville.

PRUSSE.

M. de Saint-Priest.

ROME.

M. le duc de Laval-Montmorency.

RUSSIE.

M. le C^te^, de la Ferronays.

SARDAIGNE.

M. le M^is^. de la Tour du Pin.

SAXE.

M. le C^te^. de Rumigny.

DEUX-SICILES.

M. le duc de Blacas.

SUÈDE ET NORWÈGE.

M. le C^te^. de Gabriac.

SUISSE.

M. le M^is^. de Moustier.

TOSCANE ET LUCQUES.

M. le M^is^. de la Maisonfort.

TURQUIE.

M. le C^te^. Guilleminot.

WURTEMBERG.

M. le C^te^. George de Caraman.

MAISON DU ROI.

Grand Aumônier.

M. le prince de Croï, cardinal, pair de France, archevêque de Rouen.

Premier Aumônier.

M. le Cte. Frayssinous, évêque d'Hermopolis.

Confesseur.

M. l'abbé Jocard.

Grand Maître de France.

S. A. R. le duc de Bourbon, prince de Condé.

Premier Maître d'hôtel.

M. le comte de Cossé-Brissac.

Chambellans de l'hôtel. MM.

Le Cte. de Rothe.
Le Mis. de Mondragon.
Le Cte. de Chouzy.
Le vicomte Hocquart.

Secrétaire des commandements.

M. Agasse père.

Grand Chambellan.

M. le prince de Talleyrand, pair de France.

Premiers Gentilshommes de la chambre. MM.

Le duc d'Aumont,
Le duc de Duras,
Le duc de Blacas,
Le comte Ch. de Damas,
} Pairs de France.

Premiers Chambellans. MM.

Le marquis de Boisgelin, pair de France.
Le comte de Pradel, ministre d'état.
Le comte Curial, pair de France.
Le marquis d'Avaray, maréchal de camp.

Le duc d'Avaray, pair de France, *honoraire.*
Le comte Edouard Dillon, lieutenant général, *honoraire.*

Gentilshommes de la chambre. MM.

Le comte de Cayla, pair, lieutenant général
Le comte Reille, pair, lieutenant général.
Le marquis de Pérignon, pair.
Le comte Amédée de Pastoret, conseiller d'état.
Le baron Le Grand de Vaux.
Le marquis de Crenay, maréchal de camp.
Le baron Baltazard d'Arcy, maréchal de camp.
Le comte de Périgord (Elie), maréch. de camp.
Le comte Arthur de la Bourdonnaye, colonel.
Le comte de Chastellux, pair, maréch. de camp.
Le baron de Mackau, contre-amiral.
Le marq. Louis de Montholon Sémonville, pair.
Le marquis de Monteynard, maréchal de camp.
Le comte Emériс de Narbonne-Pelet.
Le comte de Laplace, lieutenant-colonel.
Le comte de Noé, pair.
Le comte de Sparre, pair, lieutenant général.
Le vicomte Mermet, lieutenant général.
Le vicomte Roussel d'Hurbal, lieut. général.
Le comte d'Orglande, pair.
Le vicomte Lacroix (Pamphile), lieut. général.
Le comte de Hautefeuille, colonel d'état-major.
Le comte de Rastignac (Ch.), maréch de camp.
Le marquis de Gourgue, maître des requêtes.
Le comte de Saint-Chamans, maréch. de camp.
Le vicomte Talon, maréchal de camp.
Le baron de Druault, maréchal de camp.
Le comte de Lauriston, maréchal de camp.
Le vicomte de Latour-Maubourg, maréchal de camp.
Le comte de Vibraye (Anatole).
Le comte Pothier, maréchal de camp.
Le comte de Coutard, lieutenant général.

Gentilshommes honoraires de la chambre. MM.

Le baron Destouches, préfet de Seine et Oise.
Le comte de Tournon, conseiller d'état.
Raymond Delaitre, préfet de l'Eure.
Le baron Siméon, préfet du Pas de Calais.
Le comte de la Garde, ex-ministre de France à Madrid.
Le marquis de la Moussaye.
Le comte de Goyon, préfet de Seine et Marne.
Le baron d'Haussez, préfet de la Gironde.
Le comte de Rochechouart, maréchal de camp.
Le comte de Sesmaisons (Donatien).
Le marquis de Lévis-Mirepoix.
Mallet.
Le comte Albéric de Choiseul.
Le marquis de Radepont.
Le comte de Montlivault, préfet du Calvados.
Le marquis de Colbert de Chabannais.
Le marquis de Bellissen.
Le marquis de Sercey, vice-amiral.
Le comte de Courtarvel.
Le comte de Brosses, préfet du Rhône.
Le baron de Tourolle.
Le marquis de la Vallette.
Le marquis d'Escayrac.
Le comte d'Orsay, lieutenant général.
Le comte de Bombelles.
Le comte d'Imécourt.
Le comte de Bourmont, lieutenant général.
Le vicomte Vallin.
Le comte René de Bernis.
Le vicomte Reiset, lieutenant général.
Le marquis Duplessis Chatillon.
Le marquis de Lillers, colonel de la garde nationale.
Le comte d'Harcourt (Eugène).
Le comte d'Audenarde, lieutenant général.

Le marquis de Rostaing (H^ri. Paulin), colonel.
Le marquis de Chaumont de Quitry.
Le marquis de Calvières.
Le comte de Sesmaisons (Gabriel).
Le comte Auguste de Juigné.
De la Porte, colonel d'artillerie de la garde.
Le comte de Chazelles, préfet du Morbihan.
Le vicomte de Virieu.
Le marquis de Goulaine.
Le comte de Montaut.
Le duc de Fimarcon.
Le marquis de Froissard.
Le comte de Vaulgrenand.
Le marquis de Gasville, préfet de l'Yonne.
Le comte de Fougières.
Le comte de Montbel.
Le comte de Saint-Sauveur.
Le comte de Gain de Montagnac, lieut. général.
Le comte de Sesmaisons, lieutenant général.
Le C^te. de Bourbon-Busset, maréchal de camp.
Le comte de Bréon, maréchal de camp.
Le comte de Verac, colonel.
Le comte Charles de Maillé, colonel.
Le marquis de Chabrillant, lieutenant colonel.
Le comte de la Tour du Pin Lacharce, colonel.
Le comte de Vaudreuil, pair, chef d'escadron.
Le comte de la Loyère.
Le comte de Buissy.
Le vicomte de Cajor.
Le comte de Chabrol.
De Chaméane, député.
Le comte de Béthune.
Le marquis de Montécot.
Le comte Héracle de Polignac.
Le vicomte Paultre de la Motte, lieut. général.
Le comte Lion, lieutenant général.
Le comte de Tocqueville.
Le baron Rabusson.

Le prince de Berghes.
Le baron de Tauriac.
Le marquis de Castelbajac.
Le vicomte du Hamel.

Grand Ecuyer de France.

N....

Premier Ecuyer.

M. le duc de Polignac, pair de France.

Commandant des écuries du Roi.

M. le comte O'Hëgerty.

Grand Veneur.

M. le maréchal marquis de Lauriston.

Premier Veneur.

M. le comte de Girardin, lieutenant général.

Grand Maître des Cérémonies.

M. le marquis de Dreux-Brézé, pair de France.

Maître des Cérémonies.

M. le marquis de Rochemore, maréchal de camp.

Aides des Cérémonies. MM.

Le baron de Saint-Félix.
Le vicomte de Geslin.

Secrétaire des Cérémonies.

M. Vacherot.

MAISON MILITAIRE DU ROI.

La maison militaire du Roi se compose de cinq compagnies des gardes du corps de S. M., de la compagnie des gardes à pied or-

dinaires du corps du Roi, des maréchaux et fourriers des logis du Roi.

Aides de camp du Roi. MM.

Le duc de Maillé, pair de France, maréchal de camp.
Le duc de Fitz-James, pair de France, colonel.
Le comte de Bruges, lieutenant général.
Le chevalier de la Salle, maréchal de camp.
Le comte de Bouillé, maréchal de camp.
Le vicomte de Larochefoucault, colonel.
Le comte Alexis de Noailles, colonel.
Le duc de Crussol, maréchal de camp.
Le vicomte Digeon, pair de France, lieutenant général.
Le marquis de Conflans, }
Le comte de Trogoff, } maréchaux de camp.
Le comte de Vall, }

GARDES DU CORPS DU ROI.

Capitaines.

M. le duc d'Havré et de Croï, pair de France, lieutenant général.
M. le duc de Gramont, pair de France, lieutenant général.
M. le prince de Poix, duc de Mouchy, pair de France, lieutenant général.
M. le duc de Luxembourg, pair de France, lieutenant général.
M. le marquis de Rivière, pair de France, lieutenant général.

Grand Maréchal-des-logis.

M. le marquis de la Suze, pair de France, lieutenant général.

MAISON DE S. A. R. Mgr. LE DAUPHIN.

Premiers menins. MM.

Le duc de Damas, pair de France, lieutenant général.
Le duc de Guiche, lieutenant général.

Seconds menins. MM.

Le comte d'Escars, pair de France.
Le baron de Damas, pair de France.
Le comte Melchior de Polignac, maréchal de camp.
Le vicomte de Saint-Priest, lieutenant général.
Le comte de Bordesoulle, pair de France.
Le comte d'Osmond, lieutenant-colonel.

Aides de camp. MM.

Le baron de Beurnonville, } Maréchaux de
Le comte de Fontenilles, } camp.
Le chevalier de Montcalm,
Le vicomte de Champagny,
Le Bon. Lecoulteux de Canteleu, } Colonels.
Le vicomte de Lahitte,
Le duc de Ventadour,
Le Cte. de la Rochefoucault, chef de bataillon.

Secrétaire du cabinet.

M. d'Archer Moutgascon.

MAISON DE S. A. R. Mme. LA DAUPHINE.

Premier Aumônier.

M. le cardinal de la Fare, pair de France, archevêque de Sens.

Dame d'honneur.

Mme. la duchesse de Damas-Crux.

Dame d'atours.

Mme. la vicomtesse d'Agoult.

Dames pour accompagner. MMmes.

La comtesse de Béarn.
La maquise de Biron.
La marquise de Sainte-Maure.
La vicomtesse de Vaudreuil
La marquise de Rougé.
La comtesse de Villefranche.

Chevaliers d'honneur. MM.

Le marquis de Vibraye, pair de France.
Le duc de Montmorency (Mathieu), pair de France, maréchal de camp, conservant les honneurs du service.

Secrétaire des commandements.

M. Théodore Charlet.

MAISON DE S. A. R. MADAME, DUCHESSE DE BERRI.

Premier Aumônier.

M. de Chabons, évêque d'Amiens.

Dame d'honneur.

Mme. la maréchale duchesse de Reggio.

Dame d'atours.

Mme. la comtesse de Noailles.

Dames pour accompagner. MMmes.

La comtesse de Bouillé.
La marquise d'Hautefort.
La comtesse de Béthizy.

La marquise de Gourgue.
La comtesse de Meffrey.
La vicomtesse de Castéja.
La comtesse Charles de Gontaut.
La comtesse de la Rochejaquelein.
La marquise de Lauriston, *honoraire*.

Chevalier d'honneur.

M. le duc de Lévis, pair de France.

Secrétaire des commandements.

M. le marquis de Sassenay.

MAISON DE LL. AA. RR. M. LE DUC DE BORDEAUX ET MADEMOISELLE.

Gouvernante.

Mme. la vicomtesse de Gontaud.

Sous-Gouvernante.

Mme. la marquise de Foresta.

Gentilshommes d'honneur et aides de camp. MM.

Le prince de Léon, colonel.
Le comte de Brissac, lieutenant-colonel.
Le vicomte de Montélégier, lieutenant général.
Le prince de Beaufremont, pair de France, lieutenant-colonel.

Aides de Camp. MM.

Le comte de Mesnard, } maréchaux
Le comte Eugène d'Astorg, } de camp.
Le duc de Coigny, colonel.
Le comte de Mailly, lieutenant-colonel.
Le comte de Faucigny, lieutenant-colonel.

Etat-Major général suisse. MM.

Le baron de Gady,
Le vicomte Vasserot de Vincy,
Le comte de Courten,
Le baron Graffenried de Blonay,
} maréchaux de camp.
Le baron Forestier, honoraire.

Secrétaire des commandements.

M. de Provenchères.

GOUVERNEURS DES MAISONS ROYALES.

Tuileries.

M. le marquis de Béthizy, lieutenant général.

Versailles et Trianon.

M. le marquis Olivier de Verac, pair de France.

Palais du Louvre.

M. le marquis d'Autichamp, lieutenant général.

Saint-Cloud.

M. le vicomte d'Agoult, lieutenant général.

Saint-Germain en Laye.

M. le comte Bozon de Périgord, maréchal de camp.

Compiègne.

M. le duc de Montmorency (Mathieu), pair de France, maréchal de camp.

Fontainebleau.

M. le comte Melchior de Polignac, maréchal de camp.

Rambouillet.

M. le duc de Lorges, pair de France, lieutenant général.

Meudon.

M. le duc de Castries, pair, lieutenant général.

Strasbourg.

M. le comte Claparède, pair, lieut. général.

Pau.

M. le baron Desol de Grisolles, lieut. général.

Bordeaux.

M. Taffard de Saint-Germain, *intendant.*

CONSEILS DU ROI.

CONSEIL DES MINISTRES.

Ce conseil se compose des ministres secrétaires d'état, qui se rassemblent, ou devant le Roi, ou sous la présidence d'un ministre secrétaire d'état nommé à cet effet.

Il délibère sur les matières de haute administration, sur la législation administrative, sur tout ce qui tient à la police générale, à la sûreté du trône et du royaume, et au maintien de l'autorité royale.

Ministres secrétaires d'état ayant département.

M. le comte de Villèle, *président, les finances.*
M. le comte de Peyronnet, garde des sceaux, *la justice.*
M. le baron de Damas, pair de France, *les affaires étrangères.*
M. le marquis de Clermont-Tonnerre, pair de France, *la guerre.*
M. le comte Chabrol de Crouzol, pair de France, *la marine et les colonies.*

M. le comte de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France, grand-maître de l'université, royale, *les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique.*
M. le comte de Corbière, *l'intérieur.*
M. le duc de Doudeauville, pair de France, *la maison du Roi.*

CONSEIL PRIVÉ.

Le nombre des membres de ce conseil n'est pas fixé ; il ne s'assemble que sur convocation spéciale, et faite, d'après les ordres du Roi, par le président du conseil des ministres : il ne discute que les affaires qui lui sont spécialement soumises.

Sont membres de ce conseil :

Les princes de la Famille royale, et les princes du sang que le Roi juge à propos d'y appeler ;

Les ministres secrétaires d'état ayant département ;

Les ministres d'état dont les noms suivent.

MESSIEURS :

Dambray, chancelier de France, pair de France.
Le duc de Dalberg, pair de France.
Le maréchal duc de Conégliano, pair de France.
Le maréchal duc de Reggio, pair de France.
Le marquis Dessoles, pair de France.
Le comte Dupont, pair de France.
L'abbé duc de Montesquiou, pair de France.
Le comte Beugnot.
Le baron de Vitrolles.
Le marquis Barthelemy, pair de France.
Le maréchal Magdonald, duc de Tarente, pair de France.
Le duc de Lévis, pair de France.

Le marquis de Marbois, pair de France.
Le marquis de Lally-Tollendal, pair de France.
Le comte Anglès.
Le marquis de Villedeuil.
De Bourienne.
Le comte Alexis de Noailles.
Le prince de Talleyrand, pair de France.
Le maréchal marquis de Gouvion Saint-Cyr, pair de France.
Le marquis de Jaucourt, pair de France.
Le baron Pasquier, pair de France.
Le comte de Vaublanc.
Le maréchal duc de Raguse, pair de France.
Le vicomte Lainé, pair de France.
Le comte Molé, pair de France.
Le duc Decazes, pair de France.
Le comte Roy, pair de France.
Le comte de Pradel.
Le vicomte de Châteaubriant, pair de France.
Le marquis de Latour-Maubourg, pair de France.
Le comte Siméon, pair de France.
Le baron Portal, pair de France.
Le duc de Laval-Montmorency, pair de France.
Le duc de Narbonne Pelet, pair de France.
Le vicomte de Bonald, pair de France.
Le duc de Montmorency (M.), pair de France.
Le vicomte Digeon, pair de France.
De Martignac.
Le maréchal duc de Bellune, pair de France.
Le maréchal de Lauriston, pair de France.
Le cardinal de la Fare, pair de France.
Le comte Desèze, pair de France.
Le marquis de Talaru, pair de France.
Le comte de la Forêt, pair de France.

CONSEILS DE CABINET.

Par ordonnance royale du 19 Avril 1817,

il a été créé des conseils particuliers, dits *Conseils de cabinet.*

Ces conseils sont appelés à discuter sur toutes les questions de gouvernement, les matières de haute administration ou de législation qui leur sont envoyées par le Roi. Ils sont présidés par le Roi ou par le président du conseil des ministres. Ils sont composés de tous les ministres secrétaires d'état, de quatre ministres d'état au plus, et de deux conseillers d'état désignés par le Roi pour chaque conseil.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil d'état se compose de toutes les personnes auxquelles il a plu à S. M. de conférer le titre de conseiller d'état ou celui de maître des requêtes, soit en service ordinaire, en service extraordinaire, ou honoraire.

Ceux en activité sont distribués en service ordinaire et en service extraordinaire.

Quand le Roi ne juge pas à propos de présider le conseil d'état, la présidence appartient au président du conseil des ministres, et, en son absence, à M. le Garde des sceaux.

Lorsque ni l'un ni l'autre ne peut présider, ils sont remplacés par le plus ancien des ministres secrétaires d'état présents.

SERVICE ORDINAIRE.

Conseillers d'état. MM.

Le chev. Delamalle.	De Blaire.
Le baron de Ballainviliers.	Le comte Portalis.
Le baron de Labouillerie.	Le baron de Gérando.
Le chevalier Faure.	Le comte de Bérenger.
Le baron Cuvier.	Le baron Dudon.
Le chevalier Allent.	Le baron Capelle.
	Le baron Favard de l'Anglade.

Le comte Ruty.
Le vicomte de Caux.
Jacquinot Pampelune.
Le vicomte Jurien.
Le comte du Hamel.
Le comte de Kergariou.
Le chev. de Brevannes.
Le marquis Forbin des Issarts.
Le comte de Tournon.
De Vatimesnil.
De Vérigny.
Le baron Héron de Villefosse.
De Frénilly.
Le marquis de Saint-Géry.
Le baron de Fréville.
Auy.
Franchet-Desperey.

Conseillers d'état autorisés à participer aux délibérations du conseil. MM.

Le comte Frère de Villefrancon.
Le comte de Latil.
Le comte de Vichy.
De Martignac.
Becquey.
Benoist.
Le comte de St. Cricq.
Bellart.
Le Mis. de Bouthiliers.
Le Vte. de Castelbajac.
Le Mis. de Vaulchier.
Delavau.
Cornet d'Incourt.
Syrieys de Mayrinhac.

Maîtres des requêtes. MM.

Le baron Dunoyer.
Sallier.
Taboureau.
Le Vte. de Malleville.
De Janzé.
Fumeron d'Ardeuil.
De Malartic.
Le baron de Cormenin.
Le baron de la Bonnardière.
Leriche de Cheveigné.
Le chevalier Tarbé de Vaux-Clairs.
Mazoïer.
Le Vte. de St. Chamans.
Patry.
Maillard.
Le vicomte Abrial.
Villemain.
Le baron Thirat de St. Agnan.
Masson.
Le Bon. de Crouzeilhes.
De la Bouillerie.
Brière.
Le Vte. de Peyronnet.
Le marquis Amelot du Guépéan.
Formon.
Le baron de Sèze.

Lebeau.
Le Bon Poyféré de Cère.
Agier.
De Villebois.
Le vicomte de Sennone
Nau de Champlouis.
De Rainneville.
Feutrier.
De Rozières.
De Moydier.
Le baron Prévost.
Hutteau d'Origny.
Le baron Chevallier.
Le vicomte de Couny.

Auditeurs de seconde classe. MM.

Sauvaire de Barthélemy
De Latour-Maubourg.
De Salaberry.
Le Vte. de Louvigny.
Vialar.

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Conseillers d'état. MM.

Le baron Henrion de Pensey.
Le comte d'Hauterive.
Le comte Reinhard.
Le baron Durant de Mareuil.
Le comte Chabrol de Volvic.
Le baron Séguier.
Le comte d'Augier.
Le marquis de la Maisonfort.
Le baron Mounier.
Le baron de Guilhermy
De Trinquelague.
Le Cte. de Montlivault.
Le baron de Rayneval.
Le comte d'Allonville.
Ravez.
Le baron Zangiacomi.
Esmangart.
Le vicomte Dambray.
Tercier.
Le baron des Bassyns de Richemont.
Boursaint.
Bourjot.
Flury.
Le comte de Coëtlosquet.
Halgan.
Le baron de Lareinty.
Le baron de Vanssey.
Le comte de Villeneuve-Bargemont.
De Longuève.
Héricart de Thury.
Le comte de Pastoret.

Maîtres des requêtes. MM.

Le marquis de Gasville.
De Rigny.
Le baron Debonnaire
Le baron de Bastard d'Estang.
Galz de Malvirade.

Le comte Redon de Beaupréau.
Anisson Duperron.
Le vicomte Tassin de Nonneville.
Le baron d'Arbelles.
Pasquier (Jules).
Le baron Schiaffino.
Le baron Rendu.
Le comte d'Audiffret.
Raymond Delaitre.
Le comte de Brosses.
Le vicomte Decazes.
Le vicomte de Sussy.
Le baron Destouches.
Delaire.
Collomb.
Le Vte. de Villeneuve.
Ballyet.
Le comte de Chazelles.
Le baron d'Haussez.
Le baron Creusé de Lesser.
Le baron Walkenaër.
De la Ville de Miremont.
Le marquis Dalon.
Le comte de Juigné.
Le baron Giresse de la Beyrie.
Le baron Milius.
Le vicomte de Curzay.
Le comte de Murat.
Le comte de Milon de Mesme.
De Courson de la Ville Hélio.
Rosman.
Vauvilliers.
Le comte de Kersaint.
Le comte de Resseguier
Le comte de Tocqueville.
De Jessaint.
Harmand d'Abancourt.
Tupinier.
Le comte de Casteja.
Le comte de Nugent.
Le marquis de Roussy.
De Boisbertrand.
Freslon.

Conseillers d'état honoraires. MM.

De Grosbois.
De Dompierre-Dhornoy.
Foullon de Doué.
Foullon d'Ecotier.
De Chaumont de la Galaizière.
Le baron Rouillé d'Orfeuil.
De Granville.
Le comte Dorvilliers.
Mondragon de Pluvault
De Malcor.
De Laporte-Lalanne.
Royer-Colard.
Lambert aîné.
Le comte de la Bourdonnaye de Blossac.
Le baron Jourdan.
Fumeron de Verrière.

Le comte de Laforest.
Cromot de Fougy.
Le baron de Talleyrand
Le comte Ricard.
Le prince de Broglie.
Le comte d'Argout.
Le baron Hély d'Oyssel
Le comte Dumas.
Pichon.
Froc de la Boulaye.
Herman.
Dupleix de Mézy.
Le comte de Bertier.
Le comte du Bouchage.
Le baron Camus Dumartroy.
Le comte de la Besnardière.
Le chevalier Gau.
Le comte Bégouen.
Le comte Bourcier.
Le vicomte de Pernety.
Le comte Bergon.
Le vicomte Tabarié.
Forestier.
Le baron Ramond.

Maîtres des requêtes honoraires. MM.

Jauffret.
Le B^on^. Joly de Fleury.
Le V^te^. Boissy d'Anglas.
De Lachèze-Murel.
Le marquis de Portes.
Le baron Janet.
Le comte O'Donnell.
Le M^is^. de Gourgue.
Paulze d'Ivoy.
Le comte de Breteuil.
Le baron Malouet.
Genoude.
De Salvandy.
Le marquis de Maleteste.
Le chevalier Jaubert.
Le comte Jules de St. Cricq.
Le comte de Germiny.
Flaugergues.
Forest.
Le baron de Lamardelle.
Le vicomte de Chabrol
Boula du Colombier.
D'Arlincourt(Charles).
Le V^te^. d'Arlincourt.
Le baron Siméon.
Legraverend.
Prugnon.
Chaillaie.
Villiers du Terrage.
Chopin d'Arnouville (Paul).
Le Blanc de Castillon.
Le baron Pelet de la Lozère.
Roux.
Lechat.
Cassaing.
Le comte de Montigny.
Le baron de Crazannes.
Jourdan.
Amiot.
De Collenel.

AVOCATS AUX CONSEILS DU ROI ET A LA COUR DE CASSATION. MM.

Champion de Villeneuve ✲, *passage des Petits Pères*, n. 8.
Molinier de Montplanqua ✲, *rue St. Antoine*, n. 71.
Coste, *rue Neuve Saint-Augustin*, n. 28.
Guichard père ✲, *rue Gaillon*, n. 12.
Raoul ✲, *rue St. Thomas du Louvre*, n. 26.
Sirey, *rue de Tournon*, n. 4.
Jousselin ✲, *rue Thibautodé*, n. 10.
Leroi de Neufvillette, *rue Ste. Thérèse*, n. 8.
Chauveau-Lagarde ✲, *rue Jacob*, n. 20.
Delagrange, *boulevard des Italiens*, n. 27.
Colliu, *rue Traversière St. Honoré*, n. 25.
Péchart, *rue du Temple*, n. 12.
Dejean, *rue Aléri*, n. 5.
Billout, *rue du Colombier*, n. 30.
Marie, *rue Louis le Grand*, n. 3.
Guichard fils, *rue St. Honoré*, n. 404.
Guény, *rue des Deux Écus*, n. 15.
Rochelle, *rue Sainte-Anne*, n. 67.
Buchot, *rue Neuve Saint-Roch*, n. 30.
Odillon-Barrot, *Cloître St. Germain l'Auxerrois*, n. 37.
Teysseyrre, *rue des Grands Augustins*, n. 5.
Lassis, *rue Pavée St. André*, n. 5.
Cochin, *rue du Canivet Saint-Sulpice*, n. 3.
Guibout. *rue du Gros Chenet*, n. 3.
Joffroy, *rue de la Sourdière*, n. 31.
Scribe, *rue Hautefeuille*, n. 15.
Naylies, *rue Saint-André des Arcs*, n. 60.
Nicod, *rue Neuve des Petits Champs*, n. 54.
Isambert, *rue Neuve de Seine St. Germain*, n. 64.
Jacquemin, *rue Ste. Avoie*, n. 9.
Vildé, *rue Jean-Jacques Rousseau*, n. 5.
Petit de Gatines, *rue Montmartre*, n. 68.

Roger, *rue des Marais St. Germain*, n. 18.
Garnier, *rue de l'Observance*, n. 8.
Beguin, *rue Neuve des Petits Champs*, n. 53.
Routhier ✲, *place Vendôme*, n. 16.
Piet ✲, *rue des Filles Saint-Thomas*, n. 1.
Marchand-Dubreuil, *rue Hautefeuille*, n. 20.
Godart de Saponay, *rue Christine*, n. 3.
Granger, *rue Gaillon*, n. 11.
Teste-Lebeau, *rue de l'Université*, n. 25.
Macarel, *rue de Belle-Chasse*, n. 15.
Guillemin, *place Saint-André des Arcs*, n. 11.
Dumesnil de Merville, *r. de Seine S. G.*, n. 48.
Cotelle, *rue Jacob*, n. 26.
Dalloz, *rue Hautefeuille*, n. 13.
Mandaroux Vertamy, *rue des Poitevins*, n. 2.
Rozet, *rue du Marché-Saint-Honoré*, n. 9.
Compans, *rue de Tournon*, n. 4.
Rogron, *rue du Canivet Saint-Sulpice*, n. 3.
Delzers, *rue Hautefeuille*, n. 5.
Taillandier, *rue Jacob*, n. 26.
Mongalvy, *rue Poupée*, n. 11.
Berton, *quai Malaquais*, n. 15.
Huard, *rue Saint-Honoré*, n. 281.
Lasaigne, *rue de Bussy*, n. 6.
Jouhaud, *rue de Choiseul*, n. 4 *bis*.
Paradis, *boulevard Poissonnière*, n. 15.
Mauroy, *rue de Seine*, n. 62.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi (1).

Messire Charles-Henri DAMBRAY, chevalier, chancelier de France et de l'ordre du Saint-Esprit, *président.*

Fils de France.

S. A. R. Mr. LE DAUPHIN.
S. A. R. Mr. le duc DE BORDEAUX, petit-fils de France.

Princes du Sang.

S. A. R. Mr. le duc D'ORLÉANS.
S. A. R. Mr. le duc DE CHARTRES.
S. A. R. Mr. le duc DE NEMOURS.
S. A. R. Mr. le prince DE JOINVILLE.
S. A. R. Mr. le duc DE PENTHIÈVRE.
S. A. R. Mr. le duc D'AUMALE.
S A. R. Mr. le duc DE MONTPENSIER.
S. A. R. Mr. DE BOURBON-CONDÉ.

PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

Messieurs les Cardinaux :	*Messieurs les Archevêques :*
Duc de Clermont-Tonnerre.	Comte d'Aviau du Bois de Sanzay.
Duc de la Fare.	Comte Frère de Villefrancon.
Prince de Croï.	

(1) Une ordonnance du Roi, du 25 Août 1817, a divisé les majorats des pairs en trois classes; et par une autre ordonnance du 31 du même mois, le Roi a conféré à chaque membre l'un des titres de duc, marquis, comte, vicomte ou baron.

Comte de Latil.
Comte de Villèle.
Comte de Quelen.

Messieurs les Evéques :

De Chabons.
Comte de Frayssinous.
Salmon de Chatelier.
Comte de Vichi.

Messieurs les Prétres :

L'abbé duc de Rohan.
L'abbé duc de Montesquiou.

PAIRS LAÏQUES.

Messieurs les Princes :

Duc de Beaufremont.
Duc de Chalais.
D'Eckmuhl.
Duc de Poix.
Duc de Talleyrand.
Duc de Wagram.

Messieurs les Ducs :

D'Aumont.
D'Avaray.
De Beaumont.
De Blacas.
De Brancas.
De Brissac.
De Broglie.
De Cadore.
De Castries.
De Caylus.
De Chevreuse.
De Choiseul.
De Clermont-Tonnerre
De Coigny.
De Crillon.
De Croï.
De Croï d'Havré.
De Dalberg.
De Damas-Crux.
Decazes.
De Doudeauville.
De Duras.
D'Elbœuf.
D'Esclignac.
De Feltre.
De Fitz-James.
De la Force.
De Gramont.
D'Harcourt.
D'Istrie.
De Laval Monmorency
De Lévis.
De Lorges.
De Luxembourg.
De Maillé.
De Massa.
De Montbazon.
De Montebello.
De Montmorency.
De Montmorency (M.).
De Mortemart.
De Narbonne-Pelet.
De Noailles.
De Plaisance.
De Polignac.
De Praslin.
De Richelieu.
De la Rochefoucauld.
De Saint-Aignan.

De Saulx-Tavannes.
De Valentinois.
De Valmy.
De la Vauguyon.
D'Uzès.

Messieurs les Maréchaux

Duc d'Albufera.
Duc de Bellune.
Duc de Conegliano.
Mis. de Gouvion St. Cyr
Comte Jourdan.
Mis. de Lauriston.
Comte Molitor.
Duc de Raguse.
Duc de Reggio.
Duc de Tarente
Duc de Trévise.
Marquis de Vioménil.

Messieurs les Marquis :

D'Aguesseau.
D'Albertas.
D'Aligre.
D'Angosse.
D'Aragon.
D'Aramon.
Barthélemy.
De Biron.
De Boisgelin.
De Boissy du Coudray.
De Brézé.
De Caraman.
De Catellan.
De Chabannes.
De Chasseloup-Laubat.
De Clermont-Tonnerre
De Coislin.
De Dampierre.
Dessole.
D'Ecquevilly.
De la Guiche.
D'Harcourt.
D'Herbouville.
De Jaucourt.
De Juigné.
De Lally-Tollendal.
De Laplace.
De Larochejaquelein.
De Latour-Maubourg.
De la Tour du Pin.
De Louvois.
Maison.
De Maleville.
De Marbois.
De Mathan.
De Mortemart.
De Mun.
De Nicolaï.
D'Orvilliers.
D'Osmond.
De Pange.
De Pastoret.
Le Pelletier-Rosambo.
De Pérignon.
De Raigecourt.
De Rastignac.
De Rivière.
De Rougé.
De Saint-Simon.
De Sémonville.
De la Suze.
De Talaru.
De Talhouet.
De Vence.
De Verac.
De Vibray.

De Villefranche.

Messieurs les Comtes:

D'Aboville.
Abrial.
D'Alton Shée.
D'Ambrugeac (Louis).
D'Argout.
D'Arjuzon.
D'Autichamp (Ch^les.).
De Bastard.
De Beaumont.
Becker.
Belliard.
Raymond de Bérenger.
De Béthisy.
De Boissy d'Anglas.
De Bordesoulle.
De Bourbon-Busset.
De la Bourdonnaye.
Bourck.
De Bourmont.
De Breteuil.
De Brigode.
De Casa-Bianca.
De Castellanne.
Du Cayla.
Chabrillan.
Chabrol de Crouzol.
Chaptal.
De Chastellux.
De Choiseul-Gouffier.
Cholet.
Claparède.
Clément de Ris.
Colchen.
Compans.
De Contades.
De Cornet.
Cornudet.
De Courtarvel-Pezé.
Curial.
De Damas.
Daru.
Davous.
De Croix.
Dédelay d'Agier.
Dejean.
Dembarrère.
Demont.
Depère.
Desèze.
Destut de Tracy.
Dupuy.
De Durfort.
Emmery.
D'Escars.
Fabre de l'Aude.
De la Ferronnays.
Ferrand.
Florian de Kergorlay.
De Gassendi.
Germain.
De Germiny.
De Gramont d'Asté.
De Greffulhe.
De Guilleminot.
D'Haubersaert.
D'Haussonville.
De Hedouville.
Herwin de Nevèle.
D'Hunolstein.
Kergorlay (Florian).
Klein.
Labourdonnaye.
De Lacépède.

De Laforest.
De Lagarde.
Lanjuinais.
De la Roche-Aimon.
De Latour-Maubourg.
De Laville-Gontier.
Lecouteulx-Canteleu.
Lemercier.
Lenoir-Laroche.
Lynch.
De Machault d'Arnouville.
De Mailly.
De Marcellus.
De Marescot.
Maurice Mathieu de la Redorte.
De Mesnard.
Molé.
Mollien.
De Monbadon.
Montalivet.
De Montesquiou.
De Noé.
D'Orglandes.
Pelet de la Lozère.
Péré.
De Polignac.
De Pontécoulant.
Portalis.
De Puységur (Gaspard)
Rampon.
Rapp.
Reille.
Ricard.
De Richebourg.
Roy.
De Rully.
Ruty.
De Sabran.
De Saint-Aulaire.
De Sainte-Maure Montausier.
De Saint-Priest.
De Saint-Roman.
De Sainte-Suzanne.
De Ségur.
Siméon.
Soulès.
De Sparre.
De Sussy.
De Talleyrand (Aug.).
De Tascher.
De Tournon.
Truguet.
De Vaubois.
De Vaudreuil.
Verhuell.
De Villemanzy.
Vimar.
De Vogué.

Messieurs les Vicomtes:

D'Agoult.
De Bonald.
De Chateaubriand.
Dambray.
Digeon.
Dode de la Brunerie.
Dubouchage (Gabriel).
D'Houdetot.
Lainé.
De Lamoignon.
De Morel Vindé.

Messieurs les Barons :

D'Andigné.
De Barante.
De Beurnonville.
Boissel de Monville.
De Damas.
Dubreton.
De Glandevès.
De la Rochefoucauld.
De Montalembert.
Mounier.
Pasquier.
Portal.
Séguier.
Athanase de Charette.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SESSION DE 1825.

MM. De Ravez (A. S. H. M.), *président.*

Garnier Dufougeray, Dubruel, *questeurs.*

LISTE des Membres de la chambre des Députés., par ordre alphabétique des départements. MM.

Ain. — Le baron Dudon, Dumarche Bolozon. Varenne de Fenille, le comte Leviste de Montbrian, Compagnon de la Servette.

Aisne. — Le marquis de Nicolaï, Lecarlier de Colligis, le baron d'Aboville, Labbey de Pompières, le haron Méchin.

Allier. — Préveraud de la Boutresse, de Champflour, Beraud des Rondards, le comte de Chevenon de Bigny.

Alpes (Basses). — De Mieule, le marquis de Villeneuve.

Alpes (Hautes). — Bucelle, Colomb.

Ardèche. — Le comte de Vogué (Eugène), le comte de Granoux, le baron du Bay.

Ardennes. — Le vicomte de Remont, le vicomte Harmand d'Abancourt, le chevalier de la Grandville.

Ariège. — D'Ounous d'Andurand, le ch. Lingua de St. Blanquat, Falentin de Saintenac.

Aube. — De Fadatte de Saint George, Masson, de Vandœuvre.

Aude. — Le comte de Bruyères-Chalabre, le baron de Fournas-Moussoulens, le marquis d'Auberjon, Barthe-Labastide.

Aveyron. — De Seguret, Clauzel de Cousergues, Delauro, Dubruel, le comte de Mostuéjouls.

Bouches du Rhône. — Pardessus, de Roux, Strafforello, le marquis de Beausset, le vicomte de Donnadieu,

Calvados. — Le comte de Vaublanc, de Bellemare, de Corday, Daigremont de Saint-Manvieux, Tardif, Bazire.

Cantal. — Le comte de St Martial de Conros, Croizet, Barlier.

Charente. —Terrasson de Montleau, le marquis la Laurencie de Charras, Descordes, le comte Dupont, Hennessy.

Charente Inférieure. — Le comte de St. Marsault, Delaage, de Chièvre, Fleuriau de Bellevue, Bonnet de Lescure, le comte de Boscal de Réals, le comte de Saint-Légier.

Cher. — Le vicomte de Fussy, le comte de Fougières, Boin, Devaux.

Corrèze. — Le vicomte de Parel d'Espeyrut, le comte de Noailles (Alexis), le comte de Valon.

Corse. — Peraldi, le comte de Rivarola.

Côte d'Or. — Le chevalier de Berbis, le comte de Courtivron (Philippe), Saunac, Fouquerand, Sallier.

Côtes du Nord. — Le comte de Kergariou, le comte de Saint-Luc, Montjaret de Kerjegu, le marquis de la Moussaye, le comte de Quelen, de Carcaradec.

Creuse. — Augier du Chezeaud, Mestadier, Tixier de la Chapelle.

Dordogne. — Chillaud la Rigaudie, le vicomte de Beaumont, le comte de Mirandol, Durand Durepaire, de Meynard, Delpit, de Genis de Beaupuy.

Doubs. — Chifflet, Emonin, le marquis de Moustier, le marquis Terrier de Santans.

Drôme. — Le marquis de Chabrillan, Chorier, Labretonnière.

Eure. — Le comte de Roncherolles, Gazan, le comte de Blangy, de la Pasture, Chrestien de Fumechon, Lizot, Lefèvre de Vatimesnil.

Eure et Loir. — Le comte de Pinieux, Simonneau, le vicomte de Courtarvel, le Chapelier de Grandmaison.

Finistère. — Hersart de la Villemarqué, le comte de la Fruglaye, Bergevin, de Kérouvriou, le Dissez-Pénanrun, le vicomte de Cheffontaine.

Gard. — Le baron de Calvière (Jules), le marquis de Calvière-Vézénobre, de Ricard, le duc de Crussol.

Garonne (Haute). — Hocquart, le marquis de Cambon (Auguste), chevalier Armand du Bourg, le vicomte de Castelbajac, de Ricard, le comte de Villèle, le baron de Puymaurin.

Gers. — Le marq. de Grossolles de Flamarens, le vicomte de Galard Terraube, Thézan de Biran, de Burosse, Duplan.

Gironde. — Le vicomte de Gourgue, le comte du Hamel, le comte de Peyronnet, Ravez, Gautier, de Gères de Camarsac, Dussumier-Fonbrune, le comte de Lur-Saluces.

Hérault. — Le baron Sarret de Coussergues, le vicomte Ratyé de la Peyrade, le baron Durand-Fajon, d'Hauteroche, Caizergues.

Ille et Vilaine. — Le comte de la Vieuville, de Trégomain, Duplessis de Grénédan, Garnier-Dufougeray, le comte de Corbière, Lebeschu de Champsavin, le comte de Labourdonnaye (Sévère).

Indre. — Le comte de Montbel, Tailhandier, Bourdeau-Fontenet.

Indre et Loire. — Le marquis de Rochemore, le baron Bacot de Romans, le Tissier, le comte d'Effiat.

Isère. — Le marquis de Planelli de la Valette,

le comte de Meffrey, Chenevaz, de Mortillet, le comte de Quinsonas, Chevalier de Miremont.

Jura. — Le marquis de Froissard, Nicod de Ronchaud, le marquis de Vaulchier.

Landes. — Le marquis de Lacaze; le marquis du Lyon, le chevalier Desperiers.

Loir et Cher. — Le marquis de Courtarvel, le comte de Sallaberry, Josse-Beauvoir.

Loire. — De Meaux, Dugas des Varennes, de Pommerol, Meaudre, Fournas.

Loire (Haute). — Chabron de Solilhac, Calemard de Lafayette, Chevalier-Lemore.

Loire inférieure. — Le comte Humbert de Sesmaisons, Revélière, Levesque, le comte de Juigné, le marquis de Foucault, de Frénilly.

Loiret. — Le comte de Rocheplatte, de Miron de l'Espinay, Crignon d'Auzouer, de Longuève (Henri), Duhamel de Fougeroux.

Lot. — D'Aymare, de Flaujac, le chevalier de Régourd de Vaxis, de Gozon, de Sirieys de Mayrinhac, Dussol.

Lot et Garonne. — Drouilhet de Sigalas, Becays de la Caussade, le baron Lafont, de Martignac, Vassal de Montviel.

Lozère. — André, le comte de Bernis.

Maine et Loire. — Le comte de la Bourdonnaye, le comte de la Potherie, de Maquillé, Benoist, le marquis de Civrac, le comte d'Andigné de Mayneuf.

Manche. — Le comte de Kergorlay (Louis), Regnouf de Vains, le comte Duparc, Yver, Le Moine des Marres, de Monceaux, Avoyne de Chantereyne.

Marne. — Le vicomte de Saint-Chamans, de Loisson de Guinaumont, Royer-Colard, Gillet, Ruinard de Brimont.

Marne (Haute). — Le comte Thomassin de

Bienville, le vicomte de Sainte-Maure, Becquey, Roger

Mayenne. — Leclerc de Beaulieu, le marquis de Bailly, Leclerc (Léon), de Boisjourdan, chevalier de Hercé.

Meurthe. — Le comte de Noailles (Just), le le comte d'Hoffelize (Théobald), le comte de Riocour, le baron Saladin, le baron de Jankowitz.

Meuse. — Le comte d'Imécourt, le baron de Chollet, Leclerc (Laurent), le baron Desbassyns de Richemont.

Morbihan. — Le marquis Duplessis de Grénédan, Renaud, le comte de Margadel, Halgan, le comte Dubotdéru, le marquis de la Boessière.

Moselle. — Le comte d'Hoffelize, de Lardemelle, Simon, Marchant Collin, de Wendel, de Turmel, Durand.

Nièvre. — De Sainte-Marie, le marquis de Pracomtal, le comte de Chabrol de Chaméane, le baron Hyde de Neuville.

Nord. — Le comte de Muyssart, Van-Merris Hynderick, Barrois, Bricout de Cantraine, Coffyn Spyns, le comte de la Basèque, de Bully, Potteau d'Hancardrie, le comte de Caraman (Maurice), Cotteau, Durand d'Elecourt, Merlin de Beaugrenier.

Oise. — Cavé d'Haudicourt, Dupille, Borel de de Bretizel, le comte de l'Aigle, Boulard.

Orne. — Le comte de Gontaut-Biron, le comte de Cherencey, le comte Victor de Choiseul d'Aillecourt, Thiboust Dupuisact, le baron des Rotours, Legonidec, Boucher.

Pas de Calais. — Le vicomte de Montbrun, Duhays, le vicomte du Tertre, Leroux Duchâtelet, de Rosny, le baron de Coupigny, le marquis de Tramecourt.

Puy de Dôme. — De Leyval, de Feligonde, Duranquet de Chalus, le baron de Trenqualye, le comte Chabrol de Volvic, le baron Favard de Langlade, Amariton de Montfleuri.

Pyrénées (Basses). — Le comte de Saint-Cricq, le marquis de Candeau, d'Artigaux, le comte de Gestas, Basterrèche.

Pyrénées (Hautes). — Le baron de Clarac, de Figarol, Ducasse.

Pyrénées Orientales. — Poeydavant, Durand.

Rhin (Bas). — Le vicomte de Castex, de Turckeim (Frédéric), le baron de Wangen de Géroldseck, le baron de Perreux, Renouard de Bussières, Human.

Rhin (Haut). — Le comte de Montmarie, Kœchlin, Knopff, le baron d'Anthès, Haas.

Rhône. — Pavy, le comte de Laurencin, Couderc, de l'Horme, Couppier.

Saône (Haute). — Bressand de Raze, de Brusset, Petitperrin.

Saône et Loire. — Carrelet de Loisy, de Davayé, de Fontenay, le marquis Doria, le comte de Tiard, Serpillon, le marquis de Beaurepaire.

Sarthe. — Dandigné de Resteau, Piet, le comte de Louvigny, le comte de Boisclaireau, Duchesnay, le baron de la Bouillerie, Rousseau.

Seine. — Ollivier, Breton, Bonnet, le comte de Berthier, Dupont (de l'Eure), Sanlot Baguenault, Perrier (Casimir), Constant (Benjamin), le vicomte Héricart de Thury, de Lapanouze, Cochin, le baron le Roy.

Seine Inférieure. — Le prince de Montmorency, Ribard, Fouquier-Long, le marquis de Bouville, le comte de Girardin, Petou, Faure, le marquis de Martainville, le comte de Malartic, Martin de Villers.

Seine et Marne. — Le vicomte d'Harcourt (Emmanuel), le comte de la Tour du Pin de la

Charce, le baron de Pinteville-Cernon, Huerne de Pommeuse, le comte Roland d'Erceville.

Seine et Oise. — Le marquis de Bouthillier, Haudry de Soucy, de Saulty, le marquis de Fraguier, Biaucour, Bertin de Veaux.

Sèvres (Deux). — D'Abbadie, Agier, Chebrou de la Roulière.

Somme. — Le comte de Rougé, le prince de Croy-Solre, du Maisniel de Liercourt, le vicomte Blin de Bourdon, Daveluy-Bellencourt, Cornet Dincourt, Rouillé de Fontaine.

Tarn — Le marquis de Saint-Géry, le baron de Ranchin, de Cardonnel, de Lastours.

Tarn et Garonne. — Le marquis de Bellissen, le comte de Caumont la Force, le comte de Preissac, le marquis de Gourgue.

Var. — Le comte de Partouneaux, de Lyle Taulane, de Châteaudouble (Paul), le baron Baron, Aiguillon.

Vaucluse. — Le marquis de Forbin de Issarts, le comte d'Augier, Reboul.

Vendée. — De Joffrion, de Sapinaud, de la Roche Saint-André, de Vassé, le vicomte de Lezardière.

Vienne. — Le vicomte de Curzay, de Boisbertrand (Tessières), de Cressac, Creuzé.

Vienne (Haute). — Mousnier Buisson, le comte de Casteja, le comte de Montbron, Bourdeau.

Vosges. — Le baron de Ravinel, Lepaige, Cuny, Richard d'Aboncourt, Baudel-Martinet.

Yonne. — Rodot, de Bourienne, le baron de Bontin, Hay, Jacquinot-Pampelune.

ORDRES DE FRANCE.

ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Henri III institua cet ordre en 1578 ou 1579, en mémoire de son avènement à la couronne.

Le Roi accorde la décoration du Saint-Esprit aux personnes qui ont rendu de grands services à l'état. Les Princes du sang la reçoivent à quinze ans; le Dauphin et les enfants de France l'ont de droit en naissant.

Le ROI, *chef souverain et grand maître.*

ORDRE DE SAINT-MICHEL.

Cet ordre fut institué par Louis XI, en 1469. Il a pour devise : *Immensi tremor Oceani* (la terreur de l'immense Océan). La décoration est attachée à un ruban noir moiré : c'est une croix à huit pointes, ayant au milieu l'image du Saint, foulant à ses pieds un dragon. Saint-Michel, terrassant l'ange rebelle, est sur une médaille pendante à un collier composé de SS et de coquilles d'argent, attachées sur une chaîne d'or. Cet ordre semble destiné à récompenser le mérite et les talents.

Le ROI.

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S^{t}. LOUIS.

Louis XIV créa cet ordre en 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes. Il faut être catholique pour en porter la décoration.

La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes pommetées de même, émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis aussi d'or, au champ de gueule, chargée, au centre, de l'effigie de Saint-Louis, cuirassé

d'or, et couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, et de sa gauche une couronne d'épines et les clous de la passion, entourée d'un cercle d'azur, sur lequel est cette légende en or : *Ludovicus magnus instituit* 1693.

Au revers est un médaillon de gueule à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche; le tout entouré d'un cercle d'azur, avec cette devise en lettres d'or : *Bellicæ virtutis premium.* Les grands-croix portent la croix de l'ordre attachée à un large ruban couleur de feu, passé de droite à gauche en forme de baudrier. Ils la portent aussi brodée en or sur l'habit et le manteau. Les commandeurs portent la même décoration que les grands-croix, à l'exception de la croix en broderie sur l'habit et le manteau. Les chevaliers portent la croix attachée à un petit ruban couleur de feu, placé à la boutonnière de l'habit.

LE ROI, *chef souverain et grand-maître.*

INSTITUTION DU MÉRITE MILITAIRE.

Cet ordre, créé par Louis XV, a été établi pour récompenser les officiers de la communion protestante, qui ont rendu des services à la France. Voici la décoration que doivent porter les quatre grands-croix, les huit commandeurs et les chevaliers de cet ordre : une croix émaillée, à huit pointes pommetées et anglées de fleurs de lis d'or, au centre de gueule chargé d'une épée en pal, entouré de cette légende : *Pro virtute bellicâ.* Au revers, une couronne de laurier avec cette légende : *Ludovicus XV instituit* 1759.

Les grands-croix et les commandeurs por-

tent cette croix suspendue à un large ruban couleur de feu, passé en écharpe. Les grands-croix portent de plus cette croix brodée en or, sur l'habit et sur le manteau.

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

La croix de la légion porte l'effigie de Henri IV, avec cet exergue : *Henri IV, Roi de France et de Navarre.* De l'autre côté, trois fleurs de lis, et ces mots : *Honneur et patrie.*

Le ROI, *chef souverain et grand maître.*

ORDRES ROYAUX

Militaires et hospitaliers de St. Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel réunis.

C'est en 1608 que Henri IV réunit l'ordre de Saint-Lazare à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel; cependant la décoration n'est pas la même: le ruban ponceau est consacré à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel; et le vert-pomme moiré, à l'ordre de St. Lazare.

Le ROI, *protecteur.*

ORDRE ROYAL

Militaire, hospitalier, religieux, et archiconfrérie royale du St. Sépulcre de Jérusalem.

Cet ordre a été établi par Saint-Louis, dans le royaume de France, en 1254; par les Rois ses successeurs, et plus particulièrement par Louis X, Charles V, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

La décoration consiste en une croix en or, potencée avec une fleur de lis aux quatre coins, et surmontée de la couronne royale : les chevaliers la portent attachée à une des boutonnières de l'habit.

Le ROI, *protecteur.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

Messire DE PEYRONNET, *garde des sceaux, ministre et secrétaire d'état.*

L'organisation et la surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire.

L'organisation et le régime du notariat.

Les ordres et instructions à transmettre aux cours royales et aux tribunaux, pour l'exécution des lois et réglements.

La correspondance habituelle avec les procureurs généraux et procureurs du Roi, sur tout ce qui est soumis à l'action ou confié à la surveillance du ministère public.

Les rapports au Roi sur les matières de législation, sur l'administration de la justice, sur les conflits entre les autorités administratives et judiciaires, sur les demandes de dispenses d'âge et de parenté pour mariage, sur les demandes en naturalisation, etc.

Le rapport des recours en grâce, abolition, commutation de peine, réhabilitation, etc.

Les dépenses de l'ordre judiciaire.

L'imprimerie royale et l'envoi du bulletin des lois, etc.

M. le baron de Crouzeilhes, *secrétaire général.*

COMMISSION DU SCEAU.

M. le GARDE DES SCEAUX, *président.*

Membres de la Commission. MM.

Tercier, *conseiller d'état.*
Le vicomte Dambray, pair de France, *idem.*
De Longuève, *idem.*

Le comte de Kersaint, *conseiller d'état.*
Anisson-Duperron, *maître des requêtes.*
Debonnaire de Forges, *idem.*
De Rességuier, *idem.*
Le comte Pastoret, *idem, commissaire du Roi.*
Cuviller, *secrétaire général.*
Petit, *trésorier.*

La commission est chargée de l'examen de toutes les demandes relatives aux collation, confirmatio et vérification des titres; aux concessions d'armoiries, à l'érection des majorats, aux dotations, etc.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le baron DE DAMAS, pair de France, *ministre et secrétaire d'état.*

Le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce; la correspondance avec les ambassadeurs, ministres, résidents, consuls, soit des puissances étrangères près le Roi de France, soit de Sa Majesté près les gouvernements étrangers.

Toutes les pensions, dons, brevets et expéditions qui en dépendent.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, pair de France, *ministre et secrétaire d'état.*

La levée, l'organisation, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police et le mouvement des armées de terre; le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie; les fortifications; les places de guerre; les poudres et salpêtres; la maison militaire du Roi; la gendarmerie royale; la police militaire; l'école royale et militaire; les emplois et les récom-

penses militaires; la solde, les revues, les traitements extraordinaires et les indemnités; la liquidation générale des dépenses de la guerre; les retraites; l'admission dans les corps de vétérans et à l'hôtel royal des invalides; les prisonniers de guerre et les hôpitaux; l'administration et la comptabilité des services des vivres, des fourrages et des remontes, de l'habillement, des lits militaires, des indemnités de logement et des fourrages, du chauffage, du gîte et geôlage, des convois et transports, et la surveillance des commissaires des guerres, agents de l'administration militaire et officiers de santé.

M. Travers de Beauvert, *secrétaire général.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le comte DE CHABROL-CROUZOL, *ministre et secrétaire d'état.*

La levée, la surveillance, la discipline et le mouvement des armées navales; les inscriptions maritimes, le travail sur les grades, les avancements, les récompenses et les secours; la gendarmerie maritime, l'administration des ports, les arsenaux, les approvisionnements, les magasins destinés au service de la marine; la construction, la réparation, l'entretien et l'armement des vaisseaux, navires et bâtiments de mer; les hôpitaux de la marine; les grandes pêches maritimes; la police à l'égard des navires et des équipages qui y sont employés; le conseil royal des prises; la correspondance avec les consuls et vice-consuls, pour tout ce qui est relatif à l'administration de la marine; les colonies.

M. Vauvilliers, *secrétaire général.*

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le C^te^. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France, *ministre et secrétaire d'état.*

Dépenses du clergé sur le trésor royal; circonscription ecclésiastique; établissement des évêchés, chapitres, maîtrises et bas-chœurs, séminaires et petits séminaires; dépenses diocésaines; réparations et entretien des cathédrales et séminaires, des évêchés et de leur mobilier; érection de cures, de succursales, de chapelles et d'annexes; admission des vicariats; comptabilité des binages; contentieux des fabriques et administration de leurs biens et revenus; approbation des offres de révélation et des dons et legs, concernant tous les établissements ecclésiastiques, concessions de bancs, chapelles, tribunes, et d'emplacement dans les églises, pour les cénotaphes ou inscriptions funèbres; congrégations religieuses, hospitalières et enseignantes du culte catholique; secours aux anciennes religieuses et aux curés et desservants en retraite; indemnité aux prêtres auxiliaires pour le service des paroisses vacantes; secours pour réparations d'églises et de presbytères; expédition des nominations faites, ou agréées par le Roi, aux titres ecclésiastiques et bourses; honneurs et préséances dans les églises; plaintes et réclamations; recours au conseil d'état dans les appels comme d'abus; correspondance avec la cour de Rome; bulles et brefs; exécution des lois et réglements concernant les inhumations, etc., etc.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

M. le comte DE CORBIÈRE, *ministre et secrétaire d'état.*

L'administration générale; la division et délimitation du territoire; les tableaux de population; la correspondance avec les préfets; la surveillance administrative; le maintien des lois relatives aux assemblées cantonales et électorales; le personnel; les nominations, suspensions et révocations des préfets, sous-préfets et maires; l'organisation des gardes nationales; les secours généraux; les établissements de bienfaisance, ceux destinés aux sourds-muets et aveugles; les eaux thermales; la vaccine; les mesures sanitaires; les hospices de Paris; les prisons; les maisons de réclusion, de justice et d'arrêt; les dépôts de mendicité; les musées; les fêtes publiques; l'autorisation et la surveillance des théâtres; les sociétés savantes; les dépôts littéraires; les travaux de bâtiments dans les départements. — L'administration des communes, des hospices des départements, des octrois; — l'administration des cultes non catholiques; — l'agriculture, le commerce, les arts et les manufactures; les poids et mesures; — les travaux publics de Paris; — les mines, minières et carrières; — les ponts et chaussées; la navigation intérieure et l'approvisionnement de Paris; les ports de commerce, phares, fanaux, lignes télégraphiques; — les archives royales. — La police générale et la haute police de l'état; les affaires relatives à la sûreté générale du royaume et à la découverte des manœuvres qui tendroient à y porter atteinte; l'exécution des lois de toute espèce en matière

de police; l'imprimerie et la librairie; la préfecture de police.

M. le baron Capelle, conseiller d'état, *secrétaire général.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

M. le comte DE VILLÈLE, *ministre et secrétaire d'état.*

La réunion des éléments du budget de l'état en recettes et en dépenses, sa formation et sa présentation au Roi; les projets des lois, ordonnances du Roi, arrêts du conseil, qui ont pour objet l'assiette, la répartition et le recouvrement des contributions directes; l'établissement et la perception des contributions indirectes.

Le réglement des soumissions qui fixent les époques de versement des contributions directes au trésor royal; la suite des travaux du cadastre; l'administration du trésor royal; la surveillance sur les administrations de l'enregistrement et des domaines, des forêts, des impositions indirectes, des postes aux lettres et aux chevaux, des monnoies, de la loterie royale, des salines de l'Est.

Les établissements, baux, régies et entreprises qui donnent un produit au trésor royal.

L'expédition des ordonnances, tant pour le paiement des dépenses des bureaux du ministère, et de celles des administrations et régies placées dans les attributions du ministère, que pour l'emploi des fonds de non-valeurs affectés aux dégrévements.

La distribution par mois des fonds à mettre à la disposition des ministres, et à réserver pour le paiement des rentes et pensions, et

pour l'acquittement à l'échéance des valeurs du trésor sur lui-même.

L'exécutoire des dispositions relatives au paiement de l'arriéré dans les valeurs autorisées par la loi du 23 Septembre 1814.

Les instructions qui règlent la comptabilité des receveurs généraux et particuliers, celle des payeurs des divisions militaires, départements, ports et colonies; le mouvement des fonds combiné avec les besoins de l'état constatés par les ordonnances des ministres; la conversion des valeurs en effets susceptibles d'une application locale aux dépenses payables hors de Paris; la surveillance des recettes communales; l'ordre des poursuites dirigées par l'agence judiciaire pour les recouvrements de débets.

La formation, la tenue et les mutations du grand-livre des rentes et pensions.

Les restitutions de biens non vendus, séquestrés pour cause d'émigration.

Les propositions de nomination aux places de receveurs généraux; la nomination des payeurs extérieurs du trésor royal, et celle des receveurs particuliers et des percepteurs à vie.

M. Cornet d'Incourt, *directeur de l'administration des contributions directes, remplissant les fonctions de secrétaire général.*

DÉPARTEMENT DE LA MAISON DU ROI.

M. le duc DE DOUDEAUVILLE, pair de France, *ministre et secrétaire d'état.*

Les maisons civile et militaire du Roi; l'expédition des provisions, brevets et commissions; l'examen des différents qui peuvent naître en-

tre les divers services; les rangs et préséances.

L'administration générale des capitaux et revenus composant la liste civile; les musées de Paris et de Versailles, les théâtres royaux, manufactures royales, etc.

La police des châteaux et maisons royales.

Les ordres du Roi.

Les honneurs du Louvre, etc.

Les permissions de voyager dans les pays étrangers pour les personnes appartenant à la maison civile et militaire du Roi.

Les voyages du Roi et des princes de la famille royale, et les honneurs à leur rendre.

M. le vicomte de Senonnes, *secrétaire général.*

CLERGÉ DE FRANCE.

L'église de France est partagée en quatre-vingts diocèses; elle a quatorze métropoles ou archevêchés, et soixante-six évêchés suffragants (1).

Tableau des Archevêchés et Évêchés de France, avec la circonscription des diocèses et les limites des départements.

MÉTROPOLE DE PARIS. (Seine).

M. le comte de Quelen (Hyacinthe-Louis), pair de France, *archevêque de Paris.*

Sept Évêchés suffragants.

M. Clausel de Montals (Claude-Hippolyte), *évêque de Chartres* (Eure et Loir).
M. de Cosnac (Joseph-Marie-Victoire), *évêque de Meaux* (Seine et Marne).
M. Brumauld de Beauregard (Jean), *évêque d'Orléans* (Loiret).
M. de Sauzin (Philippe-François), *évêque de Blois* (Loir et Cher).
M. Charrier de la Roche (Louis), *évêque de Versailles* (Seine et Oise).

(1) Une ordonnance du Roi, en date du 31 Octobre 1822, sanctionne la bulle *Paternæ caritatis*, donnée à Rome, le 6 Octobre 1822, concernant la circonscription des diocèses de France.

En conséquence, la circonscription des métropoles et des diocèses demeure déterminée conformément au tableau annexé à ladite ordonnance royale.

M. de Latour (Hugues-Robert-Jean-Charles), *évêque d'Arras* (Pas de Calais).

M. Belmas (Louis), *évêque de Cambray* (Nord).

MÉTROPOLE DE LYON, *avec le titre de Vienne.* (Rhône, Loire).

M. de Pins (Jean-Paul-Gaston), *archevêque de Lyon et de Vienne.*

Cinq Evêchés suffragants.

M. le comte de Vichy (Roch-Etienne), pair de France, *évêque d'Autun* (Saône et Loire).

M. d'Orcet (Gilbert-Paul-Aragonès), *évêque de Langres* (Haute Marne).

M. de Boisville (Jean-François-Martin), *évêque de Dijon* (Côte d'Or).

M. de Chamon (Antoine-Jacques), *évêque de Saint-Claude* (Jura).

M. Simon (Claude), *évêque de Grenoble* (Isère).

MÉTROPOLE DE ROUEN. (Seine Inférieure).

M. le prince de Croï (Gustave-Maximilien-Juste), pair et grand aumônier de France, primicier du chapitre royal de Saint-Denis, *cardinal, archevêque de Rouen.*

Quatre Évêchés suffragants.

M. Duperrier (Charles-François), *évêque de Bayeux* (Calvados).

M. le comte Salmon Duchatellier (Charles-Louis), pair de France, *évêque d'Evreux* (Eure).

M. Saussol (Alexis), *évêque de Séez* (Orne).

M. Dupont-Poursat (Pierre), *évêque de Coutances* (Manche).

MÉTROPOLE DE SENS. (Yonne).

M. le duc de la Fare (Anne Louis-Henri), pair de France, *cardinal, archevêque de Sens.*

Trois Evêchés suffragants.

M. de Seguin-des-Ilous, *évêque de Troyes* (Aube).
M. Millaux (Jean-Baptiste-François-Nicolas), *évêque de Nevers* (Nièvre).
M. de Pons (Antoine), *évêque de Moulins* (Allier).

MÉTROPOLE DE REIMS. (L'arrondissemt. de ce nom, le départemt. des Ardennes).

M. le comte de Latil (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine), pair de France, *archevêque de Reims.*

Quatre Evêchés suffragants.

M. de Simony, *évêque de Soissons* (Aisne).
M. de Prilly (Marie-Joseph-François-Victor-Monyer), *évêque de Châlons* (Marne).
M. Feutrier, *évêque de Beauvais* (Oise).
M. le comte de Chabons (Jean-Pierre de Gallien), pair de France, *évêque d'Amiens* (Somme).

MÉTROPOLE DE TOURS. (Indre et Loire).

M. de Montblanc, (Auguste-Louis), *archevêque de Tours.*

Sept Evêchés suffragants.

M. de la Myre-Mory (Claude-Magdeleine), *évêque du Mans* (Sarthe, Mayenne).
M. Montault (Charles), *évêque d'Angers* (Maine et Loire).

M. de Lesquen (Claude-Louis), *évêque de Rennes* (Ille et Vilaine).

M. Micolon de Guérines (Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin), *évêque de Nantes* (Loire inférieure).

M. de Poulpiquet (Jean-Marie-Dominique-Jacques), *évêque de Quimper* (Finistère).

M. de Bruc (Henri-Marie-Claude), *évêque de Vannes* (Morbihan).

M. Legroing la Romagère (Mathias), *évêque de Saint-Brieux* (Côtes du Nord).

MÉTROPOLE DE BOURGES. (Cher, Indre).

M. de Villèle (Guillaume-Aubin), pair de France, *archevêque de Bourges.*

Cinq Evêchés suffragants.

M. Duvalk de Dampierre (Charles-Antoine-Henri), *évêque de Clermont* (Puy de Dôme).

M. de Tournefort, *évêque de Limoges* (Haute Vienne, Creuse).

M. de Bonald (Louis-Jacques-Maurice), *évêque du Puy* (Haute Loire).

M. de Mailhet, *évêque de Tulle* (Corrèze).

N....., *évêque de Saint-Flour* (Cantal).

MÉTROPOLE D'ALBI. (Tarn).

M. Brault (Charles), *archevêque d'Albi.*

Quatre Evêchés suffragants.

M. Ramond de la Lande (Charles-André-Toussaint-Bruno), *évêque de Rodez* (Aveyron).

M. Cousin de Grainville (Guillaume-Balthasard), *évêque de Cahors* (Lot).

M. Brulley de la Brunière (Claude-Jean-Joseph), *évêque de Mende* (Lozère).

M. de Saunhac-Belcastel (Jean-François), *évêque de Perpignan* (Pyrénées orientales).

MÉTROPOLE DE BORDEAUX. (Gironde).

M. le comte d'Aviau du Bois de Sanzay (Charles-François), pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, *archevêque de Bordeaux*.

Six Evêchés suffragants.

M. Jacoupy (Jean), *évêque d'Agen* (Lot et Garonne).

M. Guigou (Jean-Joseph-Pierre), *évêque d'Angoulême* (Charente).

M. de Bouillé (Jean-Baptiste), *évêque de Poitiers* (Vienne, Deux Sèvres).

M. de Lostanges (Alexandre-Louis-Charles-Rose), *évêque de Périgueux* (Dordogne).

M. Paillou (Gabriel-Laurent), *évêque de la Rochelle* (Charente inférieure).

M. Soyer (Réné-François), *évêque de Luçon* (Vendée).

MÉTROPOLE D'AUCH. (Gers).

M. de Morlhon (André-Etienne-Antoine), *archevêque d'Auch.*

Trois Evêchés suffragants.

M. de Trévern (Jean-François-Marie-Le-Pappe), *évêque d'Aire* (Landes).

M. de Neyrac (Antoine-Xavier), *évêque de Tarbes* (Hautes Pyrénées).

M. d'Astros (Paul-Thérèse-David), *évêque de Bayonne* (Basses Pyrénées).

MÉTROPOLE DE TOULOUSE, *avec le titre de Narbonne.* (Haute Garonne).

S. Em. le duc de Clermont-Tonnerre (Anne-Antoine-Jules), pair de France, *cardinal, archevêque de Toulouse et de Narbonne.*

Trois Evêchés suffragants.

M. de Cheverus, *évêque de Montauban* (Tarn et Garonne).
M. de Latour Landorthe (Louis-Charles-François), *évêque de Pamiers* (Ariège).
M. de Gualy, *évêque de Carcassonne* (Aude).

MÉTROPOLE D'AIX, *avec les titres d'Arles et d'Embrun.* (Bouches du Rhône).

M. de Bausset-Roquefort (Pierre-François-Gabriel-Raymond-Ignace-Ferdinand), *archevêque d'Aix, d'Arles et d'Embrun.*

Cinq Evêchés suffragants.

M. Le Mazenod (Charles-Fortuné), *évêque de Marseille* (l'arrondissement de ce nom).
M. de Richery (Charles-Alexandre), *évêque de Fréjus* (Var).
M. Miollis (Charles-François-Melchior-Bienvenu), *évêque de Digne* (Basses Alpes).
M. Arbaud (François-Antoine), *évêque de Gap* (Hautes Alpes).
M. Sébastiani de la Porta (Louis), *évêque d'Ajaccio* (Corse).

MÉTROPOLE DE BESANÇON. (Doubs et Haute Saône).

M. le comte Frère de Villefrancon (Pierre-Ambroise), pair de France, *archevêque de Besançon.*

Six Evêchés suffragants.

M. Tharin (Claude-Marie-Paul), *évêque de Strasbourg* (Haut Rhin, Bas Rhin).
M. Besson (Jacques-François), *évêque de Metz* (Moselle), y compris les paroisses de Rouh-

ling, Lissing, Heudeling, Selting et Diding, qui appartenoient au diocèse de Trèves.

M. d'Arbou (Etienne-Marie-Bruno), *évêque de Verdun* (Meuse).

M. Devie (Alexandre-Raymond), *évêque de Belley* (Ain), y compris l'arrondissement de Gex, qui étoit précédemment de Chambéry.

M. Jacquemin (Jacques-Alexis), *évêque de Saint-Diez* (Vosges).

M. de Forbin Janson (Charles), *évêque de Nancy* (Meurthe).

MÉTROPOLE D'AVIGNON. (Vaucluse).

M. Morel de Mons (Etienne-Martin), *archevêque d'Avignon.*

Quatre Evêchés suffragants.

M. Petit-Benoît de Chaffoy (Claude-François-Marie), *évêque de Nîmes* (Gard).

M. la Rivoire de la Tourette (Marie-Joseph-Antoine-Laurent), *évêque de Valence* (Drôme).

M. Bonnel, *évêque de Viviers* (Ardèche).

M. Fournier de la Contamines (Marie-Nicolas), *évêque de Montpellier* (Hérault).

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR DE CASSATION.

Cette cour est seule pour tout le royaume. Elle ne connoît pas du fond des affaires, mais elle casse les jugements dans lesquels les formes ont été violées, ou qui offrent quelque contravention aux lois; ensuite elle renvoie le fond du procès à la cour ou au tribunal qui doit en connoître.

En matière civile, le délai pour se pourvoir en cassation est de trois mois, du jour de la signification du jugement; en matière criminelle, correctionnelle et de police, le condamné n'a que trois jours pour déclarer qu'il se pourvoit.

La cour de cassation est composée d'un premier président, de trois présidents, et de quarante-huit conseillers nommés et institués à vie par le Roi. Elle a près d'elle un procureur général du Roi, et six avocats généraux.

Cette cour est divisée en trois sections. Elle n'a point de vacances.

Premier Président.

M. le comte Desèze, pair de France, *rue des Quatre Fils, au Marais*, n. 20.

Présidents.

M. le baron Henrion de Pensey, *rue de Vaugirard*, n. 50.

M. Brisson, *rue des Francs Bourgeois, au Marais*, n. 14.

M. le comte Portalis, *place Royale*, n. 4.

Conseillers par ordre de nomination. MM.

Le chevalier Bailly (des Ardennes), *rue Saint-Hyacinthe, place Saint-Michel,* n. 6.
Le baron Dunoyer, *rue Beautreillis,* n. 14.
Borel de Bretizel, *rue de Seine St. Germain,* n. 10.
Boyer, *rue Cassette,* n. 15.
Brillat de Savarin, *rue des Filles Saint-Thomas,* n. 23.
Busschop, *rue Saint-Jacques,* n. 59.
Cassaigne, *rue Pavée Saint-André des Arcs,* n. 15.
Chasle, *rue des Petits Augustins,* n. 19.
Gandon, *rue du Cherche-Midi,* n. 19.
Liger de Verdigny, *rue Saint-Dominique,* n. 28.
Minier, *cul de sac Saint-Dominique d'Enfer,* n. 2.
Pajon, *rue de l'Université,* n. 5.
Poriquet, *rue du Paon,* n. 8.
Rataud, *Cloître des Bernardins,* n. 4.
Rousseau, *rue du Jardinet,* n. 11.
Rupérou, *rue Garancière,* n. 3.
Vallée, *rue du Cherche-Midi,* n. 14.
Vergès, *rue de Vaugirard,* n. 34.
Le baron Zangiacomi, *rue de l'Ouest,* n. 2.
Carnot, *rue de Touraine, au Marais,* n. 6.
Le comte Botton-Castellamonte, *rue de Tournon,* n. 8.
Le baron Favard de Langlade, *rue de l'Université,* n. 34.
Lasagni, *rue de la Michaudière,* n. 4.
Pinson de Menerville, *quai Malaquais,* n. 1.
Clausel de Coussergues, *rue du Cherche-Midi,* n. 11.
Ollivier, *rue du Dragon,* n. 17.
Blondel d'Auberts, *rue du Cherche-Midi,* n. 25.
Legonidec, *rue de Vendôme, aux Marais,* n. 10.
Robert de Saint-Vincent, *rue de Seine Saint-Germain,* n. 48.
Lecoutour, *rue de Savoie,* n. 9.

Gaillard, *rue du Regard*, n. 7.
Henry-Larivière, *rue Cassette*, n. 37.
Le baron Voysin de Gartempe, *idem*, n. 16.
Avoyne de Chantereyne, *rue Saint-Germain des Prés*, n. 7.
De Cardonnel, *rue de l'Université*, n. 25.
Pardessus, *aux écoles de droit, place Sainte-Geneviève.*
Piet, *rue Thérèse*, n. 8.
Choppin d'Arnouville, *rue du Regard*, n. 17.
Hua, *rue Jacob*, n. 22.
Brière, *rue du Grand Chantier*, n. 4.
Jourde, *rue de Seine Saint-Germain*, n. 48.
Quéquet, *quai des Orfèvres*, n. 18.
Le baron Bernard, *rue Christine*, n. 1.
Chillaud de la Rigaudie.
Le baron Gary.

Conseillers honoraires. MM.

Babille, *rue de l'Odéon*, n. 19.
Sieyes, *rue du Faubourg Montmartre*, n. 13.
Le baron Liborel, *rue du Cherche-Midi*, n. 34.
Basire, *rue du Petit-Bourbon St. Sulpice*, n. 5.

Procureur général du Roi.

M. le baron Mourre, *rue Neuve Saint-Paul*, n. 4.

Avocats généraux. MM.

Joubert, *rue Saint-Honoré*, n. 285.
Lebeau, *rue du Cherche-Midi*, n. 19.
Cahier, *rue Paradis, au Marais*, n 10.
De Vatisménil, *rue de Bourbon St. Germain*, n. 105.
Lacave Laplagne Barris.
De Marchangy, *quai Malaquais*, n. 3.

Greffier en chef.

M. Laporte, *rue des Grands Augustins*, n. 20.

COUR DES COMPTES.

La cour des comptes prend rang immédiatement après la cour de cassation, et jouit des mêmes prérogatives.

Elle juge les comptes de recettes du trésor, des receveurs généraux de départements, des administrations des contributions indirectes, des dépenses du trésor, des payeurs généraux, des payeurs de divisions militaires, des arrondissements maritimes et des départements; des recettes et dépenses des fonds et revenus spécialement affectés aux dépenses des départements et des communes, etc. En cas de défaut ou de retard par un comptable, la cour prononce contre lui les amendes et peines fixées par les lois et réglements: elle prononce aussi sur les demandes formées par les comptables, en radiation, réduction ou translation d'hypothèque.

La cour des comptes se compose d'un premier président, de trois présidents, de dix-huit maîtres de comptes, et de quatre-vingts référendaires; elle a près d'elle un procureur général du Roi. Elle se divise en trois chambres, chacune composée d'un président et de six maîtres des comptes. Le premier président préside les chambres assemblées, et chaque chambre lorsqu'il le juge convenable. Les référendaires font les rapports; ils n'ont point voix délibérative.

Premier Président.

M. le marquis Barbé-Marbois, pair de France, *rue Chemin du Rempart, près la Magdeleine.*

Présidents. MM.

Le baron Delpierre, *rue du Dragon*, n. 18.

Le baron Brierre-Surgy, *rue de Gramont*, n. 14.
Le baron de Guilhermy, *rue Saint-Dominique*, n. 28.

Conseillers-Maîtres par ordre de nomination. MM.

Feval, *rue des Petits Augustins*, n. 9.
Goussard, *rue du Four St. Germain*, n. 44.
Regardin, *quai Malaquais*, n. 5.
Le baron Girod (de l'Ain), *rue St. Germain des Prés*, n. 15.
Le baron de Chassiron, *rue Neuve St. Augustin*, n. 19.
Gilet-Lajacqueminière, *rue Richepanse*, n. 1.
Malès, *rue de Tournon*, n. 2.
Duvidal, marquis de Montferrier, *rue de Seine*, n. 30.
Buffault, *rue des Martyrs*, n. 37.
Le chevalier Adet, *quai Voltaire*, n. 1.
Le baron Dupin, *rue des Francs Bourgeois Saint-Michel*, n. 18.
Roussel, *rue Thérèse*, n. 11.
Frestel, *rue Neuve des Petits Champs*, n. 14.
Delaistre, *rue de l'Eguillerie St. Denis*, n. 6.
Gallois, *rue d'Anjou St. Honoré*, n. 16.
Palierne de Chassenay, *rue de Tournon*, n. 33.
Josse de Beauvoir, *idem*, n. 12.
Brossin de Saint-Didier, *au ministère des finances.*

Conseillers Référendaires de première classe. MM.

Gavot, *rue Saint-Honoré*, n. 338.
Truet, *rue Saint-Jacques*, n. 59.
Crassous, *rue St. Martin*, n 147.
Pernot, *rue Phélippeaux*, n. 15.
Cordelle, *rue des Maçons Sorbonne*, n. 7.
Alliz, *rue de la Fidélité*, n. 18.
Roualle, *rue Poissonnière*, n. 20.
Regnier, *rue de Bourbon*, n. 4.
Colleau, *Vieille rue du Temple*, n. 123.

Du Sommerard, *rue de Menars*, n. 8.
Pacquier, *rue de Buffault*, n. 12.
Bayeux, *rue des Moulins*, n. 23.
Hamarc de la Borde, *rue St. Germain l'Auxerrois*, n. 86.
Jard-Panvillier, *rue Saint-Dominique*, n. 74.
Dupont, *rue de Molière*, n. 4.
De Gascq, *rue de Seine*, n. 6.
Barthouilh de Bonas, *rue d'Enfer St. Michel*, n.
Meulan, *rue du faubourg Montmartre* n. 6.

Conseillers Référendaires de deuxième classe. MM.

Perier de Trémémont, *rue du Jardinet*, n. 3.
Regardin jeune, *rue Neuve Notre-Dame des Champs*, n. 19.
De Monchanin, *rue Amelot*, n. 32, *au Marais.*
Barthelemy, *rue Rousselet, faubourg Saint-Germain*, n. 15.
Faucond, *rue Saint-Louis, au Marais*, n. 16.
Dérigny, *rue Neuve des Petits Champs*, n. 56.
Du Breuil, *rue Saint-Victor*, n. 120.
Héroux, *rue de Bourbon St. Germain*, n. 43.
Leroux, *rue du Monceau St. Gervais*, n. 11.
Maugirard, *rue des Blancs Manteaux*, n. 4.
De Montfouilloux, *rue St. Antoine*, n. 76.
Courel, *rue du Faubourg Poissonnière*, n. 4.
Valadon, *rue Pavée St. André des Arcs*, n. 7.
Bagot, *rue du Gros Chenét*, n. 8.
Montet, *Marché des Jacobins*, n. 24.
Chardon, *rue de Bourbon*, n. 85.
Dallet, *rue Montmartre*, n. 148.
Duboy, *rue de Condé*, n. 32.
Libert, *rue de la Marche*, n. 8.
Maillard, *rue des Enfants Rouges*, n. 2.
Mallet, *rue de la Harpe*, n. 59.
Bonnel de Lonchamps, *rue Cassette*, n. 17.
Darimajou, *rue Richelieu, cour Saint-Guillaume*, n. 16.

Advenier, *boulevard Bonne Nouvelle*, n. 31.
Briatte, *rue Hauteville*, n. 11.
Hue de Grosbois, *rue des Vieux Augustins*, n. 37.
Clément de Givry, *rue Garencière*, n. 12.
Pierret, *rue de Corneille*, n. 3, *près l'Odéon.*
Michelin (Hardouin), *rue d'Orléans, au Marais*, n. 5.
Buchère, *rue du Paradis, au Marais*, n. 4.
Savin, *rue de Gramont*, n. 14.
Lewal, *rue Cadet*, n. 16.
Duparc, *rue du Doyenné*, n. 12.
Goussard fils, *rue Ste. Marguerite St. Germain*, n. 30.
De Riberolles, *quai Malaquais*, n. 5.
Servières, *rue Mazarine*, n. 3.
Le Crosnier, *cul de sac Conti*, n. 3.
Waltrin, *rue de Beautreillis*, n. 3.
Savalette, *rue Pigal*, n. 24.
Passerat de Silans, *rue de la Vieille Estrapade*, n. 11.
Duriez, *rue Cadet*, n. 14.
De Latena, *rue Saint-Honoré*, n. 358.
De Colonia, *rue St. Germain des Prés*, n. 5.
Delaharre-Duparcq, *rue du Grand Chantier*, n. 7.
Foacier, *rue Saint-Honoré*, n. 348.
Gauthier d'Hauteserve, *rue de Bondi*, n. 8.
Lacave-Laplagne, *rue Taranne*, n. 21.
Maffioli, *rue Saint-Pierre Montmartre*, n. 11.
Davy de Cussé, *quai de Conti, près la Monnoie*, n. 15.
De Latingy, *rue Godot*, n. 24.
De Corbery, *rue de l'Echiquier*, n. 14.
De Gombert fils, *rue de Savoie*, n. 11.
Vial fils, *rue Sainte-Apolline*, n. 12.
Toutain, *rue d'Enghien*, n. 23.
Le Bourgeois, *rue du Tourniquet St. Jean*, n. 2.
Bergeron d'Anguy, *rue de Vendôme*, n. 3.
Gauthier de Lizoles, *rue du Louvre*, n. 4.

Le Bas de Courmont, *rue de la Paix*, n. 11.
Regnaud, *rue Charlot*, n. 45.
Margerie, *rue Thérèse*, n. 9.
De Tuisy (le comte Amable), *rue d'Enfer*, n. 32.
Luzier de la Mothe, *rue des Marais, faubourg Saint-Germain*, n. 24.

Conseillers Référendaires honoraires. MM.

Duparc.
Lewal.
Duriez père.
Fuormentin.
Le Maître.
Bralle.
Goblet de Beaulieux.
Prin.
De Gombert père.
Le Féron Delaheuze.
Michelin père.
L'Huillier.

Procureur général du Roi.

M. le baron Rendu (Athanase), maître des requêtes, *rue Saint-Honoré*, n. 317.

Greffier en chef.

M. de Lasalle, *rue d'Amboise*, n. 3.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Les anciennes provinces et généralités de la France forment quatre-vingt-six départements, divisés en arrondissements communaux et cantons de justices de paix.

Dans chaque département il y a un préfet et un conseil général de département, et dans chaque arrondissement un sous-préfet et un conseil d'arrondissement. Dans l'arrondissement chef-lieu, le préfet remplit les fonctions de sous-préfet; mais il a la faculté de les déléguer au secrétaire général.

Dans les villes, bourgs et autres lieux dont la population n'excède pas deux mille cinq cents habitants, il y a un maire et un adjoint; dans les villes ou bourgs de deux mille cinq cents à cinq mille habitants, un maire et deux adjoints; dans les villes de cinq mille à dix mille habitants, un maire, deux adjoints et un commissaire de police. Dans les villes dont la population excède dix mille habitants, outre le maire, deux adjoints et un commissaire de police, il y a un adjoint par vingt mille habitants d'excédant, et un commissaire par dix mille d'excédant.

TABLEAU par ordre alphabétique des départements, avec les chefs-lieux des préfectures et les noms des MM. les Préfets.

DÉPARTEMENS.	PRÉFECTURES.	PRÉFETS.
Ain.....	Bourg.....	Rogniat.
Aisne.....	Laon.....	Le comte de Floirac.
Allier.....	Moulins.....	Leroy de Chavigny.
Alpes (Basses)...	Digne.....	Jules Ferrand.
Alpes (Hautes)..	Gap.....	Le baron Asselin.

DÉPARTEMENS.	PRÉFECTURES.	PRÉFETS.
Ardèche.	Privas.	Le baron de Montureux.
Ardennes.	Mézières.	Hermann.
Arriège.	Foix.	Le baron de Mortarieu.
Aube.	Troyes.	Le baron de Wismes.
Aude.	Carcassonne.	Le comte de Beaumont.
Aveyron.	Rodez.	Le comte d'Arros.
Bouch. du Rhône.	Marseille.	Le comte C. Villeneuve-Bargemont.
Calvados.	Caen.	Le comte de Montlivault.
Cantal.	Aurillac.	Sers.
Charente.	Angoulême.	Le marquis de Marnière de Guer.
Charente Infér.	La Rochelle.	Le comte de Nugent.
Cher.	Bourges.	Le marquis d'Alon.
Corrèze.	Tulle.	Le marquis de Villeneuve.
Corse.	Ajaccio.	Le comte de Lantivy.
Côte d'Or.	Dijon.	Le marquis d'Arbaud-Jouques.
Côtes du Nord.	Saint-Brieux.	Le comte Frotier de Bagueux.
Creuze.	Guéret.	Le baron Finot.
Dordogne.	Périgueux.	Le comte de Cintré.
Doubs.	Besançon.	Le comte de Milon de Mesne.
Drôme.	Valence.	De Cotton.
Eure.	Evreux.	Raymond Delaitre.
Eure et Loir.	Chartres.	Le baron de Giresse la Beyrie.
Finistère.	Quimper.	Le comte de Castellane.
Gard.	Nîmes.	Le marquis Planelli de la Valette.
Garonne (Haute).	Toulouse.	Le comte Victor de Juigné
Gers.	Auch.	Lingua de Saint-Blanquat
Gironde.	Bordeaux.	Le baron d'Haussez.
Hérault.	Montpellier.	Le baron Creuzé de Lesser
Ille et Vilaine.	Rennes.	Le comte de Vandœuvre.
Indre.	Châteauroux.	Le baron Locard.
Indre et Loire.	Tours.	Le vicomte Tassin de Nonneville.
Isère.	Grenoble.	Le baron Jules de Calvière
Jura.	Lons le Saulnier.	Le comte de Watters.
Landes.	Mont de Marsan.	Le comte Charles de Puységur.
Loir et Cher.	Blois.	Le comte de Saint-Luc.
Loire.	Montbrison.	Le baron de Chaulieu.
Loire (Haute).	Le Puy.	Le baron de Bastard d'Estang.
Loire Inférieure.	Nantes.	Le vicomte de Villeneuve

DÉPARTEMENS.	PRÉFECTURES.	PRÉFETS.
Loiret.....	Orléans.....	Le vicomte de Riccé.
Lot.....	Cahors.....	De Saint-Félix.
Lot et Garonne...	Agen.....	Musnier de la Converserie
Lozère.....	Mende.....	De Valdenuit.
Maine et Loire...	Angers.....	Martin de Puiscux.
Manche.....	Saint-Lô.....	Le comte d'Estaurmel.
Marne.....	Châlons.....	Le baron de Jessaint.
Marne (Haute)..	Chaumont.....	De Saint-Genest.
Mayenne.....	Laval.....	De Freslon.
Meurthe.....	Nancy.....	Le marquis de Foresta.
Meuse.....	Bar le Duc.....	Le baron Romain.
Morbihan.....	Vannes.....	Le comte de Chazelles.
Moselle.....	Metz.....	Le baron de Balzac.
Nièvre.....	Nevers.....	Le marquis F. de Villeneuve.
Nord.....	Lille.....	Le comte H. de Murat.
Oise.....	Beauvais.....	Le comte de Puymaigre.
Orne.....	Alençon.....	Seguier.
Pas de Calais....	Arras.....	Le vicomte Blin de Bourdon.
Puy de Dôme.....	Clermont.....	Le comte d'Allonville.
Pyrénées (Basses).	Pau.....	Dessolle.
Pyrénées (Hautes)	Tarbes.....	Jahan de Belleville.
Pyrénées Orient..	Perpignan.....	Le marquis d'Auberjon.
Rhin (Bas).....	Strasbourg.....	Esmangart.
Rhin (Haut).....	Colmar.....	Jordan.
Rhône.....	Lyon.....	Le comte de Brosses.
Saône (Haute)...	Vesoul.....	Le baron de Villeneuve-Bargemont.
Saône et Loire...	Mâcon.....	N.....
Sarthe.....	Le Mans.....	Le comte de Bourblanc.
Seine.....	Paris.....	Le comte Chabrol de Volvic.
Seine et Marne...	Melun.....	Le comte de Goyon.
Seine et Oise....	Versailles.....	Le baron Destouches.
Seine Inférieure..	Rouen.....	Le baron de Vansay.
Sèvres (Deux)....	Niort.....	Le marquis de Roussy.
Somme.....	Amiens.....	Le comte de Tocqueville.
Tarn.....	Albi.....	Le vicomte Decazes.
Tarn et Garonne.	Montauban.....	De Limairac.
Var.....	Draguignan.....	D'Auderic.
Vaucluse.....	Avignon.....	Le vicomte de Suleau.
Vendée.....	Bourbon Vendée.	De Curzay.
Vienne.....	Poitiers.....	Le comte de Castéja.
Vienne (Haute)..	Limoges.....	Coster.
Vosges.....	Epinal.....	Le comte de Mculan.
Yonne.....	Auxerre.....	Le marquis de Gasville.

ORGANISATION MILITAIRE.

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

Colonels généraux.

S. A. R. Mgr. le DAUPHIN, amiral de France, *colonel général des Carabiniers, des Cuirassiers et des Dragons.*

S. A. R. Mgr. le duc DE BORDEAUX, *colonel général des Suisses.*

S. A. R. Mgr. le duc d'ORLÉANS, *colonel général des Hussards.*

N....., *colonel général des Chasseurs.*

Maréchaux de France. MM.

Le duc de Conégliano.
Le comte Jourdan.
Le duc de Dalmatie.
Le duc de Trévise.
Le duc de Bellune.
Le duc de Tarente.
Le duc de Reggio.
Le duc de Raguse.
Le duc d'Albufera.
Le marquis de Gouvion Saint-Cyr.
Le marquis de Vioménil.
Le marquis Law de Lauriston.
Le comte Molitor.

GOUVERNEURS ET COMMANDANTS DES DIVISIONS MILITAIRES.

1re. Division. — *Paris*, chef-lieu.

Départements. Seine, Seine et Oise, Aisne, Seine et Marne, Oise, Loiret, Eure et Loir.

M. le maréchal duc de Ragusc, *gouverneur* *.
M. le comte de Coutard, *commandant.*

2^me^. Division. — *Châlons*, chef-lieu.

Départements. Ardennes, Meuse, Marne.

M. le duc de Damas, *gouverneur.*
M. le comte Lion, *commandant.*

3^me^. Division. — *Metz*, chef-lieu.

Départements. Moselle, Meurthe, Vosges.

M. le maréchal duc de Reggio, *gouverneur.*
M. le comte Vilatte, *commandant.*

4^me^. Division. — *Tours*, chef-lieu.

Départements. Sarthe, Indre et Loire, Maine et Loire, Mayenne, Loir et Cher.

M. le comte Dupont, *gouverneur.*
M. le vicomte Donnadieu, *commandant.*

5^me^. Division. — *Strasbourg*, chef-lieu.

Départements. Haut Rhin, Bas Rhin.

M. le comte Souham, *gouverneur.*
M. le comte Liger-Belair, *commandant.*

6^me^. Division. — *Besançon*, chef-lieu.

Départements. Ain, Doubs, Jura, Haute Saône.

M. le comte de Durfort, *gouverneur.*
M. le baron Lanusse, *commandant.*

7^me^. Division. — *Grenoble*, chef-lieu.

Départements. Isère, Drôme, Hautes Alpes.

M. le maréchal comte Jourdan, *gouverneur.*
M. le comte La Laing d'Audenarde, *commandant.*

---

* Les gouverneurs qui ne sont pas maréchaux de France, et les commandants des divisions, ont tous le grade de lieutenant général.

8me. Division. — *Marseille*, chef-lieu.

Départements. Basses Alpes, Vaucluse, Bouches du Rhône, Var.

M. le duc d'Aumont, *gouverneur.*
M. le vicomte de Briche, *commandant.*

9me. Division. — *Montpellier*, ch.-lieu.

Départements. Ardèche, Gard, Lozère, Hérault, Tarn, Aveyron.

M. le maréchal duc de Conégliano, *gouverneur.*
M. le vicomte d'Armagnac, *commandant*

10me. Division. — *Toulouse*, chef-lieu.

Départements. Aude, Pyrénées Orientales, Arriège, Haute Garonne, Hautes Pyrénées, Gers, Tarn et Garonne.

M. le marquis d'Autichamp de Beaumont, *gouverneur.*
M. le comte Barbot, *commandant.*

11me. Division. — *Bordeaux*, chef-lieu.

Départements. Gironde, Landes, Basses Pyrénées.

M. le duc de Gramont, *gouverneur.*
M. le baron d'Alméras, *commandant.*

12me. Division. — *Nantes*, chef-lieu.

Départements. Charente inférieure, Deux Sèvres, Vendée, Loire inférieure, Vienne.

M. le baron de Larochefoucault, *gouverneur.*
M. le comte Despinois, *commandant.*

13me. Division. — *Rennes*, chef-lieu.

Départements. Ille et Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes du Nord.

M. le maréchal marquis de Viomênil, *gouverneur.*
M. le vicomte Louis Devilliers, *commandant.*

14me. Division. — *Caen*, chef-lieu.

Départements. Manche, Calvados, Orne.

M. le baron de Pujol, *gouverneur.*
M. le vicomte Puthod, *commandant.*

15me. Division. — *Rouen*, chef-lieu.

Départements. Seine inférieure, Somme, Eure.

M. le maréchal duc de Trévise, *gouverneur.*
M. le comte Rivaud de la Raffinière, *commandant.*

16me. Division. — *Lille*, chef-lieu.

Départements. Nord, Pas de Calais.

M. le maréchal duc de Bellune, *gouverneur.*
M. le marquis de Jumilhac, *commandant.*

17me. Division. — *Bastia*, chef-lieu.

Cette division comprend l'île de Corse.

M. le vicomte Roussel d'Hurbal, *gouverneur.*
M. le comte Dulong de Rosnay, *commandant.*

18me. Division. — *Dijon*, chef-lieu.

Départements. Aube, Haute Marne, Côte d'Or, Yonne, Saône et Loire.

M. le comte Ch. de Damas, *gouverneur.*
M. le vicomte Jan de la Hamelinaye, *commandant.*

19me. Division. — *Lyon*, chef-lieu.

Départements. Rhône, Loire, Cantal, Puy de Dôme, Haute Loire.

M. le duc d'Avaray, *gouverneur.*
M. le vicomte Paultre de Lamotte, *commandant.*

20me. Division. — *Périgueux*, ch.-lieu.

Départements. Corrèze, Lot, Lot et Garonne, Dordogne, Charente.

M. le marquis de Lagrange, *gouverneur.*
M. le baron d'Henin, *commandant.*

21me. Division. — *Bourges*, chef-lieu.

Départements. Cher, Indre, Allier, Creuse, Nièvre, Haute Vienne.

M. le maréchal duc de Tarente. *gouverneur.*
M. le baron Canuel, *commandant.*

MARINE.

AMIRAUTÉ DE FRANCE.

S. A. R. Mgr. le Dauphin, grand amiral de France.
M. le chevalier de Panat, contre-amiral honoraire, *secrétaire général de l'amirauté.*

Vice-Amiraux. MM.

Le comte Truguet.	Le comte Dumanoir.
Le comte de Rosily-Mesros.	Willaumez.
	Le comte de Gourdon.
Le comte de Missiessy.	Le baron Duperré.
Le marquis de Sercey.	Le comte d'Augier.

Contre-Amiraux. MM.

Le baron Baudin.
Le baron Hamelin.
Jacob.
Le comte de Maurville.
Le vicomte de Montboisier de Canillac.
Le baron de Molini.
Jurien Lagravière.
Bergeret.
Halgan.
Le baron Meynard de Lafarge.
Le baron Angot des Rotours.
Le baron Roussin.
Ducampe de Rosamel.
De Martinenq.
Lemarant.
Grivel.
Le chevalier de Viella.
Duranteau.
De Rigny.
Le baron de Mackau.

M. Thirion, maréchal de camp, *inspecteur général d'artillerie de la marine.*

Commandants de la marine. MM.

Le vicomte Montboisier de Canillac, contre-amiral, *à Cherbourg.*
Le comte de Gourdon, vice-amiral, *à Brest.*
Le baron de Molini, contre-amiral, *à Lorient.*
Le comte de Maurville, *idem, à Rochefort.*
Le comte d'Angier, vice-amiral, *à Toulon.*

COLONIES FRANÇAISES.

La Martinique.

M. le comte Donzelot, lieutenant général, *gouverneur et administrateur pour le Roi.*
M. Barré, maréch. de camp, *command. milit.*
M. de Ricard, commissaire principal de la marine, *ordonnateur.*

Guadeloupe.

M. Jacob, contre-amiral, *gouvern. pour le Roi.*

M. le baron Vatable, maréchal de camp, *commandant militaire.*

M. Jubelin, commissaire principal de la marine, *ordonnateur.*

Guyanne Française.

M. le baron Milius, capitaine de vaisseau, *commandant et administrateur pour le Roi.*

M. de Muyssart, commissaire de marine, *ordonnateur.*

Isles de Saint-Pierre et Miquelon.

M. Fayolle, capitaine de frégate honoraire, *commandant et administrateur pour le Roi.*

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE.

M. le comte du Puy, pair de France, *gouverneur.*

Pondichéry.

M. le vicomte Eugène Desbassayns de Richemont, commissaire de marine, *ordonnateur.*

M. Law de Clapernoux, chef de bataillon, *commandant des Cypahis.*

Karikal.

M. Duclerc, *commissaire de marine.*

Mahé.

M. Law de Clapernoux, *chef de comptoir.*

Yanaon.

M. de Lesparda, capitaine, *commandant du comptoir.*

Chandernagor.

M. Cordier, capitaine de vaisseau honoraire, *chargé du service.*

Bourbon et Madagascar.

M. de Saulses de Freycinet, capitaine de vaisseau, *commandant et administrateur pour le Roi.*

M. Millot, commissaire de marine, *ordonnateur.*

Etablissements Français à Madagascar.

M. Blevec, capitaine du génie, *chargé du service.*

Sénégal et dépendances.

M. le baron Roger, *commandant.*

Isles Saint-Louis.

M. Hesse, *lieutenant de vaisseau honoraire.*

M. Martin, sous-commissaire de marine, *ordonnateur.*

Isle de Gorée.

M. Hugon, capitaine de frégate, *commandant particulier.*

ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

DIOCÈSE DE BORDEAUX.

Gouvernement général de la métropole.

Le diocèse de Bordeaux, dans sa démarcation actuelle, telle qu'elle a été fixée par une bulle du souverain pontife Pie VII, en date du 3 Décembre 1801, a pour arrondissement particulier le territoire du département de la Gironde.

Les évêchés de Poitiers, la Rochelle, Angoulême, Luçon, Périgueux et Agen, dépendent de l'archevêché de Bordeaux.

L'église cathédrale et métropolitaine est érigée sous l'invocation de Saint-André, apôtre.

Mgr. Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, *né au Bois de Sanzay, département des Deux Sèvres, le 7 Août 1736, archevêque de Bordeaux, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit* (O. ✲), *sacré le 3 Janvier 1790.*

MM. Desèze, Barrès ✲, Morel, *vicaires généraux.*

Gignoux, *secrétaire de l'archevêché.*

Bouchon, *sous-secrétaire.*

Evêchés suffragants.

Evêché de Poitiers. — *Deux Sèvres, Vienne.*

Mgr. de Bouillé (Jean-Baptiste), *né à Pichauzet, diocèse de Saint-Flour, le 11 Juin 1759, sacré le 28 Octobre 1819.*

MM. de Moussac, Lambert, *vicaires généraux.*

Pain, *secrétaire.*

Evêché de la Rochelle. — *Charente inférieure.*

Mgr. Paillou (Gabriel-Laurent), *né au Puy-Belliard, département de la Vendée, le 7 Mars* 1735, *sacré le 2 Février* 1805.

MM. Fillonneau, Bonnerot, *vicaires généraux.*

Levé, *secrétaire.*

Evêché d'Angoulême. — *Charente.*

Mgr. Guigou (Jean-Joseph-Pierre), *né à Auriol, le 1er. Décembre* 1767, *sacré à Aix, le 29 Juin* 1824.

MM. Sibilotte, Guitton, *vicaires généraux.*

Trémeau, *secrétaire.*

Evêché de Luçon. — *Vendée.*

Mgr. Soyer (Réné-François), *né à Touarcé, le 5 Septembre* 1767, *sacré le 21 Octobre* 1821.

MM. De Chantreau de la Jouberdrie, Boutau, *vicaires généraux.*

Lecoute, *secrétaire.*

Evêché de Périgueux. — *Dordogne.*

Mgr. de Lostanges (Alexandre-Louis-Charles-Rose), *né à Versailles*, le 29 *Octobre* 1763, *sacré le 21 Octobre* 1821.

MM. Lachaud de Loqueyssie, Bournazel de Lasserre, *vicaires généraux.*

Audierne, *secrétaire.*

Evêché d'Agen. — *Lot et Garonne.*

Mgr. Jacoupy (Jean), *né à Saint-Martin de Ribeyrac, le 28 Avril* 1761, *sacré le 18 Juillet* 1802.

MM. Rous, Trincaud, *vicaires généraux.*

N...., *secrétaire.*

Nombre des Succursales.

Diocèses.	Cures.	Départements.	Succurs.
Bordeaux....	69.	Gironde	298.
Angoulême..	29.	Charente	250.

Périgueux ...	47.	Dordogne.....	375.
Poitiers.	31.	Vienne..... 206	459.
	31.	Deux Sèvres.... 253	
La Rochelle.	40.	Charente inférieure.	228.
Luçon.....	30.	Vendée	202.
Agen.....	//	Lot et Garonne	//

Eglise métropolitaine de Bordeaux.

M. le comte Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, (O. ✲), *archevêque.*

Chapitre de la Cathédrale.

MM. les Vicaires généraux.

Chanoines. MM.

Delort.	Vlechmans.
Marginier.	Rauzan-Belisle.
Maurel.	Goudelin.
Morel, *vicaire général.*	Losse.
Lafargue.	

Chanoines honoraires. MM.

Mgr. de Rey, *évêque de Pignerol.*	Lacombe jeune, *supérieur du petit Séminaire de Bazas.*
Rauzau aîné.	Catherineau.
Lafourcade.	Bouny.
Chaminade.	Pelissier.
De Guyonnet.	Ripolles.
Denucé.	Chiniac.
Décube.	Gignoux.
Rouquet.	Dulorié.
Laboual.	D'Arche.
Boissard.	

M. Martegoute, *aumônier de Mgr. l'Archevêque.*
N....., *porte-croix.*

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

Cette maison fut fondée en 1804, par les soins de M. Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux.

GRAND SÉMINAIRE.

MM. Carbon, vicaire général, *supérieur.*
Picard, *économe.*

PETIT SÉMINAIRE.

MM. Varlet, *supérieur.*
Valantin, *économe.*

PETIT SÉMINAIRE DE BAZAS.

MM. Lacombe jeune, *supérieur.*
Petiteau, *économe.*

CURES ET SUCCURSALES
DE LA VILLE DE BORDEAUX.

1er. Arrondissement.

Paroisse de St. Louis.

MM. Berreterot, *curé.*
Labory, Rigagnon, Issaly, *vicaires.*
Parmentier, *sacriste.*
N...., *prêtre habitué.*

Succursale de St. Martial.

MM. Drivet, *curé desservant.*
Parrel, Meynard, *vicaires.*

Succursale de Bruges.

M. Courtete, *curé desservant.*

2e. Arrondissement.

Paroisse de Notre-Dame.

MM. Namin, *curé.*

Pacau, Prunier, Dutard, Eymat, *vicaires.*
Prunier, *sacriste.*
Paris, *prêtre habitué.*

Cure de seconde classe de Saint-Seurin.

MM. Feuilhade, *curé.*
Siméon, Rabanel, Mons, *vicaires.*
Dupont, *prêtre habitué.*

3^e^. Arrondissement.

Paroisse de St. André.

MM. Espaignet, *curé.*
Denucé, Guyonnet, Allary, *vicaires.*

Succursale de St. Bruno.

MM. Bichon, *curé desservant.*
Bataille, *vicaire.*

Cure de seconde classe de Saint-Pierre.

MM. Toucas de Poyen, *curé.*
Boyer, Devèze, Jrisson, *vicaires.*
Seinsevin, *sacriste.*

4^e^. Arrondissement.

Paroisse de St. Paul.

MM. De Lalande, *curé.*
Barault, Broussouze, Taillefer, *vicaires.*
Gassiot, *sacriste.*
N...., *prêtre habitué.*

Succursale de Ste. Eulalie.

MM. Jaure, *curé desservant.*
Pezet, Promis, Molinier, *vicaires.*
Pezet, *sacriste.*
Melon, *prêtre habitué.*

Succursale de Talence.

M. Ripolles, *curé de 2^e^. classe.*

5e. Arrondissement.

Paroisse de St. Michel.

MM. Duburg, *curé.*
Bonnet, Buchou, Alem, *vicaires.*
Dasvin, *sacriste.*
N...., *prêtre habitué.*

Succursale de St. Eloi.

MM. Ferrand, *curé desservant.*
Hirigoyen, Lévêque, Trocard, *vicaires.*
Desarnaud, *sacriste.*

Succursale de St. Nicolas de Grave.

MM. Pineau, *curé desservant.*
Souiry aîné, Souiry jeune, Salsac, *vicaires.*
N...., *sacriste.*

6e. Arrondissement.

Paroisse de Ste. Croix.

MM. Soupre, *curé.*
Desclaux, Ricaud, *vicaires.*
N...., *sacriste.*
N...., *prêtre habitué.*

Succursale de Bègles.

M. Rousseau-Lacombe, *curé desservant.*

Aumôniers des divers hospices de la ville de Bordeaux.

MM. Marty, Faux, *à l'hôpital Saint-André.*
Roux, *aux Incurables.*
N....., *à la Manufacture.*
Marianni, *à la Maison de force.*
Narbonne, *à l'hospice Sainte-Croix.*
Martegoute, *aux prisons.*

CULTE PROTESTANT.

Il y a dans le département de la Gironde trois consistoires : l'un *à Bordeaux, aux Chartrons;* le second *à Ste. Foi;* et le troisième *à Gensac.*

Les protestants de la ville de Bordeaux ont deux temples : l'un *aux Chartrons*, dans lequel est le dépôt de la société biblique et l'école d'enseignement mutuel; et l'autre *rue du Hâ.*

Pasteurs. MM.

Martin père, président, *rue Tourat*, n. 20.
Maillard, *rue Pont de la Mousque*, n. 26.
Vermeil, *place du Palais*, n. 10.

Membres du Consistoire. Anciens. MM.

Camescasse père, *nég.*
Balguerie (P.), *idem.*
Balguerie aîné, *idem.*
Johnston (D.), *négoc.*
Hovy, *consul.*
D'Egmont, *négociant.*
Guestier junior, *nég.*
Bellamy, *idem.*
Boniot, *idem.*
Polhs fils aîné, *idem.*
Rabaud, *idem.*

Pasteurs présidents. MM.

N...., *à Sainte-Foi;* Dumas, *à Gensac.*

CULTE HÉBRAÏQUE.

Un consistoire israélite a été établi à Bordeaux en 1809.

Un temple situé rue Causserouge a été ouvert le 15 Mai 1812 : il a remplacé les diverses synagogues qui existoient à Bordeaux.

Consistoire israélite.

Abraham Andrade, *grand rabbin.*
Lopes Dubec père, *président,*
Robles jeune, *vice-président,*
Alexandre aîné,
Elysée Raba,
Laïques.
Mendes fils, *secrétaire.*
Bensacar, *mandataire et receveur du consistoire.*

GOUVERNEMENT

DE LA ONZIÈME DIVISION MILITAIRE.

Le gouvernement de la 11e. division militaire comprend les départements de la Gironde, des Landes et des Basses Pyrénées. Le quartier général est à Bordeaux.

S. Ex. le duc de Gramont ✲, pair de France, *gouverneur de la onzième division militaire.*

ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION. MM.

Le baron d'Alméras (C. ✲) (G. ✲), lieutenant général, commandant la onzième division, *hôtel Lalande, rue Bouffard*, n. 26.

Le comte de Mellet ✲ (O. ✲), maréchal de camp, commandant la 1re. subdivision de la onzième division militaire, *rue des Religieuses*, n. 4.

Le baron Janin ✲ (C. ✲), maréchal de camp, commandant la 2e. subdivision de la onzième division, *à Bayonne.*

Le marquis Odard de Rilly ✲ (O. ✲), colonel au corps royal d'état-major, chef d'état-major de la onzième division, *à Bordeaux.*

Bailloud ✲ ✲, chef de bataillon, sous-chef de l'état-major de la onzième division, *à Bordeaux.*

De la Noerie ✲, capitaine au corps royal d'état-major, *attaché à l'état-major de la onzième division.*

Saladin de Chauras, *idem.*

Miollis, lieutenant, *idem.*

D'Estremeau, *idem, idem.*

Duclou ✲, capitaine, *aide de camp de M. le lieutenant général baron d'Alméras.*

L'état-major est chez le lieutenant général, *hôtel Lalande, rue Bouffard*, n. 26.

Neuville ✠, capitaine, *aide de camp de M. le maréchal de camp comte de Mellet.*
Talour ✲, *archiviste de la division.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES. MM.

De Tschudy ✠ ✲, colonel, commandant de place, *rue de la Grande Taupe*, n. 37, *à Bordeaux.*
Le baron Moriès ✠ ✲, colonel, lieutenant de Roi, *à Bayonne.*
Le comte d'Alissac ✠, chef de bataillon, commandant la citadelle du St. Esprit, *à Bayonne.*
Le baron de Vallier ✠, *idem*, lieutenant de Roi, *à Navarreins.*
Le chevalier de Villèle, ✠ lieutenant-colonel, lieutenant de Roi, *à Saint-Jean Pied de Port.*
De Chantrans ✲, chef de bataillon, lieutenant de Roi, *au fort Soccoa.*
Pavy ✠, capitaine, lieutenant de Roi, *au château de Dax.*
D'Arliguie ✠, chef de bataillon, lieutenant de Roi, *à Blaye.*

INTENDANCE MILITAIRE. MM.

De Lassalle ✠ ✲, intendant militaire, *à Bayonne.*
Debessé ✠ ✲, sous-intendant, *rue Huguerie*, n. 24, *à Bordeaux.*
De Figarol ✲, *idem*, *même rue*, n. 12.
Démouy, *idem*, *à Mont de Marsan.*
Sol ✠ ✲, *idem*,
Laregny ✲, *idem*, } *à Bayonne.*
Duplaa ✲, *idem*, *à Pau.*
Levert ✠, *idem*, *à Libourne.*
Lapique ✲, *idem*, *à Saint-Jean Pied de Port.*

Direction d'artillerie. MM.

Durbach ✠ (O. ✲), colonel-directeur, *à Bayonne.*
N....., sous-directeur, *idem.*

Bignon, capitaine, *à Bordeaux.*
Loos, *idem, à Blaye.*

Direction du génie. MM.

Emy ✠ (O. ✲), colonel, directeur des fortifications, *à Bayonne.*
De Chancel, capitaine ingénieur en chef, *à Blaye.*
De Pineau ✠ ✲, chef de bataillon, *à Bordeaux.*
Chayrou ✠ ✲, capitaine, *à Libourne.*

Gendarmerie royale. MM.

Le baron de Rayne ✠ ✲, colonel de la 10e. légion, *rue des Minimes*, n. 7.
De Sautereau-Remon ✠ ✲, chef d'escadron, commandant la gendarmerie du département de la Gironde.
N....., lieutenant.
Mouchoux ✠, lieutenant-trésorier, *rue des Minimes*, n. 18.
Sabarot ✲, lieutenant, *à Libourne.*
De Boussat, *idem, à Blaye.*
Bourgoing ✠, *idem, à la Réole.*
Pilet, *idem, à Lesparre.*
Lecarlier de Veslud ✠, *idem, à Bazas.*

Recrutement.

M. Lenglet, capitaine de recrutement du département de la Gironde, *cours d'Albret*, n. 38.

ADMINISTRATIONS MILITAIRES.

MM. Bourquenot, directeur des vivres et des fourrages de la division, *à Bayonne.*
Ode, premier commis, *idem.*
Farcy, garde-magasin, *à Bordeaux.*

Tornezy, garde-magasin, *à Libourne.*
Reveillon, *idem*, *à Mont de Marsan.*
Poutingon, *idem*, *à Bayonne.*

Campement, habillement et harnachement.

M. Ducrocq, garde-magasin principal, *allées d'Amour*, n. 5, *à Bordeaux.*

Agents divers. MM.

Darblade, directeur des lits militaires, *rue d'Aquitaine, hôtel de Bayonne.*
Micheau, agent des chauffage et lumière, *rue de la Grande Taupe*, n. 37.
Burgade, *Idem* des transports directs, *quai de Bourgogne*, n. 112.
Lapeze-Videau, *idem* des convois militaires, *rue Notre-Dame Saint-Seurin*, n. 3.

Payeur de la onzième division.

M. Molier ✲, *rue Roland*, n. 28.
M. Boisson, *caissier.*

POUDRES ET SALPÈTRES.

MM. le comte Ruty ✲ (G. ✲), pair de France, lieutenant général d'artillerie, *directeur général des poudreries de France.*
Bussy, commissaire en chef des poudres et salpêtres, *à St. Médard et Bordeaux.*
Tessier, capitaine d'artillerie, *inspecteur, idem.*
Lermier, commissaire-adjoint, *rue Fondaudège*, n. 7.
Meunier, garde d'artillerie, *à Lormont.*

Salpétriers royaux. MM.

Bremont, *rue de la Grande Taupe*, n. 34.
Mouroux, *rue des Vignes.*
Lagorce aîné, *place Mériadeck.*
Brun, *place des Capucins.*

CORPS JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE BORDEAUX.

Cette cour, dont le ressort est formé des départements de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente, est composée d'un premier président, de quatre présidents, de vingt-cinq conseillers, de six conseillers-auditeurs, d'un procureur général du Roi, de trois avocats généraux, de deux substituts, et d'un greffier en chef.

Elle se divise en quatre chambres : les deux premières prononcent sur les appels des jugements rendus par les tribunaux de première instance et de commerce des départements du ressort; la troisième, sur la mise en accusation des individus prévenus de crimes, dont les procédures ont été instruites dans ces mêmes départements; et la quatrième, sur les appels de jugements rendus par les tribunaux de police correctionnelle de Bordeaux, Blaye, Libourne, la Réole, Bazas et Lesparre.

M. le premier président nomme des conseillers pour la cour d'assises de chaque session, à Bordeaux, et un conseiller pour présider celles des autres départements du ressort.

La cour donne audience tous les jours, excepté les dimanches et fêtes.

Les audiences civiles ordinaires ont lieu, savoir :

A la première chambre, les lundi, mardi et mercredi ;

A la seconde, les mercredi, vendredi et samedi.

Premier Président.

M. Ravez, chevalier des ordres du Roi, (G. ✲), conseiller d'état, *rue du Loup*, n. 39.

Présidents de Chambre. MM.

Delpit ✲, *rue de Gourgue*, n. 26.
Blanc-Dutrouilh (Henri) ✲, *rue des Carmélites*, n. 6.
Duprat ✲, *rue du Peugue*, n. 4.
De Sagct ✲, *rue du Temple*, n. 15.

Conseillers. MM.

Desèze aîné ✲, *rue Margaux*, n. 4.
Castaignet ✲, *rue du Cahernau*, n. 45.
Deslix, *rue du Há*, n. 44.
Le baron de Béchade, *rue Bouhaut*, n. 54.
Trigant-Brau, *fossés de l'Intendance*, n. 51.
De Bacalan, *rue Leyteire*, n. 21.
Maurice de Sentout, *rue des Petits Carmes*, n. 1.
De Trenqualye ✲, *rue Rohan*, n. 11.
Galaup ✲, *rue des Trois Conils*, n. 4.
De Lamourous, *rue Rohan*, n. 9.
Daussel, *rue des Lois*, n. 2.
Lavardens, *rue Leyteire*, n. 60.
De Laloubie, *rue Sainte-Eulalie*, n. 54.
De Chancel, *idem*, n. 56.
Hosten ✲, *rue Rohan*, n. 32.
Poumeyrol, *cours d'Albret*, n. 125.
Castelnau d'Essenault, *rue de Gourgue*, n. 26.
Albespy, *rue du Petit Cancera*, n. 4.
Dupont, *rue de l'Observance*, n. 2.
Drivet, *rue des Ayres*, n. 38.
De Marbotin, *rue Judaïque en ville*, n. 30.
Gauvry, *rue des Trois Conils*, n. 68.
De Malet fils, *rue des Treilles*, n. 9.
Gerbeaud, *rue du Temple*, n. 18.
Monnerie, *rue Montméjean*, n. 16.

Conseillers honoraires. MM.

De Bouquier père, *petite place St. André*, n. 2.
Couchonneau de Barrière, *rue du Loup*, n. 29.
Le baron de Malet ✲, *rue des Treilles*, n. 9.

Conseillers auditeurs. MM.

Barbe, *rue des Petites Carmélites*, n. 3.
De Béchade fils, *rue Bouhaut*, n. 54.
D'Armailhac, *rue Castillon*, n. 11.
Delbos (Théodore), *pavé des Chartrons*, n. 1.
Binaud, *cours de Tourny*, n. 40.
Doms-Armengaud, *rue d'Albret.*

PARQUET.

Procureur général du Roi.

M. le baron Rateau (O. ✲), *rue des Trois Conils*, n. 68.

Avocats généraux. MM.

Dégrange-Bonnet ✲, *rue Lalande*, n. 66.
Desmirail, *rue de la Grande Taupe*, n. 2.
De Bouquier fils ✲, *petite place St. André*, n. 2.

Substituts pour le service du Parquet et des Cours d'assises. MM.

Feuilhade de Chauvin, *allées d'Amour*, n. 6.
Ravez fils, *rue du Loup*, n. 39.

Greffier en chef.

M. Michel, *rue du Há*, n. 63.

Commis-greffiers. MM.

Fraissaingea, *rue Saint-James*, n. 4.
Marque, *rue Bouffard*, n. 31.
Seure, *à l'Hôtel-de-Ville.*
Michel fils, *rue du Há*, n. 63.
Piraube, *au palais de la Cour d'assises.*

Les chambres de la Cour sont composées ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE CHAMBRE.

M. Ravez (G. ✲), *premier président.*
De Saget ✲, *président.*

Conseillers. MM.

Castaignet ✲.	Dupont.
Trigant-Brau.	De Marbotin.
De Laloubie.	Drivet fils.
Poumeyrol.	Gauvry.

De Béchade fils, *conseiller auditeur.*
Dégrange-Bonnet ✲, *premier avocat général.*
Fraissaingea, *greffier.*

DEUXIÈME CHAMBRE.

Président.

M. Delpit ✲.

Conseillers. MM.

Galaup ✲.	Hosten ✲.
Daussel.	De Malet fils.
Lavardens.	Gerbeaud.
De Chancel.	Monnerie.

Barbe, *conseiller auditeur.*
Bouquier fils ✲, *avocat général.*
Michel fils, *greffier.*

TROISIÈME CHAMBRE.

Chambre des mises en accusation.

Président.

M. Blanc-Dutrouilh (Henri) ✲.

Conseillers. MM.

Desèze aîné ✲.	Le baron de Béchade.
Deslix.	Albespy.

Delbos, *conseiller auditeur.*

Feuilhade de Chauvin, Ravez fils, } *Substituts de M. le Procureur général.*
Marque, *greffier.*

QUATRIÈME CHAMBRE.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président.

M. Duprat ✲.

Conseillers. MM.

De Bacalan. | De Lamourous.
Maurice de Sentout. | Castelnau d'Essenault.
De Trenqualye ✲.

D'Armailhac, *conseiller auditeur.*
Desmirail fils, *avocat général.*
Seure, *greffier.*

AVOUÉS PRÈS LA COUR ROYALE. MM.

Blondeau, *rue des Lois*, n. 1.
Burnel, *rue Guiraude*, n. 7.
Cantilhac, *rue du Há*, n. 15.
Castera, *rue Mautrec.*
Dupré, *rue St. Siméon*, n. 13.
Dupuy (T.), *rue Judaïque en ville*, n. 4.
Guillemeteau, *rue Gouvion*, n. 6.
Hugues, *rue du Mirail*, n. 5.
Martin (L), *rue Figuière*, n 13.
Montallier, *fossés des Tanneurs*, n. 24.
Pascault, *rue du Há*, n. 39.
Piat-Larisonne, *fossés St. Eloi*, n. 7.
Ricard (Pierre), *rue du Loup*, n. 55.
Secondat, *idem*, n. 34.
Thounens (M.), *rue Carpenteyre St. Pierre*, n. 9.

Chambre des Avoués. MM.

Secondat, *président.*
Pascault, *syndic.*
Montallier, *rapporteur.*
Blondeau, *secrétaire-trésorier.*

Huissiers audienciers. MM.

Beauviel, *rue Neuve du Palais*, n. 21.
Binier, *rue Renière*, n. 15.
Bissei, *rue Arnaud Miqueu*, n. 2.
Bonnet (B.), *rue Rohan*, n. 1.
Jaumard, *rue du Há*, n. 60.
Grochan, *enclos des Minimettes*, n. 12.
Mazière, *rue du Peugue*, n. 11.
Merlet, *rue Devise Saint-Pierre*, n. 14.
Moreaux, *rue Porte-Dijeaux*, n. 68.
Nadal, *rue des Ayres*, n. 39.
Peytoureau, *rue du Grand Cancera*, n. 25.
Robert fils, *rue du Loup*, n. 30.

COUR D'ASSISES.

La cour d'assises du département de la Gironde se compose de cinq conseillers en la cour royale, nommés, pour chaque trimestre, par ordonnance de M. le premier Président de cette cour. Il désigne celui qui doit la présider, si S. G. le Garde des sceaux n'a pas nommé de président pour la session.

Greffier.

M. Piraube, *au palais de la Cour d'assises.*

TABLEAU DES AVOCATS

Composant le barreau de la Cour royale de Bordeaux, suivant l'ordre de leur réception.

Bâtonnier et chef de l'ordre.

M. Degrange-Touzin, *rue des Trois Conils*, n. 3.

Avocats. MM.

1771. Fita, *rue St. James*, n. 23.
1773. Simon, *rue du Mirail*, n. 8.

1775. Buhan aîné ✲, *fossés des Tanneurs*, n. 15.
1779. Dupac, *rue du Cahernan*, n. 46.
1789. Lainé (O. ✲), *rue St. François*, n. 11.
1790. Roullet ✲, *rue des Palanques*, n. 12.
1790. Gergerès, *place Rohan*, n. 9.
1790. Brochon aîné, *rue du Mirail*, n. 7.
1792. Castex, *rue St. James*, n. 16.
1804 (1) De Vaulx, *rue Ste. Eulalie*, n. 23.
1804. Degrange-Touzin, *rue des Trois Conils*, n. 3.
1804. Duranteau ✲, *rue Baubedat*, n. 18.
1804. Brochon jeune, *rue Saint-Christoly*, n. 5.
1805. Barennes ✲, *rue Leyteire*, n. 64.
1806. De Brezets, *rue de la Merci*, n. 16.
1811. Verdier, *rue du Mirail*, n. 12.
1811. Bouïre-Beauvallon, *rue du Loup*, n. 35.
1817. Berger, *rue Tustal*, n. 13.
1817. Lacoste, *impasse des Argentiers*, n. 3.
1817. Tessier, *rue des Ayres*, n. 46.
1818. De Chancel, *rue Ste. Eulalie*, n. 56.
1819. Legraët, *rue de la Grande Taupe*, n. 27.
1819. Bessc, *rue du Cahernan*, n. 42.
1820. Thounens, *rue Carpenteyre St. Pierre*, n. 9.
1820. Revel, *rue Beaubedat*, n. 9.
1820. Goux-Duportail, *rue Castillon*, n. 13.
1821. Boussenot, *rue Sainte-Catherine*, n. 44.
1821. Mestre, *rue Neuve du Temple*, n. 25.
1821. Lagarde, *rue du Mirail*, n. 4.
1821. Devez, *rue Sainte-Catherine*, n. 25.
1821. Girardeau, *rue Sainte-Eulalie*, n. 23.
1822. Fanty, *rue du Loup*, n. 8.
1822. Limoges, *rue du Loup*, n. 5.
1822. Coutereau, *rue Sainte-Catheirne*, n. 7.

(1) Les dates ci-après, et à compter de l'année 1804, indiquent l'époque de l'inscription au tableau après trois années au moins d'exercice ou de stage.

1822. Bedel, *rue*
1822. Bouldoire, *rue Judaïque en ville*, n. 3.
1822. Bouthier, *rue Désirade*, n. 18.
1822. Saint-Marc, *rue de la Merci*, n. 16.
1822. De Lamourous, *rue Rohan*, n. 9.
1822. Grangeneuve jeune, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10.
1822. Boyer-Fonfrède, *place Ste. Colombe*, n. 30.
1823. Fournier, *rue Neuve*, n. 10.
1823. Dufaure, *rue St. James*, n 35.
1823. Boyer, *rue Margaux*, n. 16.
1824. Jagou, *rue Monméjean*, n. 12.
1824. Loste, *rue Désirade*, n. 8.
1824. Cuson ✲, *rue Royale*, n. 3.
1824. Juge, *rue du Há*, n. 23.
1824. Lafargue, *rue Devise Sainte-Catherine*, n. 4.
1824. Garin, *rue Rohan*, n. 6.
1824. Grangeneuve aîné, *rue du Há*, n. 22.
1824. Rateau, *fossés des Tanneurs*, n. 15.
1825. Desquiron, *rue du Cahernan*, n. 22.
1825. Mocquard, *rue*
1825. Hervé, *rue du Petit Cancera*, n. 12.
1825. Lamarque, *r. Devise Ste. Catherine*, n. 38.
1825. Partarrieu, *rue Bouffard*, n. 36.
1825. Troplong, *rue Saint-James*, n. 50.
1825. Reyher, *rue Castillon*, n. 13.

Conseil de discipline de l'ordre MM.

Degrange-Touzin, *bâtonnier, président du conseil.*
Fita.
Simon.
Buhan ✲.
Lainé (O. ✲).
Roullet ✲.
Gergerès.
Castex.
De Vaulx.
Duranteau ✲.
Brochon jeune.
Barennes ✲.
De Chancel, *secrétaire du conseil.*

Bureau de consultations gratuites. MM.

Castex. —	Reyher.
Bouïre-Beauvallon.	Denucé (Victor).
Tessier.	

S'adresser, pour les consultations gratuites, au bâtonnier ou au secrétaire de l'ordre.

Ce bureau s'assemble tous les jeudis, à cinq heures de relevée, dans une des salles du palais de justice, rue de Gourgue.

Nota Les écritures et convocations de l'ordre sont confiées à M. Deberteix, *rue des Ayres*, n. 36, *au bout des fossés des Tanneurs.*

TRIBUNAL CIVIL DE BORDEAUX.

Ce tribunal est composé d'un président, de deux vice-présidents, de neuf juges, dont deux sont juges d'instruction, de juges auditeurs, et de six suppléants. Il y a près du tribunal un procureur du Roi, quatre substituts, un greffier et cinq commis-greffiers.

Le tribunal est divisé en trois chambres. Les deux premières connoissent des affaires civiles; la troisième connoît de celles de police correctionnelle.

Le tribunal prononce sur l'appel des jugements rendus en premier ressort par les juges de paix de l'arrondissement.

La première chambre tient ses audiences les mardi, jeudi et vendredi; la seconde, les mercredi, jeudi et samedi, et la troisième, les mercredi, jeudi et vendredi, à onze heures. L'audience des criées a lieu le lundi, et celles des saisies immobilières le jeudi.

Président.

M. Emérigon (O. ✲), *rue Judaïque en ville*, n. 12.

Vice-Présidents. MM.

Lagarde ✲, *rue du Mirail*, n. 4.
Duvergier, *rue des Palanques*, n. 19.

Juges. MM.

Rateau (V.), doyen, *rue St. François*, n. 11.
De Vignieras ✲, *rue Rohan*, n. 8.
Dezest, juge d'instruction, *rue Bouffard*, n. 37.
Battar, *idem*, *rue des Menuts*, n. 60.
Leris, *rue de la Monnoie*, n. 6.
Izard, *fossés Saint-Eloi*, n. 33.
Delpech, *rue Margaux*, n. 5.

Vignial père, *rue Neuve*, n. 27.
Lulé-Déjardin, *petite rue Saint-André*, n. 4.

Juges honoraires. MM.

Roux, *cours d'Aquitaine*, n. 49.
Lafourcade, *rue Leyteire*, n. 15.

Juges auditeurs. MM.

Pons-Rayet, *rue Minvielle*, n. 63.
Louvet, *cours d'Albret*, n. 146.
Vignial fils, *rue Neuve*, n. 27.

Juges suppléants. MM.

De Vaulx, *rue Sainte-Eulalie*, n. 23.
Girardeau, *idem.*
Mestre, *rue des Remparts*, n. 1.
N.....

PARQUET.

Procureur du Roi.

M. Montaubricq ✲, *rue Margaux*, n. 4.

Substituts. MM.

Ducluzeau, *rue Rohan*, n. 2.
Desèze (Aurélien), *rue des Remparts*, n. 55.
Gergerès fils, *rue des Lois*, n. 2.
Degrange-Touzin fils, *rue des Trois Conils*, n. 3.

Greffier en chef.

M. Dupuy, *rue Jean-Jacques Rousseau*, n. 29.

Commis-greffiers. MM.

Sicard, *chemin du Sablona*, n. 25.
Duclas, *rue Citran*, n. 32.
Deberteix, *rue des Ayres*, n. 36.
Boudias, *rue des Menuts*, n. 59.
N.....

Secrétaire de M. le Président.

M. Deberteix, *rue des Ayres*, n. 36.

Secrétaire du Tribunal.

M. Lousteau-Lamothe jeune, *rue Montagne.*

Secrétaire de M. le Procureur du Roi.

M. Nérac, *rue St. Siméon*, n. 2.

Concierge du Tribunal.

Guiraud, *au palais de justice.*

Concierge de MM. les Juges d'instruction et du parquet.

Daste, *au palais de la Cour d'assises, rue des Minimes.*

Service du Tribunal civil pour l'année judiciaire 1826.

PREMIÈRE CHAMBRE. MM.

Emérigon (O. ✲), *président.*
Dezest, *juge d'instruction.*
Izard, } *Juges.*
Delpech, }
Vignial fils, *juge-auditeur.*
Mestre, *juge suppléant.*
Ducluzeau, *substitut de M. le Procureur du Roi.*
Boudias, *commis-greffier.*

DEUXIÈME CHAMBRE. MM.

Duvergier, *vice-président.*
Rateau (V.), *doyen,* } *Juges.*
De Vignieras, }
Battar, *juge d'instruction.*
Vignial père, *juge.*
Louvet, *juge-auditeur.*
Girardeau, *juge suppléant.*
Desèze (Aurélien), *substitut de M. le Procureur du Roi.*
Deberteix, *commis-greffier.*

TROISIÈME CHAMBRE. MM.

Lagarde ✲, *vice-président.*

Leris,
Lulé-Déjardin, } *Juges.*
Pons-Rayet, *juge-auditeur.*
De Vaulx, *juge suppléant.*
Gergerès fils, *substitut de M. le Procureur du Roi.*
N....., *commis-greffier.*

SAISIES IMMOBILIAIRES. MM.

Janvier 1826....	2 chambre..	De Vignieras ✲
Février..... ...	3e. chambre..	Leris.
Mars.....	1re. chambre.	Delpech.
Avril.....	2e. chambre .	Vignial père.
Mai...	3 . chambre..	Lulé-Déjardin
Juin.....	1re. chambre.	Rateau.
Juillet.	1re. chambre.	Izard.
Août.....	3e. chambre..	Pons-Rayet.

SERVICE DU PARQUET.

M. Montaubricq ✲, *procureur du Roi.*
M. Degrange-Touzin, *substitut delégué par M. le Procureur du Roi pour la police judiciaire.*
Nérac, *secrétaire.*
Sicard, } *Greffiers de MM. les Juges d'instruction.*
Duclas, }

Nota. Le parquet de M. le Procureur du Roi est situé au palais de la cour d'assises, rue des Minimes.

Médecins aux rapports. MM.

De Laloubie, *rue Leyteire*, n. 11.
Boulla, *rue Fondaudège*, n. 4.
Fasileau, *rue Michel Montaigne*, n. 14.
Mestivier, *rue des Petites Carmélites*, n. 46.
Moulinier, *rue Neuve du Palais*, n 4.
Gergerès (L.), *rue Arnaud-Miqueu*, n. 6.

Avoués. MM.

Aran père, *rue des Menuts*, n. 18.
Duboscq, *place Ste. Colombe*, n. 35.

Duisabeau, *rue Lalande*, n. 64.
Lafargue, *fossés des Tanneurs*, n. 28.
Royer, *rue Devise Ste. Catherine*, n. 18.
Raffet, licencié, *rue Castillon*, n. 15.
Roux, *rue Lalande*, n. 66.
Mérigot, *rue Devise Ste. Catherine*, n. 4.
Pérès, *rue de la Merci*, n. 3.
Vergez, *rue du Grand Cancera*, n. 9.
Lapeyre (Henri), *fossés des Carmes*, n. 22.
Barres, *fossés Saint-Eloi*, n. 7.
Noailles, *rue d'Albret*, n. 32.
Neuville, *rue du Cahernan*, n. 17.
Bernada, *rue des Palanques*, n. 18.
Chassaing, *rue Devise Sainte-Catherine*, n. 30.
Aran fils (J. P.), *fossés des Carmes*, n. 16.
Merlet, *fossés St. Eloi*, n. 33.
Battanchon, *rue Piliers de Tutelle*, n. 11.
Lasserre (P. H.), *rue du Hâ*, n. 8.
Fournier, *rue Neuve*, n. 10.
Andrieu, *rue Saint-Siméon*, n. 4.
Troubat, *rue Judaïque en ville*, n. 27.

Chambre des Avoués. MM.

Royer, *président.*	Neuville, *trésorier.*
Noailles, *syndic.*	Bernada, *secrétaire.*
Merlet, *rapporteur.*	

La chambre des avoués se réunit les premier et troisième lundis de chaque mois, à une heure de relevée, dans une des salles du palais de justice, rue de Gourgue.

Huissiers audienciers. MM.

Cubertou, *place Ste. Eulalie*, n. 4.
Parage, *cours d'Albret*, n. 30.
Brun, *rue Constantin*, n. 11.
Cosne, *rue du Loup*, n. 29.
Dallas, *petite place St. André*, n. 1.

Rey, *rue du Loup*, n. 17.
Faure (J.), *rue Guiraude*, n. 7.
Clauzure, *rue du Grand Cancera*, n. 4.
Mauruc, *rue Dieu*, n. 1.
Théron, *rue du Hâ*, n. 2.
Bonnet jeune, *rue du Loup*, n. 71.
Poque, *rue des Ayres*, n. 46.
Brothier-Delavaux, *rue Verteuil*, n. 2.
Barincou fils, *fossés des Tanneurs*, n. 5.
Deloubis, *rue Bouhaut*, n. 66.

Huissiers non audienciers. MM.

Deltruc, *rue Bouffard*, n. 30.
Peytoureau, *rue du Grand Cancera*, n. 25.
Desarnaud, *rue des Herbes*, n. 26.
Dupin, *à Saint-André de Cubzac.*
Hache, *à Barsac.*
Moreaux, *rue Porte-Dijeaux*, n. 68.
Lhuillier, *à Blanquefort.*
Grochan, *enclos des Minimettes*, n. 12.
Dussolier aîné, *rue Renière.*
Ducau père, *à Podensac.*
Chaume, *rue Ste. Jemme*, n. 4.
Jautard, *à Belin.*
Pichon, *à Cadillac.*
Beauviel, *rue Neuve du Palais*, n. 21.
Nadal, *rue des Ayres*, n. 39.
Ferrier aîné, *rue St. James*, n. 18.
Tonnellé, *place Saint-Projet*, n. 10.
Dubourg, *rue du Pont de la Mousque*, n. 4.
Dumas, *rue du Grand Cancera*, n. 6.
Cantenat, *à Créon.*
Plumencie, *fossés Saint-Eloi*, n. 20.
Badin, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 13.
Laporte, *rue Devise Sainte-Catherine*, n. 16.
Maumus, *rue Saint-Remi*, n. 12.
Bissei, *place du Marché aux Veaux.*
Grezeau fils, *à Audenge.*

Robert fils, *rue du Loup*, n. 30.
Dubos, *à la Teste.*
Tapy, *à Castelnau.*
Dusolier jeune, *rue des Ayres*, n. 45.
Bonnet, *rue Rohan*, n. 1.
Forestas, *rue Poitevine*, n. 26.
Mazières, *rue du Peugue*, n. 11.
Ducau fils, *à Labrède.*
Gabouriaud, *rue Mazarin*, n. 6.
Ferrier jeune, *rue Pilet*, n. 18.
Duplantier, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 1.
Ardouin, *rue Maucoudinat*, n. 5.
Binier, *rue Renière*, n. 15.
Merlet, *rue Devise Saint-Pierre*, n. 14.
Brive-Caze, *rue Arnaud-Miqueu*, n. 9.
Chevrière, *rue du Cahernan.*
Jaumard fils, *rue du Há*, n. 60.
Levallois, *rue Sainte-Catherine*, n. 82.
Miranne, *rue des Ayres*, n. 46.
Vivie, *rue de la Merci*, n. 13.
Chassat, *rue Sainte-Catherine*, n. 32.

Chambre des Huissiers. MM.

Beauviel, *syndic.*	Parage,	*Membres.*
Mauruc, *rapporteur.*	Ardouin,	
Plumencie, *secrétaire.*	Bonnet aîné,	
	Grochan,	
Peytoureau, *membre.*	Nadal,	

COMMISSAIRES PRISEURS.

Les commissaires priseurs, créés par la loi du 28 Avril 1816, sont nommés par le Roi; ils sont sous la surveillance du procureur du Roi, et sont assimilés aux officiers ministériels dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils sont seuls chargés, dans les villes où ils sont établis, des prises et ventes de meubles. Dans le surplus de l'arrondissement, et hors la ville où siège le tribunal de première instance, ils exercent leurs fonctions concurremment avec les huissiers, les greffiers des justices de paix et les notaires.

Ils ne peuvent exploiter; cependant ils peuvent introduire devant les tribunaux et juges compétents, tous référés auxquels leurs opérations peuvent donner lieu, et citer les parties intéressées.

Comme dépositaires publics, toutes saisies-arrêts et oppositions formées entre leurs mains, doivent être visées par eux, à peine de nullité, conformément à l'article 561 du code de procédure civile.

Les commissaires-priseurs ont la police dans les ventes, et ils peuvent faire toute réquisition de la force publique, pour y maintenir l'ordre.

Commissaires priseurs à Bordeaux. MM.
Badin, *rue Sainte-Catherine*, n. 5.
Barincou jeune, *rue Porte-Dijeaux*, n. 94.
Brouillet de l'Etang, *r. Neuve de l'Intend.*, n. 8.
Fanty-Lescure, *rue du Loup*, n. 8.
Martin, *rue Arnaud Miqueu*, n. 9.
Tondeur, *rue Sainte-Catherine*, n. 14.

Chambre des commissaires priseurs. MM.
Barincou jeune, *président.*
Fanty-Lescure, *syndic.*
Badin, *rapporteur.*
Brouillet de l'Etang, *secrétaire-trésorier.*

JUSTICES DE PAIX DE BORDEAUX.

PREMIER ARRONDISSEMENT,

Comprenant 30 *quartiers.*

MM. Bayle père, *juge de paix, rue Cornac*, n. 32
Pagés, *premier suppléant, rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 77.
Barbarie, *deuxième suppléant, façade des Chartrons*, n. 7.
Baudin, *greffier, idem*, n. 2.
Tonnellé, *huissier, place St. Projet*, n. 10.
(Audience le *mercredi*, à dix heures du matin).

Circonscription.

A partir du quai des Chartrons, par la rue Barreyre, le chemin du Roi, la rue Lagrange, l'allée Boutaut, la jale de Blanquefort, le bord du fleuve, quais de Bacalan et des Chartrons, l'allée Boutaut, par les rues Lagrange, Lechapelier, Méry, le fossé ou ruisseau qui traverse les propriétés de MM. Birot et Lamanière, jusqu'à la rue la Seppe; les rues la Seppe, Passepeyre, Labottière, allées des Noyers, la grande avenue du Jardin Public, le pavé des Chartrons, la rue Barreyre, le chemin du Roi, la rue Lagrange, jusqu'au point de départ.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT,

Comprenant 38 *quartiers.*

MM. Lévêque, *juge de paix, grande rue Saint-Seurin ou allées d'Amour*, n. 22.
Resseguier, *premier suppl., rue Mautrec*, n. 12.
Candau, *deuxième suppléant, allées de Tourny*, n. 9.

Nérac, *greffier, rue Saint-Siméon*, n. 2.
Miranne, *huissier, rue des Ayres*, n. 46.
(Audience le *vendredi*, à dix heures du matin).

Circonscription.

A partir du pavé des Chartrons, par les cours du Jardin Public et de Tourny, les fossés de l'Intendance et du Chapeau Rouge, place du Chapeau Rouge, quai du Château Trompette, le pavé des Chartrons, cours du Jardin Public, par la grande avenue du Jardin Public, les rues allées des Noyers, Croix de Seguey, chemins du Cossu, des Morts, rue Terre Nègre, le petit chemin de Bel-Orme, la rue de la Commune, le chemin de la Croix Blanche, rue Capdeville, place du Pradeau, allées d'Amour, grande rue St. Seurin, rue Judaïque St. Seurin, place Dauphine, cours de Tourny, du Jardin Public, jusqu'au point de départ.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT,

Comprenant 42 quartiers.

MM. Gaussens, *juge de paix, place St. André*, n. 1.
Faugère, *premier suppléant, rue Devise Sainte-Catherine*, n. 9.
Pécherie, *deuxième suppléant, rue Tustal.*
Eyma, *greffier, rue de la Croix Blanche*, n. 10.
Brive-Caze, *huissier, rue Arnaud-Miqueu*, n. 9.
(Audience les *mardi* et *jeudi*, à dix heures du matin).

Circonscription.

A partir des fossés du Chapeau Rouge, par les rues Ste. Catherine, Porte-Dijeaux, Castillon, Judaïque, Porte-Basse, des Trois Canards, du Mû, Poitevine, place du Palais, porte du Cailleau, les quais Bourgogne et de

la Douane, places Royale et du Chapeau Rouge, fossés du Chapeau Rouge, rue Ste. Catherine, par les fossés de l'Intendance, la place Dauphine, la rue Judaïque St. Seurin, les allées d'Amour, place du Pradeau, rue Capdeville, chemin de la Croix Blanche et de Cauderan, la rue Marseille, ruette de Chevallier, rue St. Pierre, chemins de Mérignac et du Pont Cassé; le ruisseau de la Devèze, jusqu'au prolongement de la rue Belleville, le prolongement de la rue Belleville, jusqu'à celui de la rue Couturier, les rues Couturier, d'Albret, place Rohan, rues du Peugue, des Mottes, Porte-Dijeaux, Ste. Catherine, jusqu'au point de départ.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT,

Comprenant 30 *quartiers.*

MM. Aumailley, *juge de paix, rue Ste. Thérèse*, n. 4.
Lacoste, *premier suppléant, rue Rousselle*, n. 77.
Rauzan, notaire, *deuxieme suppléant, rue Neuve.*
Fondadouze, *greffier, rue Beaufleury*, n. 10.
Levallois, *huissier, rue Sainte-Catherine*, n. 82.

(Audience le *jeudi*, à dix heures du matin).

Circonscription.

Partant de la porte du Cailleau, par le quai Bourgogne, la place et les fossés du même nom, les fossés de St. Eloi, ceux de l'Hôtel de Ville et des Carmes, les rues Ste. Eulalie et Berri, chemin de St. Genès, ruette Ségur, le chemin de Pessac, jusqu'à la ruette d'Artiguemalle, de Berliquet, de Barade, des Carmes, le chemin de Luçay, la charmille de M. Brogstède, le chemin d'Arlac, le bourg de Lévi, le chemin du Tondut à Bordeaux, les ruettes des Caussous, de Gernon, le chemin

Gernon, celui du Pont Cassé, le ruisseau de la Devèze, jusqu'au prolongement de la rue Belleville (jusqu'à celui de la rue Couturier), les rues Couturier et d'Albret, la place Rohan, les rues du Peugne, des Mottes, des Trois Canards, du Mû, Poitevine, la place du Palais, la porte du Cailleau, jusqu'au point du départ.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT,

Comprenant 31 *quartiers.*

MM. Peyrelongue, *juge de paix, rue Lalande.*
Laspeyres, 1^er^. *suppl., fossés Bourgogne*, n. 31.
N...., *deuxième suppléant.*
Richon, *greffier, place des Cordeliers.*
Chaume, *huissier, rue Sainte-Jemme*, n. 4.
(Audience le *lundi*, à dix heures du matin).

Circonscription.

A partir des fossés de l'Hôtel de Ville, par les rues Bouhaut et d'Aquitaine, la place d'Aquitaine, jusqu'au prolongement de la rue des Incurables, la rue des Incurables, place et porte des Capucins, les rues Marbotin et Française, place et rue de la Monnoie, quais de la Monnoie, de la Grave, les fossés des Carmes, les rue et place Ste. Eulalie, rue Berri, le chemin de St. Genès, rue du Luc, le chemin de Caudères jusqu'au Sablona, la grande route de Toulouse, les places d'Aquitaine et Bouhaut, jusqu'au point de départ.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT,

Comprenant 27 *quartiers.*

MM. Mauzé, *juge de paix, rue Marbotin.*
Vallet, *premier suppléant, grande rue St. Jean.*
Guibert, *deuxième suppléant, quai Ste. Croix.*
David Chevelaure, *greffier, rue du Portail*, n. 1.
Dusolier jeune, *huissier, rue des Ayres*, n. 45.
(Audience le *jeudi*, à dix heures du matin).

Circonscription.

A partir de la rue de la Monnoie, par les quais de Ste. Croix et de Paludatte, jusqu'au pont de Brienne; du pont de Brienne, le long de l'estey Majou et du ruisseau d'Ars, jusqu'au pont du même nom, situé sur la grande route de Toulouse, la grande route de Toulouse, la place d'Aquitaine, jusqu'au prolongement de la rue des Incurables, la rue des Incurables, les place et porte des Capucins, les rues Marbotin et Française, les place et rue de la Monnoie, jusqu'au point de départ.

NOTAIRES PUBLICS A BORDEAUX,

Suivant l'ordre de leur réception (1).

1780. MM. Darrieux père, *rue du Chai des Farines*, n. 16, a les papiers de Cassaigne et de Perrens père et fils.

1794. Laspeyres, *fossés de Bourgogne*, n. 31, ceux de Dejanneau, de Delaville et de Barberet père et fils.

1794. * Mathieu ✲, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10, ceux de G. Séjourné jeune, père et fils

1801. * Brannens, *cours du Jardin Public*, n. 2, ceux de Doriol et de Chalu.

1803. Rauzan, *rue Neuve*, ceux de son père et de Lagénie.

1803. Baron, *au Marché Royal*, n. 15, ceux de son père et de Séjourné père et fils.

1804. Ferrère *place Puypaulin*, n. 12, a les papiers de Saint-Mont.

(1) MM. les Notaires certificateurs sont désignés par une astérisque.

1804. Faugère, *rue Devise Ste. Catherine*, n. 9, a les papiers de Faugas père et fils, et de Troupenat.

1806. Macaire, *rue St. Remi*, n. 24, ceux de Gatelet, de Grounx et de Voisin.

1808. * Despiet, *r. St. François*, ceux de Dufau, de ses père, aïeul, bisaïeul et trisaïeul.

1808. Gasquet, *rue du Chapeau Rouge*, n. 10, ceux de Trimoulet, de Guy père et de Monier.

1809. * Candau, *allées de Tourny*, n. 9, ceux de Bedout, de Lacoste père et fils et de Delaville.

1812. Sicard, *rue de la Merci*, n. 16, ceux de Verdelet, de Rideau, de Collignan père, fils, aïeul, de Farnuel, de Milhaud et de Michelet.

1813. * Maillères, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 19, ceux de son père, de Destang et de Fatin jeune.

1813. Rivière, *rue Jean-Jacques Rousseau*, n. 11, ceux de Séjourné fils, de Dugarry, de Debos, de Belso, de Delafitte et de Chaigneau.

1814. Dubois, *rue Sainte-Catherine*, n. 10, ceux de Dufaut père et fils, de François de Lafrance et de Lamestrie.

1815. Lacoste, *fossés St. Eloi*, n. 17, ceux de A. Séjourné, de Fatin aîné, de Simon et de Lapauze.

1816. Déchamps, *place de la Comédie*, n. 9, ceux de Pannelier et de Brun oncle.

1817. Marsaudon fils, *fossés St. Eloi*, n. 62, ceux de son père.

1819. Saintmarc, *façade des Chartrons*, n. 69, ceux de Guy fils et de Tolluire.

1820. Darrieux fils (Germain-Maurice), *fossés de l'Intendance*, n. 11, ceux de Dar-

rieux jeune, de Bancherean bisaïeul, aïeul, père et fils.

1820. Malvezin, *quai de Bourgogne*, n. 112, a les papiers de Loche père et fils, de Rideau jeune, d'Ancèze, de Labalenguc et de Grand.

1821. Laffite, *rue Neuve*, n. 29, ceux d'Hazera père et fils, de Briguet, de Fournier et de Godeau.

1821. Thierrée, *rue du Cahernan*, n. 48, ceux de Brun, père et aïeul.

1822. Caillavet, *rue du Grand Cancera*, n. 13, ceux de Denucé, de Bouan père et fils et de Vivans.

1822. Mutel, *allées de Tourny*, n. 30, ceux de Lavau et de Collignan.

1822. Romegous, *rue Maison Daurade*, n. 6, ceux de Cheyron, de Parrau, aïeul, père et fils, et de son père.

1822. Chapelle, *rue Saint-Remi*, n. 71, ou *place Royale*, ceux de Morin, de Palotte père et fils, de Duclos, de Bizat et de Dupouts-Ferrère.

1823. Fabre, *place Dauphine*, n. 2, ceux de Duprat fils, père et aïeul, et de Treyssac oncle.

1824. Godinet, *façade des Chartrons*, n. 38, ceux de Barbarie fils et père, de Nauville et de Roberdeau.

Chambre des Notaires. MM.

Mathieu, *président.*	Macaire,	*Membres.*
Maillères, *syndic.*	Brannens,	
Rivière, *rapporteur.*	Ferrère,	
Faugère, *trésorier.*	Charron,	
Dejanneau, *secrétaire.*		

JUSTICES DE PAIX DES CANTONS RURAUX.

Canton d'Audenge. MM.

Dumeur-Roussillon, *juge de paix.*	Marsan, 2e. *suppléant.*
Pomade, 1er. *suppléant.*	Moudiet, *greffier.*
	Grézeau fils, *huissier.*

Notaires. MM.

* Pomade, *à Audenge.*	Marichon, *à Mios.*

Canton de St. André de Cubzac. MM.

Deluze, *juge de paix.*	Formel, *greffier.*
Cosson, 1er. *suppléant.*	Dupin, *huissier.*
Méran, 2e. *suppléant.*	

Notaires. MM.

Moulinier, *à Peujard.*	Jeannot, *à St. André de Cubzac.*
* N....., *à St. André de Cubzac.*	Menard, *à St. Antoine.*

Canton de Belin. MM.

Dutauzin, *juge de paix.*	Cazeaux, *greffier.*
Lafitte, 1er. *suppléant.*	Jautard, *huissier.*
Roumegous, 2e. *suppl.*	

Notaires. MM.

* Lafitte, *à Belin.*	Timbeau, *à Salles.*

Canton de Blanquefort. MM.

De Matha, *juge de paix*	Jantet, *greffier.*
Fauché, 1er. *suppléant.*	Lhuillier, *huissier.*
Derives, 2e. *suppléant.*	

Notaires. MM.

* Courréjolles, *à Blanquefort.*
Fauché, *à Macau.*
Berninet, *à St. Médard en Jale.*

Canton de Cadillac. MM.

Bordes, *juge de paix.*
Ducau, 1er. *suppléant.*
Dantin, 2e. *suppléant.*
Lafitte-Dupont, *greffier*
Pichon, *huissier.*

Notaires. MM.

Chassaigne, *à Sainte-Croix du Mont.*
*Desarnauld, *à Cadillac*
N....., *à Langoiran.*
Ducau, *à Rions.*

Canton du Carbon-Blanc. MM.

Choumeils, *juge de paix*
Duval, 1er. *suppléant.*
De Boucaud, 2e. *supp.*
Dufour, *greffier.*
Vivie, *huissier.*

Notaires. MM.

Eymond père, *à Ambarès.*
Charron, *idem.*
* Dejeanneau, *au Carbon-Blanc.*
Brumont, *au Carbon-Blanc.*
Eymond fils, *à Saint Loubès.*

Canton de Castelnau. MM.

Ducluzeau, *juge de paix.*
Bonnet, 1er. *suppléant.*
Bertin, 2e. *suppléant.*
Delaroze, *greffier.*
Tapy, *huissier.*

Notaires. MM.

Bacquerisse, *à Lamarque.*
* Bonnet, *à Castelnau.*
Baudet, *à Margaux.*
Feuillebois, *à Soussans.*

Canton de Créon. MM.

Coste, *juge de paix.*
Brulle, 1er. *suppléant.*
Geynet, 2e. *suppléant.*
Odiot, *greffier.*
Cantenat, *huissier.*

Notaires. MM.

Bobin, *à Carignan.*
Mervy, *à Quinsac.*
* Dupuy, *à Créon.*
Bourdageau, *à Salle-bœuf.*

Canton de Labrède. MM.

De Conilhy, *jug. de paix*
Caron de Raumon, 1er. *suppléant.*
Demons, 2e. *suppléant.*
Roussereau, *greffier.*
Maumus, *huissier.*

Notaires. MM.

* Soulié, *à Labrède.*
Soulié fils, *à Castres.*
Dutau, *à Léognan.*

Canton de Podensac. MM.

Tauzin, *juge de paix.*
Balixe, 1er. *suppléant.*
Fageau, 2e. *suppléant.*
Bridon, *greffier.*
Ducau père, *huissier.*
Hache, *idem.*

Notaires. MM.

* Ducau, *à Podensac.*
Rideau, *à Preignac.*
Dupin, *à Landiras.*
Lassalle, *à Portets.*
Dutrenit, *à Barsac.*

Canton de Pessac. MM.

Marginier, *juge de paix.*
Pascal Tenet, 1er. *sup.*
De Pradines, 2e. *sup.*
Rivereau, *greffier.*
Ferrier jeune, *huissier.*

* Lapeyre, *notaire, à Gradignan.*

Canton de la Teste. MM.

Peyiean, *juge de paix.*	Dignac, *greffier.*
Lalesque, 1er. *suppl.*	Dubos, *huissier.*
Fleury aîné, 2e. *suppl.*	

Notaires. MM.

Petit, *à Gujan.*	*Soulié jeune, *à la Teste*

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE
DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

TRIBUNAL SÉANT A BLAYE.

MM. Girand (Savinien), *président.*
Guillorit (P), *juge d'instruction;* Olanyer (L. F.), *juge.*
Brun père, N...., N...., *juges suppléants.*
Pastoureau, *procureur du Roi.*
Lacroix, *substitut.*
Dufresne (A.), *greffier.*
Rubolte fils aîné, *greffier-commis.*

Avocats. MM.

Chéri (Fidel), *bâtonn.*	Gontault.
Nadaud fils.	Gellibert.
Dufresne fils.	

Avoués. MM.

Brun père.	Royer.
Rénard.	Duranteau neveu.
Chéry Bellecouche.	

Huissiers audienciers. MM.

Rousseau.	Gassot.
Fouasseau.	N.....

Huissiers non-audienciers. MM.

Guillaumeau, *à Blaye.*	Geneuil, *à Saint-Ciers Lalande.*
Faure fils, *idem.*	Coras, *à Étauliers.*
Allagnou, *à Bourg.*	Guy-Chaussé, *à Saint-Savin.*
Puygerolle, *idem.*	Estieu, *à St. Mariens.*
Goulard, *idem.*	Lambert, *à Cézac.*
Moulinier, *à Saint-Ciers Lalande.*	

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Blaye. MM.

Duranteau oncle, *juge de paix.*	Lesparre-Duroc, 2e. *suppléant.*
Labalingue, 1er. *suppléant.*	Morpain, *greffier.*

Notaires. MM.

Nadaud père, *à Blaye.*	Cugneau, *à Berson.*
Lesparre-Duroc, *idem.*	Roux, *à Cartelègue.*
* Caëlle, *idem.*	

Canton de Bourg. MM.

Peychaud, *juge de paix.*	Gellibert (A.), 2e. *suppléant.*
Pillot, 1er. *suppléant.*	Gélineau, *greffier.*

Notaires. MM.

Peychaud, *à Bourg.*	Mestayer, *à Marcamps.*
* Daleau, *idem.*	Voisin, *à Pugnac.*
Roy, *à Comps.*	

Canton de Saint-Ciers Lalande. MM.

Gilbert, *juge de paix.*	Baffort, 2e. *suppléant.*
Jonas, 1er. *suppléant.*	Goulard, *greffier.*

Notaires. MM.

* Mallet, *à Saint-Ciers Lalande.*	Coujon, *à Reignac.*
	Baffort, *à Étauliers.*
Broussard-Lagardère, *idem.*	Nouhet, *à Marcillac.*

Canton de Saint-Savin. MM.

Faure Saint-Hubert, *juge de paix.*	Gelie, 2e. *suppléant.*
Boyer, 1er. *suppléant.*	Micheau, *greffier.*

Notaires. MM.

Marcelat, *à St Savin.*	Godrie, *à Cézac.*
* Duranteau, *à Saint-Christoly*	Faure Saint-Hubert fils, *à la Ruscade.*
Pastureau, *à Cavignac.*	

TRIBUNAL SÉANT A LIBOURNE.

MM. Guimard père ✲, *président honoraire.*
Deval, *président.*
Lavergne, *juge d'instruction*; Mimaud, Bignon Saint-Roch, *juges.*
Lanusse, *juge auditeur.*
David, N..., N..., *juges suppléants.*
Blondeau, *procureur du Roi.*
Lavardens, *substitut.*
Durand père, *greffier en chef.*
Machereau, Durand fils, *Greffiers-commis.*

Avocats. MM.

David, *bâtonnier.*	Maurice.
Durand-Lagrangère.	Charrier.
Decazes père ✲.	Laforest.
Piffon aîné.	Ambaud.
Brun.	Ducasse.

Avoués. MM.

Brisson.	Gros.
Chaperon.	Boutin.
Ducasse.	Reynaud.
Isambert.	Robert.

Huissiers audienciers. MM.

Fayard fils.	Guinon.
Durand.	Bidanchou.

Huissiers non audienciers. MM

Dupeyrat fils, *du trib. de com.*	Chambarrière, *à Frousac.*
N....,	Bernesuit, *idem.*
Dubuc père, *à Branne.*	Garde, *à Guîtres.*
Dubuc fils, *idem.*	Raillon, *idem.*
Lalour, *à Castillon.*	Foudadouze, *à Lussac*
Bourges, *idem.*	Dauriac, *à Pujols*
Girardeau, *à Coutras.*	Barthe, *à Rauzan, pour Pujols.*
Poumereau, *idem.*	
Chassagne, *à Ste. Foy.*	
Huguenel, *idem.*	

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Libourne. MM.

Favereau père, *juge de paix.*	Joyeux, *greffier.*

Notaires. MM.

* Chevalier, *à Libourne*	Vachon (J.), *à Libourne*
Isambert, *idem.*	Bonalgue, *à St. Emilion.*
* Brisson, *idem.*	

Canton de Branne. MM.

Fontémoing (A.), *juge de paix.*	Guirande, *greffier.*

Notaires. MM.

Eluidey, *à Baron.*	Eyquard fils, *à Lugagnac.*
* Laribault, *à Moulon.*	Fazilleau (P.), *à Branne*

Canton de Castillon. MM.

Voisin, *juge de paix.*	Dufay, *greffier.*

Notaires. MM.

Coste (M.), *à Flaujagues.*
* Doumenq (B.), *à Castillon.*
Faure, *idem.*
Greau, *à Ste. Terre.*
Montouroy (A.), *à St. Etienne de Lisse.*
Batut Marin fils, *à Gardegan.*

Canton de Coutras. MM.

Trigant-Geneste, *juge de paix.*
Feugeas, *greffier.*

Notaires. MM.

* Estremeau, *à Coutras.*
Dupuy fils, *idem.*
St. Lezer, *à St. Médard*
Deschamps fils, *idem.*

Canton de Sainte-Foy. MM.

De Chanaud, *juge de paix.*
Bérard, *greffier.*

Notaires. MM.

Brun fils, *à Ste. Foy.*
Garreau fils, *idem.*
* Rebeyrolle, *aux Lèves.*

Canton de Fronsac. MM.

Fontémoingaîné (J.B.) *juge de paix.*
Bouricot, *greffier.*

Notaires. MM.

Gaussens, *à Vérac.*
Martin, *à Bonzac.*
Aubinaud, *à Vayres.*
* Largeteau fils, *à Galgon.*
Guinon fils, *à Fronsac.*

Canton de Guîtres. MM.

Vallet de Payrau, *juge de paix.*
Loiseau, *greffier.*

Notaires. MM.

Morange, *à St. Martin du Bois.*
Obillier, *à Guîtres.*
* Grenier, *à St. Denis.*

Canton de Lussac. MM.

Lemoyne-Laplaigne, *juge de paix.*	Combret, *greffier.*

Notaires. MM

Brachet (U.), *à Lussac.*	Delhourme, *au Petit Palais.*
* Mouillac, *idem.*	
Gérard, *à Pusseguin.*	

Canton de Pujols. MM.

Barbot, *juge de paix.*	Yon, *greffier.*

Notaires. MM.

Vincens, *à Pujols.*	Sudre, *à Gensac.*
* Ducarpe, *à Rauzan.*	

TRIBUNAL SÉANT A LA RÉOLE.

MM. Fortis Lassime, *président.*
Déniaut (G.), *juge;* Richon (F.), *juge d'instruction.*
Roullet (J.), Lamothe (J. P.), Pinès (P.), *juges suppléants.*
Dumoulin (J. J.), *procureur du Roi.*
Mazet (E.), *substitut.*
Rambaud (J.), *greffier en chef.*
Saint-André-Soizeau, *commis-greffier.*

Avocats. MM.

Pinès (P.), *bâtonnier.*	Larquey fils (C.), *stagiaire.*
Lamothe (J. P.).	
Nouguès (J.).	Dubos fils, (Alexand.), *idem.*

Avoués. MM.

Merle père (B.).	Anglade (M.).
Larquey père (P.).	Bruneau (J.).
Moussillac (A.).	

Huissiers audienciers. MM.

Bachère.
Dubroca.
Larquey.
Robert.
Pascal, *à Sauveterre.*
Laclotte, *à Saint-Macaire.*
Olivier, *à Caudrot.*

Huissiers non audienciers. MM.

Charriaud, *à St. Macaire.*
Bonnefon (P.), *idem.*
Boulet, *à Monségur.*
Lauretet, *idem.*
Guilhemeteau, *à Castelmoron.*
Bonnefon (B.), *à Sauveterre.*
Germon, *à Blasimon.*
Dailhe, *à Pellegrue.*
Morèze, *idem.*
Doat, *à Targon.*
Bély, *à St. Pey de Bat.*

JUSTICES DE PAIX.

Canton de la Réole. MM.

Gauban, *juge de paix.*
Montauge, 1^er^. *suppl.*
Deslous, 2^e^. *suppléant.*
Dupin, *greffier.*

Notaires. MM.

Antony père, *à la Réole*
Cassannet, *idem.*
* Antony fils, *idem.*
Faugas, *à Hure.*
Rifaud, *à Lamothe.*
Bertrand, *à Mongausy.*
N....., *à Gironde.*

Canton de Saint-Macaire. MM.

Bouchereau, *juge de paix.*
Papon, 1^er^. *suppléant.*
Gibert, 2^e^. *suppléant.*
Laroze, *greffier.*

Notaires. MM.

Dezarnaud, *à St. Macaire*
* Ferbos, *idem.*
Dubos, *à Caudrot.*
Charlot, *à Caudrot.*
N....., *à St. André du Bois.*

Canton de Monségur. MM.

Dupeyron, (Armand), *juge de paix.*	Albert, 2^e^. *suppléant.*
Anglade, 1^er^. *suppléant.*	Saint-Aubin, *greffier.*

Notaires. MM.

* Anglade, *à Monségur.*	Despard, *à Saint-Vivien.*
Voisin-Laforge, *à Castelmoron.*	

Canton de Pellegrue. MM.

Laboual, *juge de paix.*	Baysselance, 2^e^. *suppl.*
Pacquier, 1^er^. *suppléant*	Pacquier fils, *greffier.*

Notaires. MM.

* Pacquier père, *à Pellegrue.*	Baysselance, *Aurioles.*
	Chaigne, *à St. Ferme.*

Canton de Sauveterre. MM.

Dubois-Dufrenne, *juge de paix.*	Bechade de Pommiers, 2^e^. *suppléant*
Thounens père, 1^er^. *suppléant.*	Bouclier, *greffier.*

Notaires. MM.

* Thounens fils, *à Sauveterre.*	Faurie, *à Blasimon.*
Thounens père, *à Coyrac.*	Guitard du Marès, *à Ruch.*

Canton de Targon. MM.

Ferran, *juge de paix.*	De Baritaud, 2^e^. *suppl.*
Roustaing, 1^er^. *suppl.*	Gaudin, *greffier.*

Notaires. MM.

* Roustaing, *à Targon.*	Laporterie, *à St. Pey de Bat.*
Cadis, *à Baignaux.*	

TRIBUNAL SÉANT A BAZAS.

MM. Bagot, *président.*
Servière, *juge d'instruction;* Saint-Espès Lescot, *juge.*
Mongie, *procureur du Roi.*
Meyrac, *substitut.*
Portepain, *greffier.*
Portepain fils, , *greffier-commis.*

Avocats. MM.

Castera-Larrière.	Servière fils.
Polhe.	Bagot fils.
Lalanne.	

Avoués. MM.

Mongie-Carsuzan.	Troussilh.
Coustau.	Mongie (E).
Bayle.	

Huissiers audienciers. MM

Touzet (J. J.).	Fregeac (M.).
Pescaire.	Ferré (A.).
Touzet (P.).	Mongie (Fort).

Huissiers non audienciers. MM.

Bayle Intrus, *à Bazas.*	Duthil, *à Captieux.*
Dufour (J.), *à Langon*	Espaignet, *à Noaillan*
Bouclier, *idem.*	Bacot, *à Villandraut.*
Castets (J.), *à Auros.*	Mano, *à St. Symphorien*
Duballen, *à Grignols.*	

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Bazas. MM.

Saige, *juge de paix.*	Dutauzin, *greffier.*

Notaires. MM.

Sauteyron, *à Bazas.*	Salviat. *à Bazas.*
* Monclin, *idem*	Bayle, *idem.*

Canton d'Auros. MM.

Lanauze-Castera, *juge de paix.* | Lassus (D.), *greffier.*

Notaires. MM.

Seguin, *à Pondaurat.* | Derancy, *à Aillas.*
Gras, *à Auros.*

Canton de Captieux. MM.

Tauzin, *juge de paix.* | Ferrand (J.), *greffier.*

Notaire.

M. Labarrère, *à Captieux.*

Canton de Grignols. MM.

Depons, *juge de paix.* | Peyré, *greffier.*

Notaires. MM.

Duballen, *à Grignols.* | Reboul, *à Grignols.*

Canton de Langon. MM.

Pégrimard, *juge de paix.* | Vigneaux, *greffier.*

Notaires. MM.

Lafargue, *à Langon.* | Dubourg, *à Castets.*
Laporterie, *à Sauternes*

Canton de Saint-Symphorien. MM.

Martin aîné, *juge de paix.* | Reglat, *greffier.*

Notaires MM.

Mongie-Labarthe, *à St. Symphorien.* | Marthiens, *à Hostens.*

Canton de Villandraut. MM.

N....., *juge de paix.* | N....., *greffier.*

Notaires. MM.

Lalanne, *à Préchac.* | Perroy, *à Noaillan.*
Espaignet, *idem.*

TRIBUNAL SÉANT A BORDEAUX.

(*Voy.* pag. 142).

TRIBUNAL SÉANT A LESPARRE.

MM. Fabre de Rieunègre, *président.*
Guillorit, *juge d'instruction;* de Chatard, *juge.*
Laumond jeune, N.....; N...., *juges suppléants*
Randon de Saint-Marcel, *procureur du Roi.*
Filhol, *substitut.*
F. Lebeuf, *greffier.*
François, *commis-greffier.*

Avocats. MM.

Lachau, *bâtonnier.*	Bachelier.
Boussier.	

Avoués. MM.

Laroque.	Bernard.
Lassus.	Gasqueton fils.
Couguilhe.	

Huissiers audienciers. MM.

Sarrey père.	Jacquemain père.
Sarrey fils.	Moneins fils.

Huissiers non-audienciers. MM.

Moneins père, *à Lesparre.*	Jacquemain fils, *à St. Vivien.*
Tatin, *à Pauillac.*	Vidal (G.), *à Saint-Laurent.*

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Lesparre. MM.

Le baron Dupérier de Larsan, *juge de paix.*	Clauzet (P.), *greffier.*

Notaires. MM.

* Tatin, *à Lesparre.* | Bernard, *à Lesparre.*
Laumond, *idem.* | Andron, *à Civrac.*

Canton de Saint-Laurent. MM.

Bichon, *juge de paix.* | Brisson, *greffier.*

Notaires. MM.

Cayx, *à St. Laurent.* | Malembic, *à St. Seurin de Cadourne.*
Boutereau, *idem.*

Canton de Pauillac. MM.

De Gères de Camarsac, *juge de paix.* | Abiet, *greffier.*

Notaires. MM.

* Constant aîné, *à Pauillac.* | * Roux, *à Pauillac.*

Canton de Saint-Vivien. MM.

Hons, *juge de paix.* | Dufaux, *greffier.*

Notaires. MM.

Bernard-Gaillard fils, *à Talais.* | Leguay, *à St. Vivien.*

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Le département de la Gironde, qui faisoit partie de la Guienne, reçoit son nom d'un fleuve formé par la jonction de la Garonne avec la Dordogne.

Il est situé entre les 44d. 9m. et le 45d. 33m. de latitude septentrionale, et entre le 2d. 29m. et le 3d. 24m. de longitude à l'observatoire de Paris.

Il est borné au N. par le département de la Charente inférieure; à l'E. par les départements de la Dordogne et de Lot et Garonne; au S. par celui des Landes; et à l'O. par l'Océan. Sa superficie est d'environ 1,082,552 hectares, ou 2,121,055 arpents carrés; sa population est de 519,685 habitants.

DIVISION ET ÉTAT POLITIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Le département de la Gironde est divisé en six arrondissements, dont les chefs-lieux sont Blaye, Libourne, la Réole, Bazas, Bordeaux et Lesparre, et qui sont administrés chacun par un sous-préfet, à l'exception de l'arrondissement chef-lieu, dont l'administration est confiée au secrétaire général de la préfecture, remplissant les fonctions de sous-préfet.

Le nombre de ses justices de paix est fixé à quarante-huit.

Ses principales rivières sont *la Garonne*, *la Dordogne* et *la Gironde.*

Ce département est le chef-lieu du 9e. archevêché de France, de la 11e. division militaire, et de la 16e. inspection des forêts; il fait partie du 5e. arrondissement maritime, et ressortit à la cour royale de Bordeaux.

Membres de la Chambre des Pairs.

MM. le comte Ch. F. d'Aviau du Bois de Sanzay, commandeur de l'ordre du St. Esprit, (O. ✲); le duc Decazes, commandeur de l'ordre du St. Esprit (O. ✲); les comtes Chollet ✲, de Lynch (G. C ✲), de Monbadon ✲ (G. C. ✲), Desèze, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, (C. ✲); le baron Portal (G. ✲), *ministre d'état ;* le V^te^. Lainé, commandeur de l'ordre du St. Esprit, (O. ✲), *ministre d'état ;* le comte de Marcellus ✲.

Membres de la Chambre des Députés.

MM. le comte de Peyronnet (O. ✲), *garde des sceaux, ministre de la justice ;* Ravez, chevalier des ordres du Roi, (G. ✲), *conseiller, d'état ;* Dussumier-Fonbrune ✲ (O. ✲); le comte du Hamel ✲ (O ✲), *conseiller d'état ;* le V^te^. de Gourgue ✲ (O. ✲), Gautier (O. ✲), de Gères de Camarsac, le comte de Lur-Saluces (Eug.) ✲.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DE LA PRÉFECTURE.

M. le baron D'HAUSSEZ, chevalier des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne, (O. ✲). maître des requêtes, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, *préfet.*

M. Croneau ✲, *secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Le conseil de préfecture est composé de cinq membres, savoir :

MM. Louis Barthez ✲, *fossés des Carmes.*
Barennes ✲, *rue Leyteire*, n. 64.

Letellier aîné ✲, *rue Sainte-Catherine*, n. 65.
De Castelnau ✲, *rue Saint-Paul*, n. 29.
E. de Labroue ✲, *allées d'Amour*, n. 20.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT. MM.

Ravez, chevalier des ordres du Roi (G. ✲), conseiller d'état, premier président de la cour royale de Bordeaux, *président, rue du Loup*, n. 39.
Le comte de Monbadon ✲ (G. C ✲), pair de France, *fossés des Tanneurs*, n. 21.
G. Lacaze ✲, négociant, *à Libourne.*
Durand-Lagrangère, propriétaire, *idem.*
Mandavy, *idem, cours d'Albret* n. 70.
J. Desfourniel ✲, négociant, *rue de la Grande Taupe*, n. 28.
Dumoulin, procureur du Roi près le tribunal de première instance, *à la Réole.*
J. B. Labadie, maire de Baurech, *rue des Trois Conils*, n. 68.
Decazes père ✲, propriétaire, *à Libourne.*
Béchade-Cazeau, maire. *à Ambès.*
Le V^te^. de Gourgue ✲ (O. ✲), propriétaire, *rue Arnaud-Miqueu.*
Durèges, *idem, à Pessac.*
Bagot, président du tribunal civil, *à Bazas.*
Sarget ✲, négociant, *foss. de l'Intendance*, n. 61.
Le V^te^. du Hamel (O. ✲), maire de Bordeaux.
Le baron Rateau (O. ✲), procureur général près la cour royale de Bordeaux, *rue des Trois Conils*, n. 68.
Le marquis de Lamoignon, propriétaire, *à St. Ciers Lalande.*
Legris de Lassalle, *idem, rue Beaubedat.*
Emérigon (O. ✲), président du tribunal civil de Bordeaux, *rue Judaïque en ville*, n. 12.
Barbier-Charlus, maire, *à Bourg.*
Cabarrus ✲, négociant, *rue St. Dominique*, n 6.

De Pontet ✲, propriétaire, *fossés de l'Intendance*, n. 2.
De Piis, *idem, rue St. Christoly.*
Gautier (O. ✲), négociant, *secrétaire, maison Gobineau.*

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Nota. Les bureaux sont ouverts au public tous les jours, de deux à quatre heures de l'après midi.

M. le Préfet reçoit les lundi et jeudi, de deux à quatre heures. MM. les Fonctionnaires publics sont reçus tous les jours à la même heure.

CABINET DU PRÉFET.

M. De Bennetot, *secrétaire particulier.*

Correspondance confidentielle et particulière. Rapports généraux sur la situation du département et de l'administration. Demandes d'audiences, de places et secours. Affaires urgentes, réservées, et celles qui ne ressortissent pas des autres divisions de la préfecture; enregistrement des dépêches; leur renvoi dans les divisions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (1).

MM. Chesnay, *chef de bureau.*
Segonzac, *employé, secrétaire du conseil de préfecture.*
Laroque, *employé.*

Enregistrement des lois et ordonnances du

(1) Ce bureau est ouvert au public tous les jours, depuis dix heures du matin, jusqu'à quatre heures de l'après midi.

Roi, des décisions ministérielles et des arrêtés du préfet. Expédition de tous les arrêtés et actes de la préfecture. Répertoire des actes sujets au timbre et à l'enregistrement. Légalisations. *Visa* des récépissés du receveur général des finances. Réception et *visa* des significations judiciaires à faire à la préfecture; prestations de serment; fêtes et cérémonies publiques; convocation des conseils général et d'arrondissements; dépôt des procès-verbaux de leurs séances; brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation; statistique du département; passeports, ports d'armes et permis de chasse; permis d'exportation de grains; tirage de la loterie; dénombrement et mouvement de la population; impressions et affiches; archives du département.

PREMIÈRE DIVISION.

FINANCES.

MM. DE MASSIP ✲, *chef de la division.*
Desarbres, *sous-chef.*
Courroy,
Brunet,
Duchesne de Beaumanoir, } *Employés.*

PREMIER BUREAU. — *Contributions.*

Assiette et répartition des contributions directes; surveillance sur les recouvrements et les comptables; demandes en décharge ou réduction, en remise ou modération; apurement des exercices; vérification des caisses publiques; paiements des cautionnements en numéraire; poursuites pour le recouvrement des débets établis contre d'anciens comptables; cadastre; nomination des géomètres; examen des plans et expertises; vérification et publication de nouvelles matrices cadastrales; im-

positions indirectes; émission et cours des monnoies.

Deuxième bureau. — *Domaines.*

Domaines de l'état; restitution des biens non vendus; administration et vente des biens appartenant à la caisse d'amortissement; rachat des rentes; eaux et forêts; ventes ordinaires et extraordinaires des bois appartenant à l'état; mise à ferme du droit de pêche sur les rivières navigables; octroi de navigation; liquidation des successions déshérentes ou abandonnées; oppositions et séquestres sur les biens des comptables et des débiteurs de l'état; liquidation des pensions ecclésiastiques et séculières.

Troisième bureau. — *Comptabilité administrative.*

Dépenses à la charge du trésor ou du département; comptabilité y relative; dépenses de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, des cultes, des prisons, de l'institution des sourds-muets, des colons, de l'école d'équitation, du dépôt d'étalons et du lazaret; conservation des ordonnances; tenue des registres et expédition des mandats; reddition des comptes de trimestre et fin d'année; formation du budget départemental; frais de justice; pensions; liquidation des anciennes fournitures militaires.

DEUXIÈME DIVISION.

MM. Jaffard, *chef de la division.*
Lavaud, *sous-chef.*
Féhus, Ferreyra, } *Employés.*

Premier bureau. — *Administration communale*

Rédaction des budgets communaux; examen

des comptes des communes; acquisitions, aliénations et échanges des biens communaux; impositions extraordinaires faites par les communes; liquidation des dettes des communes, des ex-administrations municipales; dépenses du piétonnage; envoi et paiement des registres destinés à l'inscription des actes de l'état civil; assiette et perception des octrois et droits établis dans les marchés; administration des biens des communes; gardes champêtres et bois communaux; réparation des chemins vicinaux; école des sourds-muets.

Deuxième bureau. — *Etablissements religieux et de bienfaisance.*

Administration des biens des fabriques et des hospices; conseils des fabriques et leurs budgets; dépenses du culte à la charge des fabriques; culte protestant, culte hébraïque; police et régime intérieur des hospices et du dépôt de mendicité; examen de la comptabilité des hospices et bureaux de bienfaisance; enfants trouvés; sourds-muets; Mont-de-Piété; legs et dotations faits aux pauvres et aux hospices; associations religieuses pour l'instruction gratuite des filles indigentes; société de charité maternelle.

TROISIÈME DIVISION.

MM. Clémenceau, *chef de la division.*
Déchaux, *sous-chef.*
Fringues, Dubarry, Thibaudau, } *Employés.*

Premier bureau. — *Travaux publics.*

Ponts et chaussées et ports maritimes; travaux des routes; bacs et bateaux; grande et

petite voirie; marine; contraventions aux lois et réglements sur le roulage; police des rivières; constructions et réparations des édifices publics; construction des ponts de Bordeaux et de Libourne; acquisition de terrains pour l'ouverture des routes, canaux, etc.; desséchement des marais.

Deuxième bureau. — *Police administrative.*

Police de propreté et de sûreté publique; police des cultes; inhumations, sous le rapport de la décence et de la salubrité; police des prisons; établissements insalubres; agriculture et améliorations; pépinière départementale; police rurale; échenillage et destruction des animaux nuisibles; épidémies; épizooties; foires et marchés; étalonnage des poids et mesures; saisie des poids et mesures faux; subsistances; boulangeries; boucheries; chasse et ports d'armes, sous le rapport des délits y relatifs; instruction publique; écoles primaires, colléges royaux, académies; société d'encouragement; jury médical; officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes; cours d'accouchements; répression des accoucheurs non autorisés; vaccine; écoles vétérinaires; école royale d'équitation; courses de chevaux; dépôts d'étalons; industrie; commerce; chambre de commerce; agents de change; courtiers; mouvements des ports; police sanitaire; lazaret; vente des poudres et salpêtres.

QUATRIÈME DIVISION.

MM. Lorrando, *chef de la division.*
Cambon fils, *sous-chef.*
Malahar, *employé.*

PREMIER BUREAU. — *Personnel, état civil et politique, beaux-arts.*

Présentation de candidats pour les fonctions administratives; nomination des maires, adjoints, conseillers municipaux et commissaires de police; statistique personnelle; décorations; demandes de pensions sur la liste civile.

Examen, solution ou renvoi aux tribunaux des questions relatives à l'état civil; tables décennales.

Solution des questions relatives à l'état politique des citoyens; opérations relatives à la formation des colléges électoraux; formation des listes de jurés; naturalisation des étrangers; délégations; congés; préséances; haute police; forçats libérés; chaîne du midi; condamnés libérés surveillés; mendiants et vagabonds; recherche des crimes et délits de toute espèce; passeports; indemnités de route et transports; mouvement des étrangers; colporteurs; compagnonage; condamnés libérés non sujets à la surveillance; livrets des ouvriers; événements; demandes de secours; envoi d'indigents aux eaux; demandes de renseignements personnels.

Société des amis des arts de Bordeaux; monuments; imprimerie et librairie; bibliothèques publiques; théâtres; journaux; école de dessin et musées.

DEUXIÈME BUREAU. — *Institutions militaires.*

Recrutement de l'armée par la voie des appels; engagements volontaires, et tout ce qui concerne l'organisation de la force militaire.

Désertion; poursuites contre les auteurs et les complices; congés de réforme.

Troupes en passage, en garnison; leur casernement; école polytechnique; écoles mi-

litaires; hôpitaux militaires; réquisitions pour le service militaire, et généralement tout ce qui est relatif à l'administration de la guerre.

Organisation de la garde ationale; sa discipline; nomination provisoire et présentation aux diverses places d'officiers; tout ce qui est relatif au service, à l'avancement et aux récompenses.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT (1).

M. JOHANNETON, *archiviste.*

Classement des archives de l'ancienne Intendance de Guienne, des eaux et forêts, du bureau des trésoriers de France; des administrations de districts et de département; du garde-note, et généralement tous les papiers, titres et registres formant les archives du département; délivrance des expéditions demandées

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT.

M. JOUANNET, *rue de la Trésorerie*, n. 81.

CONSEIL DE SALUBRITÉ
DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

MM. le Préfet, *président.*
Le Maire de Bordeaux, *vice-président.*
Le Président du conseil général.
Le Commandant de la place.

(1) Les archives sont situées à l'ancienne caserne Notre-Dame, rue Sainte-Thérèse, aux Chartrons. Elles sont ouvertes au public tous les jours, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le Président de la société de médecine.
Le Médecin des épidémies.
Le Médecin conservateur du dépôt de vaccin.
Archbold, *médecin.*
Desèze ✲, *idem.*
Revolat père ✲, *idem.*
Loze, *pharmacien.*
Lartigue, *idem.*

Médecin des épidémies nommé par le gouvernement.

M. Gintrac, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 28.

Artiste vétérinaire du département.

M. Guichenet, *grande rue du Palais Galien*, n. 130.

INTENDANCE SANITAIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

MM. le vicomte du Hamel (O. ✲), maire de Bordeaux, *président.*
Croneau ✲, *secrétaire général de la préfecture.*
Barthez ✲, *conseiller de préfecture.*
De Pontet ✲, *membre du conseil général.*
Le marquis de Brvas ✲, *membre du conseil de l'arrondissement de Bordeaux.*
Gintrac, *médecin.*
Grateloup, *idem.*
Dupuch (B.) ✲, *négociant.*
Dupouy, *idem.*
Clémenceau, *secrétaire de l'intendance* (1).
Fringues, *adjoint*

---

(1) Le bureau de l'intendance est à la préfecture.

JURY DE MÉDECINE.

Ce jury s'assemble tous les ans : ses fonctions consistent à faire subir des examens aux officiers de santé, aux sages-femmes, aux pharmaciens et herboristes, qui veulent obtenir le droit d'exercer ces diverses professions dans le département. Ils tiennent leurs séances dans la grande salle du ci-devant collége de chirurgie, *rue Lalande*, n. 19.

Membres du Jury.

MM. Baumes, *président, professeur de médecine à l'école de Montpellier.*
Desèze ✲, Revolat père ✲, *membres du jury.*
Gintrac, *secrétaire.*

Adjoints au jury, pendant cinq ans, pour la réception des pharmaciens.

MM. Clesse, Loze, Loche et Chansarel.

PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTAME.

MM. Dupuy, *directeur.*
Jomard, *jardinier-chef.*

LAZARET DE MARIE-THÉRÈSE,

A TROMPELOUP, PRÈS PAUILLAC.

Une ordonnance royale du 16 Janvier 1822, a prescrit la construction d'un lazaret à Trompeloup, près Pauillac.

Cet établissement devant être formé sur une grande échelle, exigera plusieurs années pour sa construction; et l'on auroit été obligé de

continuer à faire les quarantaines à bord des navires, si M. le comte de Breteuil n'eût obtenu l'autorisation de faire un lazaret provisoire, qui a été entrepris et terminé dans l'espace de trois mois, quoiqu'il ait fallu exécuter une masse de travaux considérable. Il se compose de quinze barraques en planches, élevées sur des dés de pierre, recouvertes en tuiles, ayant chacune quatre-vingt-dix pieds de large sur trente pieds de profondeur. Elles sont divisées en plusieurs compartiments : trois sont destinées aux quarantaines d'observation, trois autres aux quarantaines des pays où règnent des maladies suspectes ou contagieuses; deux serviront d'infirmeries; les autres sont affectées au logement de l'administration, à l'établissement de salles de bains et de fumigations, à la buanderie. Deux vastes hangars, bien aérés, sont destinés au dépôt des marchandises susceptibles.

Ces diverses barraques sont isolées les unes des autres, et entourées de palissades; de telle sorte qu'il ne peut y avoir communication entre les personnes qui subissent des quarantaines différentes.

Une muraille de cinq mètres d'élévation et d'une longueur de mille quarante mètres, entoure ces barraques.

Personnel du lazaret.

MM. Lecoutre de Beauvais, *directeur.*
Croneau (Alphonse), *inspecteur-greffier.*
Mahieu, *médecin.*
Groleau, *chirurgien.*
Riveaux, *interprète.*
Accosta, *aumônier.*

DÉPOT ROYAL D'ÉTALONS,

Établi à Libourne.

MM. le marquis de Royère, *chef du dépôt.*
Durand-Lagrangère, *officier comptable.*
Nicolas, *artiste vétérinaire.*

COURSES AUX CHEVAUX.

Des courses aux chevaux ont lieu chaque année, du 1^er^. au 10 Juillet, à l'hippodrome situé commune de Gradignan.

Trois sortes de prix sont distribués; savoir : quatre prix locaux, quatre d'arrondissement et un prix principal.

Les prix locaux sont destinés pour les chevaux nés ou élevés dans le département.

Ceux d'arrondissement sont réservés aux chevaux nés ou élevés dans les départements de la Gironde, Charente inférieure, Dordogne, Lot et Garonne et Landes.

Tout cheval ou jument né en France peut concourir au prix principal.

Le lendemain des courses, il se tient une foire aux chevaux sur l'hippodrome.

SOUS-PRÉFECTURES.

1^er^. Arrondissement.

BLAYE, *chef-lieu.*

Cet arrondissement comprend quatre cantons ou justices de paix, et soixante-une communes. Sa population est de cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept habitants. Il est limité, au nord et au levant, par le département de la Charente inférieure; au midi, par les arrondissements de Libourne et de Bordeaux; à l'ouest, par la Dordogne et la Gironde.

Sous-Préfecture. MM.

Le B^on^. Victorin de Conteneuil ✲, *sous-préfet.*
Godineau aîné, *secrétaire.*

Conseil d'arrondissement. MM.

Godineau, Duranteau, Jonas, Pascal Gilbert, Boissonnot, V. de Beaupoil Saint-Aulaire, *à Blaye;* de Favières, Froin de Lamalétie, *à Civrac;* Bacon de Gourdet, *à Saint-Savin;* Peychaud, *à Bourg.*

MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Canton de Blaye.	
Population, 13,882 habitants.	
Blaye.....	De Beaupoil. Nadaud, *adjoint.* Binaud, *idem.* Bonneaud, *secrétaire.*

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du Canton de Blaye.

Androni (Saint).....	Dupond.
Berson.....	Binaud-Chabos.
Campunan.....	Bernetière jeune.
Cars.....	Gelée (M. H).
Cartelègue.....	Roux (Et.).
Fours.....	Bignon (J. D.).
Genès (Saint).....	Arnaud (F.).
Martin (Saint).....	Aladanne (J.).
Mazion.....	Dudezert (D.).
Paul (Saint).....	Jeanty (P.).
Plassac.....	Hervé (Jean).
Seurin (Saint).....	Labadie aîné.

Canton de Bourg.

Population, 12,291 *habitants.*

Bourg.....	Barbier-Charlus. Peychaud, *adjoint.*
Lalibarde.....	Gelibert, *idem.* N .., *secretaire.*
Bayon.....	Lignac.
Ciers de Canesse (St.).	Siman (Jean).
Comps.....	Roy.
Gauriac.....	Chambord (L.).
Lansac.....	Cosson (Jean).
Marcamps.....	Jarry (Jean).
Montbrier.....	Robert (L. M.).
Prignac.....	Lavergne-Delage.
Gazelles.....	
Pugnac.....	Brizard (Paul).
Samonac.....	Robert (J. J.).
Seurin de Bourg (St.).	Gellibert.
Tauriac.....	Lafosse (J. B.).
Trojan (Saint).....	Duverger.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE BOURG.	
Tuillac.....	Pelletan (J.).
Villeneuve.....	Robert (Pierre).
CANTON DE SAINT-CIERS LALANDE.	
Population, 11,980 *habitants.*	
Ciers Lalande (Saint).	De Lamoignon.
Simon (Saint).....	
Anglade..	Malangin (Jean).
Aubin (Saint).....	Roux (Etienne).
Braud.....	Jonas (Arnaud).
Louis (Saint).....	
Caprais (Saint).....	Constantin.
Etaulicrs.....	Baffort (Pierre).
Eyrans.....	Gornet (André).
Marsillac.....	Gadeau (J.).
Palais (Saint).....	Gillaine.
Plèneselve.....	Sauvaget (P.).
Reignac.	Picq (J. B.).
CANTON DE SAINT-SAVIN.	
Population, 15,134 *habitants.*	
SAVIN (Saint)	Bacon-Gourdet.
Cavignac.....	Dégrange (Arnaud).
Cezac.....	Godric (Arnaud).
Christoly (Saint).....	Duranteau (P.).
Civrac	De Boyer (Jean).
Cubnezais..	Vigier (G.).
Donnezac.....	Noinin.
Generac.....	Bernetière (Jean).
Girons (Saint).....	Drouillan (T.).
Lafosse.....	Fonfroide-Giron.
Laruscade.....	Ducasse.
Marcenais	Descazal.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE SAINT-SAVIN.	
Mariens (Saint).....	Eyraud (Jacq.).
Marsas.....	Gaudric (Arnaud).
Saugon.....	Roquillat.
Vivien (Saint).....	Bertin (Jean).

2^e. Arrondissement.

LIBOURNE, *chef-lieu.*

L'arrondissement de Libourne est composé de neuf cantons ou justices de paix, et de cent trente-trois communes. Sa population est de cent quatre mille quatre cent trente habitants.

Il est limité, au nord, par partie du département de la Charente inférieure, et partie du département de la Dordogne; à l'est, par le département de la Dordogne seulement; au sud, par l'arrondissement de la Réole; et à l'ouest, par celui de Bordeaux.

Il est le plus considérable du département, après celui de Bordeaux.

Sous-Préfecture. MM.

De Lassalle ✱, *sous-préfet.*
Trigant-Boisset, *secrétaire.*
Villegente de Fonblanche, *chef du bureau des finances*
Gary, *chef du bureau militaire.*

Conseil d'arrondissement. MM.

Guimard ✱, *à Libourne;* Lacaze (J. M.), *à Branne;* Lagarde, *à Sainte-Foy;* Meynot, *à Saint-Emilion;* Barry-Berthomieu, *à Pomerol;* Doumenge, *à Arveyres;* de Tranchère,

à Guîtres; A Peyraud, *à Bonzac;* Matha de Guillemanson, *à Saint-Magne;* Belliquet.

MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Canton de Libourne.	
Population, 16,448 *habitants.*	
Libourne	Dufau (Aug.). Fontémoing, *adjoint.* Douhet fils, *idem.* Souffrain, *secrétaire.*
Arveyres	Brandeau.
Billaux (les)	Jorias (Antoine).
Cadarsac	Labecot.
Emilion (Saint)	Guadet.
Lalande	Bernier.
Pomerol	Bayonne.
Sulpice de Fal. (St.)	Desèze (Elie).
Canton de Branne.	
Population, 10,734 *habitants.*	
Branne	Chicou-Lamy fils aîné.
Aubin (Saint)	Lardeau fils aîné.
Baron	Guilhot (Mathurin).
Cabara	Germain (George).
Camiac Denis (Saint)	Point (Pierre (
Cursan	Guichard (Joseph).
Daignac	Chatard (Jean).
Dardenac	Merlet fils.
Espiet	Gauthier (Jean).
Génissac	Durand-Lagrangère.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE BRANNE.	
Germain du Puch (St.).	Larquey (Petiton).
Grésillac.....	Elie (Raymond).
Guillac.....	Beytie-Coutreau.
Jugazan	Goursies (J. Fréd.).
Lugaignac.....	Teynac (Jeau).
Moulon.....	Ellies (Raymond).
Naujean.....	Dupuy fils aîné (Ch.).
Postiac	
Nérigean.....	Peyraud père (Louis).
Quentin (Saint).....	Montouroy (J.).
Tizac.....	Dupuy (Ant.).
CANTON DE CASTILLON.	
Population, 10,629 *habitants.*	
CASTILLON.....	Héricé (Jean).
Capitourlan.....	
Belvès	Dupouget de Belair.
Colombe (Sainte).....	Duvillé fils (Jean).
Etienne de Lisse (St.).	De Monteil (H.).
Gardegan	Battut (Simon).
Tourtirac...	
Genès (Saint)	David (Jean).
Hippolyte (Saint).....	Perrier.
Laurent des Comb. (S.).	Lacombe jeune (F.).
Magné (Saint).....	Esperon (Jean).
Philippe (Saint)	Lasserre (Jean).
Salles	
Saint-Pey d'Armens..	Moureau (F.).
Terre (Sainte).....	Saujon (Pierre).
Vignonet.....	Lacombe aîné ✲.
CANTON DE COUTRAS.	
Population, 10,204 *habitants.*	
COUTRAS.....	Estremeau.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE COUTRAS.	
Abzac	De Lalaurencie.
Antoine (Saint)	Lacrompe Latour.
Camps	Duclou (Jean).
Chalaures	Lartigue (François).
Eglisottes (les)	
Chamadelle	De Drouhet.
Christophe (Saint)	Trigant-Courthieu.
Fieu (le)	Eymeri (Henri).
Médard (Saint)	Deschamps (Etienne).
Peintures (les)	Boujut aîné (Pierre).
Porchères	Seignoles.
Seurin (Saint)	Duclion (Jean).
CANTON DE SAINTE-FOY.	
Population, 10,620 *habitants.*	
FOY (SAINTE)	Bouny (Pierre).
André (Saint)	Bereaud (Jacques).
Appelle	
Avid du Moiron (St.)	Goubier (Jean).
Avid de Soulège (St.)	Courreaux (P.).
Caplong	Gasc (François).
Eynesse	Deloque (Jean).
Lèves (les)	Durège de Beaulieu.
Thoumeyragues	
Ligneux	Lagarde (Antoine).
Margueron	De Briançon fils.
Nazaire (Saint)	Imbert (Jean).
Philippe (Saint)	De Brugière.
Pincuilh	Jouhanneau Lar.
Quentin (Saint)	Baillon (Pierre).
Riocaud	Laudés (Jean).
Roquille (la)	Bauduc.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Canton de Fronsac.

Population, 14,004 *habitants.*

Fronsac	Lanusse (Jean Bap.).
Aignan (Saint)	Romand (Jean).
Asques	De Lannessan.
Cadillac	Sarraud (Gaston).
Galgon	Fontémoing.
Queynac	
Genès (St.) de Queuil.	Morange aîné.
Germain (Saint)	Chaumette (Jean).
Isle du Carney (l')	Delavergne (Pierre).
Lugon	
Izon	Saint-Guirons (Léon)
Lalande	De Sargos.
Larivière	Duperrieu.
Michel (Saint)	Fontémoing (L.).
Mouillac	Montangon (J.).
Périssac	Lalanne (Jean-Bap.).
Romain (Saint)	Decoud aîné.
Saillans	Puchaud.
Tarnès	Fournier.
Vayres	Castaing (J.).
Vérac	Brondeau fils.
Villegouge	Lagirodais. (R.).

Canton de Guitres.

Popalation, 11,952 *habitants.*

Guitres	De Tranchère (A.).
Bayas	Martinon (Antoine).
Bonzac	Lavaux-Martin.
Ciers d'Abzac (Saint).	Moure (Pierre).
Denis de Piles (Saint).	Grenier (J. B.).
Lagorce	Sarrail (Guillaume).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du Canton de Guitres.

Lapouyade.....	Bertet (Guillaume).
Maransin.....	Morange (Silv.).
Martin de Laye (St.)..	Delezé (François).
Martin du Bois (Saint).	Bossuet (Arn.).
Sablon.....	Obissier.
Savignac.....	Bossuet (J.).
Tizac.....	Arnaud fils.

Canton de Lussac.

Population, 9,347 *habitants.*

Lussac.....	Drivet père.
Christophe (Saint)...	De Luxolière.
Cibard (Saint).....	Battut fils (Pierre).
Francs.....	Seignat (Jean).
Georges (Saint).....	Faure (Jean).
Montagne.....	De Nabineau fils.
Gours.....	De Nabineau-Grenier.
Monbadon.....	Sarrazin.
Néac.....	Rabion fils de la veuve.
Petit Palais et Cornemps.....	Combret (E.).
Parsac.....	Gouteyron.
Puisseguin.....	Lemoine Laplaigne.
Puynormand.....	De Lhourme fils.
Sauveur (Saint).....	Deschamps (J.).
Tayac.....	Vieillefont (G. S.).

Canton de Pujols.

Population, 10,492 *habitants.*

Pujols.....	Pagés (Jn. Adn Benjn.).
Bausugan.....	Goursies fils aîné.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du CANTON DE PUJOLS.

Civrac	Lauzun cadet.
Coubeyrac	Urbain (P.).
Doulezon	De Bacalan.
Flaujagues	De Tauzia.
Florence (Sainte)	Couillaud fils aîné.
Gensac	Martel (Pierre).
Jean de Blagnac (St.)	Touzet (Bertrand).
Julliac	Delachaux jeune.
Mouliets	Hugonis (Blaise).
Villemartin	
Pessac	Durège (P. J. C.).
Pey de Castets (Saint)	Ducarpe-Bonnetan.
Radegonde (Sainte)	Favereau (J. P.).
Rauzan	De Meslon fils.
Vincent (Saint)	Dubois (Jean).

3e. Arrondissement.

LA RÉOLE, *chef-lieu.*

Cet arrondissement est divisé en six cantons, et contient cent cinq communes. Sa population est de cinquante-trois mille neuf cent cinquante-quatre habitants. Il borne le département à son extrémité est-sud, et est séparé du département de Lot et Garonne par deux ruisseaux, qui le bornent au midi et au nord, et qui se jettent dans la Garonne.

La sous-préfecture de la Réole est bornée, au nord, par l'arrondissement de Libourne; au sud, par le département de Lot et Garonne; au nord-ouest, par l'arrondissement de Bordeaux; et à l'ouest, par la Garonne,

qui lui sert de limite depuis la commune de Lamothe jusqu'à celle de Saint-Maixent, après Saint-Macaire.

Sous-Préfecture. MM.

Thomas-Hubert Pirly ✲, *sous-préfet.*
Martial Durepaire de Truffin, *secrétaire.*

Conseil d'arrondissement. MM.

Le comte de Menou ✲, *à Casseuil;* le vicomte de Montault, *à Saint-Martin de Sescas;* Durand de Laubessa ✲, *à la Réole;* Delas de Lagravère ✲, *à Saint-Exupéry;* Dunogués de la Gajante, *à Saint-Ferme;* Dutauzia de la Roquette, *à Pellegrue;* Dubois Dufrenne, *à Saint-Martin de Lerm;* Gibert, *à St. Macaire;* N....., *à Castelmoron;* de Seguin ✲, *à la Réole;* Ferran, *à Escoussans.*

MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
CANTON DE LA RÉOLE.	
Population, 14,544 habitants.	
Réole (la).....	Soubiroux (Jean). Lamothe, *adjoint.* Ducros, *idem.* Sabatier, *secrétaire.*
André du Garn.....	Pepin (P.).
Bagas.....	Jaubert.
Blagnac.....	Mérîcq (Jean).
Bourdelles.....	Lafargue (Fr.).
Camiran.....	Majance de Camiran.
Casseuil.....	Dunogués (P).
Esseintes (les).....	Peytraud (Marc).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE LA RÉOLE.	
Exupéry (Saint).....	Ducla (Jean).
Floudés.....	Cazeaux (Marc).
Fontet.....	Le C^te^. de S^t^. Exupery.
Fossés et Baleyssac....	Rolle de Terrefort.
Gironde...	Serizier (Jean).
Hilaire de la Noaille..	Roumieu (Etienne).
Hure.....	Lafargue (Jean Pierre).
Lamothe.....	Constans (Jacq.).
Loubens.....	Durand de Lavison.
Loupiac de Blagnac...	Brousset (Pierre).
Michel (Saint)...	Pauzet (Blaise).
Mongauzy.....	Soizeau.
Montagoudin.....	Cazade (Pierre).
Morizès.....	Dussaulx (L.).
Noaillac.....	De Lacrosse (Pierre).
Sèves (Saint).....	Jaubert (André).
CANTON DE SAINT-MACAIRE.	
Population, 10,048 *habitants.*	
MACAIRE (SAINT).....	Gibert (Ch.).
St. André du Bois....	Breton (Delin).
Aubiac et Verdelays...	Collineau (Jean).
Caudrot.....	Rasteau (Math.).
Foy la Longue(Sainte).	De Baylle.
Germain (Saint).....	Vassal de Montviel.
Laurent du Bois(St.)...	Beaudet (Jean).
Laurent du Plan (St.).	Charrier (Pierre).
Martial (Saint).....	Dupin (Jean).
Martin de Sescas (St.).	De Montault.
Maixent (Saint).....	Gemin (Guil. Pierre).
Pian (le).....	Moulinié (B.).
Pierre d'Aurillac.....	Mauléon (P. V.).
Semens.....	Fontenelle (Bernard.)

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
CANTON DE MONSÉGUR.	
Population, 7,792 habitants.	
MONSÉGUR.....	Bourgoing (Jean-Bar.).
Castelmoron	Voisin-Laforge (J. L.).
Cours.....	Moreau-Boiredon.
Coutures.....	Grégoire (Pierre).
Dieulivol.....	Beausoleil.
Gemme (Sainte).....	Lafflorance (J.).
Landerrouet.....	Terrier (Nicolas).
Mesterrieux.....	Dufau (Jean-Baptiste).
Neuffons	Itier-Laplaine.
Puy (le).....	Savariaud (J. B.).
Rimons.....	Bignon-Bellecise.
Roquebrune.....	Richon-Latié (F.).
St. Sulpice de Guiller	Pasquerie (Louis).
Taillecavat.....	Sourisseau (Pierre).
Vivien (Saint).....	Dublan-Mauret.
CANTON DE PELLEGRUE.	
Population, 5,696 habitants.	
PELLEGRUE	Destrac de Lugagnac.
Antoine (Saint).....	Taillefer de Mauriac.
Aurioles.....	Peysselance (Siméon).
Caumon.....	Banizette.
Cazaugitat.....	Rougier (Jean).
Ferme (Saint).....	Du Nogués (J.).
Landerrouat.....	Sauviac (Thomas).
Listrac.....	Géraud (Pierre).
Massugas.....	Anthoine (Jean).
Soussac.....	Pindray (Alexis).
CANTON DE SAUVETERRE.	
Population, 9,258 habitants.	
SAUVETERRE.....	Fortassies (J.).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE SAUVETERRE.	
Blasimon.....	Icard (Jean-André).
Brice (Saint).....	Gourssies.
Castelviel.....	Tillet (Martial).
Cleyrac.....	Merlet (Gratien).
Coirac.....	Thounens (J. A.).
Daubèze.....	Plantier (Jean).
Félix (Saint).....	Béchade (Pierre).
Foncaude.....	Le comte de Malet.
Gornac.....	Destrilles (E.).
Hilaire du Bois (St.)..	Serizier (Pierre).
Léger (Saint).....	Bonnet (Aug.).
Martin de Lerm (St.)..	Dubois-Dufresne.
Martin du Puy (St.)..	Latour (Henri).
Mauriac.....	Augan (Jean).
Mérignas.....	De Galatheau (A).
Montpezat.....	Boussay (Jean).
Mourens.....	Charrier (Jean).
Puch.....	Ruffe (J. A.).
Romain (Saint).....	Vantouze (André).
Ruch.....	Guitard du Marès.
Sallebruneau.....	Augan (Barthélemi).
Sulpice de Pomm. (St.)	Barré (Jean).
CANTON DE TARGON.	
Population, 6,616 habitants.	
TARGON.....	Roustaing (Guill.).
Arbis.....	De Baritault (A.).
Baigneaux.....	France (Jean-Bapt.).
Bellebat.....	Cabos (Antoine).
Bellefond.....	Brun (Guillaume).
Cantois.....	Collas (Mathieu).
Cessac.....	Fagouet (P.).
Courpiac.....	Bec (Jean).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE TARGON.	
Escoussans.....	Pepratz (Jean).
Faleyras.....	Baigneaux (Jean).
Frontenac.....	Garineau (Bernard).
Genis (Saint).....	Limonier (Arn.).
Ladaux.....	De Classun (J.).
Lugasson.....	Le baron de Malet.
Martres	Crépelène (Ch. Alb.).
Montignac.....	Fornier (A.).
Pierre de Bat (Saint)..	Arnaud (P.).
Romagne..... .	Lattes-Grandpré.
Soulignac.....	Devignes (Pierre).

4^e. Arrondissement.

BAZAS, *chef-lieu.*

Cet arrondissement est composé de sept cantons et de soixante-huit communes. Sa population est de quarante-neuf mille six cent quarante-cinq habitants.

Il est situé à l'extrémité sud-est du département; il est borné, au sud et à l'ouest, par le département des Landes; au nord et nord-ouest, par l'arrondissement de Bordeaux, et à l'est par la Garonne.

Sous-Préfecture. MM.

D'Escures (Pierre) ✲, *sous-préfet.*
Ardusset aîné, *secrétaire.*

Conseil d'arrondissement. MM.

Ardusset, Claverie aîné, Guillot de Saduirant, Servière, Casmont, *à Bazas;* Partarrieu, *à*

Auros; Lalanne, *à Préchac*; Débats, *à Noaillan*; Martin Travet, *à Saint-Symphorien*; Sacriste, *à Grignols*.

MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Canton de Bazas.	
Population, 10,296 *habitants.*	
Bazas	De Montfort ✲. Pierrou, *adjoint.* Drouilhet, *idem.* Boyreau, *secrétaire.*
Aubiac	Cazenave (Pierre).
Bernos	Boudey (Pierre).
Birac	Dubourg Barthél.).
Cazats	Ferraud (Fr.).
Côme (Saint)	Duchamps (A.).
Cudos	Cabanac (J.).
Gajac	Labrèze (André).
Gans	De Peyrusse (J. B.).
Lignan	Sauboua (Guillaume).
Marinbaut	Darquey (Jacques).
Nizan	Latrille, dit André.
Sauviac	Lamarque (Jean).
Canton d'Auros.	
Population, 7,138 *habitants.*	
Auros	Fabes (G. A.).
Aillas	Pauly (J. Marie).
Barie	Dubos (Arnaud).
Bassanne	Dubourdieu (Pierre).
Berthes	Cathalot (J. B.).
Brannens	Mougens (R.).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du Canton d'Auros.

Brouqueyran.....	Ferrand (Arnaud).
Castillon	Peyrusse (Benjamin).
Coimères	Tarride (Barth.).
Lados	Mothes père.
Pondaurat.....	De Pichard.
Puybarban.....	Tholouse.
Savignac.....	Peyrusse (Jacques).

Canton de Captieux.

Population, 3,159 *habitants.*

Captieux	Lamothe (Pierre).
Escaudes.....	
Giscos.....	Lafon (Jean).
Goualade	Rochet (Jean).
Lartigue.....	Dubos.
Michel de Castelnau ..	Lubet.

Canton de Grignols.

Population, 4,893 *habitants.*

Grignols.....	Dufour (François).
Cauvignac	Pessans (Pierre).
Cours.....	Faugère jeune.
Labescaut.	De Lonjon (Clément).
Lavazan	Garbay (François).
Lerm.....	Tauzin (Nicolas).
Marions	Boudey (Jean).
Masseilles.....	Laborde (Vital).
Sendets.....	Putcrabey.
Sillas.....	Saint-Marc (P.).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
CANTON DE LANGON.	
Population, 11,059 *habitants.*	
LANGON.....	Lamonde (Pierre). Sauvage, *adjoint.* N..... *idem.* Brochon, *secrétaire.*
Bieujac.....	Chabaunes (A.).
Bommes..... ...	Mandillon (Pierre).
Castets.....	Troubat (Barthélemi).
Fargues.....	Lacoste.
Léogats.....	Boniol (Fort).
Loubergt (Saint).....	Dauvignac jeune.
Mazères.....	Leblanc de Mauvesin.
Pardon (Saint).....	Carpentey (Joseph).
Pierre de Mons (Saint).	Marrast (Jean).
Roaillan..... .	Laporte (Pierre).
Sauternes.....	Guicheney.
Toulenne.....	Labat (Fl.).
CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN.	
Population, 5,058 *habitants.*	
SYMPHORIEN (SAINT)....	Lapeyre (Bernard).
Balizac.....	Dartigolles (Guil^{me}.).
Hostens..... .	Ducourneau (B.).
Léger (Saint).....	Laprie (Jean).
Origne.....	Duroule (Jean).
Tuzan.....	Courbin (Guillaume).
CANTON DE VILLANDRAUT.	
Population, 8,042 *habitants.*	
VILLANDRAUT.....	Batude (Antoine).
Bourideys.....	Callen (Jean).
Lucmau..... ..	Losse (Jean).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
Suite du CANTON DE VILLANDRAUT.	
Noaillan.....	Desbats (B.).
Préchac	Cazemajour (J. P.).
Pompéjac.....	Bimes (Barth.).
Uzest.....	Calemart fils.

5e. Arrondissement.

BORDEAUX, *chef-lieu.*

Cet arrondissement est composé de treize cantons ou justices de paix, et de cent cinquante-deux communes. Sa population est de deux cent vingt-sept mille quarante-cinq habitants.

Sous-Préfecture.

MM. Croneau ✲, secrétaire général de la Gironde, *sous-préfet, maison Gobineau.*
Touzet, *secrétaire en chef.*
Jannaut, Vitrac, Tournier, *employés.*

Conseil d'arrondissement. MM.

Didier-Béchade ✲, négociant, *président;* Lucadou neveu, *idem, secretaire;* de Matha, juge de paix, *à Blanquefort;* Fleury fils aîné, propriétaire, *à la Teste;* M. Thounens, propriétaire, *à Bordeaux;* de Sarreau, maire, *à Bassens;* de Cassaigne-Blésignac, maire, *à Blésignac;* Yvoy, maire, *à Parempuire:* Robert de Salafon, propriétaire, *à Cameyrac;* Lamey, propriétaire, *à St. Magne;* le marquis de Bryas, propriétaire, *au Taillan.*

MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
CANTON DE BORDEAUX.	
Population, 96,944 *habitants.*	
MAIRIE DE BORDEAUX. (Voy. pag. 214).	
Bègles.....	Hargous (Laurent).
Bouscat (Le).....	Reyne (François).
Bruges.....	Cappé (J. B.).
Cauderan..	Corbet.
Talence.....	Roul.
CANTON D'AUDENGE.	
Population, 5,555 *habitants.*	
AUDENGE.	Barrau (Jean).
Andernos.	Templier.
Biganos.....	Anglas.
Lanton.	Dayre (Pierre).
Lège.....	Ducamin (Ant.).
Mios.....	Nicolas.
CANTON DE SAINT-ANDRÉ.	
Population, 8,859 *habitants.*	
ANDRÉ (SAINT).....	Courau (P. P.).
Antoine (St.).....	Prevot (Laurent).
Anbie.....	Reynier-Donnezat.
Espessas.	
Cubzac.....	N.....
Gauriaguet..... ...	Montangon (F.).
Gervais (St)	Mondenard (L.).
Laurent (St.).....	Peychers.
Penjard.....	Deniau fils (J. B.).
Saligiac..	Hervé de Féré (Jean).
Virsac.....	Daubry (Pierre).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Canton de Belin.

Population, 8,027 *habitants.*

Belin.....	Castanier (J. B.).
Barp (Le).....	Hazera (Ant.).
Beliet.....	Cazeaux (Pierre).
Lugos.....	Gignoux.
Magne (St.).....	Lataste (Philippe).
Salles.....	Tymbau (Antoine).

Canton de Blanquefort.

Population, 10,161 *habitants.*

Blanquefort.....	Dariste père.
Aubin (St.).....	Sémédard.
Eysines.....	Bodin de St. Laurent.
Ludon.....	De Ferussac.
Macau.....	Villeneuve-Durfort.
Médard en Jalle (St.).	Berninet (Pierre).
Parempuire.....	Yvoi.
Pian (Le).....	N.....
Taillan.....	Derives.

Canton de Cadillac.

Population, 11,552 *habitants.*

Cadillac.....	Carpentey.
Béguey.....	Fol fils.
Capian.....	Perros-Mandis.
Cardan.....	Le baron Curto.
Croix du Mont (Ste.).	De Baritault.
Donzac.....	Debat (Jean).
Gabarnac.....	Gaussens (Jean).
Langoiran.....	Fresquet fils.
Laroque.....	N.....
Lestiac.....	De Mellet.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du CANTON DE CADILLAC.

Loupiac.....	Puymaurin (Jacques).
Monprinblanc..	De Moudenard.
Omet.....	David (Jean).
Paillet.....	De Laclaverie (P. A.).
Rions	De Parouty (J.) fils.
Villenave de Rions...	Salèles.

CANTON DU CARBON-BLANC.

Population, 17,247 *habitants.*

CARBON-BLANC.....	De Sarrau.
Bassens.....	
Ambarès et Lagrave...	De Pinaud.
Ambès.....	Béchade-Caseau.
Artigues	Duffourg-Debessan.
Beychac et Cailleau...	Bonnard.
Bouillac.....	Dupuch ✲ (J. Barth.).
Cenon la Bastide.	Tranchère Châtauneuf
Eulalie (Ste.).....	De Boucaud
Floirac.	Blondel de Joigny.
Lormont.	Chaigneau (Arn).
Loubès (St.).....	De Massip aîné ✲.
Montferrand.	Alty (P.).
Montussan.	Hautefaye.
S. Sulpice et Cameyrac	Castaing (B.).
Tresses.....	Balguerie aîné (J. Is.).
Vincent (St.).....	Princeteau (P.).
Yvrac.....	Duval.

CANTON DE CASTELNAU.

Population, 13,769 *habitants.*

CASTELNAU.....	Bonnet (Pierre).
Arsac.....	Lamothe-Brézets.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du CANTON DE CASTELNAU.

Arcins.....	Arnaud fils (P. J.).
Avensan.....	Marteau (Joseph).
Brach...	Meyre (Jean).
Cantenac...	St. Aubin Guy.
Cussac.....	Eyrin (Pierre).
Hélène (Ste.).	Damas fils aîné.
Labarde	Cte. de Lynch ✱ (G. ✲).
Lacanau.	Marian (Jean).
Lamarque.	Calmetz (Pascal P.).
Listrac.....	Hugot.
Margaux.	Montbrisson (P.).
Moulis.....	Castaing.
Porge (Le).....	Laville (Dom.).
Salaunes.....	Lestage (Raym.).
Saumos	Vedrennes.
Soussans.....	Benoist (Barth.).
Temple (Le).....	Freydieu.

CANTON DE CRÉON.

Population, 14,016 *habitants.*

CRÉON.	Geynet (Mathieu).
Beaurech.....	De Labordère.
Blésignac.....	Cassaigne-Blésignac.
Bonnetan	Brossié (Jean).
Camarsac.....	De Gères ✲.
Cambes.	Desclaux.
Camblanes et Meynac.	Bordes Fortages fils.
Caprais (St.).....	De Canolles (V.).
Carignan.....	Mandavy (J. V.).
Cénac.....	Bazanac aîné.
Croignon.....	De Lamothe.
Fargues.	Mondion.
S. Genès de Lombaud.	Clinet-Molas.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du Canton de Créon.

Haux.....	Coiffard de Mazer.
Latresne.....	Delpla.
Léon (St.).....	Sans (Jean).
Lignan	Durand.
Loupes.....	Couronnat (G.).
Madirac.....	Renon (Henri).
Pompignac.....	Duperier de Larsan.
Pout (Le).....	Marchés (Jean).
Quinsac.....	Montouroy.
Sadirac.....	Delaunay (C.).
Sauve (La).....	Demptos (J. B.).
Sallebœuf.....	Brulle.
Tabanac.....	Letellier.
Tourne (Le).....	Mandé jeune.

Canton de Labrède.

Population, 10,123 *habitants.*

Labrède.....	De Montesquieu.
Aiguemorte.....	Brommer.
Bautiran.....	N.....
Cabanac et Villagrins.	Le Tourneau.
Cadaujac.....	Caron de Raumont.
Castres.....	Chanterre.
Isle St. George.....	Jourgniac aîné.
Léognan.....	Souverbie (T.).
Martillac.....	Courrejolles Morancy.
Médard d'Eyrans (St.).	Nolibois fils aîné.
Morillon (St.).....	Boyreau (Jean).
Saucats.....	Lafon (Antoine).
Selve (St.).....	Demons.

Canton de Podensac.

Population, 16,968 *habitants.*

Podensac.....	Ducau (J. B.).

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.

Suite du Canton de Podensac.

Arbanats.....	Napsans (André).
Barsac.....	Laborde.
Budos.....	Saint-Blancard fils.
Cérons.....	Le C^te^. de Calvimont.
Illats.....	Dubourg.
Landiras.....	De Gensac.
Guilhos.....	
Michel (St.).....	Labuzan (Petiton).
Portets.....	D'Etienne.
Preignac.....	Daney (Pierre).
Pujols.....	Myrand fils.
Virelade.....	Lasserre.

Canton de Pessac.

Population, 8,716 *habitants.*

Pessac.....	De Léotard (Ch. Jos.).
Canéjean.....	Cameleyre père.
Cestas.....	Brousse (Jean).
Gradignan.....	Tenet (G.).
Illac.....	Lestage (François).
Martignas.....	Peydeau (Jean).
Mérignac.....	N....
Villenave d'Ornon.....	Le C^te^. de Pradines.

Canton de la Teste.

Population, 4,814 *habitants.*

Teste (La).....	Lalesque-Marsillon.
Gujan.....	Gernon (Jacques).
Teich (Le).....	Lauzac de Savignac.

6e. Arrondissement.

LESPARRE, *chef-lieu.*

Cet arrondissement est composé de quatre cantons ou justices de paix, et de trente communes. Sa population est de trente-trois mille six cent quatre-vingts habitants.

Cet arrondissement est borné au nord par l'Océan ; au levant par la Gironde ; au midi par la sous-préfecture de Bordeaux. La ligne divisoire, dans cette dernière division, a été tracée dans la description de l'arrondissement de Bordeaux. Au couchant, la sous-préfecture de Lesparre a l'Océan pour limite ; de sorte qu'elle forme à peu près une presqu'île, puisque la mer et la Gironde l'environnent de trois côtés.

Sous-Préfecture. MM.

Le baron de Cavaignac ✲, *sous-préfet.*
Coutures fils, *secrétaire en chef.*
Dupuy, *chef de bureau.*

Conseil d'arrondissement. MM.

Tatin, Montouroy, Potié fils, Boussier fils, *à Lesparre ;* Bagueuard, *à Soulac ;* Josset de Pomiers, *à Cissac ;* de Morin, *à St. Estèphe ;* Badimont, Chabanes, *à Pauillac ;* Lhaumon jeune, *à Queyrac ;* de Laroze.

MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
CANTON DE LESPARRE.	
Population, 15,855 *habitants.*	
LESPARRE	Boussier fils (A. J.).
Uch	Monneins, *adjoint.*
Bégadan	Lussac (Pierre).
Blaignan	Perier (Pierre).
Christoly (Saint)	Copmartin.
Conquèques	
Civrac	Pepin fils aîné.
Gaillan	Fatin (Christophe).
Germain (Saint)	Duperrier (J. J. A.).
Ordonnac	Renom (Jean).
Preignac	Hostein.
Queyrac	Boué (Ant.).
Seurin (Saint)	Tronquoy (P.).
Trélody	Mothes.
Potensac	
Valeyrac	Lambert (P.).
Vendays	Brion.
Yzens (Saint)	Figerou.
CANTON DE SAINT-LAURENT.	
Population, 4,823 *habitants.*	
LAURENT (SAINT)	Cavx fils.
Benon	
Carcans	Dufourg (Viv.).
Hourtin	Roux.

COMMUNES.	NOMS DES MAIRES.
CANTON DE PAUILLAC.	
Population, 7,807 habitants.	
PAUILLAC	Albert de Pichon. Lacoste, *adjoint* Mandavy fils, *idem.*
Cissac.....	Courréjolles.
Estèphe (Saint).....	De Morin.
Julien (Saint).....	Bedout.
Sauveur (Saint).....	Rougey (Guillaume)
Vertheuil..... ...	De Camiran.
CANTON DE SAINT-VIVIEN.	
Population, 5,195 habitants.	
VIVIEN (SAINT).....	Leguay (Alex.).
Jau.....	
Dignac.....	Dubosc fils.
Loirac.....	
Grayan.....	Vovard (Pierre).
L'Hôpital.....	
Soulac.....	Baguenard.
Talais.....	Gaillard cadet.
Vensac.....	Roux-Guillem.

VILLE DE BORDEAUX.

CHATEAU ROYAL.

M. Taffard de St. Germain ✲, *intendant, avec attributions de gouverneur.*
M. Bonfin, *architecte.*
M. Beauvais, *concierge, conservateur du mobilier, au château royal.*

MAIRIE DE BORDEAUX.

M. le comte de Lynch (G. C. ✲), pair de France, *maire honoraire.*

M. le Vte. Victor du HAMEL (O. ✲), *gentilhomme de la chambre du Roi, maire.*

MM. De Baritault ✲,
De Vaulx,
Lucadou (Jacques),
De Comet,
De Minvielle aîné,
} *Adjoints.*

Chalu ✲, membre du conseil municipal, *adjoint temporaire.*

A. Mondenard de Roquelaure ✲, *secrétaire de la ville.*

CABINET DE M. LE MAIRE.

M. de Pichard, *secrétaire particulier.*

Correspondance confidentielle et particulière. Demandes d'audiences et de secours.

BUREAUX DE LA MAIRIE.

Secrétariat.

M. de Mondenard ✠, *secrétaire de la ville.*
MM. Augan, *chef des bureaux.*
Sabourin, *commis principal.*
De Bois St. Lys ✠, *commis.*

Personnel de la mairie, du conseil municipal, des commissaires de police, des employés et de tous autres préposés à la nomination de l'autorité municipale;

Correspondance générale;

Rédaction et révision de tous les actes destinés à publication, et de tous les articles administratifs à insérer dans les journaux;

Surveillance générale de tous les bureaux, et exécution des ordres du maire sur leur police;

Établissements religieux d'instruction publique, sciences et arts; réglement des dépenses y relatives;

Correspondance relative à la présidence attribuée à M. le Maire dans les conseils d'administration du Mont-de-Piété, du bureau central de charité, de la commission des hospices, etc.;

Enregistrement, classification et distribution immédiate de toutes pétitions, lettres, mémoires, etc.; instruction et expédition des affaires de toute nature qui ressortissent au conseil municipal; programme des fêtes et cérémonies publiques, et réglement de tous les comptes qui s'y rapportent;

Rédaction de tous les arrêtés du personnel et d'administration générale; contre-seing; expédition des copies certifiées.

Tenue du répertoire et dépôt des actes municipaux sujets au timbre et à l'enregistrement,

en exécution de la loi du 22 Frimaire an VII.

Réception, visa et dépôt de tous les exploits et autres significations faites à la mairie, en vertu des codes, soit pour les affaires de la ville ou celles des particuliers absents.

Dépôt des dispenses de la seconde publication de bans de mariages.

Archives de la ville.

M. Lignac, *commis aux archives.*

Expédition de tous les actes qui y sont déposés; dépôt général des registres de l'état civil antérieurs à l'année courante, et de la collection du bulletin des lois, que le public peut consulter sans déplacement.

BUREAU DU L'ÉTAT CIVIL. MM.

De Minvielle, adjoint, *fossés St. Éloi*, n. 14.

Guérineau, *chef de bureau*

Lanenville, Merle, de Pomiés fils, N....., *commis.*

Mimandre et Laville, *commissaires aux déc's.*

Tenue des registres des actes de naissances, mariages et décès; expéditions de ces actes de l'année courante; formation de tous les états statistiques, relatifs au mouvement de la population de la ville, et correspondance y relative; délivrance des certificats de vie, pour tout autre objet que le recouvrement des rentes du trésor.

PREMIÈRE DIVISION.

POLICE DE SURETÉ.

M. De Baritault ✠, adjoint, *fossés Saint-Éloi*, n. 11.

MM. Cambon père, *chef de la division.*
Forastié aîné, *commis interrogateur, chargé du détail des prisons.*
Laplace, *expéditionnaire.*

Premier bureau.

Correspondance de la police ; rédaction des ordonnances et arrêtés de police; répression des maisons de jeu; police des bals et réunions d'amusements publics, de sauteurs, chanteurs, spectacles de curiosité de tout genre ; police des théâtres; surveillance intérieure des prisons ; surveillance des logeurs, hôteliers, restaurateurs, cafetiers, cabaretiers, billardiers, fripiers, revendeurs, porte-faix, porte-fallots, décroteurs, cochers, charretiers, bouviers, ouvriers de toute espèce ; filles publiques ; maisons de prostitution, et tout ce qui intéresse la morale et la tranquillité publique; délivrance des autorisations de ports d'armes et des certificats de bonnes vie et mœurs ; mise en surveillance de tous les individus condamnés par les tribunaux, ou signalés par le gouvernement; réception des plaintes et déclarations relatives à tous les délits qui ressortissent des tribunaux; interrogatoire des prévenus, et autres détails relatifs à la police, et prisons.

Deuxième bureau. (Passe-ports à l'étranger).

MM. Dutasta, *commis principal.*
Forastié jeune, *commis.*

Formalités à remplir pour l'obtention des passe-ports pour l'étranger et pour les colonies, et formalités à remplir par les voyageurs et marins étrangers, et par les Français revenant de l'étranger et des colonies; délivrance des cartes de séjour et des passe-ports aux étran-

gers pour pénétrer dans l'intérieur ; *visa* des permissions des militaires et des marins en congé limité ; recherche des militaires et des marins déserteurs, des prisonniers de guerre et des forçats évadés ; surveillance des forçats libérés ; exécution des lois sur la contrebande, sur l'imprimerie et la librairie ; délivrance des permis d'embarquer pour les individus non classés ; tout ce qui est relatif aux informations, recherches et renseignements demandés par des particuliers sur des objets d'intérêt public ou privé.

Troisième bureau. (Passe-ports). MM.

De Minière, *chef de bureau.*
Delong fils et Guérin, *chargés des déclarations.*
Bertrand fils et Lalo, *commis.*

Délivrance de tous les passe-ports à l'intérieur ; *visa* de tous les passe-ports français à l'arrivée et au départ ; délivrance des cartes de sûreté, des passe-ports d'indigence, des feuilles de route portant indemnité, des permissions de tenir auberge, restaurant, cabaret, billard, café, débit de vin ; déclaration des voyageurs chez les logeurs et les particuliers, etc.

Service extérieur. MM.

Martegoute, *aumônier des prisons.*
Boutin, *chirurgien des prisons.*
Arnozan, *idem, adjoint.*
Brun, *concierge du fort du Hâ.*
Savard, *concierge du dépôt de la Mairie.*
Rafin, Benezet, Barbot, } *Agents extérieurs de police.*

Quatrième bureau. (Militaire).

M. B. DE BARITAULT ✠, adjoint, *fossés St. Éloi.*

MM. Sebal, *chef de bureau.*
Roustaing, *commis principal.*

Garde nationale; garde municipale; logement des gens de guerre; enrôlement et recrutement; recherche des déserteurs et retardataires; délivrance des mandats de paiement pour les officiers réformés, et des certificats de vie pour les membres de l'ordre royal de la légion d'honneur; enfin tout ce qui est relatif au service militaire.

DEUXIÈME DIVISION.

POLICE ADMINISTRATIVE.

M. De Comet, adjoint, *rue Monbazon*, n°. 27.

M. Chrétien jeune, *chef.*

Premier bureau.

Éclairage de la ville; enlèvement des boues et bourriers; établissements insalubres; prisons; grandes foires; foires et marchés; droit de placage; entreprise des vidanges; marché aux vins; marché aux chevaux; médecins, chirurgiens, pharmaciens, empiriques, remèdes secrets; cour d'assises (formation du jury); bourse et courtiers; vaccine; police du roulage; corps de garde; passage des poudres et salpêtres; élection pour le tribunal de commerce; asphyxiés et noyés; surveillance des poids et mesures; statistique industrielle et manufacturière; gardes-champêtres et du jardin public; polices du port et chantiers de construction.

Deuxième bureau.

M. Bertrand père, *chef.*

Boucherie et boulangerie; subsistances; for-

mation des mercuriales; réception, inscription, numérotage et taxe des marchands porteurs d'eau, cochers, charretiers, bouviers et voituriers de toute espèce; numérotage des maisons; surveillance de la garantie des matières d'or et d'argent; administration du poids public de la ville; dépôt des pompes et de tout ce qui est relatif aux incendies; élections et changements de domicile; recensement de la population; logement gratuit dans les bâtiments appartenant à la ville; secours accordés aux colons par le gouvernement; épizootie, état sanitaire de la ville; cimetières et inhumations; formation de la liste des électeurs; délivrance de certificats pour retirer des enfants de l'hospice des enfants trouvés.

Service extérieur. MM.

Bonfin, architecte du roi, *directeur du corps des pompiers.*
Béro, ingénieur voyer, 1^er^. *sous-directeur.*
Tissendié fils, inspecteur des pavés, 2^e^. *sous-directeur.*
Durand, ingénieur hydraulique, *sous-directeur honoraire.*
Roy, garde du dépôt des pompes de la première section, *à l'Hôtel de Ville.*
Lagarde, *idem* de la deuxième section, *rue des Glacières*, n. 1.
Chedez, *idem* de la troisième section, *à l'ancienne mairie du Nord, aux Chartrons.*
Fermat fils, *idem* de la quatrième section, *à l'église St. Michel.*

James,
Lacaze,
Ducasse,
Estor,
Blondeau,
} *Appariteurs de police.*

Oliveau, *artiste vétérinaire.*
Hyver, *inspecteur du cimetière.*

Etablissements des boîtes fumigatoires pour rappeler les noyés à la vie.

Ces boîtes sont au nombre de cinq; elles sont confiées à cinq pharmaciens, et déposées, la première, aux Chartrons, dans le bureau de l'octroi, situé en face de rue Borie; la seconde, chez M. Latour, *pharmacien*, façade des Chartrons, n. 26; la troisième, chez M. Guimard, *pharmacien*, quai de Royan, n. 153; la quatrième, chez M. Lartigue, *pharmacien*, fossés de Bourgogne, n. 60; et la cinquième, chez M. Lacoste, *pharmacien*, quai de la Grave.

Membres de la commission. MM.

Archbold et Saincric, *médecins;* Boutin, Bonal et Ychery, *chirurgiens;* Latour, Taillefer, Guimard, Lartigue et Lacoste, *pharmaciens chargés des boîtes.*

TROISIÈME DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS.

M. Lucadou, adjoint, *rue Maucoudinat,* n°. 17.
MM. Pécherie, *chef.*
Belisle-Désarnault, *sous-chef.*
De Léglise et Theulon, *expéditionnaires.*

Alignements; plan général de la ville; dépôt des cartes et plans; autorisations pour réparations et reconstructions sur la voie publique; nivellement et pavage des rues et places; droits de voirie; réparation et entretien des chemins vicinaux; recurement des rivières et

desséchement des marais ; construction et entretien des fontaines, des machines hydrauliques, des ponts et aquéducs, des promenades et jardins publics, et de tous les établissements à la charge de la ville; délestage des navires, et exécution de toutes les mesures relatives à la police du port, de la rade et des passages de rivières.

Service extérieur. MM.

Poitevin, *ingénieur de la ville.*
Durand, *ingénieur hydraulique.*
Béro, *ingénieur voyer.*
Tissendié, *inspecteur des pavés.*
Brunet, *conducteur des travaux.*
Lafosse, *piqueur.*
Malivert, *gardien des dépôts des matériaux de la ville.*

QUATRIÈME DIVISION.

FINANCES MUNICIPALES ET CONTRIBUTIONS. MM.

M. Chalu ✲, membre du conseil municipal, *délégué pour les finances et octroi.*

MM. Deymié aîné, *chef de la division.*
Maureuil, *sous-chef.*
Fleurot, *commis principal.*
De Mondenard (Étienne), *commis.*

Liquidation de l'arriéré dû par la ville; budget annuel des recettes et des dépenses municipales ; régie de l'octroi, son organisation et la surveillance de tous ses services; baux à loyer des propriétés communales; enfin tout ce qui est relatif aux recettes et dépenses communales.

CONTRIBUTIONS.

Ce bureau est divisé en deux sections.

M. De Vaulx, adjoint, *rue Sainte-Eulalie*, n. 23.

MM. Forastié père, *chef de la première section.*
Descas père, *idem de la seconde section.*
Descas fils, *commis.*

Présentation, convocation et présidence des commisssaires-répartiteurs; travaux de recensement, d'évaluation, de division de cotes; tenue du livre des mutations; avis sur les états de vacance; vérification et arrêté des matrices de rôles; classement des fabricants et manufacturiers; publication et transmission des rôles; signature des formules et tenue du registre des patentes; surveillance des agents de la perception; vérification des rôles et arrêté des journaux de recette; examen et suite des demandes d'ordre de force armée contre les contribuables en retard; *visa* des contraintes avant leur exécution, et taxes de frais; avis sur les pétitions adressées au Préfet en dégrèvement ou décharge; certificats d'indigence, de gêne, d'exemption de frais, etc.; publication des ordonnances collectives; *visa* des ordonnances individuelles; vérifications d'émargements; tout ce qui concerne les contributions directes, ordinaires, extraordinaires, spéciales ou locales; concours ou iuspection de l'autorité municipale, relativement à la perception des contributions indirectes.

Achèvement et mise en activité du cadastre parcellaire; expertise de toutes les propriétés comprises dans la ville, et formation de la nouvelle matrice cadastrale.

CONSEIL MUNICIPAL.

Ce conseil est composé de trente membres, indépendamment du Maire, qui le préside.

M. le V^te^. du Hamel (O. ✲), maire, *président.*

Membres du Conseil. MM.

Balguerie junior ✲, *place du Champ de Mars*, n. 7.
Nairac (J. B.), *rue des Menuts*, n. 44.
Castaignet ✲, *rue du Cahernan*, n. 45.
Emérigon (O. ✲), *rue Judaïque en ville*, n. 12.
Cabarrus ✲, *rue St. Dominique*, n. 6.
Archbold, *rue du Mirail*, n. 7.
Roullet ✲, *rue des Palanques*, n. 12.
Guestier (D.) ✲, *pavé des Chartrons*, n. 15.
Desèze (Victor) ✲, *rue des Remparts*, n. 55.
Mathieu ✲, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10.
De Marbotin, *rue Judaïque, en ville*, n. 30.
Maillères fils, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 19.
Gergerès, *place Rohan*, n. 9.
Gautier (J. E.) (O. ✲), *cours du Douze Mars, maison Gobineau.*
Desfourniel ✲, *rue de la Grande Taupe*, n. 28.
Didier-Béchade ✲, *allées de Tourny*, n. 10.
De Villeneuve-Durfort, *fossés des Tanneurs*, n. 18 *bis.*
Chalu ✲, *rue des Treilles*, n. 2.
Maurice de Sentout ✲, *rue des Petits Carmes*, n. 1.
Sarget ✲, *fossés de l'Intendance*, n. 61.
Brown (J. L.), *cours du Jardin Public*, n. 66.
Degrange-Touzin, *rue des Trois Conils*, n. 3.
Dudevant (L.), *rue des Menuts*, n. 45.
De Pichon-Longueville (Albert), *rue Castillon*, n. 11.
Marquis de Bryas ✲, *ptace Fondaudège*, n. 10.

Dussumier-Latour ✲, *allées de Tourny*, n. 31.
Ravez fils, *rue du Loup*, n. 39.
Dupouy (J.), *façade des Chartrons*, n. 12.
Maccarthy fils, *rue Borie*, n. 24.
N.....

Secrétaire du Conseil, M. Chalu.
Secrétaire externe, M. de Mondenard ✲, *secrétaire de la ville.*

CONSEIL DE JURISPRUDENCE DE LA VILLE. MM.

Roullet ✲, *avocat plaidant de la ville,* } *Membres*
Gergerès, *avocat,* } *du Conseil*
Degrange-Touzin, *idem,* } *municipal.*
N....., *suppléant de l'avocat plaidant.*
Mathieu ✲, *notaire de la ville.*
Raffet, *avoué de la ville.*

CAISSE MUNICIPALE. MM.

Maitre (Louis) ✲, trésorier de la ville, *cours de Tourny*, n. 35.
Campastrucq (Joseph), caissier, *grande rue Saint-Jean*, n. 23.

Le bureau est à l'Hôtel de Ville.

COMMISSAIRES DE POLICE.

1^er^. *Arrondissement, dit* de Bacalan.

M. Mallartic, *façade des Chartrons*, n. 127.

CIRCONSCRIPTION.

A partir du quai des Chartrons, par la rue Bareyre, le chemin du Roi, la rue Lagrange, l'allée Boutaut, la jale de Blanquefort, le bord

du fleuve, les quais de Bacalan et des Chartrons, jusqu'au point de départ.

2e. *Arrondissement, dit* des Chartrons.

M. Olivier aîné, *rue Laroche.*

CIRCONSCRIPTION.

A partir de l'allée Boutaut, par les rues Lagrange, Lechapelier, Méry, le fossé ou ruisseau qui traverse les propriétés de MM. Birot et Lamainière, jusqu'à la rue de la Seppe, les rues la Seppe, Passepeyre, Labotière, allée des Noyers, la grande avenue du Jardin Public, le pavé des Chartrons, la rue Bareyre, le Chemin du Roi, la rue Lagrange, jusqu'au point de départ.

3e. *Arrondissement, dit* du Grand-Théâtre.

M. Courrèges ✲, *rue Fondaudège*, n. 61.

CIRCONSCRIPTION.

A partir du pavé des Chartrons, par les cours du Jardin Public et de Tourny, les fossés de l'Intendance et du Chapeau-Rouge, place du Chapeau-Rouge, quai du Château-Trompette, le pavé des Chartrons, jusqu'au point de départ.

4e. *Arrondissement, dit* du Palais Galien.

M. Lamarle, *rue Mondenard*, n. 57.

CIRCONSCRIPTION.

A partir du cours du Jardin Public, par la grande avenue du Jardin Public, les rues allée des Noyers et Croix de Seguey, chemin du Cossu, des Morts, rue Terre-Nègre, le petit chemin de Bel-Orme, la rue de la Commune, le chemin de la Croix Blanche, rue Capdeville, place du Pradeau, allées d'Amour, grande rue

St. Seurin, place Dauphine, cours de Tourny et du Jardin public, jusqu'au point de départ.

5e. *Arrondissement, dit* de la Bourse.

M. Chrétien aîné, *rue Traversière Saint-Pierre*, n. 4.

CIRCONSCRIPTION.

A partir des fossés du Chapeau-Rouge, par les rues Ste. Catherine, Porte-Dijeaux, Castillon, Judaïque, Porte-Basse, des Trois Canards, du Mû, Poitevine, place du Palais, porte du Cailleau, les quais Bourgogne et de la Douane, places Royale et du Chapeau-Rouge, fossés du Chapeau-Rouge, jusqu'au point de départ.

6e. *Arrondissement, dit* de la Cathédrale.

M. Olivier jeune, *rue St. Paul en ville*, n. 7.

CIRCONSCRIPTION.

A partir de la rue Ste. Catherine, par les fossés de l'Intendance, la place Dauphine, la rue Judaïque St. Seurin, les allées d'Amour, place du Pradeau, rue Capdeville, chemins de la Croix Blanche et de Cauderan, la rue Marseille, ruette de Chevalier, rue St. Pierre, chemins de Mérignac et du Pont Cassé, le ruisseau de la Devèze, jusqu'au prolongement de la rue Belleville, le prolongement de la rue Belleville, jusqu'à celui de la rue Couturier, les rues Couturier, d'Albret, place Rohan, rues du Peugue, des Mottes, Porte-Basse, Judaïque, Castillon, Porte-Dijeaux, Ste. Catherine, jusqu'au point de départ.

7^e^. *Arrondissement, dit* de la Tour de l'Horloge.

M. Mazeau, *place Berri*, n. 1.

CIRCONSCRIPTION.

A partir de la porte du Cailleau, par le quai Bourgogne, la place et les fossés du même nom, les fossés de St. Eloi, ceux de l'Hôtel de Ville et des Carmes, les rues Ste. Eulalie et Berri, chemin de St. Genès, ruette Ségur, le chemin de Pessac, jusqu'à la ruette d'Artiguemalle, les ruettes d'Artiguemalle, de Berliquet, de Barade, des Carmes, le chemin de Lucey, la charmille de M. Brogstède, le chemin d'Arlac, le bourg de Lévi, le chemin du Tondut à Bordeaux, les ruettes des Caussous, de Gernon, le chemin de Gernon, celui du Pont Cassé, le ruisseau de la Devèze, jusqu'au prolongement de la rue Belleville jusqu'à celui de la rue Couturier, les rues Couturier et d'Albret, la place Rohan, les rues du Peugue, des Mottes, des Trois Canards, du Mû, Poitevine, la place du Palais, la porte du Cailleau, jusqu'au point de départ.

8^e^. *Arrondissement, dit* de l'Hôtel de Ville.

M. Lelong, *rue des Petites Carmélites*, n. 47.

CIRCONSCRIPTION.

A partir des fossés de l'Hôtel de Ville, par les rues Bouhaut et d'Aquitaine, jusqu'au prolongement de la rue des Incurables, la rue des Incurables, les place et porte des Capucins, les rues Marbotin et Française, place et rue de la Monnoie, quais de la Monnoie et de la Grave, les fossés Bourgogne, St. Eloi et de l'Hôtel de Ville, jusqu'au point de départ.

9e. *Arrondissement, dit* du Cours d'Aquitaine.

M. Candau, *rue des Carmes*, n. 31.

CIRCONSCRIPTION.

A partir de la rue Bouhaut, par les fossés des Carmes, les rue et place Ste. Eulalie, rue Berri, le chemin de St. Genès, rue du Luc, le chemin de Caudères jusqu'au Sablona, la grande route de Toulouse, les places d'Aquitaine, rues d'Aquitaine et Bouhaut, jusqu'au point de départ.

10e. *Arrondissement, dit* du Fort Louis.

M. J. B. Mazens, *rue du Mirail*, n. 22.

CIRCONSCRIPTION.

A partir de la rue de la Monnoie, par les quais de Ste. Croix et de Paludatte, jusqu'au pont de Brienne, du pont de Brienne, le long de l'estey Majou et du ruisseau d'Ars, jusqu'au pont du même nom, situé sur la grande route de Toulouse, la grande route de Toulouse, la place d'Aquitaine, jusqu'au prolongement de la rue des Incurables, la rue des Incurables, les place et porte des Capucins, les rues Marbotin et Française, les place et rue de la Monnoie, jusqu'au point de départ.

NOTA. MM. les Commissaires de police remplissent alternativement les fonctions de commissaire du Roi près le tribunal de police municipale; ils font aussi, chacun à son tour, une permanence de vingt-quatre heures à l'Hôtel de Ville.

Bureau de permanence.

Tous les objets relatifs à la police journalière;

légalisation des signatures des commissaires de police.

M. Blanchard, *secrétaire.*

GARDE MUNICIPALE.

MM. Castera, *capitaine-commandant.*
Monnier, *capitaine de la garde à pied.*
Corbière, *lieutenant idem.*
De Gombaud, *lieutenant de la garde à cheval.*

Trompettes de la ville.

Taboulot, *premier trompette.*
Grenier, *second idem.*

DÉPOT DES VÉNÉRIENS

ET DES FILLES PUBLIQUES.

Cet établissement est situé grande rue Saint-Jean, dans le local du ci-devant Guet à cheval.

Il est entretenu aux frais de la ville, et placé sous l'inspection d'un conseil spécial, composé de Messieurs :

Le vicomte du Hamel (O. ✲), maire, *président.*
De Baritault ✲, adjoint de maire, *vice-président.*

Didier Béchade ✲,
Chalu ✲,
Balguerie junior ✲,
} *Membres du conseil municipal.*

Cambon, *secrétaire.*
Lévêque, *aumônier.*
Boulla, *médecin.*
Sicard, *chirurgien.*
Loche, *pharmacien.*
Marès, *concierge.*

HOSPICES DU DÉPARTEMENT
ET ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ.

ARRONDISSEMENT DE BLAYE.

Blaye a un hôpital à la fois civil et militaire, où les malades sont soignés par six dames de la charité attachées à cet hospice. Les produits de l'octroi forment son revenu principal. La commission administrative est composée de

MM. de Beaupoil Saint-Aulaire, maire, *président;* Chéri (Fidel), Olière, Meingot, David, Duranteau, *administrateurs;* Bellou fils, *secrétaire;* Redeuilh fils, *trésorier.*

Il y a quatre bureaux de bienfaisance; un à Blaye, l'autre à Bourg, le troisième à Saint-Ciers-Lalande, et le quatrième à Saint-Savin.

M. le Sous-Préfet de cet arrondissement a fait établir un bureau de vaccine; les enfants des familles indigentes y sont vaccinés gratuitement.

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE.

Il possède deux hôpitaux, l'un à Libourne, et l'autre à Sainte-Foy; celui de Libourne est civil et militaire; celui de Sainte-Foy est purement civil.

Hospice de Libourne.

MM. Dufau (Aug.), maire, *président;* Malescot (J.), Fourcaud (J. L.), Giraud (P.), Chaperon (A.), Belliquet (A.), *administrateurs;* Gary (P. A.), *trésorier.*

Hospice de Sainte-Foy.

MM. Bouny (P.), maire, *président;* Brejou (F.), Chanaud (F. E.), Faure (P.), Rivoire (M.), Lagarde (L.), *administrateurs;* Jacquemard, *trésorier.*

Il y a aussi dix bureaux de bienfaisance, un dans chaque chef-lieu de canton, et le dixième à Saint-Émilion.

ARRONDISSEMENT DE LA RÉOLE.

Il y a trois hôpitaux civils et militaires. Les villes de St. Macaire, la Réole et Monségur les possèdent.

Hospice de la Réole.

MM. Soubiroux (Jean), maire, *président;* Merle, Doucet, Cheylard, Desloux, Dumoulin, *administrateurs;* Petiteau, *trésorier.*

Hospice de Monségur.

MM. Bourgoing, maire, *président;* Robert, Guerre, Séré (Marc-Antoine), Dupin-Feuillade, Duguit, *administrateurs;* Ruffe, *trésorier.*

Hospice de St. Macaire.

MM. Gibert (Ch.), maire, *président;* Vignau, Ferbos, Colas aîné, Marquille aîné, N....., *administrateurs;* Mounereau, *trésorier.*

ARRONDISSEMENT DE BAZAS.

Les deux hospices de cet arrondissement sont établis, l'un à Bazas et l'autre à Langon. Chaque canton a un bureau de bienfaisance.

Hospice de Bazas.

MM. Jacques Delpech de Montfort ✲, maire, *président;* Servière, Saint-Espès Lescot, Bequet, Polh aîné (J.), Dupeyré, *administrateurs;* Habert, *trésorier.*

Hospice de Langon.

MM. Lamonde (Pierre), maire, *président;* Labrousse, Vigneaux (Jean), Dastouet (Jean), Théry, Amé, *administrateurs;* Mallac, *trésorier.*

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX.

Hospice de Cadillac.

MM. Carpentey, maire, *président;* Dubosq, Vernier, Lataste fils, Bonnefous, Meydieu, *administrateurs;* Sauvage fils, *trésorier.*

HOSPICES DE BORDEAUX.

Bordeaux possède quatre hôpitaux et deux hospices civils. Ces établissements sont dirigés par une commission administrative.

M. le Maire de Bordeaux, *président.*

M. Desfourniel ✲, *vice-président, rue de la Grande Taupe*, n. 28.

Administrateurs. MM.

Fabre, *rue des Bouviers*, n. 6.

Ravez, chevalier des ordres du roi, (G. ✲), *rue du Loup*, n. 39.

Paul Portal ✲, *place de la Comédie*, n. 3.

Didier-Béchade ✲, *allées de Tourny*, n. 10.

Sarget ✲, *rue de l'Intendance*, n. 61.

Duprat ✲, *rue du Peugue*, n. 4.

Administrateur honoraire.

M. H. Vignes ✲, *rue du Palais Galien*, n. 85.

Administration générale. MM.

J. B. Pelauque, secrétaire en chef, *rue Trésorerie St. Seurin*, n. 99.

Dupin, receveur, *rue Judaïque en ville*, n. 29.

Direction générale.

M. Joseph Peïre, directeur général, agent comptable, *rue Saint-Siméon*, n. 10.

DIVISION DU TRAVAIL.

Contentieux.

L'un des administrateurs est chargé de tout

ce qui concerne le contentieux des hospices, auprès desquels sont placés en outre un comité consultatif et un conseil.

M. Duprat ✲, administrateur, *commissaire du contentieux.*

Comité consultatif.

MM. Degrange-Touzin, Grangeneuve jeune, N....., *avocats.*

Conseil des hospices. MM.

Lainé, commandeur de l'ordre du St. Esprit, (C. ✲), *avocat.*
Mathieu ✲, *notaire.*
N....., *avoué.*

Comptabilité. MM.

Sarget ✲, administrateur, *ordonnateur général.*
Lacroix, *contrôleur.*

Travaux.

M. Benouville, *architecte.*

Approvisionnements. MM.

Fabre, P. Portal ✲, Sarget ✲, administrateurs, *chargés des diverses parties des approvisionnements.*

DIRECTION PARTICULIÈRE DE CHAQUE HOSPICE.

Chacun de ces établissements est placé sous la surveillance immédiate de l'un des membres de la commission administrative.

HÔPITAL SAINT-ANDRÉ.

M. Fabre, administrateur, *commissaire.*

On y reçoit tous les malades, excepté les vénériens.

Cet hospice est dirigé par des sœurs de la charité.

Médecins.

MM. Capelle, Dutrouilh ✲, Leymonnerie, Mabit.

Médecin honoraire.

M. Desèze ✲.

Chirurgiens opérants. MM.

Brulatour, *chirurgien en chef.*
Canihac, *chirurgien en chef adjoint.*
Pujos, *chirurgien chef interne.*
Bardon, *chirurgien herniaire.*
Liber père, *chirurgien dentiste.*
Liber fils, *premier adjoint au dentiste.*
Vondhoren, *second idem.*

Chirurgiens consultants.

MM. Gouteyron, Guérin père, Ducastaing, Guérin fils, Rodolosse.

HOSPICE DES ENFANTS TROUVÉS.

M. Didier-Béchade ✲, administrateur, *commissaire.*

Cet établissement est le dépôt des enfants exposés et abandonnés ; on y admet aussi les orphelins indigents de la commune. Il est dirigé à l'intérieur par des sœurs de St. Vincent de Paule.

Direction extérieure et bureau des nourrices. MM.

Lapeyre, *sous-directeur.*
Bardon, *commis principal.*
Lamothe, *médecin.*
Gintrac, *médecin adjoint.*
Ychery et Levieux, *chirurgiens.*

HÔPITAL DES INCURABLES.

M. P. Portal ✲, administrateur, *commissaire.*

Cet hospice est destiné à recevoir cent neuf individus des deux sexes. Il est dirigé par des sœurs de la charité de St. Vincent de Paule.

Médecins. MM.

Archbold, *médecin en chef honoraire.*
Anthony, *médecin adjoint.*

Chirurgiens. MM.

Gouteyron, *chirurgien en chef honoraire.*
Dupouy, *chirurgien interne.*

HÔPITAL DE MATERNITÉ.

M. Duprat ✲, administrateur, *commissaire.*

Cet hospice est destiné à recevoir des femmes enceintes parvenues au neuvième mois de leur grossesse.

On y fait des cours d'accouchement pratique.

M. Lapeyre, directeur, *à l'hospice.*
M^lle^. Dupuch, *économe.*

Professeur d'accouchements.

M. Lapeyre, *rue des Incurables.*

HOSPICE DES VIEILLARDS.

M. Sarget ✲, administrateur, *commissaire.*

Cet hospice, destiné à recevoir cent quatre-vingt-onze vieillards des deux sexes, est dirigé par des sœurs de la charité de la congrégation de Nevers.

Médecins. MM.

De Saincric, *médecin honoraire.*
Pereyre, *médecin adjoint.*

Chirurgien.

M. Ychery.

HÔPITAL DES ALIÉNÉS.

M. Desfourniel ✲, administrateur, *commissaire.*

Cet hôpital, reconstruit en 1803, est destiné à recevoir les aliénés interdits.

Un local séparé et des loges particulières sont réservés pour les individus dont les familles peuvent payer la pension.

Les uns et les autres reçoivent dans cet établissement les soins que leur état exige, et sont soumis à un traitement méthodique, dont l'heureuse application obtient chaque jour de nouveaux succès.

Il est dirigé par des sœurs de la charité de la congrégation de Nevers.

Médecins. MM.

Révolat père ✲, *médecin en chef.*
Bourges ✲, *médecin adjoint.*

Chirurgiens. MM.

Durand, *chirurgien en chef.*
Azam, *chirurgien adjoint.*

Pharmacien.

M. Lartigue.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET CHIRURGIE DES HOSPICES.

Cette école, instituée par décret du 6 Juin 1807, est spécialement destinée à l'instruction des officiers de santé.

Les cours ont lieu à l'hopital Saint-André, aux jours et heures indiqués par les programmes dont la publication précède l'ouverture de chaque semestre.

Les étudiants prennent leurs inscriptions au secrétariat des hospices, *rue Judaïque en ville.*

Professeurs. MM.

Capelle.	Ducastaing.
Dutrouilh ✲.	Lapeyre.
Leymonnerie.	Mabit.

DÉPOT DE VACCIN,

Placé à l'Hospice des Enfants trouvés

Membres du Comité. MM.

Le préfet de la Gironde, *président.*
L'archevêque de Bordeaux.
Le premier président de la cour royale.
Le maire de Bordeaux.
L'administrateur des hospices chargé de la surveillance des enfants trouvés.
Desèze ✲, médecin, *recteur de l'université.*
Lamothe, médecin de l'hospice des Enfants trouvés, *vaccinateur.*
Gintrac, *adjoint.*
Capelle, Archbold, Leymonnerie, *médecins.*
Guérin, *chirurgien consultant.*
Guérin fils, *chirurgien-major.*

Arrondissement de Bordeaux.

M. Péraire.

Arrondissement de Blaye.

M. David.

Arrondissement de Libourne.

MM. Rallion, Salis, Douny.

Arrondissement de la Réole.

M. Lamothe.

Arrondissement de Bazas.

MM. Ardusset, Dupont, Laburthe.

Arrondissement de Lesparre.

M. Bordeyron.

MONT-DE-PIÉTÉ,

Rue du Mirail, n°. 40.

Cet établissement, créé au profit des hospices de Bordeaux, par arrêté du préfet du département de la Gironde, du 15 Fructidor an 9, confirmé par décret du 30 Juin 1806, a pour but de venir au secours de la classe indigente.

ADMINISTRATION. MM.

Le maire de Bordeaux, *président.*
N....., *vice-président.*

Administrateurs. MM.

P. Portal ✲, *place de la Comédie*, n. 3.
Mathieu ✲, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10.
Maillères, *rue Pont de la Mousque*, n. 14.
Desfourniel ✲, *rue de la Grande Taupe*, n. 28.
Gautier fils (O. ✲), *cours du Douze Mars*, n. 3.
Carayon-Latour ✲, *place Dauphine*, n. 29.
Fabre (L.), *rue des Bouviers*, n. 6.
Dupin, secrétaire de l'administration, *rue Judaïque en ville*, n. 29.
Mathieu ✲, notaire de l'établissement, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10.

Comité consultatif. MM.

Roullet ✲, *rue des Palanques*, n. 12.
Lacoste, *impasse des Argentiers*, n. 3.
Grangeneuve jeune, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10.

Direction. MM.

Dufaure de Lajarte ✠ ✲, *directeur, maison d'administration.*

H^te^. Grave, *inspecteur, rue Neuve de l'Intendance*, n. 5.

Monlun, *garde-magasin,* } *Maison d'administration.*
Pery, *caissier,* }

Roberjot, *commis de la direction, remplissant les fonctions de contrôleur.*

Commissaires-Priseurs. MM.

Barincou jeune, *rue Porte-Dijeaux*, n. 94.
Brouillet de l'Etang, *rue Neuve de l'Intendance*, n. 8.
Badin, *rue Ste. Catherine*, n. 5.

Commissionnaires. MM.

Soulhier aîné, *place Puypaulin*, n. 15.
P. Dufourq, *place Dauphine*, n. 46.
Cottineau, *rue Rouleau*, n. 56.
Faget, *cours de Tourny*, n. 12.
Jouve, *rue des Petites Carmélites*, n. 41.
Fournier, *rue du Plessis*, n. 10.
Moutard fils, *rue Pont-Long*, n. 89.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures du soir.

Les personnes qui se trouvent dans le cas d'emprunter sur nantissement, ne peuvent s'adresser pour cet objet, ailleurs qu'au Mont-de-Piété ou à ses commissionnaires, sans encourir la peine portée par la loi du 15 Pluviôse an 12, qui, outre l'amende contre les prêteurs, ordonne que les tribunaux prononceront, dans tous les cas, la confiscation des effets donnés en nantissement.

Les emprunteurs que des motifs de considé-

ration empêcheroient de se présenter dans les bureaux du Mont-de-Piété, et qui ne voudroient pas se servir de l'entremise des commissionnaires, pourront s'adresser au directeur, qui se chargera de faire consommer les opérations qu'ils auroient intérêt de tenir secrètes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE,

Créés par la loi du 7 Frimaire an 5, pour la distribution des secours à domicile.

VILLE DE BORDEAUX.

Par un arrêté de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, du 13 Décembre 1806, les bureaux de bienfaisance de la ville de Bordeaux ont reçu une nouvelle organisation, et sont composés comme suit :

BUREAU CENTRAL DE CHARITÉ,

Fossés de Ville, n. 3.

M. le Maire de Bordeaux, *président.*

Administrateurs. MM.

De Saget ✲, président de la cour royale, *rue du Temple*, n. 15.

Maillères, notaire, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 19.

Dowling père, négociant, *façade des Chartrons*, n. 88.

Guestier junior (fils de Daniel), *idem, pavé des Chartrons*, n. 13.

Delas, *idem, grande rue Saint-Jean*, n. 191.

Gautier père, *idem, administrateur honoraire, place de la Comédie*, n. 4.

Andrieu, receveur, *fossés Saint-Éloi*, n. 18.

Bonnin, *commis.*

Mathieu ✲, notaire de l'administration, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 10.
Rieutord, architecte, *rue des Carmélites*, n. 10.
Robert, *architecte adjoint.*

Bureau consultatif. MM.

Castex, Devès, Lacoste, Crangeneuve jeune, *avocats.*
Raffet, Duisabeau, *avoués.*
Poque, *huissier.*

BUREAU AUXILIAIRE DU 1^er^. ARRONDISSEMENT.

Administrateurs. MM.

Revors, *Chemin du Roi*, n. 68.
Jolis, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 99.
Drivet, curé de St. Martial, *rue Poyenne*, n. 16.
Martin, ministre du culte protestant, *rue Tourat*, n. 20.
Rozat, *propriétaire, rue Cornac*, n. 29.

Médecins et Chirurgiens. MM.

Carrié, *médecin, façade des Chartrons*, n. 54.
Monceau-Ducoudrai ✲, *id.*, *rue Doidi*, n. 36.
Roudier, *idem, façade des Chartrons*, n. 77.
Rozat, *idem, rue Cornac*, n. 29.
Bardon, *chirurgien herniaire.*

Maison de secours, rue Pomme d'Or.

Mesdames Pontard, *supérieure*; Michel, Corail, Mayer, Havret, *sœurs.*

BUREAU AUXILIAIRE DU 2^e^. ARRONDISSEMENT.

Administrateurs. MM.

Guilhem (Jean), *propriétaire.*
Pujalon, *rue Roland*, n. 26.
Rivière, notaire, *rue Jean-Jacques Rousseau*, n. 11.

Lévêque, *allées d'Amour*, n. 22.
Huguenin, *place de la Concorde*, n. 9.

Médecins et Chirurgiens. MM.

Conilh, *médecin, cours de Tourny*, n. 9.
Perrin, *idem, rue Sainte-Catherine*, n. 32.
Brulatour, *chirurgien, place du Champ de Mars*, n. 5.
Levacher de Boisville, *idem, rue Roland*, n. 23.
Bardon, *chirurgien herniaire.*

Maison de secours, rue des Religieuses.

Mesdames Demmomerot, *supérieure*; Victoire Azéma, Debord, Saint-Sardos, *sœurs.*

BUREAU AUXILIAIRE DU 3e. ARRONDISSEMENT.

Administrateurs. MM.

De Guyonnet, *rue des Treilles*, n. 3.
Ravez fils aîné, *rue du Loup*, n. 39.
Faugère, notaire, *rue Devise Ste. Catherine*, n. 9.
Cambon, *rue Monméjean*, n. 8.
Blumerel (J.), *rue Sainte-Catherine*, n. 42.

Médecins et Chirurgiens. MM.

Anthony aîné, *médecin, rue des Trois Chandeliers*, n. 6.
Archbold jeune, *idem, rue Saint-James*, n. 6.
Soulé, *fossés des Tanneurs*, n. 9.
Dubreuilh, *idem, rue du Grand Cancera*, n. 20.
Doumeing, *idem, rue Arnaud Miqueu*, n. 6.
Bardon, *chirurgien herniaire.*

Maison de secours, rue Ste. Jemme.

Mesdames Dutrévoux, *supérieure*; Gaye, Saint-Gés, Mazin, Germain, *sœurs.*

BUREAU AUXILIAIRE DU 4e. ARRONDISSEMENT.

Administrateurs. MM

Tardieu (J. B.), *fossés de Bourgogne*, n. 44.

Casse-Bigeon (J. L.), *Marché aux Veaux*, n. 5.
Arnauzan (Marc), *fossés Saint-Eloi*, n. 39.
Prevost, *rue Saint-James*, n. 6.
Lousteau aîné (P.), *rue du Pont St. Jean*, n. 34.

Médecins et Chirurgiens. MM.

Dupont, *médecin, rue des Ayres*, n. 23.
Barres fils, *idem adjoint, rue du Cahernan*, n. 39.
Jonquère, *chirurgien, au Tondut.*
Barres père, *idem, rue du Cahernan*, n. 39.
Catherineau, *rue Bouquière*, n. 43.
Bardon, *chirurgien herniaire.*

Maison de secours, rue Ste. Eulalie.

Mesdames Lucot, *supérieure*; Mélanie Figarède, Grandin, Batté, Guillaume, *sœurs.*

BUREAU AUXILIAIRE DU 5e. ARRONDISSEMENT.

Administrateurs. MM.

Lafaye jeune (P.), *fossés Bourgogne*, n. 19.
Andron, *rue des Truies*, n. 1.
Abadie (J.), *quai de la Monnoie*, n. 31.
Bazanac (R.), *rue Poudiot*, n. 7.
Moulinié aîné, *rue Sainte-Croix.*

Médecins et Chirurgiens. MM.

Gergerès (Lucien), *médecin*, *rue Arnaud-Miqueu*, n. 6.
Mestivier, *idem, r. des Petites Carmélites*, n. 46.
Saint-Martin, *chirurgien, rue Lalande*, n. 61.
Bertet, *idem, rue des Petites Carmélites*, n. 47.
Bardon, *chirurgien herniaire.*

Maison de secours, rue Augustine.

Mesdames Tachard, *supérieure*; Feuilhés, Perrier, Naud, Henry, Baudry, *sœurs.*

BUREAU AUXILIAIRE DU 6e. ARRONDISSEMENT.

Administrateurs. MM.

Dufourq (Valentin), *rue de la Monnoie*, n. 18.

Rivière (J. B.), *rue Carpenteyre*, n. 58.
Bazanac (Petiton), *quai de la Monnoie*, n. 22.
Pichon, *rue Carpenteyre Saint-Michel*, n. 61.
Moreau, *grande rue Saint-Jean*, n. 56.

Médecins et Chirurgiens. MM.

Grousset, *médecin, rue de la Monnoie*, n. 29.
Labayle, *idem adjoint, rue Renière*, n. 14.
Ychery, *chirurgien, rue du Portail*, n. 21.
Villemur neveu, *idem, rue Renière*, n. 66.
Chansarel fils, *idem, rue Sainte-Eulalie*, n. 6.
Bardon, *chirurgien herniaire.*

Maison de secours, rue Planterose.

Mesdames Bergeron, *supérieure;* Billiard, Dougados, Barba, Hospied, *sœurs.*

Par délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux, les écoles ouvertes gratuitement aux petites filles pauvres dans les maisons privées de bienfaisance, dirigées par des dames, ont été placées sous l'autorité du Bureau central de charité, en ce qui concerne le personnel et le matériel de ces écoles.

Ces estimables et utiles associations sont au nombre de cinq; savoir:

Maison dite de Réunion de Bienfaisance, *rue Pradeau, près St. Seurin.*
Maison des Dames de la Foi, *rue Judaïque en ville.*
Maison des Ursulines, *à l'ancienne Monnoie.*
Maison du Sacré Cœur, *rue Lalande.*
Succursale du Sacré Cœur, *place Picard.*

Le Bureau central tient ses séances hebdomadaires fossés de Ville, n°. 3, où ses bureaux sont établis. Ce bureau et les bureaux auxi-

liaires nomment tous les trois mois un vice-président.

Les sœurs de la Charité sont chargées de l'assistance des pauvres de leurs arrondissements, sous la surveillance du Bureau central et des bureaux auxiliaires. Ces derniers sont chargés spécialement de constater et faire connoître au Bureau central la situation et les besoins des indigents domiciliés.

Quatre fois par an, il y a assemblée générale, où les membres des bureaux auxiliaires sont appelés pour donner leurs idées sur les améliorations à faire dans la distribution des secours, et pour rendre compte de la situation de leurs arrondissements.

Les demandes de secours doivent être adressées directement aux bureaux auxiliaires de charité.

SOCIÉTÉS

DE LA CHARITÉ MATERNELLE DU ROYAUME.

Son Altesse Royale Mme. LA DAUPHINE, *protectrice et présidente.*
Mme. la marquise de Pastoret, *vice-présidente.*

Société de la Charité maternelle de Bordeaux.

Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, *président du conseil général des bienfaiteurs, et membre honoraire du conseil d'administration.*
M. le Préfet de la Gironde, *idem.*
M. le Maire de Bordeaux, *idem.*

Conseil d'administration.

Mme. la Vicomtesse du Hamel, *présidente.*
Mme. de Lafaye, *vice-présidente.*

Dames administrantes. Mesdames :

La Baronne d'Haussez.	Alexandre.
Forcade, *née* Bellisle.	Dasque, *née* Defos.
Ravez, *née* Deleyre.	Courau (A.).
Veuve Hache.	Gautier, *née* Dulamon.
Candau, *née* Perrens.	Castillon, *née* Cadefer.

Conseillers. MM.

Petit, *orfèvre.*
Jones (Jona), *négociant.*
Martin, *ministre du culte protestant.*
Gressier aîné ✲, *négociant.*
Dowling, *idem.*
Berreterot, *curé de Saint-Louis.*
Lartigue, *pharmacien, fossés de Bourgogne,* n. 60.
Curtius fils, *négociant.*
Maillères, notaire, *trésorier, rue du Chapeau-Rouge,* n. 19.
Capelle, docteur médecin, *secrétaire, rue Entre deux Murs,* n. 5.

ASSOCIATION PATERNELLE

Des chevaliers de l'ordre royal et militaire de St. Louis, formée de l'agrément de Sa Majesté, *sous la protection spéciale de S. A. R. M^me^.* la Dauphine, *et constituée par ordonnance du Roi, en date du* 19 *Février* 1823.

Présidents. MM.

Le marquis de Gontaut-Biron.
N.....

Comité du département de la Gironde. MM.

Le comte Maxime de Puységur, *président.*
Le baron d'Alméras, *président honoraire.*
Le chevalier de Gombault (F.), *trésorier.*
Dufaure de Lajarte, *trésorier-adjoint.*
Le chevalier Bergevin, *secrétaire.*

Le baron de Rayne.
Le chevalier de Castelnau.
Le vicomte de Gourgue.
Le vicomte de Verthamon.
Le comte de Mellet.

Membres de l'association. MM.

De Lacroix.
Le B^on^. de Montesquieu
Le V^te^. de St. Eugène.
De Cassaigne Blésignac
De Massip.
Le C^te^. A. de Lur-Saluces.
Le V^te^. de Lagrandière.
De Goisson.
Laporte-Beaumont.
Le Ch^er^. d'Arliguie.
Dormoy.
Gourdet.
Le C^te^. de Bonsol.
Le Ch^er^. de Bonsol.
Le C^te^. de Menon.
Delas-Coulomb aîné.
De Baylle.
De Saint-Mézard.
Saint-Marc Uzard.
Le C^te^. de Ségur-Montagne.
De Laborie.
Le Ch^er^. de Marbotin.
Le Ch^er^. de Mirambet.

ADMINISTRATION DE LA MARINE DE BORDEAUX.

M. Bergevin ✠ (O. ✲), commissaire général, *au port et sous-arrondissement de Bordeaux.*

Administration. MM.

Gauthier, commis principal, *chef du secrétariat.*
De Laborde ✠ ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur du port.*
De Lagatinerie ✠ ✲, commissaire de la marine, *chargé des classes et armements.*
Sommereau, sous-commissaire, *chargé des fonds, revues et hôpitaux.*
Besnard, *sous-commissaire, chargé des approvisionnements, chantiers et ateliers.*
Lemaire, sous-garde-magasin, *à Bacalan.*

Monneret (Édouard), *commis principal.*

Delcasse,
Galaveaux de Vic,
Balat,
} *Commis de première classe.*

Legros,
Gaudran,
Ozé,
} *Commis de deuxième classe.*

Jollivel ✲, trésorier des invalides, *rue Fondaudège*, n. 6.

Molier ✲, payeur du département, *chargé d'acquitter les dépenses de la marine, rue Roland*, n. 28.

Wiotte, ingénieur en chef des ponts et chaussées, *chargé des travaux maritimes.*

Lancelin, profess. d'hydrographie, *à Bordeaux.*

Burgade, *idem, à Libourne.*

Contrôle de la Marine. MM.

Vallombreuse ✲, *sous-contrôleur de première classe.*

A. Haurice, *commis de première classe.*

Vallombreuse fils, *idem de deuxième classe.*

Direction des Subsistances. MM.

De Couffon-Kerdellech ✲, *directeur.*

Laugaudin, *garde-magasin.*

Simon, *chef de comptabilité.*

Cocault-Duverger, *sous-garde-magasin.*

Ravesies, *commis de première classe.*

Hébert, *idem de deuxième classe.*

Nodel, *commis entretenu.*

Inscription maritime. MM.

Rimbert, commissaire, *au quartier de Toulouse.*

Carré, *idem, à Langon.*

Hamelin, *idem, à Pauillac.*

Bibard, *idem, à Blaye.*

De Borsay, *idem, à Libourne.*

De Serre, commissaire, *à Cazères.*
Brun, *idem, à Bergerac.*
Grivel, *idem, à Agen.*
Bouyer, *idem* de première classe, *à Montauban.*
Barry, *idem, à Souillac.*
Meunier, *idem, à Cahors.*
Verrière, *idem, à la Teste.*
Lambert, *idem, à Villeneuve sur Lot.*

Commission chargée de l'examen des officiers de santé destinés pour les voyages de long cours, et des coffres de médicaments. MM.

Grousset, médecin. *rue de la Monnoie*, n. 29.
Lafaye, chirurgien, *rue du Loup*, n. 35.
Loze, pharmacien, *cours de l'Intendance*, n. 21.

Elle se réunit au Bureau des Classes, les mardi, jeudi et samedi, à midi.

CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

MM. Wittfooth, consul général de Russie, *cours de Tourny*, n. 65.
Henri Scott, consul d'Angleterre, *cours du Jardin Public*, n. 62.
Bell, vice-consul, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 50.
De Bethman, consul de S. M. l'empereur d'Autriche, *façade des Chartrons*, n. 98.
De Ferrari y Santa-Cruz, consul d'Espagne, *rue du Parlement Sainte-Catherine*, n. 31.
Ducot (Et.), vice-cousul, *r. Porte-Dijeaux*, n. 7.
Delbruck, consul de Prusse, *façade des Chartrons*, n. 45.
Hesse, vice-agent, *idem*, n. 82.
Pettersen, consul de Suède et de Norwège, *pavé des Chartrons*, n. 2.

Von-Hemert (Isaac), consul de Danemarck, *façade des Chartrons*, n. 65.
Von-Hemert (Guillaume), vice-consul, *idem*.
Albrecht, consul de Saxe, *façade des Chartrons*, n. 45.
Albrecht fils, vice-consul, *idem*.
Southard, consul général de S. M. le roi de Sardaigne, *idem*, n. 118.
N....., consul général de Portugal.
Le baron de Sulzert-Ward, consul de Bavière, *pavé des Chartrons*, n. 11.
Hovy (H. N.) ✲, consul des Pays-Bas, *façade des Chartrons*, n. 102.
Strobel (Daniel), consul des Etats-Unis, *place Bardineau, hôtel Lisleferme*, n. 3.
Verdonnet, consul de Suisse, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 25.
Meillier (Aug.), vice-consul, *rue Roland*, n. 27.
Clossmann, consul de Bade, *rue Poyenne*, n. 1.
Clossmann fils, vice-consul, *façade des Chartrons*, n. 83.
Basse, consul de Mecklembourg-Schwerin, *idem*, n. 21.
Gaden, vice-consul, *idem*, n. 50.
Meyer (G. F.) neveu, consul de Hambourg, *rue Fénélon*, n. 2.
Schutte, consul de Bremen, *chemin du Roi*, n. 21.
Weltener aîné, consul de Lubeck, *rue Charron*, n. 22.
Weltner (Henri), vice-consul, *idem*.
Focke, consul d'Oldembourg, *pavé des Chartrons*, n. 16.
Ch. Reyher, consul de Saxe-Weymar, *rue Castillon*, n. 13.
Perot, consul de Hanovre, *place du Champ de Mars*, n. 6.

Dumoulin, vice-consul de Danemarck, des Etats-Unis, des Pays-Bas et d'Espagne, *à Royan.*

PORT DE BORDEAUX.

Officiers du port de Bordeaux. MM.

Montaut ✠, capitaine de 1re. classe, *rue Devise St. Pierre*, n. 17.

Le chevalier Danglars ✠, copitaine de vaisseau en retraite, capitaine de 2e. classe, *impasse Hustin*, n. 3.

Roux (Jean), lieutenant de 1re. classe, *rue du Palais Galien*, n. 106.

Lartigue (Pierre), *idem*, *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 54.

Les officiers du port sont chargés de tous les mouvements du port et de la rade, et notamment du lestage et délestage. Leurs fonctions sont déterminées par le décret du 10 Mars 1807. Leur bureau se tient à l'hôtel de la Bourse.

Lestage et délestage.

Les capitaines des navires qui viennent mouiller dans le port de Bordeaux, sont tenus, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, de faire la déclaration de la qualité et de la quantité de lest qu'ils ont à leur bord.

CORPS ROYAL

DES PONTS ET CHAUSSÉES.

M. Becquey (C. ✠), conseiller d'état, directeur général des ponts et chaussées et des mines, de la navigation intérieure, phares et fanaux, et lignes télégraphiques, *à Paris.*

DIXIÈME INSPECTION.

Elle comprend les départements de la Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Hautes et Basses Pyrénées.

M. Deschamps (O. ✲), inspecteur général, directeur des travaux des ponts de Bordeaux et de Libourne, et de la route d'Espagne par Bayonne, *à Bordeaux, rue Tronqueyre*, n. 15.

SERVICE DU DÉPARTEMENT.

M. Wiotte, ingénieur en chef, *rue du Palais-Galien*, n. 27.

Ingénieurs ordinaires. MM.

Saint-Aubin, *rue Sainte-Catherine*, n. 31.
Thénard, *rue Poudiot*, n. 6.
Martin, *à Langon.*

Par un arrêté de M. le Préfet, en date du 13 Messidor an 12, approuvé par le ministre de l'intérieur, il est défendu à tout propriétaire de maisons, jardins ou autres héritages, sur les bords des grandes routes, ou dans les traverses des villes et villages qui font partie de ces routes, ainsi que sur les bords des rivières navigables ou flottables, de faire construire, même réparer aucun mur, soit de façade, soit de simple clôture, sans avoir obtenu du Préfet l'alignement ou la permission de réparer, qui sera délivrée sans frais, sur l'avis de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

La même formalité est indispensable pour faire creuser des fossés, ou planter des arbres ou des haies le long des grandes routes et bords des rivières susdites, pour ouvrir aucune carrière, pour en tirer de la pierre à bâtir, du

sable ou de la terre, plus près qu'à dix mètres du bord des grandes routes, et à une distance moindre de douze mètres des bords des rivières navigables et flottables.

PONT DE BORDEAUX

MM. Deschamps (O. ✲), *directeur des travaux.*
Billaudel, *ingénieur ordinaire, à Bordeaux, place de la Concorde*, n. 7.

PONT DE LIBOURNE.

MM. Deschamps (O. ✲), *directeur des travaux.*
Deschamps, *élève ingénieur.*

ENSEMENCEMENT

Et fixation des Dunes du golfe de Gascogne.

MM. Deschamps (O. ✲), *inspecteur des départements de la Gironde et des Landes.*
Wiotte, *ingénieur en chef pour le département de la Gironde.*
Saint-Aubin, *ingénieur ordinaire, idem.*

ADMINISTRATION DES DOUANES ROYALES.

M. le vicomte de Castelbajac ✲, conseiller d'état, *directeur général, à Paris.*
MM. Collin de Sussy ✲, Hains ✲, David ✲, *administrateurs.*

Nota. Toutes réclamations, pétitions ou lettres, ne peuvent être adressées à cette admi-

nistration que sur papier timbré et affranchies; sans cette formalité, elles resteront sans réponse. Celles qui sont relatives aux demandes de prolongation d'entrepôt, doivent être adressées par l'intermédiaire des directeurs.

DIRECTION DE BORDEAUX. MM.

Des Moulins ✲, directeur, *hôtel des Douanes.*
De Raymond ✲, *inspecteur principal, idem.*
Duverger, *inspecteur sédentaire, idem.*
Ravigneau, *sous-inspecteur à l'entrée, idem.*
Baron, *idem à la sortie, rue Porte-Basse.*
Perret, *idem, à l'entrepôt réel.*
Candau, *notaire, allées de Tourny,* n. 9.
Lafaye, *médecin, rue du Loup,* n. 35.
Levieux, *idem, rue Ségur,* n. 11.

Bureau de la direction. MM.

Iriart, *chef des bureaux.*
Bégué, *commis principal.*
Lombard du Castelet, *commis d'ordre.*
Docteur fils et Roulin de Comarque, *commis aux expéditions.*

Bureau principal. MM.

Ganeau, *receveur principal à l'entrée, hôtel des Douanes.*
Hovyn ✲, *idem à la sortie, idem.*

Commis de recette. MM.

Delamaignère, *premier commis.*
Planet, Michenaud et Braquehaye.

Contrôleurs aux entrepôts. MM.

Lamar, *à l'entrepôt réel.*
Docteur, *à l'entrepôt fictif.*
Maréchal, *à l'entrepôt spécial.*

Liquidateurs. MM.

Robert, Cottin et Chautard.

Vérificateurs. MM.

Héliot, Beausse, de Sarrau ✲, Baudry, Perrens, Aveneaux, Labbé, Bergeron, Collin, Huguenin, Pyonnier, Sourduire, Contant, Delarbre, Desmoulins fils, Raingeart.

Receveurs aux déclarations. MM.

François, Rateau, Darvoy, Derelinquent, De Saint-Julien, Gruignet, Lagarde, Druart, Costard, Lebrun, Chaperon de St. Julien, Betgé-Lagarde, Fontemoing, Minvielle, Laroque, Garat.

Commis aux expéditions. MM.

Morin, Baudouin (archiviste), Saint-Etienne, Federicy, Lemore, Gouverne, Oddolay, Mancel, Lamothe, Breuil, Bauzon.

Aides-vérificateurs. MM.

Gufflet, Hallu, Fargues, Pelissier, Chaigneau, de Bezin, Cahoreau, Brassard, Deluze, Boscas, Larrieu, Perret.

Commis supplémentaires. MM.

Jolain, Roussel, David, Chaigneau fils, Boislandry, Dérelinquent, Bacquey, Griffon.

DIVISION DE LA TESTE.

Besnard, *inspecteur, à la Teste.*

Bureau principal. MM.

Bourdey, *receveur principal, à la Teste.*
Badré, *visiteur.*
Benazet, *commis aux expéditions.*

Bureau subordonné. MM.

Rouède, *receveur, à Certes.*
Bataille, *visiteur, idem.*

DIVISION DE PAUILLAC.

Cruchon, *sous-inspecteur, à Pauillac.*

Bureau principal. MM.

Legrand, *receveur principal, à Pauillac.*
Fabre, *visiteur, idem.*
Laurichesse, *commis aux expéditions, idem.*

Bureaux subordonnés. MM.

Labesse, *receveur, à Lafosse.*
Boisdin, Valet de Peyraud, } *Visiteurs, idem.*
N....., *receveur, au Verdon.*
Georget, *visiteur, idem.*
Fourcaud, *receveur, à Soulac.*
Pascher, *visiteur, idem.*
Dupeyrat, *receveur, à Goulée.*

DIVISION DE LLBOURNE.

MM. Delioncourt, *inspecteur, à Libourne.*
Duranteau, *sous-inspecteur, à Royan.*
Barré, *idem, à Libourne.*

Bureau principal de Blaye. MM.

Fradin de Bélarbre, *receveur principal, à Blaye.*
Brairy, *visiteur, idem.*
Beausse fils, *commis aux expéditions, idem.*

Bureaux subordonnés. MM.

Cassant, *receveur, à Royan.*
Champanet, *visiteur, idem.*
Delagrange, *receveur, à Mortagne.*

Bureau principal de Libourne. MM.

Degorsse, *receveur principal, à Libourne.*
Birotteau, *contrôleur des sels.*
Bolot de Patenôtre et Dabbadie, *vérificateurs.*

Paris, *commis aux expéditions.*
Planche et Rabar de Baumale, *aides-vérificateurs.*

Bureaux subordonnés. MM.

Leclerc de Vièvres, *receveur, à Cubzac.*
Barbezières, *visiteur, idem.*
Daguin, *receveur, à Bourg.*

Service actif. MM.

Faucheur, *contrôleur de brigade, à Bordeaux.*
Simonnet, *idem, aux Chartrons.*
Videau, *capitaine, à la Bastide.*
Bonard, *idem, à Sainte-Eulalie.*
Montenoise, *contrôleur de brigade, à Certes.*
Delaunay, *capitaine à cheval, à Hourtins.*
Anfray, *contrôleur de brigade, au Verdon.*
Cahoreau, *idem, à Macau.*
Broutet, *capitaine, à Trompeloup.*
Paloc, *contrôleur de brigade, à Bourg.*
Defert, *idem, à Talmont.*

NOUVEAU TARIF UNIQUE DES FRAIS

DE ROULAGE ET DE PESAGE DES MARCHANDISES,

A l'entrée et à la sortie, à leur passage en Douane ou aux bureaux des Quais.

DÉNOMINATION des Marchandises.	UNITÉ.	PRIX.
Barriques de sucre.....	la pièce.	1f 70c
Tierçons *id*.....	*Id.*	1 35
Quarts *id*.....	*Id.*	1 25
Sacs ordinaires *id*.....	*Id.*	1 15
Id. de 75 kilog. et au-dessus..	*Id.*	1 20
Caisses sucre Havane.....	*Id.*	1 35
Demi-caisses *id*.....	*Id.*	1 25
Caisses sucre du Brésil.....	*Id.*	1 70
Boucauts café, cacao et girofle.	*Id.*	1 60
Id. gomme.....	*Id.*	1 60
Id. creusets.....	*Id.*	1 1
Id. noir de fumée.....	*Id.*	1 50
Id. lin.....	*Id.*	1 60
Id. colle.....	*Id.*	1 60
Id. bois moulu.....	*Id.*	1 60
Tierçons café, cacao et girofle.	*Id.*	1 30
Id. huile et tafia.....	*Id.*	1 30
Id. riz.....	*Id.*	1 40
Quarts café, cacao et girofle....	*Id.*	1 20
Id. huile et tafia.....	*Id.*	1 20
Id. riz.....	*Id.*	1 20
Id. cire.....	*Id.*	1 20
Sacs café, cacao et riz.....	*Id.*	1 15
Id. poivre, girofle et griffes...	*Id.*	1 15
Id. charbon de terre.....	*Id.*	1 20
Id. gomme.....	*Id.*	1 15
Id. de 75 kilog. et au-dessus...	*Id.*	1 20
Id. poids et légumes.....	*Id.*	1 10

DÉNOMINATION des Marchandises.	UNITÉ.	PRIX.
Balles coton et laine.....	la pièce.	f 50c
Id. poivre et cacao.....	*Id.*	15
Id. amandes.....	*Id.*	20
Id. canelle.....	*Id.*	25
Id. peaux de cheval.....	*Id.*	1 60
Id. de crin.....	*Id.*	50
Id. pelleterie.....	*Id.*	55
Id. rognures de cuir.....	*Id.*	45
Id. noir de fumée.....	*Id.*	30
Id. toile.....	*Id.*	50
Id. de lin.....	*Id.*	30
Id. sumac et anis.....	*Id.*	50
Id. trèfle.....	*Id.*	25
Id. réglisse.....	*Id.*	35
Id. bois moulu.....	*Id.*	35
Id genièvre.....	*Id.*	35
Ballots et surons coton.....	*Id.*	25
Caisses indigo.....	*Id.*	55
Demi-caisses et surons *id*.....	*Id.*	25
Caisses de thé.....	*Id.*	20
Id. savon.....	*Id.*	20
Id. fer-blanc.....	*Id.*	20
Id. confitures.....	*Id.*	25
Id. quincaillerie.....	*Id.*	50
Id. cuivre.....	*Id.*	60
Id. verre à vitre.....	*Id.*	50
Caisses suc réglisse.....	*Id.*	35
Id. tabac et cigarres.....	*Id.*	50
Id. oranges et citrons.....	*Id.*	30
Id. fusils.....	*Id*	40
Pièces huile et rhum.....	*Id.*	70
Madriers acajou et autres.....	*Id.*	75
Bois de teinture, cuivre, fer, plomb, étain et zinc.....	le quint. métriq.	25

DÉNOMINATION des Marchandises.	UNITÉ.	PRIX.
Barils et bottes d'acier.....	la pièce.	$//^{f}$ 20^{c}
Fromages.....	le 100 en n.	// 35
Peaux de bœuf. (Grandes).....	la pièce.	// 09
Id. du Sénégal. (Petites).....	*Id.*	// 06
Bariques riz et rocou.....	*Id.*	// 45
Id. vin et bière.....	*Id.*	// 20
Id. graisses et suifs.....	*Id.*	// 60
Tierçons *id.* et *id.*.....	*Id.*	// 35
Dents d'éléphant, fortes.....	le quint métriq.	// 25
Id. petites.....		
Pains de cire.....	la pièce.	// 20
Id. résine et brai.....	*Id.*	// 15
Barriques faux.....	*Id.*	// 40
Id. quincaillerie.....	*Id.*	// 60
Barils céruse.....	*Id.*	// 60
Id. potasse.....	*Id.*	// 50
Id. litharge et minium.....	*Id.*	// 70
Id. brun rouge.....	*Id.*	// 70
Id. sardines et harengs.....	*Id.*	// 25
Demi-barils *id.*.....	*Id.*	// 10
Cornes de bœuf.....	le 100 en n.	// 25
Boucauts verdet.....	la pièce.	// 70
Essieux et pivots en fer.....	le q^{l}. m.	// 35
Gueuses ordinaires en fer.....	*Id.*	// 15
Grosses gueuses en fer.....	*Id.*	// 20
Harasses faïences et autres.....	la pièce.	// 70
Boucauts sucre en pain.....	*Id.*	// 70
Id. jambons.....	*Id.*	// 60
Id. prunes.....	*Id.*	// 55
Id. morue.....	*Id.*	// 70
Tierçons prunes.....	*Id.*	// 35
Caisses *id.*.....	*Id.*	// 20
Demi-caisses *id.*.....	*Id,*	// 10
Quarts de caisse *id.*.....	*Id.*	// 05

DÉNOMINATION des Marchandises.	UNITÉ.	PRIX.
Fardeaux prunes.....	la pièce.	//f 20c
Quarts *id*.....	*Id.*	// 20
Quarts et sacs farine.....	*Id.*	// 20
Balles tissus de laine et de coton.	par pesage.	// 20
Malles et caisses *id*.....	la pièce.	// 30
Quarts salé.....	*Id.*	// 20
Demi-quarts *id*.....	*Id.*	// 15
Pièces de sirop.....	*Id.*	// 40
Demi-pièces *id*.....	*Id.*	// 30
Quarts de pièces *id*.....	*Id.*	// 20
Pour tous les objets non compris au présent.....	le q^{l}. m.	// 30

ENTREPOT RÉEL,

Construit aux frais de la Chambre de Commerce.

Son secrétaire est chargé de la haute surveillance et de la direction générale.

A. Lafon, *régisseur.*

DIRECTION GÉNÉRALE

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M. DE MARTIGNAC (C. ✲), ministre d'état, *directeur général, à Paris.*

MM. Bochet (O. ✲), Bordes ✲, Calmon ✲, Jacquinot ✲, Piet ✲, Lhoyer ✲, *administrateurs.*

M. de Tains ✲ ✲, *secrétaire général.*

DIRECTION DE BORDEAUX.

M. Bouglé ✲, directeur, *place Dauphine*, n. 42.
M. Tailhardat, 1^er^. *commis de la direction.*

Inspecteurs. MM.

Petit, *à Bordeaux.*
Taffard, *à Libourne.*
Gransault, *à la Réole.*

Vérificateurs. MM.

Laporterie,
Simon,
Constant-Clarac, } *Sans résidence fixe.*

Bureau du Timbre. MM.

Martineau, garde-magasin, *à la direction.*
De Terrats, receveur du timbre extraordinaire, *rue Rohan*, n. 7.

RECEVEURS A BORDEAUX. MM.

Lafargue, receveur des actes civils au 1^er^. bureau de Bordeaux, *rue Maucoudinat*, n. 8.
Boyer, receveur du 2^e^. bureau, successions, sous-seings privés, et débit du papier timbré, *rue Guiraude*, n. 6.
Tardieu, receveur des actes judiciaires, et débit du papier timbré, *rue Devise Ste. Catherine*, n. 38.
Morillot, conservateur des hypothèques, *rue Huguerie*, n. 28.
Lotherie, receveur des domaines, actes des huissiers et amendes, et du débit du papier timbré, *rue du Jardin*, n. 1.

RECEVEURS ET CONSERVATEURS HORS DE BORDEAUX,

Pour les droits d'enregistrement, timbre, domaines et hypothèques. MM.

Soizeau, hypothèques et domaines, *à la Réole.*

Espinasse, enregistrement, timbre, débit du papier timbré, greffe et amendes, *idem.*
Perés, 1^er^. bureau, actes civils et hypothèques, *à Libourne.*
Pagua, le domaine, le débit, les amendes et les sous-seings privés, *à Libourne.*
Batbie, enregistrement, timbre, débit du papier timbré, greffe et amendes, *à Blaye.*
Sauvestre, hypothèques et domaines, *idem.*
Galineau, *à Lesparre.*
Becquet, *à Bazas.*

MM. les Conservateurs des hypothèques relèvent immédiatement du tribunal de première instance de l'arrondissement où leurs bureaux sont placés.

Pour les droits d'enregistrement, timbre et domaines. MM.

Peychaud, *à Bourg.*
Chicou-Lamy, *à St. André de Cubzac.*
Matha, *à Coutras.*
Tournier, *à Ste. Foy.*
Destrilles, *à Branne.*
Ayrolles, *à Sauveterre.*
Virac, *à Monségur.*
Dutauzin, *à Castres.*
Bruguière du Cayla, *à Cadillac.*
D'Agasson, *à Créon.*
Geynet, *au Carbon-Blanc.*
Pelletan, *à Castelnau.*
Lajoye, *à la Teste de Buch.*
Pailhet, *à Belin.*
Cailleton, *à Langon.*
Maignas, *à Villandraut.*
Desentis, *à Castillon.*
Mouras, *à Pauillac.*
Séverac, *à Blanquefort.*
Mestivier, *à Saint-Ciers Lalande.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS,

Hôtel du ministère des finances, rue de Rivoli, à Paris.

M. le marquis DE BOUTHILIER ✠ (O. ✲), conseiller d'état, *directeur général.*
MM. Chauvet ✠ ✲ Marcotte ✲, le baron du Teil ✠ ✲, *administrateurs.*

Cette administration est divisée en vingt-un arrondissements forestiers.

Bordeaux est le chef-lieu du 16e. arrondissement, qui comprend les départements de la Gironde, Lot et Garonne, Lot, et Dordogne.

MM. le baron de Castelnau d'Auros, conservateur, *rue Castelnau d'Auros*, n°. 15.
Duffau, garde général, secrétaire de la conservation, *place d'Aquitaine*, n°. 6.
Poncet, garde général, *à Labrède.*
Dumugron, garde royal à cheval, *à Libourne.*
Lamarque, arpenteur, *à Bordeaux.*
Ferchaud, *idem*, *à Saint-Macaire.*
Drivet ✲, garde général, *au Mas d'Agenais.*
Respaud, arpenteur, *à Caumont.*
Vives Faure, *idem*, *à Marmande.*
Labie, garde royal et de la pêche, *à Cahors.*
Penil ✲, *idem*, *à Souillac.*
Dubouscot, garde général, *à Sarlat.*
Serbat, arpenteur, *à Tocane.*
Labrousse de Souffron, *au Bugue.*

LOUVETERIE.

MM. Vignes, *lieutenant de louveterie, remplissant par intérim les fonctions de capitaine.*
Du Hamel, Dunoguez, Daux, Seguineau de Lognac, Détienne, N....., *lieutenants.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES

ET DU CADASTRE.

DIRECTION DE BORDEAUX.

MM. Destor, directeur des contributions directes et du cadastre, *rue St. Dominique*, n. 7.
Birot père, inspecteur, *rue Laroche-Figuereau*, n. 28.
Gros, *chef des bureaux.*

Contrôleurs à Bordeaux. MM.

Robelot, pour le centre, *rue Rohan*, n. 3.
Dubuisson, pour le nord, *rue Fondaudège*, n. 40.
Bazin, pour le sud, *rue Bouhaut*, n. 14.

Contrôleurs des arrondissements. MM.

Duteil, *pour l'Entre-deux-Mers, rue des Petites Carmélites*, n. 48.
Soleilhet, *pour les Landes, rue de la Prévôté*, n. 12.
Birot fils, de la 1re. division, } *à Libourne.*
Lagrèze fils, de la 2e. *idem*, }
Perroy, *à Bazas.*
Blandinière, *à la Réole.*
Bonnac, *à Cadillac.*
Calvinhac, *à Lesparre.*
Albespy, *à Blaye.*

CADASTRE.

MM. Pillod, *ingénieur géomètre en chef, rue de l'Eglise Saint-Seurin*, n. 58.
Lafon, *chef des bureaux.*

Géomètres. MM.

Lebeaud aîné, David, Prost, Richard, Lebeaud cadet, Villegente, Bourgerol, Mignot et Lescours, *à Bordeaux.*

RECETTE GÉNÉRALE.

M. le baron de Carayon-Latour ✲, receveur général des finances, *place Dauphine*, n. 29.

Receveurs particuliers. MM.

Redeuilh, *à Blaye.*
Baurez, *à Libourne.*
Doucet, *à la Réole.*
Descornes, *à Bazas.*
Hosten, *à Lesparre.*

RECEVEURS PARTICULIERS
DES CONTRIBUTIONS DIRECTES A BORDEAUX.

MM. de Queyriaux, pour le 1^er^. arrondissement, *rue Fondaudège*, n. 11.
G. Cabarrus, pour le 2^e^. arrondissement, *cours de Tourny*, n. 17.
Dupuy de Saint-Simon, pour le 3^e^. arrondissement, *rue Condillac*, n. 36.
Héliés, pour le 4^e^. arrondissement, *rue des Treilles*, n. 1.
De Kerninon, pour le 5^e^. arrondissement, *cours d'Aquitaine*, n. 79.

MONNOIE DE BORDEAUX,
Grande rue du Palais Galien.

MM. Matton, commissaire du Roi, *à l'hôtel de la Monnoie.*
Hugues Vignes ✲, directeur, *idem.*
Belloguet, caissier du gouvernement, *idem.*
Fidèle-Amand Potelle, contrôleur du monnoyage, *idem.*
Fournel, balancier, *rue Saint-Remi*, n. 45.

La marque distinctive des pièces frappées à

la monnoie de Bordeaux, est la lettre K, et le signe particulier du directeur est une feuille de vigne.

DIRECTION DE LA LOTERIE ROYALE.

Administrateurs.

MM. Lainé ✲, le vicomte Both de Tauzia ✲, N.....

DIRECTION DE BORDEAUX. MM.

Decazes ✲, inspecteur en chef, *à la direction, rue des Trois Conils*, n. 49.

De Barry ✲, inspecteur en second, *rue Saint-Paul*, n. 48.

Valade, sous-inspecteur, *rue Trésorerie*, n. 60.

Bureaux. *Receveurs.*

1001. — Mme. Sauvagère, *place du Marché aux Veaux.*

1002. — Mme. Laroque, *rue Marchande.*

1003. — Mlle. Huguenet, *rue du Fort-Lesparre*, n. 9.

1004. — Mlle. Lastic, *place Dauphine.*

1005. — Mlle. Benoît, *façade des Chartrons.*

1006. — Gardelle, *place St. Germain.*

1007. — Mme. Douaud, *rue du Cahernan.*

1008. — Mme. Moreau, *rue Fondaudège.*

1009. — Mme. Framond, *rue Sainte-Catherine.*

1010. — Veuve Lafaye, *place de la Comédie.*

1011. — Mme. Sarrau, *fossés St. Eloi.*

1012. — Mlle. Mel de Saint-Céran, *place du Marché Neuf.*

1013. — Colombeau, *place du Palais Royal.*

1014. — Veuve Heyraut, *rue Porte-Dijeaux.*

1015. — Mme. de Mons, *fossés des Tanneurs.*

1016. — Veuve Lavaissière, *fossés de l'Intendance.*

1017. — Fessard, *rue St. Remi.*
1018. — Mme. Tamin, *quai des Chartrons.*
1019. — Mme. Faure, *quai de la Douane*, n. 156.
1020. — Hecquet, *petite place d'Aquitaine.*
1021. — Mme. Brun, *rue Bouffard.*

Jours de tirage.

A Paris, les 5, 15 et 25 de chaque mois.
A Bordeaux, les 2, 12 et 22 *idem.*
La clôture se fait la veille du jour de tirage, à midi.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Benoist ✲, conseiller d'état, *directeur général, à Paris.*
MM. le Vte. Collin de Sussy ✲, Pasquier ✲, Guéau de Reverseaux ✲, Vosgien ✲, Duret ✲, *administrateurs.*

DIRECTION DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE,
Place Bardineau, hôtel de Lilleferme.

MM. Bergerot ✲, *directeur du département, et particulier de l'arrondissement de Bordeaux, hôtel de la direction.*
Loneux, *contrôleur de comptabilité,* remplace le directeur en cas d'absence.
Doriol, *receveur principal de l'arrondissement, et particulier de l'ouest de Bordeaux, hôtel de la direction.*

Contrôleurs ambulants.

MM. David, *pour la ville de Bordeaux et pour les recettes de Bègles, la Bastide et Lormont.*
Lhulier, *pour celles de la banlieue de Bordeaux, Béliet, Castres, la Teste de Buch, St. André de Cubzac et tout l'arrondissement de Lesparre.*

Dania, *pour celles de Cadillac, Créon, et pour les arrondissements de Bazas et de la Réole.*

Contrôleurs de ville, à Bordeaux.

MM. Destrilhes, Mangnier, Bodinier, de Vassal ✠ et Bayle.

Receveurs sédentaires.

MM. Béarnez-la-Chapelle, *rue Minvielle*, n. 5. (Nord).
Pebay, *rue Tourat*, n. 9.
Lalande, *rue Devise Sainte-Catherine*, n. 2. (Est).
Fontanne de Lille, *rue des Petites Carmélites*, n. 22. (Sud).
Arnaud, *receveur de navigation, quai de Bourgogne*, n. 181.
De Pontis de Montigny, *entreposeur particulier des tabacs fabriqués, rue de l'Eglise St. Seurin*, n. 9.

Contentieux.

MM. Lulé-Déjardin fils, avocat, conseil de la régie, *petite place St. André*, n. 5.
Dallas, huissier, *idem*, n. 1.

Employés ambulants, et bureaux établis pour la délivrance des expéditions relatives au transport des boissons dans diverses communes de l'arrondissement de Bordeaux.

Recette à cheval de la banlieue de Bordeaux.

MM. Cuenot, *receveur*,
Roumens, *commis adjoint*, } *à Bordeaux.*

Buralistes.

MM. N....., *à Bègles*
Valade (Mme.), *à Blanquefort.*

Dussaut, *à Bruges.*
Lacoste, *à Gradignan.*
Peychaud, *à Saint-Médard en Jalle.*
Lagueyte, *à Mérignac.*
Riverean, *à Pessac.*

Recette à pied de Bègles.

Besson, *receveur,*
Wibber, *commis adjoint,* } *à Bègles.*

Buralistes.

Durcy aîné, *à Bègles.*
Numa, *à Talence.*

Recette à cheval de Béliet.

MM. Duluc, *receveur,*
Dumontier, *commis adjoint,* } *à Béliet.*
Domecq-Cazeaux, *buraliste à Belin.*

Recette à cheval de Cadillac.

MM. Bonifas, *receveur,*
Lajoux, *commis adjoint,* } *à Cadillac.*

Buralistes.

MM. Delerm, *à Cadillac.*
Boudin jeune, *à Barsac.*
Dubo, *à Landiras.*
Dufaut, *à Langoiran.*
Dubourg, *à Preignac.*
Chatellié, *à Rions.*
Laroque, *à Sainte-Croix du Mont.*

Recette à cheval de Castelnau.

MM. Lefrançois, *receveur,*
Armagnac, *commis adjoint,* } *à Castelnau.*

Buralistes,

MM. Duprat, *à Castelnau.*
Marie, *à Cantenac.*

Calmez, *à Lamarque.*
Fauché, *à Macau.*
Douat-Cadillon, *à Margaux.*

Recette à cheval de Castres.

MM. Habé, *receveur,*
Dessort, *commis adjoint,* } *à Castres.*

Buralistes.

MM. Chopin, *à Beautiran.*
Bouscarat, *à la Brède.*
Bordier, *à Léognan.*
Barbazan-Lafont, *à Podensac.*
Desclaux, *à Portets.*

Recette à cheval de Créon.

MM. Tinel, *receveur,*
Robert-Lamothe, *commis adjoint,* } *à Créon.*

Buralistes.

MM. Petit, *à Créon.*
Fourcade, *à Cambes.*
Ancèze, *à Camblanes.*
Saujeon (veuve), *à la Tresne.*
Malter, *à Pompignac.*

Recette à cheval de Lormont.

MM. Aubergier, *receveur,*
Thévenot, *commis adjoint,* } *à Lormont.*

Buralistes.

MM. Rocher, *à Lormont.*
Timbal, *au Carbon Blanc.*
Grangée, *à Ambès.*
Chardon (M^lle^.), *à la Grave d'Ambarès.*
Blandat, *à Saint-Loubès.*

Recette à cheval de la Teste.

MM. Seillier, *receveur*,
Lambert, *commis adjoint*, } *à la Teste.*

Buralistes.

MM. Baleste, *à la Teste.*
Deligey, *à Audenge.*
Dauey, *à Gujan.*

Recette à pied de la Bastide.

MM. Dalbessard, *receveur*,
Mottay, *commis adjoint*,
Sermensan, *buraliste*, } *à la Bastide.*

Recette à pied de Saint-André de Cubzac.

MM. Delaage, *receveur*,
Bardon, *commis adjoint*,
Roy, *buraliste*, } *à St. André.*

ARRONDISSEMENT DE BLAYE.

MM. Dunogué, *directeur particulier à Blaye.*
Marguerit, *receveur principal de l'arrondissement, et particulier de la ville de Blaye.*
Triboul, *contrôleur ambulant pour cet arrondissement et celui de Libourne.*
Angammarre, *contrôleur de ville à Blaye.*
Montouroy, *entreposeur des tabacs des manufactures royales.*

Recette particulière de Blaye.

MM. Laborde, *receveur buraliste à Plassac.*
Faugeras, *idem à St. Seurin de Cursac.*

Recette à cheval de Bourg.

MM. Moreau des Isles, *receveur*,
Jagou, *commis adjoint*, } *à Bourg.*

Buralistes.

MM. Méran, *à Bourg.*
Léger, *à Berson.*
Lubet, *à Cavignac.*
Lenoble, *à St. Ciers de Canesse.*
Chaussé, *à St. Savin.*
Cavignac, *à Teuillac.*

Recette à cheval de St. Ciers Lalande.

MM. Boyer, *receveur,*
Moulenq, *commis adjoint,* } *à St. Ciers Lalande.*

Buralistes.

MM. Méran, *à St. Ciers Lalande.*
Etieux, *à St. Christoly.*
Boissons, *à Cartelègue.*

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE.

MM. Jay-Laussac ✲, *directeur particulier, à Libourne.*
Prieur, *receveur principal de l'arrondissement, et particulier de la ville de Libourne.*
Triboul, *contrôleur ambulant de cet arrondissement et de celui de Blaye.*
Contancin, *contrôleur de ville à Libourne.*
Bonnard (veuve), *entreposeur des tabacs des manufactures royales.*

Navigation.

MM. Enès, *receveur, à Libourne.*
Davias, *idem à Castillon.*
Formel, *à Coutras.*

Recette à cheval de Branne.

MM. Isambert, *receveur,*
Mouchez, *commis adjoint,* } *à Branne.*

Buralistes.

MM. Gaussens jeune, *à Branne.*
Sautejaut aîné, *à St. Germain du Puch.*
Dupuch, *à Moulon.*
Sérafon, *à Rauzan.*

Recette à cheval de Castillon.

MM. Bertrand, *receveur,*
Dubernet, *commis adjoint,* } *à Castillon.*

Buralistes.

MM. Davias, *à Castillon.*
Pigasse, *à St. Emilion.*
David, *à Pujols.*
Favereau, *à Sainte-Radegonde.*

Recette à cheval de Coutras.

MM. Faure de St. Romain,
contrôleur receveur,
Ducos, *commis adjoint,* } *à Coutras.*

Buralistes.

MM. Formel, *à Coutras.*
Dufossé, *à Guîtres.*
Favereau, *à St. Médard de Guizière.*
Trocard, *à Saint-Denis.*
Pelletan, *à Lussac.*

Recette à cheval de Sainte-Foy.

MM. Laclaverie, *receveur,*
Favereau, *commis adjoint,* } *à Sainte-Foy.*

Buralistes.

MM. Briant, *à Ste. Foy.*
Chavrier, *à Eynesse.*
Durand, *à Gensac.*
Braman, *à Lèves* (les).

Recette à cheval de Fronsac.

MM. Bardy de Lille, *receveur*,
Trigant de Beaumont, *commis adjoint*, } *à Fronsac.*

Buralistes.

MM. Gaussens, *à Fronsac.*
N....., *à Arveyres.*
Bouricaud, *à Galgon.*
Gratiolet, *à Lugon.*
Laforet, *à Vayres.*

ARRONDISSEMENT DE LA RÉOLE.

MM. Delas Lagravère, *directeur particulier*,
Brachet, *receveur principal et particulier de la ville*, } *à la Réole.*

Dania, *contrôleur ambulant pour cet arrondissement et celui de Bazas.*
Mellet, *buraliste à la Réole.*
Monnier, *entreposeur des tabacs des manufactures royales.*

Recette à cheval de Saint-Macaire.

MM. Massip, *receveur*,
Darodes, *commis adjoint*, } *à St. Macaire.*

Buralistes.

MM. Meschain, *à St. Macaire.*
Birot, *à Camiran.*
Moustier, *à Cauderot.*
Déjan, *à St. Pierre d'Aurillac.*
Pichon, *à Verdelais.*

Recette à cheval de Monségur.

MM. Villevieilhe fils, *receveur*,
Bacque, *commis adjoint*, } *à Monségur.*

Buralistes.

MM. Gervais, *à Monségur.*
Riffaud, *à Lamothe.*
Loche, *à Pellegrue.*

Recette à cheval de Sauveterre.

MM. Record, *receveur,*
Johanys, *commis adjoint,* } *à Sauveterre.*

Buralistes.

MM. Bounin, *à Sauveterre.*
Herbet, *à Blasimon.*
Burgon, *à Faleyras.*
Fagouet, *à Martres.*
Collas, *à Saint-Pierre de Bat.*
Dumont, *à Targon.*

ARRONDISSEMENT DE BAZAS.

MM. Vieux, *directeur particulier à Bazas.*
De Policard, *receveur principal de l'arrondissement, et particulier de la ville de Bazas.*
Dania, *contrôleur ambulant pour cet arrondissement et celui de la Réole.*
Bravet, *entreposeur des tabacs des manufactures royales.*

Recette à cheval de Bazas.

MM. Carayon, *receveur,*
Roux, *commis adjoint,* } *à Bazas.*

Buralistes.

MM. Palanque, *à Bazas.*
Lafonta, *à Grignols.*

Recette à cheval de Langon.

MM. Charles, *receveur,*
Henrique, *commis adjoint,* } *à Langon.*

Buralistes.

MM. Dulau, *à Langon.*
Marot, *à Auros.*
Mauriac, *à Castets.*

Navigation de Langon.

MM. Rivet, *contrôleur de ville et de navigation,* } *à Langon.*
Dulau, *receveur de navigation,* }

Recette à cheval de Villandraut.

MM. Yver, *receveur,* } *à Villandraut.*
Larivière, *commis adjoint,* }

Buralistes.

MM. Dartigolles, *à Villandraut.*
Guicheney, *à Sauternes.*

ARRONDISSEMENT DE LESPARRE.

MM. Hérisé, *directeur particulier,* } *à Lesparre.*
Pissarro, *receveur principal,* }
Lhulier, *contrôleur ambulant pour cet arrondissement et une partie de celui de Bordeaux.*
Pepin d'Escurac, *entreposeur des tabacs des manufactures royales.*

Recette à cheval de Lesparre.

MM. Carnot-Laberge, *receveur,* } *à Lesparre.*
Mercier, *commis adjoint,* }

Buralistes.

MM. Lussac, *à Begadan.*
Bourg, *à Queyrac.*
Brion, *à St. Yzens.*
Carrère, *à Talais.*

Revette à cheval de Pauillac.

MM. Ribault de Laugardière, *receveur,*
Rulier, *commis adjoint,* } *à Pauillac.*

Buralistes.

MM. Pouchard fils, *à Pauillac.*
Bouey, *à Cissac.*
Hay, *à St. Estèphe.*
Nadau, *à St. Laurent.*
Monica, *à St. Seurin de Cadourne.*

TARIF

Des droits à percevoir à la circulation des boissons.

	hectol.
Vins en cercles, en principal.....	1f 50c
Id. en bouteilles, *idem*.....	10 //
Cidre, poiré et hydromel, *idem*.....	// 80

TIMBRES.

Par chaque timbre de toute expédition ou quittance.....	// 10
Par chaque passavant ou acquit à caution, lorsque ces expéditions ne donneront ouverture à aucune perception de droits, compris le timbre..	// 25

TARIF du droit général de consommation sur les Eaux-de-vie, Esprits, Liqueurs et Fruits à l'eau-de-vie.

	hectol.
Eaux-de-vie et esprits en cercles, à raison de l'alcool pur contenu dans ces liquides, conformément à la table ci-après, pag. 283, en principal	50f //c
Eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs en cercles et en bouteilles,	

et fruits à l'eau-de-vie, en principal..... hectol. 50f //c

TIMBRES.

Pour chaque timbre d'expédition ou quittance..... // 10

TARIF des droits à percevoir sur les boissons, à l'entrée de la ville de Bordeaux.

Vins en cercles.

Droit suivant le tarif annexé à la loi du 25 Mars 1817, en principal..... hectol. 4f 60c

---

Vins en bouteilles.

Droit suivant le tarif annexé à la loi du 25 Mars 1817, en principal..... hectol

Cidres et Poirés.

Droit suivant le tarif *idem*, en principal..... 2f 80c

Eaux-de-Vie et Esprits en cercles.

En principal, par hectolitre d'alcool pur, contenu dans ces liquides..... hectol. 25f //c

Eaux-de-Vie et Esprits en bouteilles, Liqueurs en cercles et en bouteilles, et Fruits à l'eau-de-vie.

En principal..... hectol. 25f //c

TIMBRE.

Par chaque timbre d'expédition ou quittance..... // f 10c

NOTA. Les articles 123 de la loi du 25 Mars 1817, et 232 de celle du 28 Avril 1816, établissent en outre un décime par franc sur chacun de ces droits.

SORTANT DE L'ENTREPOT.											VENANT de la Campagne.	
QUANTITÉS.		DROITS, y compris le décime.			TOTAL pour les						TOTAL.	
					Consommateurs.		Débitants.					
Bques. 1.	Hect. Lit. 2.	Circulat. 3.	Entrée. 4.	Octroi. 5.	Timb 6.	Droits. 7.	Timb 8.	Droits. 9.			Timb 10.	Droits. 11.
1/4	// f 57 c	// f 95 c	2 f 90 c	1 f 60 c	30 c	5 f 75 c	35 c	4 f 85 c			10 c	4 f 60 c
1/3	// 76	1 26	3 85	2 13	30	7 54	35	6 33			10	6 8
1/2	1 14	1 89	5 78	3 20	30	11 17	35	9 33			10	9 8
2/3	1 52	2 51	7 70	4 26	30	14 77	35	12 31			10	12 6
3/4	1 71	2 83	8 66	4 79	30	16 58	35	13 80			10	13 55
1	2 28	3 77	11 54	6 39	30	22 //	35	18 28			10	18 3
2	4 56	7 53	23 8	12 77	30	43 68	35	36 20			10	35 95
3	6 84	11 29	34 62	19 16	30	65 37	35	54 13			10	53 88
4	9 12	15 5	46 16	25 54	30	87 5	35	72 5			10	71 80

Pour savoir le montant des droits, y compris les timbres, des quantités portées à la 1re. et 2e. colonnes, il faut suivre la ligne directe jusqu'à la 7e., pour les vins sortant d'entrepôt, et être consommés chez un propriétaire.-- Pour les débitants et marchands en gros, il faut s'arrêter à la 9e.--Pour ceux venant de la campagne, tant pour les débitants, marchands en gros, que pour les propriétaires, il faut s'arrêter à la 11e. colonne.

TABLE *pour l'application de l'Echelle centésimale dès Degrés d'alcool aux Eaux-de-vie et Esprits.*

TEMPÉRATURE DE 15 DEGRÉS CENTIGRADES.

DEGRÉS de *Cartier* EN DEGRÉS CENTÉSIMAUX.		DEGRÉS CENTÉSIMAUX EN DEGRES DE *CARTIER.*					
Degrés de *Cartier.*	Degrés centésim.	Degrés centésim.	Degrés de *Cartier.*	Degrés centésim.	Degrés de *Cartier.*	Degrés centésim.	Degrés de *Cartier.*
10.	0,0.	0.	10,0.	35.	15,6.	70.	26,3.
11.	5,3.	1.	10,2.	36.	15,8.	71.	26,7.
12.	11,3.	2.	10,4.	37.	16,0.	72.	27,1.
13.	18,4.	3.	10,6.	38.	16,2.	73.	27,5.
14.	25,4.	4.	10,8.	39.	16,4.	74.	28,0.
15.	31,7.	5.	10,9.	40.	16,6.	75.	28,4.
16.	37,0.	6.	11,1.	41.	16,9.	76.	28,9.
17.	41,5.	7.	11,3.	42.	17,1.	77.	29,4.
18.	45,5.	8.	11,5.	43.	17,4.	78.	29,8.
19.	49,2.	9.	11,6.	44.	17,6.	79.	30,3.
20.	52,5.	10.	11,8.	45.	17,9.	80.	30,8.
21.	55,7.	11.	12,0.	46.	18,1.	81.	31,3.
22.	58,7.	12.	12,1.	47.	18,4.	82.	31,8.
23.	61,5.	13.	12,3.	48.	18,7.	83.	32,3.
24.	64,2.	14.	12,4.	49.	19,0.	84.	32,8.
25.	66,9.	15.	12,5.	50.	19,2.	85.	33,3.
26.	69,4.	16.	12,7.	51.	19,5.	86.	33,9.
27.	71,8.	17.	12,8.	52.	19,8.	87.	34,4.
28.	74,0.	18.	12,9.	53.	20,1.	88.	35,0.
29.	76,3.	19.	13,1.	54.	20,5.	89.	35,6.
30.	78,4.	20.	13,2.	55.	20,8.	90.	36,3.
31.	80,5.	21.	13,4.	56.	21,1.	91.	36,9.
32.	82,4.	22.	13,5.	57.	21,4.	92.	37,6.
33.	84,3.	23.	13,6.	58.	21,8.	93.	38,3.
34.	86,2.	24.	13,8.	59.	22,1.	94.	39,0.
35.	88,0.	25.	14,0.	60.	22,5.	95.	39,7.
36.	89,6.	26.	14,1.	61.	22,8.	96.	40,5.
37.	91,1.	27.	14,2.	62.	23,2.	97.	41,4.
38.	92,6.	28.	14,4.	63.	23,5.	98.	42,3.
39.	94,0.	29.	14,5.	64.	23,9.	99.	43,2.
40.	95,4.	30.	14,7.	65.	24,3.	100.	44,2.
41.	96,6.	31.	14,9.	66.	24,7.		
42.	97,7.	32.	15,0.	67.	25,1.		
43.	98,8.	33.	15,2.	68.	25,5.		
44.	99,9.	34.	15,4.	69.	25,8.		

MANUFACTURE ROYALE DES TABACS,
A Belleville.

MM. Tournier ✲, *régisseur, rue Haguerie*, n. 8.
Allemand Dulauron, *inspecteur de fabrication.*
De Trémault ✲, *contrôleur de comptabilité.*
Hirigoyen, *garde-magasin.*
Wiser, *sous-inspecteur de fabrication.*
Mélarès, *premier commis.*
Darvois, *second idem.*
Moolénaard, Reynaud, } *Commis de première classe.*
Cœuret, Suby, } *Idem de deuxième classe.*
Sunesson, Lablanchetais (H.), Morin, Benoit, } *Chefs divisionnaires de fabrication.*
Noël, Duranton, Vaidies, } *Contre-maîtres de première classe.*
Meillan, Ferrier, Lablanchetais (H.) fils, } *Idem de deuxième classe.*

Magasin général des Tabacs en feuille.

MM. Suriray de la Rue, *garde-magasin, rue du Réservoir*, n. 1.
Bastide ✲, *contrôleur.*

BUREAU DE GARANTIE
DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT,
à l'Hôtel de Ville.

MM. Hilaire Lourdet, *contrôleur.*
Néel, *sous-contrôleur.*
Chariol, *receveur.*
Vareilhes fils, *essayeur, rue de l'Intendance.*

OCTROI DE BORDEAUX,

Rue du Temple, n. 12.

MM. Souverbie, préposé en chef, *au bureau général.*
Dubergier, receveur central, *rue des Menuts*, n. 6.
Bordes, inspecteur, *rue du Champ de Mars.*
De Solminihac, contrôleur sédentaire, *rue Margaux*, n. 5.
Marcou-Lacrète, contrôleur divisionnaire, *Chemin du Médoc*, n. 120.
Tessier, *idem*, *rue des Trois Conils*, n. 13.
Castagnet, *idem*, *rue des Ayres*, n. 53.
Boutin, *chirurgien.*
Arnozan, *idem, adjoint.*
Lanusse fils, 1^er^. *commis du secrétariat.*
Sabatier, 2^e^. *idem.*

TARIF GÉNÉRAL

Des droits d'octroi de la ville de Bordeaux.

BOISSONS ET LIQUIDES.

Vins en cercles.....	2^f^	80^c^	l'hectolit.
Vendanges et raisins destinés à faire du vin.....	1	87	*idem.*
Vins en bouteilles et vins de liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles....	4	60	*idem.*
Vinaigres de toute qualité, en cercl. et en bouteill.	2	80	*idem.*
Bière du pays, *idem*.....	15	//	*idem.*
Idem étrangère en cercles et en bouteilles.....	20	//	*idem.*
Eaux-de-vie, rhum, tafia et esprits en cercles, à raison de l'alcool pur...	22	90	*idem.*

Eaux-de-vie, esprits en bouteilles, liqueurs en cercles et en bouteilles, et fruits à l'eau-de-vie..	22[f]	90[c]	l'hectolit.
Eaux de senteur, aromatiques et odoriférantes, qui s'emploient comme parfums	//	15	le litre.
Cidre et poiré.....	2	80	l'hectolit.

COMESTIBLES.

Bœufs.....	25[f]	//[c]	par tête.
Vaches.....	21	//	*idem.*
Veaux.....	7	//	*idem.*
Porcs, truies et sangliers, du poids de 40 kilogr. et au-dessus.....	7	//	*idem.*
Idem au-dessous du poids de 40 kilogrammes	2	50	*idem.*
Cochons de lait et marcassins.....	1	//	*idem.*
Moutons et brebis.....	1	80	*idem.*
Agneaux, chèvres et chevreaux.....	//	60	*idem.*
Jambons fumés ou non fumés, lard et viandes morcelées de toute espèce, et graisse.....	//	10	le kilog.
Viandes salées en saumure venant de l'étranger ou de l'intérieur	//	1	
Poisson fin.....		12 1/2	*idem.*
Idem commun.....		2 1/2	*idem.*
Idem frais de mer, fin ou commun, introduit par les bureaux de Pessac ou de la Chartreuse...	6	//	Par charge de cheval.

Poisson de mer introduit par ces mêmes bureaux.	20[f]	//[c]	par charrette attelée de 2 bœufs.
Morues sèches.....	1	//	les 50 kil.
Stockfiches et autres poissons secs ou salés, en greniers.....	//	15	le myr.
Cabillauds, harengs, sardines et autres poissons salés, en barils de 90 à 100 kilogrammes.....	2	//	le baril.
Poissons de toutes qualités, en barils de 90 à 100 kil., sur déclaration faite à la douane.....	1	//	le baril.
Morues vertes en grenier..	//	5	le couple
Sardines fraîches.....	25	//	la barq.
Huîtres vertes, par panier de 500.....	1	50	le pan.
Idem de charge et de gravette, par charrette de deux bœufs.....	4	//	la char.
Fromages de toutes qualités.....	1	//	les 50 kil.
Beurre salé, en baril et en frequin.....	1	//	*idem.*
Huile d'olive.....	//	8	le litre.
Prunes sèches communes, en futailles ou en sacs...	//	15	les 50 kil.
Idem de choix et dantes, en caisses, futailles ou sacs.	//	30	*idem.*
Raisins et figues secs.....	1	50	*idem.*
Citrons, limons et oranges, par caisses de 50 kil.	//	75	la caisse.
COMBUSTIBLES.			
Bois de tonneau, souchettes, racines, et autre bois de chauffage qui se vend au stère.....	//[f]	90[c]	le stère.

aissonnats et fagots.....	2f	60c	le cent.
ûches de pin.....	//	75	*idem.*
l. de chêne et autre bois..	1	75	*idem.*
igots, par paquets de 2 douzaines.....	//	60	le paq.
harbon de bois, par charrette de deux bœufs ou deux chevaux.....	1	50	la char.
arments par charrette, *savoir:* de 100 fagots de 5 petits sarments chaque, ou de 60 de ceux dits de *Preignac*, à 10 sarments par fagot, ou 30 fagots de 12 sarments chaque (dit sarment long de *Langon*).....	//	75	la char.
[uiles à brûler et autres employées dans les arts.	//	2	le litre.
handelles.....	5	//	les 50 kil.
uif fondu.....	4	25	*idem.*
l. en rame	3	50	*idem.*
ire en pains et non fabriquée.....	3	//	*idem.*
ougies de toutes dimensions, cierges, cires filées.....	//	20	le kilog.

FOURRAGES.

oins et fourrages secs de toutes qualités.....	//f	7c	le myr.
ourrages verts.....	//	3	*idem.*
voine	//	10	*idem.*
aille.....	//	2	*idem.*
on.....	//	25	l'hect.

MATÉRIAUX.

rdoises.....	5f	80c	le mil.
Iarbre.....	15	//	le m. cu.

Plâtre.....	1f	3c	le myr.
Chaux.....	1	50	la barq.
Pierres de Bourg et Dudon.	40	1	le mill.
Idem de la Roque et Langoiran	25	1	*idem.*
Idem dure, dite *doubleron*..	2	1	le m. cu
Idem dure plate.....	1	1	*idem.*
Dalottes.....	1	50	*idem.*
Pavé de Barsac.....	1	25	*idem.*
Tuiles de Sayes et carreaux de toute espèce.....	4	1	le mill.
Idem de Gironde et briques.	3	50	*idem.*
Bois d'ébénisterie.....	15	1	le m. cu

Planches de Russie.

Planches de Nerva, Wibourg, etc.....	2f	20c	Par chaque cent mètre de longueur

Planches de Dantzick et de Suède.

Celles de Dantzick, Gottembourg, etc.....	1f	90c	*idem.*

Planches de Norwège.

Celles de Christian, Frédérickshal, Stadsberg, Stavender, etc.....	1f	40c	*idem.*
Planches et madriers au-dessus de 55 millimètres d'épaisseur, et au-dessous de 7 mètres de longueur.....	2	1	*idem.*
Planches et madriers au-dessous de 55 millimètres d'épaisseur, et quelle que soit la longueur.....	2	1	Par chaque cent mètre de longueu

Planches de Pin et de Brûle, et d'autres bois de France.			
Celles dites fortes de 259 centimètres à 292 centimètres de longueur (ou 8 à 9 pieds).....	1 f	40 c	la douz.
Celles de 227 à 259 centimètres (ou 7 à 8 pieds) de longueur.....	1	5	*idem.*
Celles de 195 centimetres (ou 6 pieds) de long....	//	50	*idem.*
Celles refendues, même longueur.....	//	50	*idem.*
Chevrons de Pin, de Brûle et d'autres bois de France.			
Ceux de 454 à 487 centimètres de longueur (ou 14 à 15 pieds).....	// f	50 c	la douz.
Ceux de 487 à 649 *idem* (ou 15 à 20 pieds.....	1	5	*idem.*
Ceux de 649 à 812 *idem* (ou 20 à 25 pieds)	1	40	*idem.*
Poutres de Sapin ou de Brûle, et d'autres bois de France.			
Celles de 324 à 487 centimètres de longueur (ou 10 à 15 pieds).....	// f	60 c	la pièc.
Celles de 519 à 820 *idem* (ou 16 à 25 pieds).....	1	20	*idem.*
Celles de 844 à 1461 *idem* (ou 26 à 45 pieds).....	2	//	*idem.*
MARCHANDISES DIVERSES.			
Cuirs en poil.....	// f	50 c	les 50 kil.
Idem fabriqués.....	2	//	*idem.*

Savon, par caisse de 90 à 100 kilogrammes.....	1f	//c	la caisse.
Papiers de toute espèce....	1	//	les 50 kil.
Bouteilles, fioles et flacons en verre.....	//	20	le cent.
Faïence fond blanc, unie ou peinte, grès ou terre de pipe.....	1	//	les 50 kil.
Toute autre faïence (excepté celle dite poterie, et qui est entièrement grise, jaune ou noire)..	//	10	la douz.
Cuivre ouvré.....	12	//	les 50 kil.
Fer blanc de toute espèce.	1	//	*idem.*
Fer en barre.....	//	25	*idem.*
Fer en gueuse, chaudières, creusets, contre-cœurs de cheminée, et généralement tout le vieux fer.	//	5	*idem.*
Plomb en saumon ou vieux, laminé, et zinc.....	//	50	*idem.*
Étain.....	1	//	*idem.*

TARIF des droits à percevoir sur les objets qui passeront par Bordeaux en transit ou passe-debout.

PREMIÈRE CLASSE.

Les fourrages.....	1f	//c
Le bois à brûler.....		
Idem de construction.....		
Les matériaux de toute espèce, compris au tarif.....		
Les vins, eaux-de-vie et vinaigres, en cercles et en bouteilles, jusqu'à la quantité d'une barrique et au-dessous.....		
Les veaux.....		
Les moutons.....		

Les agneaux.....	1f 11c
Les porcs au-dessous du nombre de six.....	
La viande dépecée.....	

DEUXIÈME CLASSE.

Les porcs au nombre de six et au-dessus.....	2f 11c
Les vaches.....	
Les bœufs.....	
Les mêmes boissons que ci-dessus, en cercles ou en bouteilles, au-dessus d'une barrique, et jusqu'à deux inclusivement.....	
Les objets qui ne sont pas exprimés dans la 1re. ni daus la 3me. classe.	

TROISIÈME CLASSE.

Vins, eaux-de-vie, vinaigres, en cercles et en bouteilles, au-dessus de deux barriques.....	3f 11c
Bières, quelle qu'en soit la quantité.	
Poisson sec ou salé.....	
Fer et cuivre.....	
Fruits verts et secs.....	
Savons, huiles et fromages.....	
Cuirs.....	
Papiers.....	
Et généralement tous les objet passibles des droits, qui seront sous emballage et en double futaille..	

TARIF du droit à percevoir pour une année, sur les objets admis en entrepôt réel, à titre de remboursement des frais de magasinage, garde et entretien desdits objets.

Vins en cercles.....	3 cent. par myriagramme et pour chaque mois de séjour de ces objets dans les magasins de l'entrepôt.
Vinaigres en cercles.....	
Eaux-de-vie en cercles.....	
Liqueurs et aut. liquid. en cais.	

Huile en futailles.....	3 cent. par myriagramme et pour chaque mois de séjour de ces objets dans les magasins de l'entrepôt.
Jambons, bœuf salé ou fumé, en boucauts.....	
Morues sèches, stockfiches....	
Cabillauds, harengs, sardines.	
Morues vertes.....	
Prunes communes.....	
Prunes dantes.....	
Raisins et figues secs.....	
Beurre salé.....	
Fromages.	
Suif en tonnes.....	
Cire en pains.....	
Avoine.....	
Cuirs eu poil.....	
Cuirs fabriqués.....	
Savon.	
Papiers.	
Cuivre ouvré.....	
Fer blanc.....	
Fer en barre.....	
Fer en gueuse.....	
Plomb en saumon, zinc.....	
Étain.	

TARIF du droit à percevoir sur les Boissons qui seront entreposées à domicile, à titre d'indemnité des frais de visites et service des entrepositaires.

Les vins, vinaigres, eaux-de-vie, et les bières.
Par chaque barrique de 2 hectolitres 28 litres..... 10^{c} p. bar.

Ce droit sera perçu à chaque réglement de compte, et sera payé pour chaque barrique entrée ou sortie de l'entrepôt.

ADMINISTRATION DES POIDS ET MESURES.

Des vérificateurs sont chargés de surveiller l'exécution des lois et réglements relatifs à l'établissement des nouveaux poids et mesures, qui seuls peuvent être employés.

MM. Roborel ✲, vérificateur principal, chargé de l'arrondissement de Bordeaux, *rue Sainte-Sophie.*

Roquevert, vérificateur à Bordeaux, *Chemin de Bayonne*, n. 53.

De Lassalle, vérificateur, *à Libourne.*

Dubroca, *idem, à la Réole.*

Helmessen fils, *idem, à Bazas.*

Moreau, *idem, à Blaye.*

Roborel de Climens, *idem, à Lesparre.*

La vérification annuelle commence le 1^er^. Janvier.

Il y a dans chaque sous-préfecture un bureau de vérification garni d'instruments, où, chaque année, aux époques indiquées par M. le Préfet, tous ceux qui font usage de poids et mesures sont tenus de les présenter pour être vérifiés.

RÉGIE DU POIDS PUBLIC,

Rue Victoire Américaine, n. 9.

Le but de cet établissement est la garantie du commerce et la propagation du système métrique.

1°. *Droits de pesage sur tous les objets quelconques soumis au poids public.*

Par chaque cent kilogrammes, formant un

quintal métrique, de denrées et marchandises sèches, susceptibles d'être pesées, telles que:

	Pour compte de la Ville.	Pour l'attribution des Préposés.
Chandelles, beurre, fromages, savons, sucre, cassonnade, viande, graisse, fer en barres et en verges, clous, plomb, étain, cuivre en saumons, en planches ou laminé, etc.; saches de farine de toutes grandeurs et dimensions, toujours calculées dans les proportions du quintal métrique; le tout poids brut, ci.....	$//^{f}\ 10^{c}$	$//^{f}\ 5^{c}$
2°. *Droits de jaugeage sur tous les liquides, quelles que soient la forme et la teneur des futailles qui les renferment.*		
Pour trois hectolitres de vin, bière, cidre, poiré, vinaigre, eau-de-vie, huile de toute espèce.....	// 15	// 7½
Pour le dépotage de chaque pièce de vin, d'eau-de-vie et autres liqueurs, de trois à neuf hectolitres, le tout calculé à raison de trois hectolitres.....	1 //	// 25
3°. *Droit de mesurage sur toute espèce de marchandises et matières sèches, sujettes à la mesure de capacité.*		
Par chaque hectolitre de blé, seigle, féves, pois, lentilles, haricots, etc.....	// 10	// 5
Le droit de mesurage est réduit et modifié par le présent		

	Pour compte de la Ville.	Pour l'attribution des Préposés.
à moitié de sa fixation primitive, sur les objets ci-après :		
Par chaque hectolitre d'avoine, orge, graines et grenailles, son, recoupes, remoulages, chaux, charbon de bois et de terre.....	$//^{f}$ 5^{c}	$//^{f}$ 2 1/2
Le droit de mesurage sur les bois de chauffage, fixé pour la ville à 3 c., et pour l'attribution des employés à 2 1/2 c. par stère de bois de *tonneau*, fagots, faissonnats, bûches, sera désormais perçu à raison de 10 c. par stère pour le droit réservé à la ville, et de 5 c. pour l'attribution des mesureurs, conformément à la délibération du conseil municipal, en date du 17 Décembre 1808.....	// 10	// 5
Par chaque gerbe de vîmes et paquets d'échalas et carassonne.	// 2 1/2	// 2 1/2
Par chaque mètre cube de bois de construction ou d'ébénisterie, de marbre, chaux, plâtre, pierres de taille, dalotes ou pavés, et pierres tendres ou moellons.....	// 5	// 5
Le droit de mesurage et métrage de draps, étoffes et toiles de toutes qualités, et de tous autres objets qui se vendent au mètre, fixé, d'après l'ancien tarif, à 2 1/2 c. par mètre pour la ville, et à 2 1/2 c. pour l'attribution des métreurs, est réduit par le présent à 3 c. par mètre pour les draps et soieries, et à 2 c. par		

	Pour compte de la Ville.	Pour l'attribution des Préposés.
mètre pour les toiles et les étoffes légères, tant pour la portion revenant à la ville, que pour l'attribution des employés; ce qui revient, par mètre de draps et étoffes de soie, à.....	// f 1 1/2	// f 1 1/2
Par mètre de toiles de toutes qualités, et autres étoffes légères, à.....	// 1	// 1
En cas de contestations sur le pesage, jaugeage ou mesurage de toutes les marchandises et autres objets non compris dans le présent tarif, il sera payé, par demi-quintal métrique, mètre cube ou hectolitre, un droit de.....	5	// 2 1/2

Dans toutes les opérations de mesurage et jaugeage, le droit sera perçu sur la fraction du mètre, du stère et du litre, comme l'entier.

Quant au pesage dont le droit est fixé par cent kilogrammes pris pour unité, la fraction de 1 à 25 sera considérée comme 25; de 25 à 50, comme 50; de 50 à 75, comme 75; de 75 à 100, comme unité ou entier.

BUREAU CENTRAL DE LA RÉGIE.

MM. Delisle-Séjourné, directeur, *rue Victoire Américaine*, n. 9.
Gourseau, secrétaire, *près du directeur.*

Inspecteurs d'arrondissement. MM.

Sud. Ducharpreau, *r. des Petites Carmélites,* n. 8.
Nord. De Baritaut, *cours d'Albret,* n. 120.

Receveurs. MM.

Mossuz, *au bureau des Chartrons.*
Dumas fils, *au bureau de la place d'Aquitaine.*

Mialhe, *au bureau de la Grave.*
Guiard, *au bureau du Palais.*

Vergeurs des Vins et Eaux-de-vie. MM.

Maubrac, *syndic;* Desbans, Pecqueur, Andrieux, Marchand fils, Greteau, Dumezil.
N....., *vergeur surnuméraire.*

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. le marquis de Vaulchier (O. ✲), conseiller d'état, directeur général, *hôtel des Postes, à Paris.*

Administrateurs généraux.

MM. Gouin ✲.
De Rancogue ✲.
Barthe la Bastide.
De Roger (O. ✲), *secrétaire général.*

POSTE AUX LETTRES,

Rue Porte-Dijeaux, n. 5.

MM. Delaage, inspecteur des postes et relais des départements de la Gironde, de la Charente et de la Charente inférieure, *résidant à Saintes.*
Maurice de Sentout, directeur, *hôtel des Postes.*
Cambon, contrôleur, *rue du Petit Cancera*, n. 3.
Lesseps, 2^e^. contrôleur, *rue du Cahernan*, n. 30.

Le directeur, comme chef des bureaux, est responsable du service. En cette qualité, il ordonne, il dirige tous les moyens d'exécution, et distribue les différentes parties du travail entre MM. les Employés *commissionnés* par l'administration.

Le directeur est également chargé du service et de l'expédition des estaffettes.

Le résultat des opérations est soumis à la surveillance du *contrôleur,* qui, lui-même, a aussi des fonctions personnelles à remplir dans la direction.

Bureau de la Distribution.

MM. Meyraud, *premier commis et distributeur en chef.*
De Peyrusse, *adjoint.*
Godichaus, *deuxième surnuméraire.*

Ce bureau est ouvert tous les jours au public, depuis huit heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi; et le soir, depuis quatre heures jusqu'à six.

Dans la belle saison, le bureau est ouvert à sept heures du matin, et le soir il est fermé une heure plus tard.

MM. les Abonnés à l'arrivée ont une boîte particulière dans l'intérieur du bureau, et la distribution des lettres est faite, par un guichet, à chacun d'eux, une heure après l'arrivée des courriers.

POSTE RESTANTE.

Soit que les destinataires demeurent dans la ville ou non, les lettres adressées *poste restante* doivent rester au bureau jusqu'à réclamation.

Le distributeur est tenu de prendre les précautions nécessaires pour s'assurer que les réclamants soient véritablement les propriétaires des lettres à poste restante. Il doit, par exemple, leur demander le nom du lieu d'où ils attendent des lettres, et l'exhibition, soit du *passe-port,* soit de lettres ou autres papiers où leur nom seroit relaté, ou enfin, tous autres renseignements propres à faire connoître les destinataires.

Il n'est point fait de distribution de lettres au public, hors les temps d'ouverture du bureau, ni pendant le travail nécessaire au dépouillement des lettres. Les voyageurs partant par les malles-postes sont seuls exceptés de cette dernière disposition.

Bureau de la Comptabilité et de l'Arrivée.

M. Laulaigne, *employé.*

Indépendamment du travail de la comptabilité générale, ce bureau est également chargé de l'ouverture des dépêches et de la vérification de leur contenu au moment de l'arrivée des courriers.

ARRIVÉE DES COURRIERS.

PARIS. — Porte les lettres de l'Angleterre, d'Orléans, Tours, Poitiers, Angoulême, Barbezieux et passe; la Grolle, Montlieu, Saint-André de Cubzac et Bourg, et les dépêches pour l'Espagne par Bayonne, *les dimanche, mardi, jeudi* et *vendredi,* de 6 à 8 heures du matin.

Nota. Le courrier de Paris porte aussi les dépêches de Blauzac et Châteauneuf les *dimanche, mardi* et *vendredi,* et celles de Montendre les *dimanche, mardi* et *jeudi.*

BAYONNE. — Porte les lettres de Bagnères, Tarbes, Pau, Dax, Tartas, Mont de Marsan et passe; Roquefort, Bazas, Langon, Cadillac, Podensac, Castres, et les dépêches de l'Espagne pour Bordeaux et Paris, *les lundi, jeudi* et *samedi,* de 6 à 8 heures du matin.

LIMOGES. — Porte les lettres de LYON, de la Suisse et de toute l'Italie; de Périgueux et passe; Neuvic, Mussidan, Montpont, Ber-

gerac, Castillon, Sainte-Foy, Coutras et Libourne, et les dépêches de Paris pour Bordeaux, *les lundi, mercredi* et *samedi*, de 8 à 10 heures du matin.

NANTES. — Porte les lettres de la Rochelle et passe; Rochefort, Tonnay-Charente, Saintes, Pons, Saint-Genis, Mirambeau, Blaye et Bourg, *les lundi, mercredi* et *samedi*, de 9 à 10 heures du matin.

TOULOUSE. — Porte les lettres de tout le Midi, Montauban, Agen et passe; Port Ste. Marie, Aiguillon, Tonneins, Marmande, la Réole et Saint-Macaire, *les lundi, jeudi* et *samedi*, de 6 à 8 heures du matin.

COURRIERS DU MÉDOC.

PAUILLAC. — Porte les lettres de Margaux, *tous les jours;* et celles de Lesparre, St. Laurent et Castelnau de Médoc, *les lundi, mercredi* et *samedi*, à 8 heures du matin.

LA TESTE. — Arrive *les mardi, vendredi* et *dimanche*, à 8 heures du matin.

LIPOSTEY. — Porte les lettres de BELIN, *les mercredi* et *samedi*, à 5 heures du soir.

Bureau du Départ.

MM. Lesseps, *deuxième contrôleur, chargé du bureau du départ.*

Richon, Bouché de Vitray, Moulin et Rivière, *employés.*

Le bureau du départ est chargé du tri général des lettres, de la taxe des lettres expédiées en correspondance directe; du travail et de la direction des *passes* (1), et des opérations

---

(1) On entend par *passes* les lettres destinées pour les bureaux avec lesquels celui qui les expédie n'est pas en correspondance directe. C'est pourquoi il les envoie en passe, et sans les taxer, à celui des bureaux de sa correspondance qui peut les y acheminer avec le plus de célérité, soit directement, soit en passe.

relatives à la formation, à la fermeture et à l'expédition des dépêches.

Ce bureau est également chargé d'une partie du service des postes maritimes, et d'expédier les journaux, circulaires et autres impressions, présentés à l'affranchissement.

DÉPART DES COURRIERS,

Et heures de la dernière levée de la boîte.

PARIS, par Angoulême, Poitiers, Tours, Orléans. — Porte les lettres pour Saint-André de Cubzac, Bourg, Montlieu, la Grolle, Barbezieux et passe; Londres et l'Angleterre, *les lundi, mardi, jeudi* et *samedi, à 2 heures du soir.* — Dernière levée de la boîte, *à 1 heure.*

BAYONNE. — Porte les lettres pour Castres, Podensac, Cadillac, Langon, Bazas, Roquefort, Mont de Marsan et passe; Tartas, Dax, Pau, Tarbes, Bagnères, l'Espagne et le Portugal, *les lundi, mercredi* et *samedi, à midi.* — Dernière levée de la boîte, *à 10 heures ½ du matin.*

LIMOGES, par Libourne, Montpont, Périgueux. — Porte les lettres pour Paris, la Suisse et toute l'Italie; Lyon, Bergerac, Castillon, Ste. Foy, Coutras, Mussidan, Neuvic et Chalus, *les mercredi, vendredi* et *dimanche, à 10 heures du matin.* — Dernière levée de la boîte, *à 9 heures du matin.*

NANTES, par Saintes, Rochefort et la Rochelle. — Porte les lettres pour la Bretagne, Blaye, Mirambeau, Saint-Genis, Pons et Tonnay-Charente, *les mardi, vendredi* et *dimanche, à 9 heures du matin.* — Dernière levée de la boîte, *à 8 heures du matin.*

Chaque bureau de France a une correspondance directe avec l'administration générale. Cependant nul bureau ne taxe les lettres pour Paris; c'est à Paris même que ces lettres sont taxées.

TOULOUSE. — Porte les lettres pour la Réole, Marmande, Tonneins, Aiguillon, Port Ste. Marie, Agen, Montauban et le Midi, *(mêmes jours et heures que Bayonne, qui en porte les dépêches jusqu'à Langon.*

COURRIERS DU MÉDOC.

PAUILLAC. — Porte les lettres de Margaux, *tous les jours;* et celles de Castelnau de Médoc, St. Laurent et Lesparre, *les mardi, vendredi* et *dimanche, à* 8 *heures du soir.* — Dernière levée de la boîte, *à 7 heures du soir.*

LA TESTE, *les mardi, vendredi* et *dimanche, à* 8 *heures du soir.* — Dernière levée de la boîte, *à 7 heures du soir.*

LIPOSTEY. — Porte les lettres de BELIN, *les mardi* et *vendredi, à* 8 *heures du soir.* — Dernière levée de la boîte, *à 7 heures du soir.*

Bureau des Affranchissements et Chargements des lettres.

MM. Goudal-Fonvive et Malbernac, *employés.*

Le bureau des affranchissements est ouvert au public, savoir :

Lund. et Sam.	pour Paris, de 6 h. 1/2 à 10 et de 11 h. 1/2 à midi 1/2.
	pour Bayonne et Toulouse, de 6 h. 1/2 à 10.
Mardi.....	pour Paris, de 6 h. 1/2 à midi 1/2.
	pour Nantes, de 6 h. 1/2 à 8.
Mercredi.....	pour Bayonne et Toulouse, de 6 h. 1/2 à 8 1/2, et de 9 1/2 à 10 1/2.
	pour Limoges, de 6 h. 1/2 à 8 1/2.
Jeudi	pour Paris, de 6 h. 1/2 à midi 1/2.
Vend. et Dim.	pour Limoges, de 6 h. 1/2 à 9.
	pour Nantes, de *idem* à *idem.*

TARIF

Pour l'affranchissement des lettres.

Lettre simple :

6 grammes..... 10^{c} en sus du port simple.
8 *idem*..... 1 port et demi.
11 *idem*..... double port.
15 *idem*..... 2 fois le port et demi.
20 *idem*..... 3 fois le port.

Nota. Demi-port en sus de 5 en 5 grammes.

Les personnes qui veulent faire charger des lettres ou paquets, doivent les présenter fermés au bureau des affranchissements, et en payer *d'avance le double port.*

La clôture des chargements se fait une heure avant celle des lettres affranchies.

Les lettres et paquets ne peuvent être chargés que tout autant qu'ils sont sous enveloppe, et fermés au moins de deux cachets en cire avec empreinte, ou de trois et cinq cachets placés sur les plis supérieurs et inférieurs de l'enveloppe ; de manière que l'un et l'autre plis se trouvent réunis sous le même cachet.

Ce bureau est aussi chargé d'affranchir les lettres et paquets pour les colonies. Le prix de l'affranchissement pour chaque lettre simple, est de *vingt centimes* (quatre sols), et progressivement de dix centimes en sus de 30 en 30 grammes (une once).

Toutes les lettres ou paquets destinés pour les Colonies, qui ne seroient pas affranchis, seroient mis au rebut.

Bureau des articles d'argent.

M. Morard, *caissier.*

Les personnes qui veulent envoyer de l'argent par la poste, ou qui ont à en recevoir,

peuvent se présenter tous les jours au bureau des envois, de 7 à 9 h.; de 10 à 1 h. après midi, et de 3 à 5 h. du soir.

Le *droit* ou *port* à percevoir sur les articles d'argent est fixé à 5 p. 100. Le déposant a le choix de payer le port en sus de la somme déposée, ou de le laisser à la charge du destinataire. Dans ce dernier cas, le port est déduit de la somme brute. Par exemple, sur un article de 21 fr., le droit sera de 1 fr., et 20 fr. la somme nette à envoyer.

Les reconnoissances à délivrer pour dépôt d'articles sont assujetties au droit de timbre ordinaire. Ce droit est à la charge du déposant; il est de 35 cent. par reconnoissance. Il peut être déduit de même de la somme brute à envoyer, ainsi que le prix du port de lettre, dans le cas où il conviendroit de l'affranchir.

Ne sont pas susceptibles de ce droit, les reconnoissances des articles de 10 fr. et au-dessous envoyés à des militaires.

Les lettres adressées à des soldats ou sous-officiers sous les drapeaux, sont affranchies à raison de 25 cent.

Le prix des abonnements au bulletin des lois et au bulletin officiel des arrêts de la cour de cassation, sont assujettis au droit de 5 p. 100; mais ce droit est toujours prélevé sur la somme déposée, et non exigé des abonnés, pour qui le prix demeure invariablement fixé à 9 fr. pour le *Bulletin des lois*, et à 6 fr. pour les *arrêts de la cour de cassation*.

Les reconnoissances à talon, non timbrées, sont maintenues pour ces sortes d'envois.

Chargements de valeurs cotées.

Il est défendu de recevoir comme chargements de valeurs cotées, des paquets au-dessus

de la grosseur d'une forte lettre chargée, c'est-à-dire, de la dimension de quatre pouces de long au plus, sur trois de large et deux d'épaisseur.

L'évaluation des chargements de valeurs cotées, à recevoir en dépôt, est portée à 30 fr., en ce qui concerne le *minimum*, et seulement jusqu'à la concurrence de 600 fr. au plus.

L'administration n'est tenue, en cas d'événement, soit de perte, soit de vol, qu'au remboursement de la valeur fixée, et dont on a payé le droit de 5 p. 100.

Les valeurs cotées consistent en bijoux, montres, pierres précieuses, etc. Les monnoies d'or et d'argent étrangères entrent dans la composition des valeurs cotées. Elles doivent être renfermées, en présence du caissier du bureau des articles, dans une boîte *ficelée*, et cachetées du cachet de l'envoyeur, qui y appose ensuite celui du bureau des postes. Il est défendu d'admettre des espèces d'or et d'argent courants de France, comme valeurs cotées.

Bureau des voyageurs.

M. Delaville, *premier surnuméraire.*

La direction des postes aux lettres est seule chargée par l'administration générale de donner des places aux voyageurs dans les malles-postes.

Les voyageurs ne peuvent être admis sans avoir représenté leur passe-port délivré dans les formes légales.

Le prix des places est de 1 fr. 50 cent. par poste.

Paris, 4 places.....	80 p^{tes}.	$^1/_2$.	120^f	40^c
Bayonne, 4 *idem*.....	33.....	$^1/_2$.	50	25
Limoges, 3 *idem*.....	28.....	$^3/_4$.	43	15

Les voyageurs, s'ils ne paient pas le prix entier des places en les retenant, doivent consigner moitié du prix à titre d'arrhes, et payer l'autre moitié avant de partir.

Ils devront être rendus au bureau un quart d'heure au plus tard avant le départ.

Les voyageurs qui ne partent pas, soit pour ne s'être pas présentés au départ des malles, soit pour tout autre motif, perdent leurs arrhes. Ils n'ont droit au remboursement que de l'excédant, s'ils avoient payé plus que le montant des arrhes.

Le bagage *admis en franchise* ne doit jamais excéder le poids de 25 kil. pour chaque personne; il devra être renfermé dans un sac de nuit, malle en cuir ou valise, et être remis au bureau demi-heure avant le départ.

En cas de perte d'effets, l'évaluation en sera faite; elle ne pourra excéder le *maximum* de 150 fr.

Les personnes qui veulent affranchir des circulaires, journaux et autres impressions quelconques, doivent se présenter tous les jours à ce bureau, depuis sept heures du matin jusqu'à midi.

Instructions pour l'affranchissement des impressions.

Les journaux, gazettes, sous bandes croisées..... 4 cent. par feuille.

Les ouvrages périodiques, avis, papiers de musique, livres brochés, catalogues, prospectus sous bandes, lithographies et autres impressions..... 5 cent. par feuille.

Les ouvrages périodiques relatifs aux sciences et aux arts, ne paroissant qu'une fois par mois ou à des intervalles plus éloignés, et contenant au moins deux feuilles d'impression, sont exempts du timbre.

Sont également exempts, les annonces, prospectus et catalogues de librairie.

Cette exemption accordée pour les annonces, prospectus et catalogues de *librairie* seulement, n'est point applicable aux avis, annonces et prospectus relatifs à d'autres objets, de même qu'aux circulaires, prix courants, etc., qui doivent être soumis au timbre, ainsi que les ouvrages périodiques autres que ceux qui sont désignés par l'art. 76 de la loi du 25 Mars 1817.

Les *livres brochés* sont exempts du timbre. Il en est de même des *journaux étrangers*. Les billets de *part* de *naissances*, de *mariages* ou d'*enterrements*, peuvent aussi être reçus à l'affranchissement, sans être timbrés.

Les circulaires, prix-courants ou autres impressions quelconques, ne doivent contenir rien d'écrit : une seule rectification de chiffre, et même la date à la main, s'opposent à l'affranchissement de 5 cent. La signature seule est tolérée. Il n'est pas plus permis d'écrire au *verso* de la bande croisée qui couvre un imprimé. L'adresse seule doit uniquement figurer sur la partie la plus apparente de la bande.

On perçoit le double port pour l'affranchissement des impressions pour l'étranger.

Taxes relatives à l'affranchissement des lettres de la ville pour la ville.

Les lettres de la ville pour la ville, au-dessous de 15 grammes..... 10^{c}
de 15 *idem*, et au-dessous de 30.... 20
de 30 *idem*, et au-dessous de 60.... 30

Par chaque poids de 30 grammes en sus.... 10^{c}

Lettres pour l'arrondissement.

Au-dessous de 7 grammes..... 20
de 7 *idem*, et au-desous de 15..... 30
de 15 *idem*, et au-dessous de 30.... 40
Pour chaque poids de 15 grammes en sus.. 10

La taxe de vingt centimes imposée aux lettres des grandes communes pour leur arrondissement, est ainsi perçue, parce qu'elles sont, ou portées à un bureau de distribution, ou distribuées au lieu même de la destination par un facteur ou piéton payé par l'administration.

Les lettres de la ville pour la ville ou l'arrondissement, sont distribuées de la même manière que celles arrivées dans les dépêches.

POSTE MARITIME.

Le bureau général des postes est chargé du service de la poste maritime.

Les lettres qui arrivent des colonies sont distribuées aussitôt après la remise qui en est faite au bureau, soit par les capitaines de navires, ou par le courrier de Pauillac.

Les capitaines sont tenus de déposer au grand bureau leurs sacs aux dépêches, quinze jours au moins avant le départ. Ce délai de rigueur étant expiré, il leur est délivré par le directeur un certificat de dépôt, nécessaire pour être expédié à la marine.

PETITE POSTE.

La boîte du bureau général, rue Porte-Dijeaux, est la seule destinée à recevoir les lettres pour la ville.

Tout ce qui est relatif au service de la petite poste, est expédié à la grande poste.

Les lettres de la petite poste sont distribuées dans la ville, aussitôt après la levée des boîtes du grand bureau.

Les réglements des postes défendent de mettre dans la boîte aucune lettre ou paquet renfermant de l'or, de l'argent ou des bijoux.

Tableau des villes et pays étrangers pour lesquels il faut affranchir les lettres, qui, sans cette formalité indispensable, ne pourroient être rendues à leur destination.

I. Le royaume d'Angleterre. — Affranchissement forcé jusqu'à *Douvres*..... 1 fr. 20 cent.

Les îles de Gersey et d'Aurigny ou Alderney. — Affranchissement forcé jusqu'à *Cherbourg* ou *Granville*..... ..... 1 fr. 20 cent.

Colonies Anglaises.

Toutes les lettres affranchies ou non affranchies pour les îles, colonies et possessions Anglaises, ne peuvent aller à leur destination qu'autant qu'elles seront *affranchies en Angleterre même.*

Cependant, sont exceptées de cette disposition, 1°. les lettres pour Gibraltar, dont l'affranchissement est forcé jusqu'à Saint-Jean de Luz .....50 cent.

2°. L'île de Malte et celle du Goze, avec affranchissement forcé jusqu'au pont de Beauvoisin..... 90 cent.

3°. Les Sept Isles. — Affranchissement forcé jusqu'à Huningue ..... 1 fr.

II. Les états héréditaires d'Autriche et l'Italie Autrichienne.

Les duchés de Parme et de Plaisance, tout le Milanais, le Bergamase, le Brescian, les duchés de Modène et de Mantoue, le Vicentin, Vérone, la Marche de Trévise, Padoue, Ta-

rente et le Tyrol méridional, les états de Venise, l'Istrie, la Dalmatie, Laybach, le territoire de Raguse et le grand duché de Bade, avec affranchissement forcé jusqu'à Ferney..... 90 cent.

La Hongrie. — Affranchissement forcé jusqu'à Forbach..... 1 fr.

III. L'empire de Turquie.

1°. Constantinople, Smyrne, Alep, les Echelles du Levant, et toute la Turquie d'Europe et d'Asie.

La Bosnie, Belgrade, la Moldavie, la Valachie et la Morée, avec affranchissement forcé jusqu'à Huninguc..... 1 fr.

2°. Les îles de Candie, de Négrepont et de tout l'Archipel; Alexandrie, le Caire et l'Egypte; Alger, Maroc, Tripoli et Tunis, avec affranchissement forcé jusqu'à Marseille..... 90 cent.

IV. Le royaume d'Espagne.

Barcelonne, Figuières, Gironne, Lérida, Puycerda, Tarragonne, Tortose et la Catalogne, avec affranchissement forcé jusqu'à Perpignan seulement..... 70 cent.

Les îles Baléares ou les îles de Majorque, Minorque et Iviça..... 70 cent.

L'Aragon, avec affranchissement forcé jusqu'à Saint-Jean de Luz ou Oleron..... 50 cent.

Madrid, le reste de l'Espagne et toutes les colonies Espagnoles..... 30 cent.

V. Le royaume de Portugal.

Lisbonne, le Portugal et toutes les colonies Portugaises, jusqu'à Saint-Jean de Luz..... 50 cent.

VI. La Suisse.

1°. Appenzel, Arau, Glaris, Coire, Lucerne, Saint-Gal, Schaffouse, Schwitz, Bellinzona, Fravenfeld, Underwald, Uri, Zug, Zurich et

les cantons des mêmes noms, par Bâle, avec affranchissement forcé jusqu'à Huningue..... 1 fr.

2°. Berne, Fribourg, Soleure et les cantons des mêmes noms; la Neuveville, Saint-Imier, par Porentruy, avec affranchissement forcé jusqu'à Delle..... ..... 90 cent.

3°. Genève, Carouge, Coppet et le canton de Genève, avec affranchissement forcé jusqu'à Ferney..... 90 cent.

4°. Lausanne et le canton de Vaud; Saint-Maurice et tout le Valais, le canton de Neufchâtel et Vallangin, avec affranchissement forcé jusqu'à Pontarlier..... 90 cent.

Les lettres et paquets destinés pour les pays ci-dessus mentionnés, et dont l'affranchissement auroit été omis, sont envoyés à Paris par le plus prochain courrier, afin que l'administration des postes puisse donner un avis aux personnes à qui ils sont adressés, et renvoyer de suite ces mêmes lettres à leur timbre, avec une étiquette imprimée et datée.

Indication des villes et pays étrangers pour lesquels on est libre d'affranchir.

1°. Royaume des Pays-Bas. — Amsterdam, Gand, Bruxelles, Namur, Luxembourg, le duché de Bouillon, etc.

Rive gauche du Rhin. — Franckenthal, etc. — Affranchissement libre jusqu'à Forbach seulement.

Mayence et Cassel, libre jusqu'à destination.

Landau, jusqu'à Weissembourg seulement.

2°. Royaume de Prusse.

Provinces Prussiennes sur le Rhin. — Coblentz, Sarrebruck, Trèves, Aix-la-Chapelle, Cologne, Dusseldorf, Clèves, Munster.

Provinces Prussiennes en Allemagne. — Erfurth, Magdebourg.

Prusse. — Berlin, Breslau, Posen, Dantzick. — Affranchissement libre jusqu'à destination.

3°. Empire de Russie. — Saint-Pétersbourg, Moscou, l'empire de toutes les Russies; la Finlande et la Courlande, avec affranchissement libre jusqu'à Memel seulement.

4°. Royaume de Pologne. — Varsovie et tout le royaume de Pologne. — Affranchissement libre jusqu'à Torn.

Hambourg, jusqu'à Forbach.

5°. Royaume de Saxe. — Dresde, Bautzen, Leipsick. — Affranchissement libre jusqu'à destination.

Le duché d'Oldenbourg, jusqu'à Brême seulement.

La principauté de Lubeek, jusqu'à Hambourg.

6°. Royaume de Suède et de Danemarck. — Copenhague, l'Islande, les colonies Danoises, Stockholm, le royaume de Suède et la Norwège; les colonies Suédoises. — Affranchissement libre jusqu'à Hambourg.

7°. Royaume de Hanovre. — Pays de Brunswick, Francfort sur le Mein, Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, duchés de Westphalie, de Nassau et d'Aremberg; les principautés de Hohenzollern, de la Lippe.

8°. Le royaume de Wurtemberg. — Stutgard, etc.

9°. Le royaume de Bavière. — Munich, etc.

10°. Le royaume de Sardaigne. — Turin, Chambéry, Annecy, Gênes, Nice, Monaco; les duchés de Massa et Carrara. — Affranchissements libres jusqu'à destination.

La Toscane, Florence, Livourne, la prin-

cipauté de Lucques. — Affranchissement libre jusqu'à Sarzane.

11°. Le royaume des Deux Siciles.—Naples, etc., Tarente, Palerme; les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. — Libre jusqu'à Sarzane.

12°. L'état pontifical. — Rome et Civita-Vecchia, Ferrare, Bologne, Ravenne, Rimini, Lorette et Tolentino.—Affranchissement libre jusqu'à Sarzane seulement.

FACTEURS.

Neuf facteurs sont chargés de la distribution des lettres dans la ville.

Il est défendu aux facteurs de monter dans les maisons. Ils doivent seulement, lorsqu'il n'y a pas de portier, appeler les destinataires, et leur donner le temps nécessaire pour descendre.

Les facteurs ne peuvent distribuer aucune lettre à leur maison ni dans les rues. Ils doivent, aussitôt après leur distribution, rapporter au bureau les lettres qu'ils n'ont pu distribuer.

MM. Mondin, Thomas, Porte, Lagarde, Lallée, Noël, Lafitte, Geffré, Venot.

NOMS DES COURRIERS.

1°. *Route de Paris.*

MM. Rigodit, Lafon, Marchet, Creuzeton, Rivière, Appert, Labour, Hégron, Lesueur.

2°. *Route de Bayonne.*

MM. Mauboussin, Labarrière, Aubry, Malivert.

3°. *Route de Limoges.*

MM. Lacombe, Castillon, Blancan, Molierat.

4°. *Route de Nantes* (1).

MM. Chastel, Dousse, Tom, Paty.

Postulants courriers.

MM. Serrade, Corrèges, Beheu, Pourcin, Despeyrous.

Courriers du Médoc.

Le courrier de Pauillac est logé rue des Carmélites, hôtel Dulyon.

Celui de la Teste descend à l'auberge de la Tête Noire, rue des Ayres.

Le courrier de Lipostey demeure chemin du Sablona.

La direction de Bordeaux a quatre-vingt-sept bureaux de correspondance. Voici seulement les noms de ceux compris dans le département de la Gironde :

Bazas, Blaye, Bordeaux, Bourg, Cadillac, Castillon, Castres, Coutras, Langon, la Réole, Lesparre, Libourne, Monségur, Pauillac, Podensac, Saint-André de Cubzac, Sainte-Foy, Saint-Macaire, la Teste de Buch.

Bureaux de distribution dépendants aussi de la direction de Bordeaux.

Belin, Castelnau de Médoc et Saint-Loubès.

M. Meynieu, concierge et garçon de bureau, *hôtel des Postes.*

---

(1) Des entrepreneurs associés sont chargés par l'administration des postes du service de cette route en particulier.

Les voitures établies pour le transport des dépêches peuvent aussi recevoir des voyageurs.

Le bureau de l'entreprise générale est chez M. Monnier, *hôtel de Richelieu, fossés de l'Intendance.*

POSTE AUX CHEVAUX,

Rue de Condé.

MM. Dotézac l'aîné ✲, *maître de poste.*
Dotézac fils, *régisseur.*

Conformément à la loi, tous ceux qui enverront commander des chevaux de poste, feront en même temps payer d'avance le prix de la course.

On trouve à toute heure, à la poste aux chevaux, des courriers de dépêches extraordinaires pour quelque destination que ce soit.

RÉGLEMENT

Et Tarif du nombre et du prix des chevaux de poste.

ART. 1er. Le prix des chevaux de poste sera payé désormais par les courriers, sur le pied du tarif joint au présent décret.

L'ancien tarif et les anciens réglements seront exécutés dans tous les points auxquels il n'est pas dérogé par le nouveau.

Nouveau Tarif.

NOMBRE de PERSONNES.	NOMBRE de CHEVAUX.	PRIX.	SOMME TOTALE.
	CABRIOLETS.		
1.	2.	1f 50c	3f //c
2.	2.	1 50	3 //
3.	3.	1 50	4 50
4.	3.	2 //	6 //

NOMBRE de PERSONNES.	NOMBRE de CHEVAUX.	PRIX.	SOMME TOTALE.
	LIMONIÈRES.		
1, 2 et 3.	3.	1f 50c	4f 50c
4.	3.	2 //	6 //

NOTA. Il sera payé 1 fr. 50 cent. par chaque personne excédant le nombre de quatre.

	BERLINES.		
1, 2 et 3.	4.	1f 50c	6f //c
4 et 5.	6.	1 50	9 //
6.	6.	1 75	10 50

NOTA. Il sera payé 1 fr. 50 cent. par chaque personne au-dessus du nombre de six, et il ne sera jamais attelé au-delà de six chevaux sur chaque berline.

Un enfant de six ans et au-dessous ne pourra être considéré comme voyageur. Deux enfants au-dessous de six ans tiendront toujours lieu d'un voyageur.

SERVICE GÉNÉRAL

DES DILIGENCES ET MESSAGERIES.

Diligences de Bordeaux à Paris, par Angoulême, Poitiers, Tours et Orléans.

M. DELORME, *directeur, fossés de l'Intendance*, n. 55.

L'administration de l'exploitation générale des messageries royales de la rue Notre-Dame des Victoires, à Paris, fait partir, tous les jours, une diligence à quinze places *à coupé*, qui fait le trajet en trois jours en toute saison.

Diligence de Bordeaux à Paris, par Limoges.

M. PILLIÉ-BARRAUD, *directeur, quai de la Douane*, n. 157.

Il part tous les deux jours de ce bureau une diligence en poste, passant par Libourne, Périgueux, Limoges, etc., *en quatre jours*, sans changer de voiture; la même voiture correspond à Limoges avec le courrier passant par Burganeuf, Aubusson, Clermont, etc.

ENTREPRISE

De MM. DOTÉZAC l'aîné ✲ et fils frères, *cours du Douze Mars*, n. 69, *correspondants des messageries royales, rue Notre-Dame des Victoires, à Paris.*

Diligences pour Toulouse et Auch, partant tous les jours, à compter du 1^er^. *Mars.*

De Bordeaux à Toulouse, passant par la Réole, Marmande, Tonneins, Ageu, Moissac, Montauban; et par correspondance directe, dessert Lyon, Marseille et toute l'Italie.

Un service de voitures dites *gondoles*, avec cabriolet *à coupé*, dessert cette route en 36 *h.*

Diligences pour Bayonne et Irun, dites Gondoles, *avec cabriolet* à coupé, *correspondant avec la compagnie* Catalanne, *à Madrid.*

Un service fait avec de bonnes voitures part tous les deux jours, passant par Langon, Bazas, Roquefort, Mont de Marsan, Tartas et Dax, et fait le trajet en 28 *heures*, ne passant *qu'une seule nuit*, soit dans l'été, soit dans l'hiver. Il *dessert* Pau et toute l'Espagne directement, en donnant à Bordeaux les places aux voyageurs pour Pau et Madrid.

On se charge des marchandises pour l'Espagne ; on reçoit des marchandises en commission en passe-debout; on fait le recouvrement des effets de commerce sur toutes les villes du royaume ; on se charge de l'expédition de toutes espèces de marchandises par roulage ; on fait des compositions avec les maisons de commerce, pour le transport des finances et marchandises, en raison de l'importance des transports.

Célérifères de Bordeaux à Pau, Barèges, Cauterets, Saint-Sauveur et Bagnères.

Tous les ans, à compter du mois de Mai, il part un service en poste, allant à Pau en 32 heures, couchant la nuit; à Barèges et autres lieux, en deux jours et demi, couchant les deux nuits.

Ce service finit au mois d'Octobre, après la foire de Bordeaux.

Diligences pour Libourne, Ste. Foy et Bergerac.

Ce service part tous les jours de Bordeaux, à sept heures du matin et deux de l'après-midi. Le trajet se fait, de Bordeaux à Libourne, en 3 heures et demie; de Bordeaux à Bergerac, en un *seul jour.*

La même entreprise fournit des *voitures à volonté,* à des prix très-modérés, pour cette route.

Chars-à-bancs de Bordeaux à Saint-Pardon et Libourne.

Un départ a lieu tous les matins, à sept heures, et un autre le soir, à deux heures.

Le bureau pour les cinq services précédents est chez MM. Dotézac l'aîné et fils frères, *entrepreneurs, cours du Douze Mars* et *d'Angoulême.*

Diligences dites JUMELLES, *de Bordeaux à Paris, passant par Angoulême, Tours et Orléans.*

M. MALIVERT aîné, *directeur, cours du Douze Mars*, n. 1.

Ces diligences partent tous les deux jours, et correspondent avec toutes les principales villes du Nord et du Levant.

Diligences JUMELLES *pour Bayonne, par Mont-de-Marsan et Orthez.*

Les mêmes entrepreneurs font partir tous les deux jours une diligence pour Bayonne, qui fait le trajet en 36 heures.

Diligences pour Toulouse, par Agen et Montauban.

M. MALIVERT aîné, *directeur, cours du Douze Mars*, n. 1.

Cette diligence part tous les deux jours, et fait le trajet en 36 heures.

Diligences et Malles-Postes de Bordeaux à Nantes et retour.

M. MONNIER, *directeur, hôtel de Richelieu, fossés de l'Intendance*, n. 2.

Il part tous les jours, soit une diligence, soit une malle-poste, passant par Saintes, Rochefort, la Rochelle et Bourbon-Vendée. Il part en même temps quatre fois par semaine du même bureau une diligence pour Saintes et retour, correspondant avec les voitures sur Niort.

Toutes ces voitures sont conduites en poste, et correspondent avec la Bretagne, la Basse Normandie et l'Anjou.

Berlines du commerce de Bordeaux à Lyon.

M. FERRAND aîné, *directeur, allées de Tourny*, n. 3.

Ces berlines *à coupé*, bien suspendues sur huit ressorts, et marchant avec la plus grande célérité, partent tous les deux jours pour Lyon, à 4 heures du matin, et font le trajet en cinq jours fixes, sans changer de voitures, ayant un service auxiliaire de Montbrison à Saint-Étienne.

Elles passent par Périgueux, Brive, Tulle, Ussel, Clermont, Thiers et Montbrison.

Départ de Bordeaux pour Castres.

Il part tous les jours, excepté le dimanche, de Castres pour Bordeaux, et retour, une diligence bien suspendue, à douze places, faisant le trajet en deux heures.

De Castres, à sept heures du matin, et de Bordeaux, à deux heures après midi, chez Mauron, hotel du Cheval-Blanc, *chemin du Sablona*, n. 246.

Départ de la Bastide pour Cubzac.

Établissement de voitures à douze places partant deux fois par jour, à sept heures du matin et à trois heures du soir, de la Bastide au port de Cubzac, et du port de Cubzac à la Bastide. *Prix des places*, 1 fr. 50 c. Les bureaux sont, *à Bordeaux*, quai de la Douane, n. 157; *à St. André de Cubzac*, chez la veuve Leydet; au port de *Cubzac*, chez M. Belue.

Voiture de Bordeaux à Pauillac.

Il part une voiture publique de Bordeaux à Pauillac, et de Pauillac à Bordeaux, savoir:

de cette dernière ville, les *mardi, jeudi* et *sasamedi*; et de Pauillac, les *lundi, mercredi* et *vendredi* de chaque semaine. Les bureaux sont établis à Bordeaux, *rue des Carmélites*, n. 9, *près les fossés de l'Intendance*, et à Pauillac, chez *M. Lafleur.*

ROULAGES ACCÉLÉRÉS.

Route de Paris.

MM. J. Durand aîné et comp., *rue Porte St. Pierre;* Lille et fils, *place Royale*, n. 13; Gré, Malleville et comp., *rue des Lauriers*, n. 6; Conseillant, *rue du Chai des Farincs*, n. 4.

De Bordeaux	à Paris.....	9 jours.
Idem	à Orléans.....	8 *id.*
De Bordeaux	à Tours.....	6 jours.
Idem	à Poitiers.....	5 *id.*
Idem	à Limoges.....	4 *id.*

Ce service part et arrive tous les jours de Bordeaux, à l'entrepôt de MM. J. Durand aîné et comp., à la Bastide.

Route de la Bretagne.

MM. Roul, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 20; Chardavoine (J. J.) et comp., *au Marché Royal*, n. 10.

De Bordeaux	à Nantes.....	6 jours.
Idem	à Fontenay.....	4 *id.*
Idem	à Niort.....	3 *id.*
Idem	à Saintes.....	2 *id.*

Ce service part et arrive tous les deux jours.

Route de Toulouse et de Bayonne.

MM. Lannegrasse, Vidaillon et comp., *place d'Aquitaine*, n. 13; Dubreuilh frères, *rue des Incurables*, n. 38.

De Bordeaux à Toulouse..... 4 jours.
Idem à Montauban..... 3 *id.*
Idem à Agen..... 2 *id.*

De Bordeaux à Bayonne..... 4 jours.
Idem à Mont-de-Marsan 2 *id.*

Ce service part et arrive tous les deux jours.

Nota. On se charge, dans ces divers établissements, de toutes les marchandises pour le Nord, la Bretagne, la route de Lyon et toutes les autres villes de France.

COMMISSIONNAIRES DES ROULIERS.

Les personnes qui veulent envoyer, par rouliers, des marchandises, malles, ballots, etc., pour Orléans, Paris, Rouen et divers autres lieux de la France, peuvent s'adresser à

MM. Burgade fils aîné, *quai Bourgogne*, n. 122.
Chardavoine (J. J.) et comp., *Marché royal*, n. 10.
Conseillant, *rue du Chai des Farines*, n. 4.
Débia (Casimir), *rue Devise Sainte Catherine*, n. 11.
Dubreuilh (A. et F.), *rue des Incurables*, n. 38.
Durand aîné et comp., *rue Porte St. Pierre.*
Durand (D.) et fils, *place Richelieu*, n. 5.
Gré, Malleville et comp., *rue des Lauriers*, n. 6.
Lannegrasse, Vidaillon et comp., *place Saint-Julien*, n. 13.
Léon jeune (E. M.), *rue du Mirail*, n. 51.
Lesueur (Paul), *rue Saint-Remi*, n. 58.
Lesueur (Charles), *rue Rolland*, n. 3.
Lille et comp., *place Royale*, n. 13.

Lille jeune, *place d'Aquitaine*, n. 10.
Mérillon aîné et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 21.
Moriac (Pierre) et comp., *quai Bourgogne*, n. 123.
Ravau, *rue Ausone.*
Richet aîné, *quai Bourgogne*, n. 145.
Roul, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 20.
Turette et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 2.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE BORDEAUX.

Il a été créé, par chaque cour royale, une académie qui fait partie de l'université, et qui se compose de diverses écoles établies dans l'ordre suivant : 1°. les facultés; 2°. les colléges royaux; 3°. les colléges communaux; 4°. les institutions; 5°. les pensionnats; 6°. les petites écoles ou écoles primaires.

MM. Desèze ✲, recteur, *rue des Remparts*, n. 55.
Dauzat, inspecteur, *idem*, n. 52.
Semelet, *idem*, *rue Sainte-Eulalie*, n. 44.
Cadris, secrétaire, *rue des Lois*, n. 3.

Faculté de Théologie.

M. Delort, chanoine, *doyen*, *fossés des Tanneurs*, n. 36.

Professeurs. MM.

Delort, chanoine, *pour l'histoire et la discipline ecclésiastique*, *fossés des Tanneurs*, n. 36.
Roux, *pour la morale évangélique*, *rue du Noviciat.*
Pélicié, *pour la théologie, rue des Carmélites.*
Julia, *appariteur.*

Collége royal de Bordeaux. MM.

Larrouy ✲, *proviseur.*
Vidal, *censeur.*
Larrouy (J. B.), *aumônier.*
D'Hélie (J.), *économe.*

Professeurs. MM.

Toucas de Poyen, *de philosophie, à St. Pierre.*
Irisson, *suppléant.*

Vincent, *de rhétorique, au Collége.*
Michel, *de seconde, idem.*
Herbault, *de troisième, cours d'Aquitaine,* n. 56.
Mérand, *de quatrième, au Collége.*
Monge, *de cinquième, idem.*
Boysse, *de sixième, idem.*
Leupold, *de physique et de mathématiques transcendantes, rue Ste. Jemme.*
Larrouy j^ne., *de mathématiques spéciales, r. du Hâ.*
Massal, *de mathématiques élémentaires, rue Ste. Eulalie.*

INSTITUTIONS ET PENSIONS, *à Bordeaux.* MM.

Agals, *cours d'Aquitaine,* n. 18.
Anglade, *rue Permentade,* n. 24.
Biberon (Charles), *impasse de Gourgue,* n. 2.
Biberon junior, *rue du Palais Galien,* n. 20.
Broca, *rue des Religieuses,* n. 8.
Brougnon-Perrière, *rue du Mirail.*
Chabaud fils, *rue du Petit Cancera,* n. 1.
Clavé, *rue Capdeville.*
Duplan, *rue du Loup,* n. 49.
Dupleix, *rue Mériadeck,* n. 47.
Estebenet ✲, *rue Labirat,* n. 20.
Gignoux, *rue Bareyre.*
Greteau, *rue Duplessis,* n. 4.
Laborde, *rue de la Course,* n. 80.
Pécon-Laforêt, *rue Saint-Charles,* n. 69, *hors la porte des Capucins.*
Rey, *rue Ste. Eulalie,* n. 58.
Sazerac, *rue des Treilles,* n. 5.
Vent, *rue Croix de Seguey,* n. 106.
Worms, *rue Cornu,* n. 29.

Institutions et Pensions hors de Bordeaux.

Fauché, *à Cauderan.*
Espic, *à Ste. Foy.*
Fauré, *idem.*
Bourgade, *à Ste. Foy.*
Fillastre, *à Cadillac.*
Burdeau, *à Gironde.*

Carbonnel, *à Blaye.*
Marche, *à St. Quentin.*
Tinturier, *à St. André de Cubzac.*
Dufour, *à Castillon.*
Clément, *à St. Pierre de Dieulivol.*

Collége de Libourne.

MM. P. Bras, *principal;* Dommergue, Calès, Raboisson, Aldebert, Burgade, Orpelière, Castets, *régents.*

Collége de la Réole.

MM. Orcibal, *principal;* Orcibal, Berthet, Colombiès, *pour la latinité.*

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Placés sous l'autorité immédiate de M. le Maire.

MUSÉE DE LA VILLE DE BORDEAUX,

Rue Saint-Dominique, n. 1.

Un arrêté de M. le Maire, du 10 Octobre 1810, comprend sous cette dénomination divers établissements dus à la munificence de la ville; ils sont affectés à l'étude des sciences, des lettres et des beaux arts.

Ces établissements sont :

1°. La bibliothèque;
2°. Le cabinet d'histoire naturelle;
3°. Le dépôt des antiques;
4°. L'observatoire;
5°. La galerie des tableaux, *rue Monbazon;*
6°. L'école de dessin et de peinture.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

La bibliothèque est ouverte au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, depuis dix heures jusqu'à deux.

MM. Monballon, conservateur, bibliothécaire, *à la Bibliothèque.*
Chalu ✲, membre du conseil municipal; *adjoint conservateur.*
Lanoue, *aide bibliothécaire.*

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

Le cabinet d'histoire naturelle est ouvert au public dans la belle saison.

M. Dargelas, *conservateur et professeur.*

JARDIN ET COURS DE BOTANIQUE,

Dans l'enclos de la ci-devant Chartreuse.

Le jardin de botanique renferme les plantes les plus rares : les cours commencent ordinairement dans le mois d'Avril.

M. Dargelas, directeur et professeur, *au Jardin des Plantes.*

GALERIE DE TABLEAUX,

Rue Monbazon, n. 3.

M. Lacour, *conservateur.*

ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN.

Cette école, qui fleurit depuis long-temps dans cette ville, reçoit gratuitement tous les jeunes gens, qui vont préalablement se faire inscrire chez le professeur, auquel la ville en a confié la direction.

A la fin de l'année, les élèves concourent pour des prix qui sont distribués solennellement par M. le Maire, en présence du corps municipal.

M. Lacour, directeur et professeur, *allées de Tourny*, n. 35.

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Ces écoles ont été rétablies en 1807, par les soins de M. l'Archevêque et de M. le Maire, et approuvées par M. le Préfet; elles sont dirigées par les frères des écoles chrétiennes.

Pour y être reçu, il faut avoir une autorisation délivrée au secrétariat de la mairie.

Treize classes sont ouvertes et réparties dans les quartiers de Ste. Eulalie, St. Louis, Notre-Dame, St. Michel, et St. Nicolas.

A la fin de chaque année, des prix d'écriture, de lecture et de bonne conduite, sont délivrés par M. le Maire.

Il y a aussi une école à Blaye et une autre à Bazas.

ÉCOLE DE THÉORIE COMMERCIALE.

Cette école se tient dans une des salles de la Bourse. Elle a été ouverte le 17 Novembre 1801.

Les leçons sont publiques et gratuites; elles ont lieu trois fois la semaine.

M. H. C. Guilhe, professeur, *rue Mautrec*, n. 6.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE.

Cette école est destinée à l'instruction des personnes qui entrent dans la marine, tant militaire que commerciale. Les leçons sont publi-

ques et gratuites, et ont lieu dans une des salles de la Bourse.

M. Lancelin, professeur, *rue Ste. Eulalie*, n. 11.

INSTITUTION ROYALE DES SOURDS-MUETS,

Rue des Religieuses.

Cette institution, formée en 1785 par M. l'abbé Sicard, est ouverte au public tous les lundis de chaque semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à cinq. Les étrangers sont exceptés de cette règle, et l'entrée leur est accordée tous les jours; mais il faut qu'ils soient munis d'une carte délivrée par un des administrateurs, ou par l'instituteur en chef.

Commission administrative. MM.

De Pontet ✲, De Saget ✲, } *administrateurs honoraires.*
De Villeneuve-Durfort, *président.*
Didier-Béchade ✲, Lassabathie, Desèze ✲, Delpit ✲, } *administrateurs.*
Moolenaar, *secrétaire.*

Enseignement. MM.

Guilhe, *instituteur en chef.*
Gautier, *idem en second.*
Goudelin, Gard, } *instituteurs adjoints.*
Goursault, *répétiteur.*
Mlle. Emilie Lebreton, *répétitrice.*
Levieux, *maître d'écriture.*
Lacour, *maître de dessin.*

Régime intérieur.

M. Goudelin, *aumônier.*
Mme. Clotilde Lumière, *supérieure-économe.*
Mlles. Sophie Cazes, Marthe Ganet, } *surveillantes.*
MM. Briol, Langlade, } *surveillants.*
Mabit, *médecin consultant.*
Canihac, *chirurgien consultant.*
Leymonnerie, *médecin ordinaire.*
Meilhan, *chirurgien ordinaire.*
Liaubon, *médecin adjoint.*
Liber, *chirurgien-dentiste.*
Loze, *pharmacien.*

MAISON DES DAMES URSULINES,

Ancien hôtel de la Monnoie, paroisse Ste. Croix.

Ces dames, réunies en corps de communauté, reçoivent des pensionnaires et demi-pensionnaires, et tiennent, selon leur institut, une école gratuite de pauvres filles.

Elles ont aussi une maison à Bazas et une autre à Langon.

MAISON DES DAMES DE LA FOI,

Rue Judaïque en ville, n. 2.

Ces dames ne bornent pas seulement leurs soins à l'éducation des pauvres ; elles prennent aussi des pensionnaires, demi-pensionnaires et des externes.

Six autres maisons pour l'éducation des jeunes filles, sous la direction des dames de la Charité, sont établies dans chaque arrondissement de bienfaisance.

MAISON DES DAMES DE LA RÉUNION,

Rue Pradeau, n. 2, *près l'église St. Seurin.*

On y reçoit des pensionnaires, des externes, et de pauvres petites filles que l'indigence priveroit d'instruction.

Il y a deux maisons dépendantes de celle de Bordeaux, à Libourne et à la Réole.

MAISONS DU SACRÉ COEUR,

Rue Lalande, n. 46, *et Chemin du Roi, place Picard, aux Chartrons.*

Ces maisons sont consacrées à l'éducation des jeunes demoiselles.

On y reçoit des pensionnaires, des externes et les petites filles pauvres, à qui l'on donne l'instruction et un état pour gagner leur vie.

MAISON DU SACRÉ COEUR,

Dépendante de celle de Paris, Chemin du Sablona, n. 222.

Cette maison est consacrée à l'éducation des jeunes demoiselles : on n'y reçoit que des pensionnaires.

MAISON DES DAMES DE MARIE-THÉRÈSE,

Allées des Noyers, n. 27.

Cette maison est consacrée à l'éducation des jeunes demoiselles : on n'y admet que des pensionnaires.

MAISON D'ÉDUCATION,

Dirigée par Mlle. Loustalet, *sous la protection de S. A. R.* Mme. la Dauphine, *hôtel Poissac, cours d'Albret.*

Les demoiselles y reçoivent une éducation soignée, tant sous le rapport de l'instruction que de la morale. Les arts y sont professés par des maîtres distingués ; la musique y est enseignée d'après la méthode du méloplaste, dont la supériorité a été généralement reconnue.

S. A. R. Mme. la Dauphine daigne envoyer chaque année un prix de vertu, qui est décerné à l'élève qui a le mieux rempli tous ses devoirs.

ÉCOLE DE NATATION.

Cette école fut fondée en 1823 par M. J. Lafitte, dans l'établissement du moulin des Chartrons.

ÉCOLE DE NATATION,

ET BAINS FLOTTANTS DE RIVIÈRE.

L'école de natation fut fondée en 1823, sous l'autorisation du gouvernement. Elle est établie dans les bains flottants mouillés devant la Grave, sur la Garonne.

Cette école est ouverte au public pendant la belle saison, depuis le 1er. Mai jusqu'au 1er. Octobre.

ÉCOLE ROYALE D'ÉQUITATION.

L'école royale d'équitation de Bordeaux est placée dans les bâtiments du Manége, construits en 1754, à la suite du Jardin Public, par

ordre de M. de Tourny. L'installation de cette école régulière a eu lieu le 25 Septembre 1810.

M. Machemin jeune, *commandant.*
Le Ch^er^. de Froidefond, écuyer, *professeur.*

Quinze chevaux dressés et de choix sont affectés au service de l'école.

Les exercices sont dirigés par le commandant et l'écuyer professeur. Les jours de leçon sont fixés aux lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine : les dimanches et jeudis sont réservés à MM. les Elèves du collége royal.

Les exercices commencent, pour les cavaliers, au lever du soleil, jusqu'à deux heures de l'après midi; le manége alors est fermé au public, et exclusivement affecté, jusqu'à cinq heures, aux leçons particulières des dames.

Les élèves qui ont deux mois consécutifs de manége, ont droit aux promenades, qui ont lieu, sous la conduite du commandant ou du professeur, le samedi de chaque semaine pour les hommes ; et pour les dames, les jours qu'elles choisissent.

Le commandant, pour favoriser le goût de l'équitation, permet aux amateurs de venir exercer leurs chevaux lorsque le manége est libre, et ne néglige rien pour qu'on y trouve sous ce rapport toutes les facilités désirables.

Outre les quinze chevaux de l'école, on entretient des chevaux fins, doux et bien dressés, pour les promenades particulières.

On reçoit dans l'établissement, des chevaux en pension, et pour les dresser à tout usage.

Le commandant ne néglige rien de ce qui peut contribuer à rendre cet établissement utile et agréable aux amateurs.

ACADÉMIE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES,

A l'hôtel de l'Académie, rue St. Dominique, n. 1.

L'académie des sciences tient ses séances dans une des salles du Musée de la ville; elle s'assemble tous les jeudis de l'année, hors les vacances.

Elle a chaque année une séance publique, dont l'objet est de présenter le précis de ses travaux annuels, et de distribuer les prix proposés dans ses programmes.

Officiers. MM.

Guilhe, *président.*
Vignes (R.), *vice-président.*
Blanc-Dutrouilh ✲, *secrétaire général.*
Bourges ✲, médecin, } *secrétaires adjoints.*
Lartigue, pharmacien, }
Roger (Augustin), *trésorier.*
Jouannet, *archiviste.*

Membres honoraires. MM.

Buhan ✲, *avocat.*
Caila (le baron de), *ancien magistrat.*
Desèze aîné ✲, *conseiller à la cour royale.*
Desèze ✲, *recteur de l'académie.*
Dufau père, *ancien professeur.*
Du Hamel (O. ✲) (le vicomte), *maire.*
Gourgue ✲ (O. ✲) (le vicomte de).
Guérin père, *chirurgien.*
D'Haussez (O. ✲) (le baron), *préfet.*
Lainé (O. ✲), *ministre d'état, pair de France.*
Lescan ✲, *examinateur royal des capitaines au long cours.*
Lynch (G. C. ✲) (le comte de), *pair de France.*
Monbadon ✲ (G. C. ✲) (le comte de), *idem.*

Oliveau, *artiste vétérinaire.*
Rateau (O. ✲) (le baron), *procureur général près la cour royale.*

Membres résidants. MM.

Billaudel, *ingénieur des ponts et chaussées.*
Blanc-Dutrouilh ✲.
Bonfin, *ingénieur.*
Bourges ✲, *médecin.*
Cambon, *agriculteur.*
Capelle, *médecin.*
Courtade, *homme de lettres.*
Dargelas, *conservateur du musée de la ville.*
Darrieux fils, *notaire.*
Deschamps (O. ✲), *inspecteur général des ponts et chaussées.*
Desfournjel ✲, *négociant.*
Dudevant, *agriculteur.*
Dutrouilh ✲, *médecin.*
Fitte, *ex-professeur de littérature.*
Gintrac, *médecin.*
Grateloup, *idem.*
Guérin fils, *idem.*
Guilhe, *professeur de l'école de commerce.*
Guitard, *médecin.*
Guyet-Laprade, *propriétaire.*
Jouannet, *homme de lettres.*
Lacour, *directeur de l'école de dessin.*
Lamarque, *négociant.*
Lartigue, *pharmacien.*
Laterrade, *botaniste.*
Legrix-Lassalle, *propriétaire.*
Lermier, *directeur des poudres et salpêtres.*
Leupold, *professeur de mathématiques transcendantes.*
Loze, *pharmacien.*
Monballon, *bibliothécaire de la ville.*
Roger, *négociant.*

De Saincric, *médecin.*
Vignes (Raymond), *agriculteur.*

Membres correspondants. MM.

Albert, homme de lettres, *à Tonneins.*
Alibert, médecin, *à Paris.*
Aubert-Adet.
Barreau, professeur de rhétorique, *à Agen.*
Bazoche, naturaliste, *à Falaise.*
Bertrand, médecin, *aux eaux du Mont d'Or.*
Bonnet de Lescure, officier de génie, *à Rochefort.*
Bergeret, peintre, *à Paris.*
Bosc-Dantic, naturaliste, *idem.*
Bouchárlat, *idem.*
Brebisson, naturaliste, *à Falaise.*
Burgade, professeur de navigation, *à Libourne.*
Caffort (l'abbé), chanoine, *à Versailles.*
Catros, agriculteur, *à Eysines.*
Caventou, *à Paris.*
Chaptal (le comte), pair de France, *à Paris.*
Chevalier-Lacombe, propriétaire, *à Vignonnet.*
Daguts, astronome, *à Rennes.*
Darboval.
Delaguette, médecin, *à la Réole.*
Develay, professeur de physique, *à Lausanne.*
Dufau (Paul), *à Paris.*
Dufau fils, *idem.*
Dupuy, agriculteur botaniste, *à Bourg.*
Espic, homme de lettres, *à Ste. Foy.*
Eustache, ingénieur des ponts et chaussées, *à Paris.*
Fauchet (le baron de), *idem.*
François de Neufchâteau (le comte), *idem.*
Gary (le baron), conseiller à la cour de cassation, *idem.*
Girard, professeur de l'école vétérinaire, *à Alfort.*

Goethals, antiquaire.
Guilland, officier d'artillerie.
Icard, propriétaire, *à Blasimon.*
Labadie, propriétaire, *à Baurech.*
Lacoste de Plaisance, *à Clermont.*
Lacoudrai (le chevalier de), *à St. Pétersbourg.*
Laffon, ingénieur, *à la Nouvelle Orléans.*
Lafon de Ladebat, *à Paris.*
Larrouy ✲, recteur de l'académie, *à Aix.*
Lasteyrie, agriculteur, *à Paris.*
Latreille, membre de l'institut, *idem.*
Malangin, *à Anglade.*
Marcel de Serres, *à Montpellier.*
Mazois fils, ingénieur architecte, *à Paris.*
Merat, médecin, *idem.*
Mollevault, homme de lettres, *idem.*
Mouleng, agriculteur, *à St. Ciers la Lande.*
Partarieu-Lafosse, *à Paris.*
Pernet, recteur du collége de Lectoure.
Prony, membre de l'institut, *Paris.*
Raffenau Delille, médecin, *à Montpellier.*
Ramon (le baron), membre de l'institut, *à Paris.*
Saint-Amans (le Ch^er.), naturaliste, *à Agen.*
Saint-Denis, *à Bazas.*
Salverte, *à Paris.*
Sauger-Préneuf, *à Limoges.*
Sauteyron, professeur, *à Nevers.*
Sigoyer (Antonin de), homme de lettres, *à Valence.*
Tarry, médecin, *à Agen.*
Tournon (le C^te. de), pair de France, *à Paris.*
Tuper, naturaliste, *idem.*
Umana, *idem, à Santa Fé de Bogotta.*
Valernes (de).
Vauvilliers, ingénieur en chef des ponts et chaussées, *à Strasbourg.*

SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE
DE BORDEAUX.

Cette société, qui a succédé à l'ancien Musée, et dont le but est de propager le goût des arts et des sciences, tient ses séances ordinaires *au Wauxhall, fossés de l'Intendance.*

MM. Leupold, *président.*
N....., *vice-président.*
Laterrade, *secrétaire général.*
Candellé, *trésorier.*
Chabaud, *archiviste.*
Bonnet,
Meynier,
N.....,
N.....,
} *secrétaires adjoints.*

SOCIÉTÉ LINNÉENNE D'ÉMULATION.

Cette société s'occupe de botanique et d'agriculture. Elle a des sections à l'Isle de France, à Paris, à Libourne, dans les Basses-Pyrénées, à la Guyanne, à Rochefort, à Narbonne, au Sénégal et à Montpellier.

MM. Laterrade, *directeur.*
Dargelas, *président.*
Clavé, *vice-président.*
L'abbé Lalanne, *secrétaire.*

ETABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

EAUX MINERALES

Pour bains, douches et boisson, rue Ségur, n. 4.

M. Fozembas, actionnaire et régisseur, *maison de l'établissement.*

Cet établissement, qui existe depuis seize ans, a obtenu les plus grands succès dans le traitement de diverses maladies. Ces succès, constatés par la commission de la société de médecine, sont un sûr garant de son utilité.

La ville de Bordeaux jouit enfin des mêmes avantages que Paris, Lyon, Bruxelles, Londres, Genève, grâce aux encouragements honorables qui ont été prodigués aux fondateurs, par l'autorité locale, par la société de médecine, et, on peut même le dire, par toutes les personnes que leur rang et leurs lumières rendent les plus recommandables.

On trouve toutes les espèces d'eaux minérales dans l'établissement, et on y donne des séances d'électricité et de galvanisme pour différentes maladies.

Prix des bains et douches.

Bain de vapeur.....	5[f]	//[c]
Abonnement de dix cartes.....	40	//
Douche et bain d'eau minérale.....	6	//
Abonnement de dix cartes.....	50	//
Douche et bain d'eau naturelle.....	4	//
Douche ascendante.....	4	//
Bain de propreté.....	2	//
Abonnement de quatre cartes.....	6	//
Eaux de boisson de toute qualité, la b[lle]..	//	75
Eaux purgatives..... *idem.*	1	20

BUREAU DES NOURRICES,

Rue Ségur, n. 2.

Les nourrices qui désireront prendre des nourrissons, pourront se faire inscrire au bureau, chez M^lle^. Lacroix. Elles doivent se munir préalablement d'un certificat du maire ou du juge de paix de leur commune, qui justifie de leurs bonnes vie et mœurs, l'âge de leur lait, le métier de leur mari, ce qu'elles désirent gagner, et le lieu de leur domicile.

Les personnes qui auront besoin de nourrices, pourront s'adresser au bureau, où on leur en indiquera *gratis*, à leur choix

On trouvera audit bureau, pour les accouchements imprévus, les maillots nécessaires aux enfants nouveau-nés.

VIVRES FRAIS POUR LA MARINE.

M^me^. veuve Quinton, *cours du Jardin Public*, n. 71, continue l'établissement que son mari avoit formé depuis plusieurs années pour la conservation des substances alimentaires animales et végétales, propres au service des gens de mer pendant les plus longues traversées.

Le chef de cet établissement a reçu du commerce et de l'autorité supérieure des distinctions flatteuses, et de l'académie une médaille d'encouragement, dans sa séance du 25 Août 1816.

BANQUE DE FRANCE.

Correspondants de la banque, à Bordeaux.

MM. Portal ✲ et comp., *pl. de la Comédie*, n. 3.

BANQUE DE BORDEAUX,

Autorisée par l'ordonnance du Roi, en date du 24 Novembre 1818, rue Esprit des Lois.

Administration. — Régents. MM.

Sarget ✲.	Guilhem (J.).
D'Egmont.	N.....
Johnston (D^d.).	N.....
Galos (J.).	N.....
Portal ✲ (Paul).	N.....
Johnston (N^el.)	N.....

MM. Thieubert, Balguerie junior, N....., *censeurs.*
Bardon père, *directeur.*
Monlun junior, *caissier principal.*
Coudol, *caissier des paiements.*
Lanthois, *caissier des échanges.*
Isabelle, *chef du bureau des comptes courants, visa et transferts d'actions.*
Dumaine, *chef du bureau des escomptes.*
Crespy et Danglade, *employés à la direction.*

Comité consultatif. MM.

Roullet ✲, avocat, *rue des Palanques*, n. 12.
Maillères, notaire, *rue du Pont de la Mousque*, n. 14.
N....., avoué.

La banque de Bordeaux a été instituée pour augmenter le signe représentatif du numéraire, pour faire baisser le taux de l'escompte, et mettre les moyens de cette place en concurrence avec ceux des peuples commerçants des autres parties du monde.

La banque admet à l'escompte les effets de commerce dont l'échéance n'excède pas 4 mois sur Bordeaux et 100 jours sur Paris; ils doivent être revêtus de trois signatures de personnes reconnues solvables. — Les effets qui ne sont

pas rédigés dans les formes voulues par la loi et sur papier timbré, ne sont pas admis à l'escompte. — L'endossement est signé en blanc par celui qui présente les effets. — Les bordereaux de présentation d'effets à l'escompte de la banque, sont fournis par elle. Ils doivent être remis la veille ou le jour même de l'escompte, avant onze heures. — Les jours d'escompte sont les *lundi*, *mercredi* et *vendredi*.

La banque se charge aussi de faire effectuer en compte courant les recettes et les paiements. Tous les particuliers peuvent être admis à avoir un compte courant. Il faut en faire la demande au conseil général, et les demandeurs donnent leur signature sur un registre. La banque ne paie jamais à découvert. Les fonds doivent être faits à l'avance, en valeurs admises à l'escompte, ou en valeurs réelles. La banque ne paie aucun intérêt pour les sommes qu'elle reçoit en compte courant.

La banque de Bordeaux reçoit en dépôt les effets publics, les actions et contrats, les lettres de change et billets à ordre. Elle fait des avances des trois quarts au plus sur les dépôts en lingots ou monnoies étrangères d'or ou d'argent. Le taux de l'intérêt de ces avances ne peut excéder demi pour cent pour trente jours. Les dépôts peuvent être retirés à volonté.

CAISSE D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

Hôtel de la Banque, rue Esprit des Lois.

La caisse d'épargnes et de prévoyance de ce département a été créée par ordonnance royale du 24 Mars 1819.

Cette caisse est administrée gratuitement.

Elle reçoit en dépôt les sommes qui lui sont confiées par toutes les personnes qui veulent se faire une ressource de l'économie.

Chaque dépôt doit être *d'un franc* au moins, et de *cent cinquante francs* au plus. Ces sommes peuvent cependant se grossir par de nouveaux versements faits chaque jour de recette.

Les bureaux s'ouvrent au public tous les dimanches, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure.

Le taux de l'intérêt est fixé chaque année par le conseil des directeurs.

Il est alloué sur chaque somme ronde de 12 *francs*.

L'intérêt est réglé à la fin de chaque mois : il est ajouté au capital, et produit lui-même des intérêts pour le second mois, et ainsi de suite.

L'argent déposé est retiré à volonté, en partie ou en totalité, en se conformant aux art. 13 et 15 des statuts.

Art. 13. « Les dépôts seront restitués à quelque époque que ce soit, à la volonté des prêteurs, en prévenant quinze jours d'avance; la caisse se réservant toutefois, si elle le juge convenable, de rembourser avant l'expiration des quinze jours ».

Art. 15. « Aussitôt que le compte d'un prêteur présentera une somme suffisante pour acheter au cours une somme de *dix francs* de rente sur l'état, le transfert de ces rentes sera fait en son nom, il en deviendra propriétaire, et la valeur en sera déduite du montant de son *avoir* ».

Conseil des Directeurs. MM.

Baron d'Haussez, *président.*

Portal ✲ (P.),
Blanc-Dutrouilh ✲, } *vice-présidents.*

Jonhston (D^d.), *secrétaire.*

Brun fils et Maillères, *secrétaires adjoints.*

Baour fils.
Lopes-Dubec (D.).
Pettersen.
Sarget ✲.
D'Egmont fils.
Carayon-Latour ✲.
Galos (J.).
Dupouy (J.).

Caisse et comptabilité.

M. Labory, *caissier.*

Administrateur correspondant à Libourne.

M. Th. Decazes, *négociant.*

CAISSE HYPOTHÉCAIRE,

Autorisée par ordonnance du Roi, du 12 Juillet 1820.

Chambre de garantie de Bordeaux.

1°. La caisse hypothécaire prête sur hypothèques directes;
2°. Elle assure les créances hypothécaires;
3°. Elle prête sur nantissement des créances;
4°. Elle achète ces sortes de créances.

Le bureau de la chambre est établi *rue du Há*, n. 22; ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de relevée.

COMPAGNIES D'ASSURANCES

Etablies par ordonnances du Roi.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE BORDEAUX,

Pour risques maritimes. MM.

Halbran (V.), *agent général.*
Souverbie (S. M.), *signataire maritime.*
Lavau, *caissier.*
Fonséca, *teneur de livres.*

Les bureaux de l'administration sont établis maison Fleury, à l'angle des cours du Jardin public et de Gourgue, n. 1er.

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES A PARIS,

Pour risques contre incendies.

Agent à Bordeaux.

M. Lopes-Dubec (D.), *rue Leyteire*, n. 67, *chez lequel les bureaux de l'agence sont établis.*

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE PARIS.

Assurances maritimes contre l'incendie et sur la vie des hommes.

Agents à Bordeaux. MM.

Balguerie et comp., Brun frères.
Batanchon (F.), signataire, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 32, *chez lequel sont établis les bureaux.*

ASSURANCES CONTRE LES INCENDIES.

Compagnie Française du Phénix, à Paris.

Agents directeurs à Bordeaux.

MM. Fieffé et Cottineau, *rue du Couvent*, n. 24.

COMPAGNIE DU PHÉNIX, DE LONDRES.

Correspondants à Bordeaux.

MM. Albrecht et Delbruck, *façade des Chartrons*, n. 45.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'LOYDS, A LONDRES.

Agents à Bordeaux.

MM. Cutler et Wilson, *rue Esprit des Lois*, n. 7.

ADMINISTRATION DES BATEAUX A VAPEUR

Du bas de la Rivière.

Administrateurs. MM.

Guestier ✲ (D.), *pavé des Chartrons*, n. 15.
Jonhston (W. et D.), *idem*, n. 18.
Johnston (Nath.) et fils, *cours de Tourny*, n. 48.
Balgueric et comp., *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 33.
Chaigneau frères et Bichon, *à Lormont.*
Caunes (L^s.), agent de l'administration, *au bureau central*, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 32.
Gibert père, comptable en chef, *rue Tourat*, n. 32.
Charamel, comptable, *rue des Trois Chandeliers.*
Faget, *idem*, *rue du Coq.*

MÉDECINS, CHIRURGIENS

ET PHARMACIENS.

Médecins. MM.

Aboulenc-Rodolosse, *fossés de l'Intendance*, n. 38.
Anthony aîné (L.), *r. des Trois Chandeliers*, n. 9.
Archbold, *rue du Mirail*, n. 7.
Archbold jeune, *rue St. James*, n. 6.
Arnozan, *grande rue du Palais Galien*, n. 84.
Augey, *rue des Menuts*, n. 53.
Azam, *rue Porte-Dijeaux*, n. 66.
Baleroy, *rue Marchande*, n. 4.
Bancal, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 49.
Barres fils, *rue du Cahernan*, n. 39.
Bertet, *rue des Petites Carmélites*, n. 47.
Bertin, *petite rue de l'Intendance*, n. 11.
Bonnet, *cours du Jardin royal*, n. 84.
Bouché de Vitray, *rue du Cahernan*, n. 32.
Boulla, *rue Fondaudège*, n. 4.
Bourges ✲, *place de la Comédie*, n. 2.
Burguet, *rue Fondaudège*, n. 41.
Canihac, *rue du Petit Cancera*, n. 8.
Capelle, *rue Entre deux Murs*, n. 5.
Carrié, *façade des Chartrons*, n. 54.
Casteran neveu, *nouvelle rue Borie*, n. 1.
Caussade, *rue des Religieuses*, n. 39.
Chansarel fils, *porte Sainte-Eulalie*, n. 6.
Chauvin, *rue du Loup*, n. 73.
Conilh, *cours de Tourny*, n. 9.
Coutin, *rue du Loup*, n. 29.
Dégrange, *rue de Lalande*, n. 66.
Dariste, *rue du Réservoir*, n. 33.
David, *fossés du Chapeau-Rouge*, n..
Desèze ✲, *rue des Remparts*, n. 55.
Doumeing, *rue Arnaud-Miqueu*, n. 6.

Ducasse fils, *cours d'Aquitaine*, n. 9.
Ducastaing, *cours de Tourny*, n. 59.
Dupont, *rue des Ayres*, n. 23.
Dupuch-Lapointe, *rue de la Grande Taupe*, n. 21.
Dupuy, *cours du Jardin Public*, n. 117.
Dutaillis, *rue du Pont de la Mousque*, n. 2.
Dutrouilh ✲, *rue Poudiot*, n. 3.
Fasileau, *rue Judaïque en ville*, n. 27.
Faure, *rue des Carmélites*, n. 6.
Garde, *place des Capucins*, n. 21.
Gardey (R.), *rue Maucoudinat*, n. 13.
Gaubric (Émile), *rue Courbin*, n. 3.
Gergerès (Lucien), *rue Arnaud-Miqueu*, n. 6.
Gintrac, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 28.
Grasiolet, *rue Cornac*, n. 33.
Grassot, *fossés de l'Intendance*, n. 45.
Grateloup, *rue de la Grande Taupe*, n. 76.
Grousset, *rue de la Monnoie*, n. 29.
Guérin fils, *fossés Saint-Eloi*, n. 11.
Guitard, *rue du Parlement*, n. 59.
Juge, *rue du Palais Galien*, n. 80.
Labayle (Pierre), *rue Renière*, n. 14.
Ladevèze, *place Puypaulin*, n. 4.
Lafargue, *rue Lalande*, n. 68.
Lafon, *rue des Trois Conils*, n. 6.
De Laloubie, *rue Leyteire*, n. 11.
De Lamothe, *rue Rohan*, n. 5.
Lapeyre, *à l'hospice de la Maternité, rue des Incurables*, n. 3.
Laville, *rue Porte-Dijeaux*, n. 19.
Levacher de Boisville, *rue Roland*, n. 23.
Levieux, *rue Ségur*, n. 11.
Leymonnerie, *rue Neuve St. Seurin*, n. 27.
Liaubon, *place Dauphine*, n. 11.
Loizeau, *place du Pradeau St. Seurin*, n. 5.
Mabit, *rue de la Préfecture*, n. 2.
Marchant (Léon), *rue de la Petite Taupe*, n. 24.

Martin (Emile), *rue Tourat*, n. 20.
Meilhan, *cours de l'Intendance*, n. 12.
Mestivier, *rue des Ayres*, n. 11.
Monballon, *à l'Académie, allées de Tourny.*
Monceau-Ducoudrai ✲, *rue Doidy*, n. 36.
Morant, *rue Fondaudège*, n. 57.
Moulinié neveu, *rue Neuve du Palais*, n. 4.
Paillou, *rue Marengo*, n. 6, *terrain des Cordeliers.*
Parenteau, *fossés St. Éloi*, n. 32.
Peraire, *rue Judaïque en ville*, n. 31.
Pereyra, *rue St. François*, n. 23.
Perrin, *rue Ste. Catherine*, n. 32.
Planet, *fossés Saint-Eloi*, n. 11.
Pujos (Étienne), *à l'hôpital St. André.*
Revolat père ✲, *rue Castelnau d'Auros*, n. 10.
Revolat fils, *idem.*
Ricard (Élie), *rue du Grand Cancera*, n. 13.
Rodolosse, *fossés de l'Intendance*, n. 38.
Rode, *rue du Palais Galien, impasse Fenouil.*
Roudier, *façade des Chartrons*, n. 77.
Rozat, *rue Cornac*, n. 29.
De Saincric, *rue Huguerie*, n. 9.
Saint-Martin, *rue de Lalande*, n. 61.
Soulé, *fossés des Tanneurs*, n. 9.
Trocard, *rue Neuve*, n. 17.
Venot (J.), *rue Carpenteyre St. Pierre*, n. 14.
Villemeur neveu, *rue Renière*, n. 6.

Docteurs en médecine étrangers. MM.

Crowe, *pavé des Chartrons.*
David James, *cours du Jardin royal.*
D'Oliveyra, *rue du Hâ*, n. 63.
Sylvestre, *rue des Remparts*, n. 43.

Chirurgiens. MM.

Baronnie, *rue Lalande*, n. 61.
Belin, *place Saint-Germain*, n. 13.
Boutin, *rue St. James*, n. 16.

Brulatour, *place du Champ de Mars*, n. 5.
Catherineau, *rue Bouquière*, n. 43.
Ceyrat, *rue des Ayres*, n. 63.
Dardennes (François), *rue des Carmes.*
Desmartis, *rue du Hâ*, n. 59.
Dubreuilh, *rue du Grand Cancera*, n. 20.
Durand, *rue Maucoudinat.*
Fabre, *rue Borie.*
Guérin père, *rue Ste. Jemme*, n. 6.
Gouteyron, *rue Désirade*, n. 5.
Ichery, *rue du Portail*, n. 21.
Lafaye, *rue du Loup*, n. 35.
Loizeau, *rue St. Vincent de Paule*, n. 13.
Papeteau, *rue Tanesse.*
Piaget, *grande rue St. Seurin*, n. 10.
Revors, *Chemin du Roi, aux Chartrons*, n. 63.
Seguy, *rue de l'Observance.*
Sicard, *rue Sainte-Croix*, n. 3.
Sorbet, *rue Pichadey*, n. 28.
Villemeur jeune, *rue Neuve*, n. 29.

Officiers de santé. MM.

Barres père, *rue du Cahernan*, n. 39.
Belliard, *rue Pradel.*
Bergognat, *rue Chai des Farines*, n. 23.
Bernier, *rue du Palais Royal*, n. 12.
Bonnefoy, *place des Augustins*, n. 16.
Boisseuil, *Chemin du Médoc*, n. 31.
Bourdeil-Boisse, *rue Entre deux Places*, n. 93.
Brunet, *rue Judaïque en ville*, n. 23.
Cabois, *rue Fondaudège.*
Camy, *rue des Augustins*, n. 5.
Canton, *place St. Projet.*
Castaignet, *rue Montméjean*, n. 10.
Castets (P. R.), *rue du Palais Galien.*
Condon, *rue Beaufleury.*
Dalon, *rue de Gasc*, n. 56.

Dastugue (Jean), *petit chemin de Bègles*, n. 78.
Ducasse père, *Chemin de St. Genès*, n. 30.
Dupouy (J. B.), *rue du Há*, n. 5.
Dupouy (J. C.), *rue des Bahutiers.*
Ferrand, *Chemin du Médoc*, n. 134.
Feyssous, *rue Mérignac*, n. 2.
Fourcade jeune, *cours d'Albret*, n. 124.
Gourgues, *rue Mercière*, n. 25.
Labat, *grande rue de la Taupe*, n. 46.
Labourdette, *quai de Bacalan*, n. 220.
Lalanne, *rue Marbotin*, n. 11.
Lespiau, *cours du Jardin Public*, n. 111.
Liber (Théophile), *rue Esprit des Lois.*
Majesté, *rue Charron.*
Mathalm-Lefranc, *rue des Glacières*, n. 3.
Maigné, *rue St. Remi.*
Mazeau, *rue Poyenne*, n. 53.
Mercier.
Meste, *place du Théâtre Français.*
Nouvel (Hubert), *rue Berri.*
Pilloy (André), *rue Ste. Croix*, n. 11.
Poirier, *rue Vieille Corderie*, n. 13.
Rode, *rue du Palais Galien.*
Savaria, *rue Ste. Eulalie.*
Varroquier, *place Dauphine.*

Chirurgiens dentistes. MM.

Aulonié (M^me.), *au Poisson Salé*, n. 8.
Berger, *rue Sainte Catherine*, n. 9.
Dargelas fils, *cours de Tourny*, n. 40.
Duras, *rue Neuve du Temple*, n. 3.
Garibaldy (M^lle.), *rue Neuve de l'Intendance*, n. 4.
Liber (Jean), *rue Esprit des Lois.*
Louvel, *cours de Tourny*, n. 1.
Moinet (M^me.), *rue St. Remi*, n. 51.
Morel fils, *allées de Tourny*, n. 10.
Von Dhoren, *rue de la Grande Taupe*, n. 66.

Chirurgiens herniaires. MM.

Bardon, *rue Porte Basse*, n. 2.
Génotelle, *fossés Bourgogne*, n. 33.

Médecins vétérinaires. MM.

Guichenet, *grande rue du Palais Galien*, n. 130.
Oliveau, *rue Vieille Corderie.*
Peyronnie, *rue Condillac*, n. 21.
Regère, *rue Fondaudège*, n. 136.
Taffanel, *place Fondaudège*, n. 8.

Pharmaciens. MM.

Abadie (Jean), *quai de la Monnoie*, n. 31.
Aly (A.), *place intérieure des Capucins.*
Arthaud, *fossés des Carmes*, n. 27.
Auzol, *place Canteloup*, n. 5.
Barbille, *rue Notre-Dame, aux Chartrons.*
Belin, *rue du Puits de Bagne Cap*, n. 18.
Bergès, *façade des Chartrons*, n. 78.
Biscaye, *rue St. Remi*, n. 62.
Cabois (A.), *Chemin du Médoc*, n. 61.
Cadilhon, *fossés St. Eloi*, n. 21.
Chabert, *rue du Loup*, n. 26.
Chansarel (P.), *porte Ste. Eulalie*, n. 6.
Chantelat (A.), *rue Notre-Dame aux Chartrons*, n. 16.
Chantelat-Roudès, *place du Marché Royal*, n. 15.
Chavoix, *grand cours de Tourny*, n. 57.
Clesse, *fossés des Tanneurs*, n. 36.
Désaybats (E.), *place du Château Royal*, n 3.
Desgarennes (P.), *rue Porte-Dijeaux*, n. 62.
Dubedat (F.), *place du Palais*, n. 3.
Dubedat (A.), *allées d'Amour*, n. 14.
Dubouair, *fossés de l'Intendance*, n. 47.
Ducomet, *rue Notre-Dame aux Chartrons*, n. 81.
Ducurron-Flaman, *rue Rousseau.*
Espic, *rue Fondaudège*, n. 56.

Falquet (David), *rue Capdeville*, n. 27.
Gastelouzard, *place Fondaudège*, n. 17.
Gaubric, *rue Courbin*, n. 3.
Gavarret, *allées de Tourny*, n. 19.
Guimard, *quai de Royan*, n. 153.
Guiraud, *rue des Epiciers*, n. 8.
Lacoste, *quai de la Grave*, n. 67.
Lacotte, *place Ste. Colombe*, n. 34.
Lartigue (F.), *fossés Bourgogne*, n. 60.
Latour (B.), *façade des Chartrons*, n. 26.
Loche, *rue du Loup*, n. 16.
Loze, *fossés de l'Intendance*, n. 21.
Boucau, *rue du Palais Galien*, n. 125.
Magouty, *rue Margaux*, n. 10.
Maillin-Fauré, *fossés Bourgogne*, n. 60.
Malleville, *quai de la Grave*, n. 58.
Musset, *cours du Jardin Royal*, n. 105.
Oulès (M.), *place intérieure d'Aquitaine*, n. 4.
Oulès fils, *place extérieure des Capucins.*
Pauillac, *cours St. André*, n. 62.
Perès (M^el.), *grande rue Terres de Bordes*, n. 98.
Rivière, *place Dauphine*, n. 21.
Stock, *façade des Chartrons*, n. 119.
Taillefer, *idem*, n. 76.
Tapie, *rue Judaïque St. Seurin*, n. 86.
Testas (J.), *place Dauphine*, n. 14.
Trasforest, *rue Dauphine*, n. 20.
Ville-Suzanne, *rue d'Aquitaine*, n. 32.

Herboristes. MM^mes.

Guy (M.), *à la porte de la Grave.*
Raffet (M.), *rue des Epiciers.*
Raffet (M. C.), *idem.*
Richon (A.), *rue du Pas St. George.*

SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE.

La société de médecine de Bordeaux fut formée en l'an 6, sous l'autorité de l'administration centrale du département de la Gironde. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens, tant regnicoles qu'étrangers, zélés pour l'art de guérir.

Bureau et conseil d'administration. MM.

Brulatour, *président.*
Guérin fils, *vice-président.*
Dupuch-Lapointe, *secrétaire général.*
Gergerès, 1^er^. *secrétaire adjoint.*
Burguet, 2^e^. *idem.*
Dupuy, *archiviste bibliothécaire.*
Leymonnerie, *trésorier.*

Membres honoraires. MM.

Archbold, *rue du Mirail*, n. 7.
Barres père, *rue du Cahernan*, n. 39.
Baronnie, *rue de Lalande*, n. 61.
Capelle, *rue Entre deux Murs*, n. 5.
Carrié, *façade des Chartrons*, n. 54.
Desèze ✲, *rue des Remparts*, n. 55.
Dupouy, *rue du Há*, n. 5.
Feyssous, *rue Mérignac*, n. 2.
Gouteyron, *rue Désirade*, n. 5.
Guérin père, *rue Sainte-Jemme*, n. 6.
Laudet, *rue Ste. Catherine*, n. 60.
Monceau-Ducoudrai ✲, *rue Doidy*, n. 36.
Planet, *fossés Saint-Eloi*, n. 11.
Trocard, *rue Neuve*, n. 17.

Membres associés résidants. MM.

Anthony, *rue des Trois Chandeliers*, n. 9.
Azam, *rue Porte-Dijeaux*, n. 66.

Barres fils, *rue du Cahernan*, n. 39.
Bertet, *rue des Petites Carmélites*, n. 47.
Bourges ✲, *place de la Comédie*, n. 2.
Brulatour, *place du Champ de Mars*, n. 5.
Burguet, *rue Fondaudège*, n. 41.
Canihac, *rue du Petit Cancera*, n. 8.
Clesse, *fossés des Tanneurs*, n. 36.
Conilh, *cours de Tourny*, n. 9.
Dariste, *rue du Réservoir*, n. 33.
Doumeing, *rue Arnaud-Miqueu*, n. 6.
Dupont, *rue des Ayres*, n. 23.
Dupuch-Lapointe, *rue de la Grande Taupe*, n. 21.
Dupuy, *cours du Jardin Public*, n. 117.
Dutrouilh ✲, *rue Poudiot*, n. 3.
Faure, *rue des Carmélites*, n. 6.
Gardey, *rue Maucoudinat*, n. 13.
Gaubric, *rue Courbin*, n. 3.
Gavarret, *allées de Tourny*, n. 19.
Gergerès (L.), *rue Arnaud-Miqueu*, n. 6.
Gintrac, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 28.
Grousset, *rue de la Monnoie*, n. 29.
Guérin fils, *fossés Saint-Eloi*, n. 11.
Guitard, *rue du Parlement*, n. 59.
Lafaye, *rue du Loup*, n. 35.
Lafon, *rue des Trois Conils*, n. 6.
De Lamothe, *rue Rohan*, n. 5.
Lapeyre, *rue des Incurables*, n. 3.
Lartigue, *fossés Bourgogne*, n. 60.
Levacher de Boisville, *rue Roland*, n. 23.
Leymonnerie, *rue Neuve Saint-Seurin*, n. 27.
Liaubon, *place Dauphine*, n. 11.
Loche, *rue du Loup*, n. 16.
Loze, *fossés de l'Intendance*, n. 21.
Magonty, *rue Margaux*, n. 10.
Mestivier, *rue des Ayres*, n. 11.
Parenteau, *fossés Saint-Eloi*, n 32.
Pereyra, *rue Saint-François* n. 23.

Revolat père ✲, *rue Castelnau d'Auros*, n. 10.
Revolat fils, *idem*.
Rodolosse, *fossés de l'Intendance*, n. 38.
De Saincric, *rue Huguerie*, n. 9.

La société royale de médecine donne des consultations gratuites aux indigents, les premier et troisième mercredis de chaque mois, et elle vaccine tous les samedis, dans le lieu de ses séances, hôtel du Musée, *rue St. Dominique*.

ÉCOLE ROYALE SECONDAIRE DE MÉDECINE,

Sous la protection de S. A. R. Mgr. le DAUPHIN, *rue Lalande*, n. 19.

MM. Brulatour, *directeur*.
Gintrac, *secrétaire*.
De Saincric, *trésorier*.
Dupuch-Lapointe, *archiviste*.

Cours. MM.

Gintrac, *anatomie et physiologie*.
Dupuch-Lapointe, *pathologie externe*.
Brulatour, *médecine opératoire*.
Bertet, *pathologie interne*.
Boulla, *accouchements*.
De Saincric, *hygiène et médecine légale*.
Conilh, *thérapeutique et matière médicale*.
Clesse, *chimie et pharmacie*.
Dargelas, *botanique*.

ÉCOLE ROYALE D'ACCOUCHEMENTS,

Rue des Incurables, n. 3.

Mmes. Duboscq, *née* Dupeché, *professeur*.
Giresse, Burolleau, Prevot et Gourgue, *répétitrices*.
M. Arnozan, chirurgien, *rue du Palais Galien*.

Deux cours gratuits sont ouverts chaque année. Le premier commence le 1^er^. Janvier, et le second le 1^er^. Avril : chacun de ces cours dure trois mois.

Sages-femmes. MM^mes^.

Balan, *grande rue St. Jean*, n. 290.
Bisson, *chemin de Bayonne*, n. 37.
Bonis, *rue du Temps Passé.*
Bonnet, *petite rue des Augustins*, n. 16.
Burolleau, *rue Berri*, n. 63.
Bonnet, *rue Ste. Croix*, n. 31.
Delaporta, *rue St. Martin*, n. 57.
Dubosc q, *née* Dupeché, *hospice de la Maternité, rue des Incurables*, n. 3.
Dubreuil, *rue Bouffard.*
Durand, *rue Neuve de l'Intendance*, n. 4.
Erégé, *rue Boulan*, n. 1.
Gariépuy, *rue du Cahernan*, n. 22.
Gendron, *rue St. Remi*, n. 31.
Grassabeau, *rue Mondenard*, n. 3.
Grandon (veuve), *rue du Palais Galien.*
Gourneuf, *grande rue St. Jean*, n. 98.
Hongre, *rue du Palais Galien.*
Hyrigoyen, *place Ségur*, n. 2.
Labrunie, *rue Notre-Dame Saint-Seurin.*
Lacroix, *rue Ségur*, n. 4.
Laplace, *à Bacalan.*
Laville, *rue Castelmoron*, n. 3.
Ledoux, *cours du Jardin Royal*, n. 97.
Leveau, *grande rue St. Jean*, n. 98.
Ludelin, *rue de la Croix-Blanche*, n. 85.
Maignan, *place d'Aquitaine.*
Martin, *rue des Herbes.*
Marzelle, *rue Trésorerie*, n. 59.
Masson (veuve), *à l'hospice de la Maternité.*
Mauriac, *rue St. Charles*, n. 73.
Monbarin, *rue Lacave*, n. 2.

Murat, *porte de la Grave*, n. 67.
Pillac, *rue St. Jean, aux Chartrons*, n. 27.
Prevot, *rue Pradel*, n. 7.
Roberdeau, *rue des Andouilles*, n. 28.
Rodet, *rue du Loup*, n. 58.
Rossignol, *rue de la Fusterie.*
Saffroy, *cours d'Albret.*
Salporte.
Serizier, *rue des Incurables*, n. 35.
Thibout, *cours St. André*, n. 27.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

DU DÉPARTEMENT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLAYE.

MM. Renier, *président.*
David, Lalande, Binaud, Boyer, *juges.*
Davanseau (Jean), Gaudichard (Léonard), *juges suppléants.*
Rabolte jeune, *greffier.*

Courtiers de commerce. MM.

Lalande fils, Rabolte, Maitre aîné, Lassègue, Marandon (Edouard), Raboutet, Beaupuy (Antoine), Nurbel d'Albret.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE.

MM. Banizette, *président.*
Fontemoing (Joseph), Chaperon Grangère, N....., *juges.*
Coste aîné, Poussou aîné, *suppléants.*
Chauvin père, *greffier.*
Chauvin (Victor), *commis-greffier.*

Huissiers. MM.

Fayard jeune, Petit-Dupeyrat.

Courtiers de commerce. MM.

Chaumet, *syndic, à Libourne.*
Saint-Gaudens, Laguerenne, *adjoints.*
Longa aîné, Cardeillac fils (A.), Lassalle (R.), *à Libourne.*
Jouhanneau, Jauge fils, Purey, *à Sainte-Foy.*
Montouroy (Justin), *à Saint-Quentin.*

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BORDEAUX.

Ce tribunal connoît de toutes les discussions pour fait de commerce de terre et de mer.

Il tient ses audiences les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure, pour les affaires commerciales; et tous les jours, pour les affaires maritimes.

M. Didier Béchade ✲, président, *allées de Tourny*, n. 10.

Juges. MM.

Journu (Aug.), *cours de Tourny*, n. 68.
Delbos fils, *façade des Chartrons*, n. 1.
Castencau, *rue Victoire Américaine*, n. 13.
Sorbé fils, *rue des Allemandiers*, n. 10.
Bonnaffé fils, *rue Maison Daurade*, n. 3.
Dudevant (Louis), *rue des Menuts*, n. 45.

Juges Suppléants. MM.

Wustenberg, *pavé des Chartrons*, n. 1.
Gay, *rue Renière*, n. 12.
Rabaud (J. J.), *rue des Allemandiers*, n. 12.
Lhotelier (E.), *façade des Chartrons*, n. 5.

Greffiers. MM.

Laroze fils, *greffier en chef*, *rue St. Laurent*, n. 9
Nolibois, *greffier-commis*, *rue Huguerie*, n. 23.

Huissiers. MM.

Laporte, *rue Devise Sainte-Catherine*, n. 16.
Duplantier, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 1.
Badin, *idem*, n. 13.
Ardouin, *rue Maucoudinat*, n. 5.

Défenseurs agréés près ledit Tribunal. MM.

Lafitte fils, *rue Lalande*, n. 65.
Gassiot fils, *rue Sainte-Catherine*, n. 49.
Laporte jeune, *rue Neuve*, n. 10.
Michou, *rue Puits Descazeaux*, n. 2.

INTERPRÈTES JURÉS
DES LANGUES ÉTRANGÈRES.

MM. Alvarès de Léon fils aîné, pour les langues Espagnole et Portugaise, *rue Ste. Catherine*, n. 56.
Bradschaw, pour la langue Anglaise, *rue de la Grande Taupe*, n. 34.
Conte, pour la langue Anglaise, *rue Guiraude*, n. 8.
Courréjolles (Pierre), pour la langue Espagnole, *à la Bourse, bureau d'assurances*, n. 7, ou *allées d'Amour*, n. 7.
Dumas, pour les langues Hollandaise, Allemande et autres langues du Nord, *façade des Chartrons*, n. 100.
Eric Noer, pour les langues Suédoise, Danoise et Norwégienne, *rue Grande Taupe*, n. 78.
Stanislas Ferrière, pour la langue Anglaise, *façade des Chartrons*, n. 74.
Ippoliti, pour la langue Italienne, *rue Mercière*, n. 12, *hors la porte St. Julien.*
Jude (Henri), pour la langue Anglaise, *rue Arnaud-Miqueu*, n. 4.
Laffitte (L.), *idem*, *façade des Chartrons*, n. 44.
Mack-Cormick, *idem*, *rue Esprit des Lois*, n. 42.
Manpetit aîné, pour la langue Espagnole, *quai de la Douane*, n. 160.
Menard (L.), pour les langues Anglaise, Espagnole et Portugaise, *rue Saint-Remi*, n. 11.

Moutard, pour les langues Espagnole et Portugaise, *rue St. Jean St. Seurin.*

Moutardier, pour la langue Anglaise, *rue Renière.*

Tandonnet, pour les langues Anglaise, Espagnole, Italienne et Portugaise, *façade des Chartrons*, n. 38.

Vent, pour la langue Allemande, *rue Croix de Seguey*, n. 106.

TARIF concernant les interprètes des langues étrangères.

Pour la traduction d'un connoissement ordinaire.....	6 f.
Pour la traduction d'un connoissement extraordinire, et portant au dos énumération d'articles de facture et leur montant.....	9
Pour *idem* d'une facture contenant une page.....	6
Et en sus, à 4 fr. par page, non compris la première.	
Pour la traduction d'une lettre simple...	6
Et en sus, à 4 fr. par page, non compris la première.	
Protêt d'une lettre de change, par page.	6
Et en sus, à 4 fr. par page, non compris la première.	
Protêt d'avarie de navires.....	6
Et en sus, à 4 fr. par page, non compris la première.	
Procuration, testament et tous actes de notaires, pour la première page.....	6
Et en sus, à 4 fr. par page, non compris la première.	
Inventaire de navire et d'inscription en vente, soit sur les chantiers ou à l'eau, pour la première page.....	6

Et en sus, à 4 fr. par page, non compris la première.

Pour la traduction des pièces provenant des prises, traduites par extrait et par page, à raison de..... 6 f.

Pour les interrogatoires des prisonniers, par personne..... 12

Non compris, sur tous les articles ci-dessus, le papier et le timbre.

ARBITRES ET EXPERTS DU COMMERCE.

MM. Alexandre fils, *fossés des Carmes*, n. 21.
Barthès ✲, *idem*, n. 26.
Cardoze (L.), *rue Métivier*, n. 4.
Castagnet (Paul), *rue Bouhaut*, n. 60.
Chegaray (T.), *cours de Tourny*, n. 72.
Courau (J. B.), *allées de Tourny*, n. 7.
Courréjolles (P.), *rue du Puits de Bagne-Cap*, n. 20.
Duluc aîné, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 20.
Jory (J. B.), *rue Saint-Remi*, n. 1.
Lamarque (Jh.), *rue J. Jacques Rousseau*, n. 3.
Laroque (G. D.), *rue du Cahernan*, n. 17.
Mabileau, *rue des Trois Conils*, n. 23.
Martial (J. F. M.), *rue du Couvent*, n. 11.
Martres (A.), *rue des Tanneries*, n. 2.
Merle (L. M. C.), *rue Tustal*.
De Montault, *rue Devise Saint-Pierre*.
Moreau, *rue Bouhaut*, n. 6.
Pelauque (J. B.), *rue de la Trésorerie*, n. 99.
Petit (J.), *rue du Pont de la Mousque*, n. 10.
Philips, *rue du Petit Cancera*, n. 7.
Pissaro aîné, *rue Lalande*, n. 5.
Rodrigues fils aîné, *rue des Carmes*, n. 3.

CHAMBRE DE COMMERCE.

La chambre de commerce est chargée de présenter au gouvernement les moyens qu'elle croit les plus propres à accroître la prospérité du commerce Elle tient ses séances le *mercredi*, à six heures du soir.

MM. le baron d'Haussez, préfet.

Balguerie ✲ (junior), *président.*	D'Egmont.
Fabre (L.).	Wustenberg (J. H.).
Brun (J.).	Journu (A.).
Lapène.	Balguerie (J. J.).
Maccarthy (D.).	Gautier (O. ✲) (J. E.).
Baour.	Dussumier-Latour ✲.
Otard.	Sorbé, fils de l'aîné.
	Bellamy.

Verdié (A.), secrétaire, *à la Bourse.*

Verdié fils aîné (J. E.), *secrétaire adjoint.*

Commission administrative. MM.

Fabre (L.), *président.*	Delbos aîné.
D'Egmont.	Sorbé, fils de l'aîné.
Journu (A.).	

Verdié (A.), secrétaire, *à la Bourse.*

BOURSE DE BORDEAUX.

Elle est ouverte depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à quatre et demie, et depuis six heures du soir jusqu'à neuf, excepté les dimanches et fêtes.

Commissaire de police de la Bourse.

M. Mallartic, *façade des Chartrons*, n. 127.

AGENTS DE CHANGE.

MM. Baraste fils, *rue du Pont de la Mousque*, n. 6.
Caussourd aîné, *rue Devise Ste. Catherine.*
Charles, *rue St. Remi*, n. 48.
Chateau fils (J. L.), *rue Neuve*, n. 12.
Débans l'aîné (P.), *rue Huguerie*, n. 37.
Fonsèque fils, *rue Esprit des Lois*, n. 3.
Gimet fils aîné, adjoint, *rue Huguerie*, n. 37.
Guischard (Hilaire), *rue Devise St. Pierre*, n. 4.
Lanthois, *rue du Grand Cancera.*
Lopes-Dias (D.), *rue Labirat*, n. 37.
Lopes-Dias fils aîné, *cours d'Aquitaine*, n. 94.
Lopes-Dias (I.), *fossés du Chapeau-Rouge*, n 4.
Norzy fils aîné, *fossés des Tanneurs*, n. 25.
Perayre (A.), *rue Judaïque en ville*, n. 31.
Perpignan aîné, *rue Labirat*, n. 37.
Picard, *rue du Grand Cancera*, n. 11.
Rodrigues fils, adjoint, *fossés des Tanneurs*, n. 19.
Seignouret, *rue Piliers de Tutelle*, n. 13.
Senègre (Did.), adjoint, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 26.
Sibille, syndic, *rue Mabli*, n. 15.

COURTIERS DE COMMERCE.

MM. Ferrière (S.), syndic des courtiers, *façade des Chartrons*, n. 75.
Constantin (S.), Buhan aîné, Faux (B.), Alauze (J.), Doris père, Maïgnol (F.), *adjoints.*

Courtiers de navires. MM.

Azéma, *rue Poudiot*, n. 6.
Baffet fils aîné, *rue Maucoudinat*, n. 4.
Binaud, *façade des Chartrons*, n. 75.
Buhan (M. L.), *place Royale*, n. 13.
Cazey (J.), *rue Borie*, n. 4.
Constantin (S.), *façade des Chartrons*, n. 16.

Courréjolles (M.), *place Royale*, n. 4.
Delbos fils, *idem*, n. 15.
Delmestre aîné, *rue Carpenteyre St. Pierre*, n. 3.
Dumas (F.), *façade des Chartrons*, n. 100.
Faure (V.), *rue des Caperans*, n. 22.
Ferrière (J.), *façade des Chartrons*, n. 63.
Ferrière (S.), *idem*, n. 75.
Ferrière (Patrice), *idem*, n. 61.
Gillet (A.), *place Richelieu*, n. 1.
Imbert, *façade des Chartrons*, n. 2.
Jude aîné (F.), *rue Arnaud Miqueu*, n. 17.
Laffitte (L.), *façade des Chartrons*, n. 16.
Manpetit (P.), *rue Puits Descujols*, n. 10.
Ménard (L.), *rue Saint-Remi*, n. 11.
Pohls fils (A.), *façade des Chartrons*, n. 60.
Sérizier (L. A.), *idem*, n. 16.

Courtiers d'assurances. MM.

Boëreau, *rue Fondaudège*, n. 5.
Buhan, *rue St. Remi*, n. 53.
Courréjolles, *allées d'Amour*, n. 7.
Deyme aîné, *rue Franklin*, n. 1.
Geneste, *rue du Cahernan*, n. 34.
Guibert, fils de l'aîné, *rue du Parlement*, n. 20.
Perrin, *rue Victoire Américaine*, n. 7.

Courtiers de vins et eaux-de-vie. MM.

Cazade (G.), *rue Poyenne*, n. 14.
Chrestien (J.), *rue du Couvent*, n. 20.
Dubosc jeune, *rue Bareyre*, n. 93.
Dumas junior, *rue Doidy*, n. 33.
Faux (B.), *rue Pomme d'Or*, n. 44.
Hostens (J.), *fossés St. Eloi*, n. 9.
Laborie fils, *rue Borie*, n. 33.
Lavau (P.), *façade des Chartrons*, n. 28.
Lawton fils aîné, *rue Borie*, n. 34.
Lecocq fils (E.), *pavé des Chartrons*, n. 22.
Libéral, *rue Huguerie*, n. 4.

Loche (R.), *façade des Chartrons*, n. 33.
Lubert (A.), *idem*, n. 28.
Mac-Daniel (A.), *rue Barcyre*, n. 17.
Mac-Daniel (Arnaud), *idem*.
Maignol, *rue Latour*.
Merman fils, *cours du Jardin Royal*, n. 80.
Miailhe aîné, *rue Pont de la Mousque*, n. 2.
Miailhe (Perrens), *rue Courbin*, n. 10.
Pédesclaux, *rue Raze*, n. 21.
Surget, *rue Pomme d'Or*, n. 29.

Courtiers de marchandises. MM.

Alauze (B.), *rue Sainte-Colombe*, n. 46.
Boëtren, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 12.
Boué jeune, *idem*, n. 8.
Castanié aîné, *rue Puits Descujols*, n. 4.
Coterel (R.), *rue du Pont de la Mousque*, n. 1.
Doris père, *rue Esprit des Lois*, n. 5.
Dupeyron aîné, *rue Mautrec*, n. 11.
Gaussel (M. F.), *rue Bouquière*, n. 25.
Godefroy (R.), *place du Palais*, n. 5.
Gouragne (B.), *rue du Cerf-Volant*, n. 13.
Joyeux, *rue des Bahutiers*, n. 24.
Libéral (P.), *rue de l'Eglise St. Seurin*, n. 49.
Lambert.
Maugé (J.), *rue de la Grande Taupe*, n. 61.
Marie, *cours d'Aquitaine*, n. 84.
Moncet, *rue des Carmélites*, n. 45.
Oxeda, *rue Bouhaut*, n. 15.
Petit, *rue du Petit Cancera*, n. 6.
Prom (J. L.), *rue Rousselle*, n. 37.
Prunié (P. P.), *rue du Mirail*, n. 13.
Rousseau (L.), *rue Huguerie*, n. 20.
Sandré, *place Dauphine*, n. 38.

Courtiers de canton. MM.

Audubert, *canton de Castelnau, rue Latour*, n. 4.
Augey aîné.

Maurel (J.), *à Langon.*
Béraud (F.), *à Lamarque, rue Marbotin*, n. 7.
Bonnard, *canton du Carbon-Blanc, à Ambarès.*
Chevalier, *à Barsac.*
Danus fils (V.), *canton de Langon, rue du Fort Lesparre*, n. 2.
Darbost (A.), *à St. Maixent, canton de Saint-Macaire.*
Dauty.
Forloulong.
Goudal (M.), *à Pauillac.*
Guion fils, *idem, rue des Allemandiers*, n. 8.
Miaille (A. F.), *canton de Castelnau, cours du Jardin Public*, n. 127.
Merle fils (J.), *à St. Macaire.*
Moulinier fils (J. J.), *à Barsac.*
Pontet (J. J.), *canton de Cadillac, rue de la Petite Taupe*, n. 2.
Sallèle, *idem.*
Cadaillac, *façade des Chartrons*, n. 45, *pour Libourne.*

TABLE de réduction en francs des pièces d'or et d'argent de 3, 6, 24 et 48 livres.

Nombre de Pièces.	Ecus de 3 livres.	Ecus de 6 livres.	Louis de 24 livres	Louis de 48 livres.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1	2 75	5 80	23 55	47 20
2	5 50	11 60	47 10	94 40
3	8 25	17 40	70 65	141 60
4	11 »	23 20	94 20	188 80
5	13 75	29 »	117 75	236 »
6	16 50	34 80	141 30	283 20
7	19 25	40 60	164 85	330 40
8	22 »	46 40	188 40	377 60
9	24 75	52 20	211 95	424 80
10	27 50	58 »	235 50	472 »
11	30 25	63 80	259 5	519 20
12	33 »	69 60	282 60	566 40
13	35 75	75 40	306 15	613 60
14	38 50	81 20	329 70	660 80
15	41 25	87 »	353 25	708 »
16	44 »	92 80	376 80	755 20
17	46 75	98 60	400 35	802 40
18	49 50	104 40	423 90	849 60
19	52 25	110 20	447 45	896 80
20	55 »	116 »	471 »	944 »
21	57 75	121 80	494 55	991 20
22	60 50	127 60	518 10	1038 40
23	63 25	133 40	541 65	1085 60
24	66 »	139 20	565 20	1132 80
25	68 75	145 »	588 75	1180 »
26	71 50	150 80	612 30	1227 20
27	74 25	156 60	635 85	1274 40
28	77 »	162 40	659 40	1321 60
29	79 75	168 20	682 95	1368 80
30	82 50	174 »	706 50	1416 »
31	85 25	179 80	730 5	1463 20
32	88 »	185 60	753 60	1510 40
33	90 75	191 40	777 15	1557 60

Nombre de Pièces.	Ecus de 3 livres.	Ecus de 6 livres.	Louis de 24 livres.	Louis de 48 livres.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
34	93 50	197 20	800 70	1604 80
35	96 25	203 »	824 25	1652 »
36	99 »	208 80	847 80	1699 20
37	101 75	214 60	871 35	1746 40
38	104 50	220 40	894 90	1793 60
39	107 25	226 20	918 45	1840 80
40	110 »	232 »	942 »	1888 »
41	112 75	237 80	965 55	1935 20
42	115 50	243 60	989 10	1982 40
43	118 25	249 40	1012 65	2029 60
44	121 »	255 20	1036 20	2076 80
45	123 75	261 »	1059 75	2124 »
46	126 50	266 80	1083 30	2171 20
47	129 25	272 60	1106 85	2218 40
48	132 »	278 40	1130 40	2265 60
49	134 75	284 20	1153 95	2312 80
50	137 50	290 »	1177 50	2360 »
51	140 25	295 80	1201 5	2407 20
52	143 »	301 60	1224 60	2454 40
53	145 75	307 40	1248 15	2501 60
54	148 50	313 20	1271 70	2548 80
55	151 25	319 »	1295 25	2596 »
56	154 »	324 80	1318 80	2643 20
57	156 75	330 60	1342 35	2690 40
58	159 50	336 40	1365 90	2737 60
59	162 25	342 20	1389 45	2784 80
60	165 »	348 »	1413 »	2832 »
61	167 95	353 80	1436 55	2879 20
62	170 50	359 60	1460 10	2926 40
63	173 25	365 40	1483 65	2973 60
64	176 »	371 20	1507 20	3020 80
65	178 75	377 »	1530 75	3068 »
66	181 50	382 80	1554 30	3115 20
67	184 25	388 60	1577 85	3162 40
68	187 »	394 40	1601 40	3209 60
69	189 75	400 20	1624 95	3256 80
70	192 50	406 »	1648 50	3304 »
71	195 25	411 80	1672 5	3351 20

Nombre de Pièces.	Ecus de 3 livres.	Ecus de 6 livres.	Louis de 24 livres.	Louis de 48 livres.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
72	198 »	417 60	1695 60	3893 40
73	200 75	423 40	1719 15	3445 60
74	203 50	429 20	1742 70	3492 80
75	206 25	435 »	1766 25	3540 »
76	209 »	440 80	1789 80	3587 20
77	211 75	446 60	1813 35	3634 40
78	214 50	452 40	1836 90	3681 60
79	217 25	458 20	1860 45	3728 80
80	220 »	464 »	1884 »	3776 »
81	222 75	469 80	1907 55	3823 20
82	225 50	475 60	1931 10	3870 40
83	228 25	481 40	1954 65	3917 60
84	231 »	487 20	1978 20	3964 80
85	233 75	493 »	2001 75	4012 »
86	236 50	498 80	2025 30	4059 20
87	239 25	504 60	2048 85	4106 40
88	242 »	510 40	2072 40	4153 60
89	244 75	516 20	2095 95	4200 80
90	247 50	522 »	2119 50	4248 »
91	250 25	527 80	2143 5	4295 20
92	253 »	533 60	2166 60	4342 40
93	255 75	539 40	2190 15	4389 60
94	258 50	545 20	2213 70	4436 80
95	261 25	551 »	2237 25	4484 »
96	264 »	556 80	2260 80	4531 20
97	266 75	562 60	2284 35	4578 40
98	269 50	568 40	2307 90	4625 60
99	272 25	574 20	2331 45	4672 80
100	275 »	580 »	2355 »	4720 »
200	550 »	1160 »	4710 »	9440 »
300	825 »	1740 »	7065 »	14160 »
400	1100 »	2320 »	9420 »	18880 »
500	1375 »	2900 »	11775 »	23600 »
1000	2750 »	5800 »	23550 »	47200 »
1500	4125 »	8700 »	35325 »	70800 »
2000	5500 »	11600 »	47100 »	94400 »

TABLEAU

DE DÉPRÉCIATION DU PAPIER-MONNOIE.

Sommes en numéraire pour 100 *liv. en assignats.*

MOIS.	1791.	1792.	1793.	1794	1795.
	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
Janvier.....	89 1/2	67 //	55 //	41 3/4	21 1/2
Février.....	89 3/4	59 1/4	53 3/4	43 //	19 1/2 20 pr. j.
Mars.....	89 1/4	58 1/2	53 1/2	37 1/2	16 1/4
Avril	89 //	61 3/4	47 //	37 1/2	
Mai.....	83 3/4	57 1/4	44 3/4	35 1/4	
Juin	82 3/4	59 1/2	37 //	31 1/2	
Juillet.....	84 1/4	61 1/2	27 //	35 1/2	
Août.....	81 1/4	61 //	28 1/2	32 1/2	
Septembre ..	81 3/4	66 1/2	32 //	30 1/4	
Octobre.....	81 3/4	66 1/2	30 1/2	27 3/4	
Novembre...	79 1/2	69 //	41 1/4	26 1/4	
Décembre...	73 3/4	65 1/2	51 3/4	28 1/2	

Nota. Le 21 Mars 1795 correspond au premier Germinal an 3.

AN III.

Sommes en assignats pour 24 liv. en numéraire.

Dates.	Germinal.	Floréal.	Prairial.	Messidor.	Thermidor.	Fructidor.	Jours complém. de l'an III.
1	169"	202"	335"	706"	729"	825"	1030"
2	169	201	349	644	734	829	982
3	169	205	348	636	758	828	982
4	161	219	350	704	778	834	987
5	164	218	360	654	776	837	987
6	175	226	360	666	786	857	1006
7	177	232	360	692	790	896	
8	179	238	356	720	788	906	
9	184	240	316	719	787	938	
10	....	....	....	....	....	....	
11	195	255	357	681	836	959	
12	195	245	367	708	839	964	
13	196	259	367	705	875	975	
14	201	276	363	760	870	930	
15	203	262	380	749	868	945	
16	196	271	396	740	784	960	
17	198	286	435	666	781	989	
18	211	288	433	675	803	1015	
19	214	296	437	761	807	1053	
20	....	....	....	....	....	.....	
21	177	303	505	730	814	1029	
22	174	307	536	701	789	1034	
23	188	307	549	701	793	1049	
24	188	318	562	704	797	1050	
25	183	311	576	792	803	1053	
26	180	339	588	789	811	1023	
27	190	345	582	793	783	1023	
28	188	346	613	761	777	1028	
29	193	348	665	765	773	1060	
30	....	....	....	....	....	.....	

AN IV.

Sommes en assignats pour 24 liv. en numéraire.

Dates.	Ventémiaire	Brumaire.	Frimaire.	Nivôse.	Pluviôse.	Ventôse.
1	1025″	1250″	2718″	4432″	4162″	7131″
2	1017	1281	2784	4439	4240	7328
3	1009	1348	2736	4434	4186	7352
4	1010	1383	2633	4257	4197	6875
5	1011	1486	2645	4199	4356	6652
6	1020	1611	2667	4264	4343	6621
7	1020	1766	2716	4403	4476	6527
8	1059	1843	2762	4446	4494	6913
9	1022	1671	2739	4363	4537	6544
10	.....	.....	.....	.....	.....	.....
11	1020	2143	2806	4209	4537	6483
12	1020	2210	2954	4199	4577	6355
13	1035	2500	3008	4118	4613	5903
14	1035	2021	3314	4242	4823	5525
15	1047	2144	3367	4441	4829	5381
16	1066	2562	3510	3697	4942	6130
17	1114	2564	3561	3737	4982	6141
18	1118	2515	3543	3864	5003	6157
19	1134	2542	3540	3856	5129	5714
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	1104	2529	3395	3957	5147	5800
22	1071	2491	3558	3996	5693	5743
23	1155	2263	3405	3935	5621	5483
24	1184	2601	3734	3992	5912	5500
25	1210	2599	3424	3950	6332	5303
26	1211	2587	3450	3687	6378	5303
27	1213	2595	3600	3688	7094	5268
28	1302	2615	3643	3664	6866	5330
29	1298	2664	3613	3662	6316	5330
30	.....	.....	.....	.....	.....	.....

AN IV.

Sommes en numéraire pour 100 *liv. en mandats.*

Dates.	Germinal			Floréal			Prairial			Messidor.			Thermidor.		
	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.
1	15	7	//	14	17	//	10	//	6	7	10	//	6	6	3
2	15	12	//	14	12	//	10	//	6	7	8	9	5	7	//
3	15	17	//	14	7	//	10	//	//	8	7	6	5	//	//
4	15	9	6	14	7	//	9	2	6	8	//	//	4	13	9
5	16	13	6	14	2	//	8	18	//	7	7	6	4	18	9
6	17	4	6	14	2	//	8	5	//	7	3	//	5	2	6
7	16	9	6	13	15	//	7	//	6	6	17	6	4	5	//
8	15	7	//	13	10	//	6	15	6	7	6	?	3	18	9
9	16	1	//	13	2	6	6	14	6	6	19	9			
10	.....			.....			.....			.....					
11	15	13	6	12	8	//	6	13	//	6	17	6			
12	15	16	//	12	3	//	6	13	9	7	7	6			
13	16	11	//	11	18	6	6	1	6	7	5	//			
14	16	3	6	11	18	6	6	1	//	7	2	//			
15	15	14	6	12	13	6	5	//	//	7	2	6			
16	18	18	6	12	8	6	4	8	9	7	2	6			
17	18	8	3	12	13	6	4	15	6	7	5	//			
18	17	19	6	12	//	6	5	1	9	7	5	//			
19	18	4	9	12	//	6	5	9	3	7	8	//			
20	.....			.....			.....			.....					
21	17	3	//	11	18	//	5	12	6	7	7	6			
22	16	10	6	11	14	6	6	8	3	7	//	6			
23	16	11	//	11	12	//	8	11	3	7	7	//			
24	17	6	//	12	4	6	8	7	6	7	7	//			
25	17	6	//	11	9	6	9	//	//	7	5	6			
26	17	3	6	11	9	6	8	11	3	7	//	//			
27	16	7	//	10	16	6	7	17	6	6	14	//			
28	15	15	//	11	//	//	7	13	9	6	9	//			
29	14	17	//	11	13	//	7	15	//	5	17	6			
30	.....			.....			.....			.....					

LISTE

Des noms et demeures des Négociants, Commissionnaires, Marchands et Fabricants, à Bordeaux.

A.

Achard (Jean), *rue du Poisson Salé*, n. 10.
Aguesseau, *rue des Argentiers*, n. 21.
Ajot, *rue Devise Saint-Pierre*, n 9.
Alaret, *rue Puits Descazeaux*, n. 4.
Alazard, *péristile de la Comédie.*
Albert, *rue Piliers de Tutelle.*
Albrecht et Delbruck, *faç. des Chartrons*, n. 45.
Aldigé aîné, *rue des Faures*, n. 11.
Aldigé jeune, *idem*, n. 32.
Alexandre aîné (S.), *rue Ste. Eulalie*, n. 10.
Allegret (Vᵉ.), *petite rue St. Remi*, n. 3.
Allienne (Prudence), *rue Ste. Catherine*, n. 2.
Amiet aîné, *rue de la Fusterie*, n. 31.
Andrae et Capdeville, *façade des Chartrons*, n. 84.
André (Pierre), *rue Ste. Catherine*, n. 5.
Andrieu, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 71.
Andrieu (G.), *rue Pomme d'Or*, n. 30.
Andrieu (M.), *Chemin du Roi*, n. 30.
Andron, *fossés Bourgogne*, n. 12.
Antichand frères, *façade des Chartrons*, n. 57.
Apiau (Giron), *cours du Jardin Public*, n. 64.
Archambeau, *quai des Salinières*, n. 87.
Ardouin fils (Jean), *impasse des Argentiers*, n. 2.
Argelas aîné, *quai des Salinières*, n. 83.
Aristoy, *rue des Petites Carmélites*, n. 46.
Arnaud (Alexis), *place du Palais*, n. 4.
Arthaud (Math.), *rue des Faussets*, n. 2.
Artigues aîné, *rue de la Fusterie*, n. 48.

Artigues (P.), *rue des Portanets*, n. 21.
Astruc, fils du cadet, *fossés des Tanneurs*, n. 27.
Astruc (David), *rue Bouhaut*, n. 2.
Audebert, *rue des Lauriers*, n. 7.
Audebert fils aîné, *place d'Aquitaine*, n. 20.
Audinet et Brulay, *façade des Chartrons*, n. 143.
Audubert aîné, *rue Latour*, n. 4.
Audy (J. F.) et comp., *rue Ausone*, n. 13.
Aulon (J. B.), *fossés St. Eloi*, n. 24.
Aumailley et comp., *rue des Menuts*, n. 65.
Aupetit, *fossés Bourgogne*, n. 26.
Aymé, *rue du Pas St. George*, n. 29.
Aymet (J.). *rue St. Esprit*, 35.
Azémar, *cours d'Albret*, n. 21.
Azevédo, *rue Bouhaut*, n. 59.

B.

Babilone frères, *rue Ste. Catherine*, n. 50.
Bachelot, *quai Bourgogne*, n. 151.
Bacque, *rue Judaïque St. Seurin*, n. 9.
Baffou et comp., *fossés Bourgogne*, n. 53.
Bahr (J.), *quai de Bacalan*, n. 151.
Bailliard, *rue Neuve du Palais*, n. 25.
Balan, *quai Bourgogne*, n. 115.
Balaresque et fils, *façade des Chartrons*, n. 11.
Balguerie junior ✲, *place du Champ de Mars*, n. 7.
Balguerie et comp., *fos. du Chapeau-Rouge*, n. 33.
Bancal (Ant.), *rue Devise Ste. Catherine*, n. 31.
Baour et comp., *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 31.
Baour, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 23.
Baptiste frères, *rue Bouquière*, n. 31.
Barade, *grande rue St. Jean*, n. 189.
Barateau, *fossés Bourgogne*, n. 61.
Barbé (veuve) et fils, *idem*, n. 53.
Barbier et Gourgeon, *rue St. Remi*, n. 64.
Barde (Paul), *rue Franklin*, n. 13.

Bardon fils et comp., *rue du Moulin*, n. 9.
Bardon, *Chemin du Médoc*, n. 44.
Baric, *rue des Argentiers*, n. 37.
Baric jeune, *fossés de l'Intendance*, n. 12.
Barjou, *place Dauphine*, n. 34.
Barrau (F.), Pech (A. V.) et comp., *rue St. Remi*, n. 16.
Barraud (J.) fils et Doriac (E.), *r. Poyenne*, n. 36.
Barre, *rue Pont Long*, n. 15.
Barrière jeune, *rue du Chai des Farines*, n. 15.
Barthez, *rue Rousselle*, n. 32.
Barton et Guestier ✲, *pavé des Chartrons*, n. 15.
Bascan frères, *fossés St. Éloi*, n. 37.
Baudeuf, *rue Poitevine*, n. 4.
Baudouin, *rue de la Monnoie*, n. 25.
Baudron jeune, *impasse de rue Hustin*, n. 3.
Baulos jeune, *idem.*
Baumgartner, *rue Borie*, n. 19.
Baurie (J.), *rue du Petit Cancera*, n. 2.
Bayez, *rue Mautrec*, n. 16.
Bayle jeune (G.), *rue Raze*, n. 18.
Bazanac (R.) et Vergnes (P. P.), *rue Poudiot*, n. 27.
Bazanac frères, *quai de la Monnoie*, n. 22.
Bazanac et Marie, *fossés Bourgogne*, n. 45.
Bazanac aîné, *idem*, n. 50.
Bazerque, *façade des Chartrons*, n. 30.
Beau (P. T.), *chemin de Bayonne*, n. 221.
Beau et Ducos, *façade des Chartrons*, n. 4.
Beaufeu, *rue Sainte-Catherine*, n. 13.
Beaume, *allées de Tourny*, n. 5.
Beaupied, *rue Ste. Catherine*, n. 46.
Beauvais, *rue de la Chapelle St. Martin*, n. 49.
Béchade (Didier) ✲, *allées de Tourny*, n. 10.
Béchade aîné, *Marché aux Veaux*, n. 7.
Béchade (Raymond), *rue Bouquière*, n. 12.
Béchade (F.), *rue du Chai des Farines*, n. 20.
Béchet aîné et frère, *rue des Lauriers*, n. 7.

Bellamy, Guilhou aîné et comp., *rue Saint-Esprit*, n. 19.
Belloc frères, *rue des Portanets*, n. 21
Belly (J.), *rue Sainte-Catherine*, n. 59.
Benassit junior et fils, *cours du Jardin Public*, n. 70.
Benech (veuve), *place Bourgogne*, n. 2.
Bénédit (V.), *fossés Saint-Eloi*, n. 32.
Benel (J.) et comp., *rue Cornac*, n. 6.
Benquey, *rue Margaux*, n. 18.
Bento Jose Vieira, *fossés Bourgogne*, n. 36.
Berand, *rue Poyenne*, n. 12.
Berard fils, *rue Ste. Catherine*, n. 55.
Beret et comp., *Marché Royal*, n. 21.
Bergeret (veuve), *fossés de l'Intendance*, n. 59.
Bergeron (A.) et comp., *rue St. Remi*, n. 71.
Bergès père et comp., *rue Mérignac*, n. 14.
Berges frères, *rue des Argentiers*, n. 26.
Bergey aîné, *rue de la Cour des Aides*, n. 3.
Bermond jeune et fils aîné, *rue du Couvent*, n. 19.
Bernadet, Préclos et comp., *rue Rousselle*, n. 39.
Bernard et fils, *place de la Comédie*, n. 3.
Bernard aîné, *rue Bouquière*, n. 61.
Bernard jeune, *rue des Trois Conils*, n. 21.
Bernède (J. B.), *rue Neuve de l'Intendance*, n. 5.
Berniard et comp., *façade des Chartrons*, n. 20.
Bernos fils, *allées de Tourny*, n. 17.
Bert (Fortis), *grande rue St. Seurin*, n. 28.
Bertera, *rue Fondaudège*, n. 48.
Berton, *façade des Chartrons*, n. 50.
Bertrand, *place du Palais*, n. 5.
Bertrand aîné et Laporte (C.), *rue du Cerf-Volant*, n. 12.
Besson, *rue du Réservoir*, n. 6.
Besson et comp., *rue Terres de Bordes.*
Bethmann (E.) et comp., *fac. des Chartrons*, n. 98.
Béthune, Ledoux et comp., *rue Rousselle*, n. 35.
Beyermann (J. H.), *façade des Chartrons*, n. 95.

Beyès et comp., *pavé des Chartrons*, n. 24.
Beylard aîné, *rue St. Dominique*, n. 8.
Beyssat fils aîné, *rue Neuve*, n. 10.
Beyt frères, *rue Rousselle*, n. 38.
Biche-Latour, *rue St. Remi*, n. 32.
Bichon jeune, *quai de Bacalan*, n. 275.
Bigourdan aîné, *rue Puits Descazeaux.*
Bigourdan jeune et comp., *rue Rousselle*, n. 73.
Billioque aîné, *rue Ste. Catherine*, n. 87.
Billioque jeune, *idem*, n. 7.
Billiot, *rue Fénélon.*
Binet, *rue des Petites Carmélites*, n. 31.
Birly, *quai de Bourgogne*, n. 136.
Bisson (F.) et Caubone, *rue Poitevine*, n. 45.
Bitard et Tessié, *rue des Portanets*, n. 21.
Bizat junior, *rue Mautrec*, n. 2.
Blaisebois, *rue Bareyre*, n. 82.
Blanc (J. B.) et comp., *rue St. Remi*, n. 69.
Blanché, *rue Chapelle St. Jean*, n. 2.
Blanchy frères et comp., *façade des Chartrons*, n. 152.
Blandin frères, *place des Cordeliers*, n. 21.
Blaqueyrol (veuve), *rue Fondaudège*, n. 62.
Blaquière, *rue Bouquière*, n. 26.
Blaquière (veuve) et comp., *rue Ausone*, n. 9.
Blondau, *Chemin du Sablona*, n. 3.
Blumerel, *rue Ste. Catherine*, n. 42.
Bodkin (A.), *rue Poitevine*, n. 3.
Bohler (Charles), *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 20.
Boissière (F. V.), *rue du Couvent*, n. 21.
Boisson (Jean), *rue Ste. Catherine*, n. 29.
Boissonneau (E.), *rue Ségur*, n. 12.
Bonafous (L.) et comp., *rue des Argentiers*, n. 13.
Bonet fils, *place Ste. Colombe*, n. 16.
Bonfils, *allées de Tourny, maison Gobineau.*
Boniot (A.), *rue du Champ de Mars*, n. 15.
Bonnaffé et fils, *Maison Daurade*, n. 3.
Bonnet (Etienne), *rue Raze*, n. 17.

Bonneval, *rue des Argentiers*, n. 11.
Bonsan aîné, *place du Poisson Salé*, n. 4.
Bor (J. B.), *rue Rousselle*, n. 23.
Bordelais, *rue Doidy*, n. 6.
Bordéria aîné, *rue du Puits Descazeaux*, n. 6.
Bordier, *rue St. Remi*, n. 29.
Borduzat, *idem*, n. 25.
Bosc (J. J.) et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 29.
Botte aîné, *rue du Cerf-Volant*, n. 17.
Botte jeune, *idem*.
Boucherie fils, *rue St. Remi*, n. 46.
Bouchon, *rue Bouquière*, n. 16.
Boudet (J. P.), *rue de la Monnoie*, n. 12.
Boudet fils, *rue Bouquière*, n. 56.
Boudin frères, *quai des Salinières*, n. 79.
Boudin jeune, *rue de la Fusterie*, n. 30.
Boué (Florentin), *rue Ste. Catherine*, n. 84.
Boué (F.) et Brulatour, *fos. de l'Intendance*, n. 23.
Boué (J.), *Place Royale*, n. 1.
Boué (H.), *quai de Bacalan*, n. 151.
Bouet fils, *Chemin du Médoc*, n. 36.
Bouey, *rue Cornac*, n. 12.
Bouffaré et comp., *rue Ste. Catherine*, n. 46.
Bouilh, *rue Doidy*, n. 17.
Bouillerot (Julien), *rue Saint-Remi*, n. 63.
Bouillon (D.) frères, *rue des Tanneries*, n. 1.
Boulbet, *au Marché Neuf*, n. 31.
Bouloc frères et comp., *rue Ste. Colombe*, n. 9.
Bouluguet jeune, *rue des Petites Carmélites*.
Bounin, *rue Ausone*, n. 6.
Bourgail, *impasse des Argentiers*, n. 4.
Bourgés, *rue du Pont St. Jean*, n. 36.
Bourgoin, *rue Rousselle*, n. 26.
Bouscasse aîné, *rue du Chai des Farines*, n. 7.
Bouscasse et Rivière jeune, *r. Rousselle*, n. 76.
Bousquet (J.), *rue Devise St. Pierre*, n. 7.

Boussenot, *rue du Pont St. Jean*, n. 3.
Boussigué, *rue du Pas St. George*, n. 30.
Boutet, *rue Notre-Dame*, n. 87.
Boutin et comp., *rue du Moulin*, n. 14.
Bouvet jeune, *rue Victoire Américaine*, n. 2.
Boyé (J.), *rue du Parlement Sainte-Catherine*, n. 45.
Boyer fils aîné (J. B.), *rue de la Trésorerie*, n. 82.
Boyer jeune, *rue du Palais Galien*, n. 83.
Boyer (E.), *rue Esprit des Lois*, n. 8.
Brandam jeune, *fossés des Tanneurs*, n. 29.
Branderburg (G.), *impasse Michel.*
Bresson frères, *place Royale*, n. 5.
Brethe (J. B. F.) et comp., *rue du Mirail*, n. 50.
Breton, *rue Birouette*, n. 6.
Brettes aîné, *rue de la Fusterie*, n. 33.
Breuils et Monmijean, *rue Rousselle*, n. 47.
Brian-Marot et comp., *rue Neuve*, n. 16.
Briat et Ducros, *rue Minvielle*, n. 62.
Bricourt (H.), *rue Saint-Remi*, n. 16.
Brizard (M.) et Roger, *rue Pont de la Mousque*, n. 32.
Brossard, *rue Poitevine*, n. 43.
Brossier, *rue Royale*, n. 13.
Brou (G.), *rue Porte-Dijeaux*, n. 57.
Brouet fils et Bisques, *rue Ste. Catherine*, n. 67.
Brouillet et Petit-Girard, *rue du Chai des Farines*, n. 30.
Brousse fils et Courronnaud, *r. Rousselle*, n. 34.
Brown (John-Lewis) et comp., *cours du Jardin Public*, n. 67.
Brulatour (L.) et comp., *rue Neuve*, n. 2.
Brulatour-Boué, *fossés de l'Intendance.*
Brun (J.) et Gautier, *r. du Pas St. George*, n. 3.
Brun frères, *façade des Chartrons*, n. 97.
Brun jeune, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 44.
Brunel, *petite rue St. Remi*, n. 2.

Brunet (L^t.), *rue Esprit des Lois*, n. 6.
Brunet (Joseph), *fossés St. Eloi*, n. 19.
Brunon, *rue du Parlement Saint-Pierre*, n. 34.
Brydan jeune, *quai de la Douane*, n. 163.
Bujac, *allées de Tourny*, n. 12.
Burette oncle et neveu, *rue Ducasse*, n. 26.
Burgade fils aîné, *quai Bourgogne*, n. 122.
Bustaret (Jean), *rue des Epiciers*, n. 9.
Buy, *rue de l'Intendance*, n. 8.

C.

Cabanes (J.), *place Puypaulin*, n. 14.
Cabannes, *rue de la Fusterie*, n. 39.
Cabarrus (J.V.) et fils, et Apian, *rue St. Dominique*, n. 6
Cabos (veuve), *rue St. Remi*, n. 70.
Cabrol et comp., *rue des Argentiers*, n. 32.
Cabrol aîné, *rue Poitevine*, n. 8.
Cabrol et Aussillous, *idem*, n. 6.
Cabric (L.), *rue de la Chapelle St. Jean*, n. 11.
Caillabet fils aîné, *porte des Capucins*, n. 4.
Caillabet père et fils, *grande rue Saint-Jean*, n. 194.
Caillavet fils aîné, *rue Hugla*, n. 2.
Caillé (V.) et Remi (P.), *fossés Bourgogne*, n. 30.
Callen et comp., *place Bourgogne*, n. 10.
Calmelz, *rue Poitevine*, n. 22.
Calvé aîné, *rue Saint-Remi*, n. 64.
Calvet (P.) et Larrieu, *rue des Argentiers*, n. 12.
Calvière (Théod.), *rue Ste. Catherine*, n. 85.
Camescasse, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 6.
Camin (A.) et Santa Coloma, *rue St. Remi*, n. 54.
Cammas (Pierre), *rue Esprit des Lois*, n. 7.
Campaigniac frères, *rue des Epiciers*, n. 19.
Campan (Ch.), *façade des Chartrons*, n. 14.
Campardon, *rue du Pont St. Jean*, n. 23.

Cancelier, *rue Latour-Dupin*, n. 25.
Candellé jeune, *fossés Bourgogne*, n. 3.
Cantegril jeune, *rue Maison Daurade*, n. 3.
Cantenac (F.) et comp., *fossés Bourgogne*, n. 64.
Cantenat jeune et Ricutord, *rue Maucoudinat*, n. 12.
Capdepon (Pierre) et comp., *place Fondaudège*, n. 44.
Capdepon, *rue du Chai des Farines*, n. 14.
Caperon frères, *rue du Moulin*, n. 15.
Carde (J. P.) et comp., *rue Rousselle*, n. 75.
Cardoze (A.) l'aîné, *rue des Faussets*, n. 16.
Carles, *rue Ste. Colombe*, n. 5.
Carré (Prosper), *rue des Bahutiers*, n. 8.
Carricaburn (L.), *pavé des Chartrons*, n. 10.
Carrié jeune et Basse, *fac. des Chartrons*, n. 21.
Cart (H.), Mestrezat et comp., *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 29.
Cart (François), *rue Ausone*, n. 4.
Casidanus, *fossés de l'Intendance*, n. 46.
Cassaigne (J. M.) et Berger fils (E.), *rue Rousselle*, n. 15.
Casse-Bigeon, *Marché aux Veaux*, n. 5.
Castaing-Foix (Jean), *rue St. Esprit*, n. 37.
Castangt (E. F.), *allées de Tourny*, n. 31.
Castelle (Salomon), *rue Bouhaut*, n. 52.
Castelin jeune, *rue du Puits de Bagne Cap*, n. 7.
Castencau, *rue Victoire Américaine*, n. 13.
Castera (J.) et comp., *rue Rousselle*, n. 53.
Castera jeune, *rue Tannesse*, n. 1.
Castera (Pierre), *rue des Portanets*, n. 17.
Castera-Ladevèze, *rue du Réservoir*, n. 8.
Castillon jeune, *façade des Chartrons*, n. 144.
Castillon ✲ (B.), *rue Arnaud-Miqueu*, n. 21.
Castro frères, *fossés des Tanneurs*, n. 27.
Catalogne (J.), *rue Doidy*, n. 12.
Catefort et comp., *rue d'Albret*, n. 9.
Catelan frères, *rue Royale*, n. 18.

Cathala fils aîné (J. J.), *rue Chapelle St. Jean*, n. 8.
Caula et fils, *rue Ste. Catherine*, n. 69.
Caussourd (Jacques), *rue du Portail*, n. 19.
Cave (veuve), *rue Ste. Catherine*, n. 19.
Cazaubon et comp., *quai Bourgogne*, n. 114.
Cazaubon (C.), *idem*, n. 109.
Cazauran, *place de la Comédie*, n. 10.
Cazeing (A.) et comp., *rue des Faussets*, n. 10.
Célerier (M.) et comp., *façade des Chartrons*, n. 85.
Cerf et comp., *rue Ste. Catherine*, n. 49.
Chaigneau frères et Bichon fils, *quai Bourgogne*, n. 143.
Chalard, *rue Ste. Catherine*, n. 70.
Chalret, *rue du Pont St. Jean*, n. 26.
Chambellin, *rue Ste. Catherine*, n. 7.
Chamblanc (F.), *rue Ste. Catherine*, n. 71.
Champès père et fils, *façade des Chartrons*, n. 32.
Champion, *rue St. Remi*, n. 25.
Changeur (Pierre), *fossés St. Eloi*, n 2.
Changeur (J. A.) et comp., *rue de l'Observance*, n. 14.
Chansarel, *rue Saint-Remi*, n. 53.
Chaperon fils aîné, *rue Borie*, n. 25.
Chaperon et Salefranque, *rue des Caperans*, n. 13.
Chappaz (P. F.), *rue des Lauriers*, n. 7.
Charier jeune et Gueyral, *rue Rousselle*, n. 24.
Charles, *rue St. Remi*, n. 48.
Charlot veuve et fils, *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 84.
Chastant (L.), *rue Huguerie*, n. 32.
Chastint (J. B.), *rue Esprit des Lois*, n. 19.
Chatellier, *quai des Salinières*.
Chatonay (H.) et comp., *rue des Faussets*, n. 2.
Chaulet, *rue Devise Sainte-Catherine*, n. 29.
Chaumel, *allées de Tourny*, n. 4.

Chaumel neveu et comp., *rue des Portanets*, n. 18.
Chaumette, *rue Neuve*, n. 6.
Chaumont, *rue des Boucheries*, n. 8.
Chauveau (Jean), *rue du Loup.*
Chavès fils et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 21.
Chazot, *rue St. Remi*, n. 66.
Chenard, *rue des Portanets*, n. 13.
Cheneusac (X.) et Couronneau, *rue Madame Royale.*
Chevalier (Cl.), *fossés de l'Intendance*, n. 1.
Chevelaure (D.) frères, *rue du Portail*, n. 1.
Chevrier (J.) et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 24.
Chicard (Thomas), *rue Angélique*, n. 7.
Chicou-Bourbon fils, *rue Ducasse*, n. 17.
Chohelet junior et comp., *façade des Chartrons*, n. 39.
Cholet, *rue de la Trésorerie*, n. 81.
Claverie (Jean), *rue Judaïque St. Seurin*, n. 68.
Clède aîné, Bonnevie et comp., *rue Rousselle*, n. 45.
Clère (A.), *rue de la Petite Intendance*, n. 9.
Chegaray, *cours de Tourny*, n. 72.
Clossmann, *rue Poyenne*, n. 11.
Clossmann (P. P.), *façade des Chartrons*, n. 83.
Clicquot-Deffosse et comp., *rue St. Remi*, n. 58.
Clouzet frères, *fossés St. Eloi*, n. 26.
Cluchet, *façade des Chartrons*, n. 67.
Colas fils aîné (D.), *rue des Menuts*, n. 64.
Collardon jeune et Dutau, *rue Pénicaud*, n. 19.
Collisson, *rue Tourat*, n. 4.
Collisson et Boissière, *rue du Couvent*, n. 23.
Collot (Et.), *rue St. Remi*, n. 67.
Conseil (J.), *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 38.
Conseillant, *rue du Chai des Farines*, n. 4.

Constant, *rue Porte-Dijeaux*, n. 19.
Constantin, *rue Bouffard*, n. 3.
Conte (Jacques), *rue du Réservoir*, n. 2.
Corbière (François) et fils, *rue Rousselle*, n. 72.
Corbun, *rue Hustin*, n. 5.
Corcos fils aîné, *fossés Bourgogne*, n. 63.
Cornu (J. B.), *rue Neuve*, n. 33.
Cossy-Lacombe, *place du Palais*, n. 19.
Couderc (F.) et fils.
Coudert (R.), *rue de la Merci*, n. 16.
Coudert (P.), *rue St. Remi*, n. 41.
Coulaud, *place du Théâtre Français*.
Couloumy, *rue Ste. Catherine*.
Coupat et Thévenin, *fossés de l'Intendance*, n. 5.
Couput fils (F.), *Chemin du Sablona*, n. 239.
Courau aîné, *à Bacalan*.
Courau (J. B.), *allées de Tourny*, n. 7.
Courech, *rue des Bahutiers*, n. 29.
Courrège, *fossés de l'Intendance*, n. 48.
Cournier, *rue St. Remi*, n. 16.
Couronnat (J.), *fossés Bourgogne*, n. 24.
Courronnaud, *quai Bourgogne*, n. 105.
Courtez (Ve.) et fils, *rue du Pont St. Jean*, n. 26.
Courtez (J. J.), *rue des Portanets*, n. 14.
Cousseau (Alex.), *fossés Bourgogne*, n. 41.
Coussicot fils (J.), *rue Bouquière*, n. 27.
Cousteau (J.), *rue Rousselle*, n. 14.
Coustou, *rue Raze*, n. 19.
Coutures frères, *rue Neuve du Palais*.
Couturon, *rue Fondaudège*, n. 56.
Couturout ✲, *rue Buffon*, n. 6.
Couve (J. B.), *rue Peyronnet*, n. 18.
Cravey et comp., *quai Bourgogne*, n. 95.
Créchent, *place St. Projet*, n. 3.
Créchent fils, *fossés Bourgogne*, n. 26.
Crespy fils et Lafon, *rue Ste. Catherine*, n. 39.
Crozier (G. J.) et comp., *place Richelieu*, n. 1.

Cruze et Hirschield, *fac. des Chartrons*, n. 116.
Cunliffe et comp., *cours du Jardin Royal*, n. 79.
Curtius (F. W.) et comp., *pavé des Chartrons*, n. 23.
Cutler et Wilson, *rue Esprit des Lois*, n. 7.
Cuzol, Ythier et comp., *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 43.

D.

Dagassan et Cassemajor, *rue du Pont de la Mousque*, n. 12.
Daguzan (J. B.), *quai Bourgogne*, n. 111.
Dalas, *rue de la Petite Taupe.*
Dalbusset (A.), *rue des Argentiers*, n. 14.
Dalidet, *rue Neuve du Palais*, n. 24.
Daligny, *rue St. Remi*, n. 30.
Damblat (P. C.) et comp., *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 31.
Danduran et Leuger, *rue des Argentiers*, n. 10.
Danet, *rue du Jardin*, n. 2.
Daney fils, *rue du Fort Lesparre*, n. 2.
Danflou et fils, *façade des Chartrons*, n. 92.
Danglade aîné, *rue Borie*, n. 10.
Danglade, Jencquel et comp., *façade des Chartrons*, n. 56.
Dardel, *rue des Faussets*, n. 4.
Dardenne, *rue des Carmes*, n. 13.
Dardes aîné, *place du Palais*, n. 17.
Dardilouze, *rue Rousselle*, n. 31.
Daries fils, *quai Bourgogne*, n. 95.
Darhanpé, *grande rue du Palais Galien*, n. 82.
Darrigan, *rue Rousselle*, n. 44.
Darthès (J.), *rue Pichadey*, n. 33.
Dartigues, Lapenne et Lafon, *rue Neuve*, n. 15.
Dasquemy, *rue Rousselle*, n. 21.
Dasques et Chabrier, *rue Fondaudège*, n. 9.
Dasté, *fossés de l'Intendance*, n. 13.

Datin, *place St. Germain*, n. 11.
Daugère, *rue St. Remi*, n. 28.
Daurian, *rue du Chai des Farines*, n. 23.
Dauriol (Paul), *façade des Chartrons*, n. 51.
David aîné (F.), *rue St. Remi*, n. 20.
David jeune, *place Puypaulin*, n. 11.
David frères, *rue Neuve*, n. 14.
Davidson, *rue Michel*, n. 7.
Davies fils, *quai Bourgogne*, n. 101.
Debelmas, *rue des Petites Carmélites*, n. 29.
Deboisse (A. G.), *façade des Chartrons*, n. 10.
Debotas, Tauziet et comp., *fossés de l'Intendance*, n. 50.
Debuc, *rue Puits Descazeaux*, n. 16.
Decaux (A.), *rue du Chapeau-Rouge*, n. 17.
Defos (B. T.) et comp., *rue Ste. Croix*, n. 41.
Delage et Espinasse fils, *rue du Pont St. Jean*, n. 6.
Delandre, *cours de Tourny*, n. 42.
Delarue, *rue Hustin*, n. 7.
Delas, *grande rue St. Jean*, n. 191.
Delaunay, *façade des Chartrons*, n. 29.
Delbos aîné, *rue du Parlement Sainte-Catherine*, n. 41.
Delbos (veuve) et fils, *faç. des Chartrons*, n. 1.
Delbrel, *idem*, n. 83.
Deleyre, *rue St. Remi*, n. 63.
Deleyre et comp., *place de la Comédie*, n. 2.
Delhumeau, *rue des Argentiers*, n. 25.
Delmestre jeune, *rue des Bahutiers*, n. 7.
Delorme frères, *rue Esprit des Lois*, n. 39.
Delpech, *rue St. Pierre*, n. 18.
Delpech jeune, *rue Esprit des Lois*, n. 42.
Delpla (Justin) et Macarthy, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 29.
Delpy, *fossés Bourgogne*.
Delprat, *cours de Tourny*, n. 76.
Delvaille, *rue Devise Saint-Pierre*, n. 20.

Demptos père et fils aîné, *rue du Chai des Farines*, n. 14.
Denis jeune, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 47.
Denisse, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 1.
Depiot, *rue Rousselle*, n. 8.
Desaygues, *rue Traversane*, n. 27.
Desbarat, *rue des Ayres*, n. 10.
Descacq neveu et comp., *rue Raze*, n. 20.
Desclaux (M^me^.), *fossés de l'Intendance*, n. 7.
Descoubès, *rue des Portanets*, n. 9.
Desfourniel ✲ et comp., *rue de la Grande Taupe*, n. 28.
Deslix (A.) et comp., *rue Saint-Remi*, n. 33.
Despujols (Pierre), *façade des Chartrons*, n. 62.
Devèze (A.), *rue Bareyre*, n. 31.
Devèze (P.), *rue Ste. Catherine*, n. 11.
Deyrieu (C.) et comp., *rue des Faussets*, n. 19.
Dida (veuve), *fossés de l'Intendance*, n. 56.
Diers frères et Patou, *impasse des Argentiers*.
Dillingham, *rue Roland*, n. 6.
Docteur et comp., *aux acacias, près Plaisance*.
Dolfus, Mieg et comp., *rue des Faussets*, n. 4.
Domecq (Th.) et comp., *rue du Pont St. Jean*, n. 29.
Doris junior, *pavé des Chartrons*, n. 9.
Dotézac aîné ✲ et fils frères, *cours du Douze Mars*, n. 69.
Douat-Cadillon, *quai Bourgogne*, n. 147.
Dourdain aîné, *rue des Portanets*, n. 24.
Dowling (Jacques) et fils, *façade des Chartrons*, n. 88.
Drouault aîné, *rue Bouhaut*, n. 35.
Drouet, *rue Ste. Catherine*, n. 80.
Duballet (John), *rue Minvielle*, n. 18.
Duban, *place du Marché Neuf*, n. 36.
Dublaix-Hébert, *fossés Bourgogne*, n. 43.
Dublaix jeune et fils, *quai des Salinières*, n. 80.

Dubois (J.), *rue Judaïque en ville*, n. 27.
Dubois (Pierre), *rue Bouquière*, n. 46.
Dubor (veuve), *place Tourny*, n. 7.
Dubos et comp., *quai de Bacalan*, n. 174.
Duboscq (E.), *rue Bareyre*, n. 75.
Duboscq et comp., *façade des Chartrons*, n. 128.
Duboscq aîné (Alexandre), *rue Cornac*, n. 6.
Dubosq frères, *quai de Bacalan*, n. 189.
Duboul fils (Charles), *rue Gassies*, n. 16.
Dubourdieu (Franç.), *fossés Bourgogne*, n. 15.
Dubourdieu et comp., *rue St. Remi*, n. 69.
Dubressa, *rue du Loup*, n. 3.
Dubreuil frères et sœurs, *rue Rousselle*, n. 58.
Dubreuilh frères, *fossés Bourgogne*, n. 46.
Dubreuilh (Alexandre) et Fonfraiche, *rue des Incurables*, n. 38.
Duc (Raymond), *rue de la Croix Blanche*, n. 44.
Duc (P.), *rue Ste. Colombe*, n. 45.
Duc, *quai de Paludatte*, n. 74.
Duc (J.), *quai Bourgogne*, n. 137.
Ducarpe (J. J.), *place du Palais*, n. 22.
Ducasse (J. F.), *rue Michel*, n. 12.
Ducasse, *rue de la Petite Intendance.*
Ducasse, Damas et comp., *rue Sainte-Colombe*, n. 2.
Ducau, *rue du Couvent*, n. 4.
Ducoing, *fossés Bourgogne*, n. 13.
Ducoing sœurs, *rue Ste. Catherine*, n. 53.
Ducos, *rue Neuve*, n. 11.
Ducournau frères, *rue du Pas St. George*, n. 4.
Ducros et Briat, *rue Minvielle*, n. 54.
Ducros (Pierre), *Chemin de Bayonne*, n. 201.
Dudevant (L.) et comp., *rue des Menuts*, n. 45.
Dudillot (J.), *quai de la Grave*, n. 61.
Dufau, *cours d'Albret*, n. 54.
Durin, Guitet et comp., *façade des Chartrons*, n. 47.

Duffourc et Roques jeune, *rue des Argentiers*, n. 27.
Dufour, *rue Renière*, n. 12.
Dufour-Debarte, *place Dauphine*, n. 45.
Dufour (Pierre), *pavé des Chartrons*, n. 22.
Dufour, *rue Rousselle*, n. 79.
Dufourq, *au Marché Neuf*, n. 37.
Dufourq (Jean), *rue Poyenne*, n. 11.
Dufourq (V. et R.), *rue de la Monnoie*, n. 18.
Dufresne jeune (Paul), *rue Maucoudinat*, n. 16.
Dujardin et sœur, *rue Bouquière*, n. 60.
Dulac et fils et Brossard, *rue Poitevine*, n. 43.
Dulaurand, *rue Porte-Dijeaux*, n. 22.
Dumas (E.), *façade des Chartrons*, n. 104.
Dumas (S.), *rue St. Esprit*, n. 24.
Dumas, *rue des Faures*, n. 37.
Dumas (A. C.), *rue Puits de Bagne Cap*, n. 15.
Dumas et Gauvry, *façade des Chartrons*, n. 27.
Dumazeaud-Degréteau, *rue des Ayres*, n. 48.
Dumazeaud neveu, *idem*, n. 35.
Dumilhac, *rue St. Christoly*, n. 6.
Dumois et Duthis, *fossés Bourgogne*, n. 10.
Dupeyrat junior, *rue du Chai des Farines*, n. 6.
Duplay frères, *place Royale*, n. 10.
Dupouy, *place du Palais*, n. 15.
Dupouy (J. B.), *porte Ste. Eulalie.*
Dupouy (J.) et comp., *façade des Chartrons*, n. 12.
Dupré-Ballande, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 6.
Duprat (Pierre), *rue Rousselle*, n. 53.
Dupuch ✲ (B^mi.), *rue Neuve*, n. 31.
Dupuch fils, *rue du Pont St. Jean*, n. 24.
Dupuch et comp., *rue Pichadey*, n. 8.
Dupuis (J. J.), *façade des Chartrons*, n. 153.
Dupuis (Léandre), *rue Permentade*, n. 3.
Duputz, *porte des Portanets*, n. 3.
Dupuy (E.), Labat et comp., *rue Puits de Bagne Cap*, n. 5.

Dupuy, *rue Porte-Dijeaux*, n. 26.
Dupuy fils, *rue Marchande*, n. 4.
Dupuy, *rue du Mirail.*
Dupuy, *rue Cornac*, n. 8.
Dupuy (J. J.), *quai de Bacalan*, n. 154.
Dupuy jeune, *rue Permentade.*
Duquesnel (veuve) et Sauvey jeune, *façade des Chartrons*, n. 40.
Duran, Darblade et comp., *rue des Faussets*, n. 5.
Durand (J.) et fils frères, *rue Porte St. Pierre.*
Durand jeune (A.), *rue Chai des Farines*, n. 9.
Durand (Ch. et Olivier), *place Richelieu*, n. 3.
Duranthon et Larrieu, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 11.
Durassié (C.) et comp., *rue Chai des Farines*, n. 16.
Durban fils, *rue St. Thibaut*, n. 24.
Dureau et comp., *à Bacalan*, n. 146.
Duret fils (P. H.), *rue du Parlement*, n. 24.
Durieux de Vincy, *rue Judaïque Saint-Seurin*, n. 84.
Durive frères, *façade des Chartrons*, n. 10.
Duron, *place Royale*, n. 12.
Durousseau, *rue du Palais*, n. 15.
Dussaut (F.), *rue Bouquière*, n. 57.
Dussaut (P.), *rue du Pont St. Jean*, n. 1.
Dussaut (F. J.), *rue Pont de la Mousque*, n. 7.
Dusseau frères, *rue du Couvent*, n. 25.
Dussol, *rue Fort-Lesparre*, n. 14.
Dussumier ✲ et comp., *allées de Tourny*, n. 30.
Dussumier (J. J. et E.), *grande rue du Palais Galien*, n. 31.
Duthil (veuve), *façade des Chartrons*, n. 122.
Dutreuil, *rue Puits de Bagne Cap*, n. 13.
Duval aîné, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 11.
Duvergier et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 22.

E.

Eade (William) et comp., *façade des Chartrons*, n. 157.
Effray (G^me.) et Minier, *rue Sainte-Catherine*, n. 10.
Emler (Antoine-Frédéric), *cours du Jardin Public*, n. 69.
Emmerth fils, *place Royale*, n. 2.
Engel (G. W.), *cours du Jardin Public*, n. 86.
Escard et frères, *façade des Chartrons*, n. 108.
Esch (G.) et comp., *cours du Jardin Public, au coin du cours de Gourgue.*
Esdard, *façade des Chartrons*, n. 112.
Expert, *rue Royale*, n. 12.
Espeut, *rue Ste. Catherine*, n. 44.
Espinasse, *rue Roland*, n. 11.
Estèbe (C. A.) et comp., *rue Renière*, n. 21.
Estenave (P.), *chemin du Médoc*, n. 15.
Esticnne, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 65.
Estingoy (B.) et comp., *rue des Caperans*, n 21.
Exhaw (J.), *cours du Manége*, n. 115.
Eymat, *fossés Bourgogne*, n. 11.
Eyrin fils et comp., *rue des Portanets*, n. 10.

F.

Fabre (veuve), fils et comp., *rue des Bouviers*, n. 6.
Fabre aîné (J.), *fossés des Carmes*, n. 8.
Fabre frères, *rue Ducasse*, n. 16.
Fabre et comp., *quai Bourgogne*, n. 15.
Fabreguettes fils aîné, *rue des Ayres*, n. 58.
Fabreguettes (veuve) et jeune, *place Sainte-Colombe*, n. 10.
Faget, *rue Neuve de l'Intendance*, n. 8.
Falguière aîné, *rue Bouquière*, n. 9.
Fatou, Taupin et comp., *Marché Royal*, n. 3.

Fau, *rue St. Remi*, n. 39.
Fau et Bouey, *rue Cornac*, n. 20.
Faucher (Laurent), Billioque et comp., *rue Ste. Catherine*, n. 88.
Faucher (Drouin), *idem*, n. 86.
Fauchey père et fils, *allées de Tourny*, n. 25.
Faucon, *rue St. James*, n. 57.
Faudouas (P.) et comp., *cours de Tourny*, n. 7.
Faure frères, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 10.
Faure (B.) et comp., *rue Rousselle*, n. 12.
Faure, *fossés St. Eloi*, n. 39.
Faurès, *rue Porte-Dijeaux*, n. 44.
Faux frères, *fossés Bourgogne*, n. 17.
Faxon (Richard), *façade des Chartrons*, n. 15.
Faye, *rue du Cahernan*, n. 44.
Fayet aîné et Blanchard, *rue Rousselle*, n. 29.
Fayolles, *quai Bourgogne*, n. 119.
Féger-Kéruel, *rue Neuve de l'Intendance*, n. 1.
Fenouilh et Monteils neveu, *quai Bourgogne*, n. 90.
Fenwick (J.), *Pavé des Chartrons*, n. 32.
Ferchau, *rue Rousselle*, n. 14.
Fernandez, *rue du Jardin*, n. 9.
Ferrand frères, *allées de Tourny*, n. 7.
Ferrant, *rue des Religieuses*, n. 38.
Ferras, *rue des Caperans, au coin de rue St. Remi.*
Festeau, *rue Pomme d'Or*, n. 28.
Feur fils frères, *rue Ste. Catherine*, n. 77.
Feytis, *rue du Pas St. George*, n. 8.
Fialdès, *rue Rousselle*, n. 70.
Fieffé et Cottineau, *rue du Couvent*, n. 24.
Figué, *fossés Bourgogne*, n. 37.
Fillastre neveu et comp., *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 14.
Filleau (Léon), *rue des Ayres*, n. 49.
Filliatre et neveu, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 2.
Fischer fils et Leppert, *rue du Quai Bourgeois*, n. 128.

Fittes, *rue Rousselle*, n. 27.
Fleron et comp., *rue St. Remi*, n. 33.
Fleuri, *rue des Faures*, n. 3.
Fleurot, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 90.
Fleury, Godde et Monribot junior, *façade des Chartrons*, n. 15.
Flint et comp., *quai de Bacalan*, n. 191.
Floranne (Michel), *rue Bouquière*, n. 29.
Flory, *rue des Bouviers*, n. 23.
Focke et Brandenburg, *pavé des Chartr.*, n. 16.
Fol père et fils, *rue des Bahutiers*, n. 27.
Fonblanc (Dominique), *fossés Bourgogne*, n. 56.
Fonfrède (Henri) et Ducos, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 34.
Fontanet et comp., *fossés Bourgogne*, n. 39.
Fontanille, *quai de la Douane*, n. 161.
Fonteyran fils, *rue du Quai Bourgeois*, n. 65.
Forcade (J. J. et D.), *rue Buffon*, n. 10.
Forcade aîné, *rue d'Albret*, n. 30.
Forcade jeune, *idem*, n. 3.
Forcade frères, *rue des Boucheries*, n. 6.
Fort (J.), *rue du Loup*, n. 56.
Foucaud aîné et comp., *rue Rousselle*, n. 27.
Fouché et comp., *rue Ste. Colombe*, n. 4.
Foulquier (Jean), *rue St. Remi*, n. 48.
Fourcade fils aîné (B.), *rue du Pas St. George*, n. 29.
Fourcade (M. B.) aîné, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 63.
Fourcaud (P.) et comp., *rue des Trois Maries*, n. 3.
Fourestier (M. X.), *rue de l'Observance*, n. 15.
Fourgassié frères, *rue Poitevine*, n. 13.
Fourgeaut (A.), *rue Jensan*, n. 3.
Fournel, *rue St. Remi*, n. 45.
Fournier jeune, *rue Rousselle*, n. 4.
Foussat et fils et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 19.

Francine, *rue de la Merci*, n. 18.
Freylon, *rue Cornac*, n. 23.
Frion (F.), *rue du Palais Galien*, n. 2.
Froment et Hanappies, *façade des Chartrons*, n. 147.
Fulchic (F.), *rue des Trois Conils*, n. 2.
Fumadelle, *rue des Lauriers*, n. 1.
Furt, *rue Royale*, n. 2.
Fusiez et Cressels, *rue de la Rousselle*, n. 78.

G.

Gabourin, *Marché Royal*, n. 8.
Gaden et Klipsch, *façade des Chartrons*, n. 50.
Gaignèbe, *rue Planterose.*
Gaillard, *péristile de la Comédie.*
Gaillard (François), *rue St. Remi*, n. 9.
Galice (Jean), *fossés Bourgogne*, n. 14.
Gallouin, *quai de Bourgogne*, n. 149.
Galloupeau, *rue Esprit des Lois*, n. 5.
Galos (Jacques), *rue St. Remi*, n. 47.
Galtié jeune, *rue Saint-Pierre*, n. 11.
Galwey, *façade des Chartrons*, n. 37.
Gandy, *rue Ste. Catherine*, n. 22.
Ganet (P. B.), *façade des Chartrons*, n. 18.
Ganseford (Henri), *place du Palais*, n. 2.
Ganseford (Marcelin), *idem*, n. 28.
Garcia Sancho, *rue Esprit des Lois.*
Gardère (B.), Saucet jeune et comp., *rue Rousselle*, n. 33.
Gary et comp., *rue Poitevine*, n. 5.
Gaspard, *allées de Tourny*, n. 14.
Gaspard Lajarriges, *rue de la Fusterie*, n. 55.
Gassiot fils aîné, *fossés de l'Intendance*, n. 61.
Gassiot jeune, *idem*, n. 16.
Gastebos, *rue du Quai Bourgeois*, n. 67.
Gauban et Marcoyau, *rue Minvielle*, n. 9.
Gaulne, *façade des Chartrons*, n. 43.

Gautier (Ch.), *fossés Bourgogne*, n. 49.
Gautier (O. ✲) et comp., *maison Gobineau.*
Gautier neveu et comp., *place Bourgogne*, n. 13.
Gautier (J. B.), *rue Piliers de Tutelle*, n. 8.
Gauvry, *rue St. James*, n. 56.
Gay fils et comp., *rue Renière*, n. 12.
Gayet aîné, *fossés du Chapeau-Rouge*, n. 3.
Gazailhan, *place de la Comédie*, n. 4.
Geiseler et Lodoïs Carrié, *rue St. Esprit*, n. 33.
Gassies (Jean), *rue du Pont St. Jean*, n. 7.
Gellibert aîné, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 51.
Gémuséus (Marc), *Manége Ségalier*, n. 37.
George, *rue des Bahutiers*, n. 1.
Georgeon (J. P.), *rue des Trois Conils*, n. 15.
Gerard (Jean), *rue des Portanets*, n. 5.
Gernon (Ed.), *rue Huguerie*, n. 34.
Gérus père ✲ et fils, *quai de la Monnoie*, n. 45.
Gerveseau (H^te.), *rue Ste. Catherine*, n. 65.
Geslin de la Rennerie, *place du Palais*, n. 21.
Gevers (Albr. C. C.), *rue Borie*, n. 37.
Gieze (Frédéric), *quai de Bacalan*, n. 184.
Gignoux (Alex.), *rue de l'Observance*, n. 11.
Gilibert, *place du Chapelet*, n. 3.
Ginoulhiac (J. F.), *rue St. Remi*, n. 17.
Girard, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 26.
Giraud (Fidèle), *quai des Salinières*, n. 85.
Giraudeau et comp., *fossés St. Éloi*, n. 11.
Glaentzer, *façade des Chartrons*, n. 66.
Gnecco (F.) et comp., *rue de la Petite Taupe*, n. 2.
Godefroy de Soubiran, *fossés des Tanneurs*, n. 26.
Godefroy (Victor), *idem*, n. 35.
Goret (P.), *quai de la Douane*, n. 161.
Goret aîné, *rue de la Fusterie*, n. 35.
Goudable frères, *pavé des Chartrons*, n. 3.
Goudal, *rue Charron.*
Gouget (J. B.), *rue des Faussets*, n. 17.

Goullioud frères et Bissuel, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 3.
Gourdon et Rivière, *fossés Bourgogne*, n. 35.
Gouron, *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 38.
Goux (Jean) et comp., *rue des Menuts*, n. 15.
Gouzou et fils aîné, *façade des Chartrons*, n. 47.
Gradis (David) et fils, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 16.
Graille (J. J.), *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 21.
Gramidon et David, *rue Puits Descazeaux*, n. 17.
Grand (Pierre), *rue St. James*, n. 52.
Grandval (veuve) et fils, *rue Porte St. Jean*, n. 2.
Graner, *rue des Marais*, n. 37.
Granier fils, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 49.
Gras, *fossés Bourgogne*, n. 2.
Grateloup, *rue du Pas Saint-George*, n. 8.
Graulle (Lucien), *rue Porte-Dijeaux*, n. 3.
Graves (Amand), *rue St. François*, n. 16.
Grellière, *rue Rousselle*, n. 10.
Grèze, *rue de Guienne*, n. 14.
Grèze jeune, *rue Rousselle*, n. 81.
Gressier aîné, *rue Ste. Catherine*, n. 39.
Gros (Xavier), *façade des Chartrons*, n. 17.
Gros, Davilliers, Odier et comp., *rue Devise Saint-Pierre*, n. 23.
Grossard (J.), *place Royale*, n. 16.
Grossard et comp., *rue de l'Observance*, n. 6.
Gudol, *impasse des Tanneries*.
Guérard, *rue du Réservoir*, n. 6.
Guerin (F.), Vezia et comp., *rue du Pont St. Jean*, n. 2.
Guerin-Malagué frères (A. E. F.), *rue St. Remi*, n. 46.
Guestier ✲ (Daniel), *pavé des Chartrons*, n. 15.
Guestier (Ch.), Bonnet (A.) et comp., *rue du Port*, n. 12.

Guestier (P. F.), *pavé des Chartrons*, n. 13.
Gueudet fils, *rue Ste. Catherine*, n. 78.
Guibert père, *à la Manufacture*, n. 101.
Guibert fils et comp., *rue Désirade en ville*, n. 10.
Guibert le fils et comp., *rue Rousselle*, n. 31.
Guichard aîné, *rue St. James*, n. 27.
Guichard (Félix), *rue des Boucheries*, n. 4.
Guichard fils aîné, *rue St Remi*, n. 29.
Guichard (Bruno), *rue St. James*, n. 3.
Guichon, *place Puypaulin*, n. 11 *bis*.
Guignan, *rue des Ayres*, n. 10.
Guilhem (P.), *rue Borie*, n. 31.
Guilhou (D.) et Guilhou aîné, *rue St. Esprit*, n. 19.
Guilhou (J. P.), *cours de Tourny*, n. 60.
Guilhou (J.) et comp., *fossés St. Eloi*, n. 13.
Guiraud fils aîné, *façade des Chartrons*, n. 169.
Guirauden (Louis), *rue des Faussets*, n. 3.
Guischard (Alexis), *rue Raze*, n. 9.
Guitard aîné, *place des Cordeliers*, n. 7.

H.

Hache (veuve), *rue Minvielle*, n. 54.
Halty, *rue des Bahutiers*, n. 11.
Hamond et comp., *à Bacalan*, n. 325.
Hardel (P. L.) et comp., *rue Rousselle*, n. 17.
Harrison, *façade des Chartrons*, n. 21.
Harmensen (veuve), Brezets et comp., *idem*, n. 46.
Haug (G. J.), *rue du Couvent*, n. 19.
Haulon (Jean), *rue des Faussets*, n. 24.
Hautefaye fils, *rue Latour*, n. 5.
Hendrich et Ileerlein, *façade des Chartrons*, n. 62.
Henri aîné, *rue Esprit des Lois*, n. 8.
Henri (J. F.), *rue des Lois*, n. 2.

Henri (J.), *rue St. Remi*, n. 7.
Henry (Rd.) et comp., *rue des Ayres*, n. 48.
Hermitte (A.) et comp., *rue Rousselle*, n. 22.
Hernozant et comp., *façade des Chartrons*, n. 49.
Héron, *rue des Argentiers*, n 31.
Hesse (D. C.) (veuve), *fac. des Chartrons*, n. 72.
Heyman l'aîné (J.), *rue de la Chapelle St. Jean*, n. 1.
Heyman (Léon), *façade des Chartrons*, n. 14.
Heyné, *idem*, n. 1.
Holagray père et fils aîné, *fossés Bourgogne*, n 5.
Holie et Decourt, *rue d'Albret*, n. 4.
Hourquebie frères, *Porte St. Jean*, n. 1.
Hovy (H. N.), *façade des Chartrons*, n. 102.
Huberson, *rue Royale*, n. 16.
Hubschmann (veuve), *rue du Poisson Salé*, n. 9.

I.

Imbert jeune (P.), *place Dauphine*, n. 31.
Isnard jeune, *rue Poitevine*, n. 3.
Izard et comp., *quai de la Monnoie*, n. 36.

J.

Jacob (Théodore), *rue St. Remi*, n. 56.
Jahn et comp., *façade des Chartrons*, n. 137.
Jaïn (A. B.) et comp., *place Royale*, n. 6.
Jalaquier, *rue Porte-Basse*, n. 2.
Janesse (veuve), Bourrillon et comp. (B.), *rue des Argentiers*, n. 29.
Janssans, *fossés Bourgogne*, n. 36.
Jardel-Laroque (veuve) et comp., *rue du Chapeau-Rouge*, n. 5.
Jardinet, *rue des Carmes*.

Jarrige, *Chemin du Sablona*, n. 8.
Jary et Bunel, *rue Raze*, n. 23.
Jassau (P.), *rue de la Fusterie*, n. 34.
Jehaneau, *rue du Chai des Farines*, n. 2.
Johnston (Nath.) et fils, *cours de Tourny*, n. 48.
Johnston (D.), *pavé des Chartrons*, n. 18.
Joly (P.), *fossés St. Eloi*, n. 38.
Jona Jones et fils, *allées de Tourny*, n. 28.
Jouet, *rue du Mirail*, n. 10.
Journu (A.), *cours de Tourny*, n. 68.
Jouvan (J. B.), *rue du Parlement St. Pierre*, n. 52.
Juge, *rue Pont-Long*, n. 133.
Julien, *place Ste. Colombe*, n. 31.
Julien (M^me^.), *rue Ste. Catherine*, n. 51.
Julliard jeune, *rue Royale*, n. 7.
Jzorge, *rue des Augustins*, n. 24.

K.

Kenel, *rue Fondaudège*, n. 8.
Klohss et comp., *place Dauphine*, n. 33.
Kœchlin et frères, *rue Devise St. Pierre*, n. 7.
Krusehlin, *grande rue du Palais Galien*, n. 60.
Kunt, Dircks et comp., *faç. des Chartrons*, n. 69.

L.

Labadens, *rue Ste. Catherine*, n. 45.
Labarbe (Martin), *Chemin de Toulouse.*
Labat (J. B.), *rue du Parlement Saint-Pierre*, n. 49.
Labat (J.), *rue Doidy*, n. 12.
Labat jeune, *fossés Bourgogne*, n. 59.
Labat-Bechet, *rue Puits Descazeaux*, n. 15.
Labelle (veuve), *rue des Faussets*, n. 20.
Laborde frères, *place du Marché Royal*, n. 6.

Laborde jeune (P. H.), *fossés Bourgogne*, n. 50.
Laborde (Jean), *rue Mautrec*, n. 11.
Labourdatte, Cazanobes et comp., *rue du Parlement St. Pierre*, n. 62.
Labourmène, *rue Poitevine*, n. 41.
Lacaze aîné, Burosse (J. B.) et comp., *façade des Chartrons*, n. 49.
Lacharrière, *rue St. Remi*, n. 17.
Lachapelle (veuve), Bahans et comp., *rue Bouquière*, n. 14.
Laclaverie (V. J.), *rue Chapelle St. Jean*, n. 7.
Laclaverie (Henri), *place du Palais*, n. 6.
Laclaverie (Justin), *rue Bouquière*, n. 1.
Laclaverie jeune et Conte, *place du Palais*, n. 1.
Laclaverie (Hyacinthe), *fossés Bourgogne*, n. 16.
Laclotte (Marcelin), *près la porte de la Monnoie*, n. 30.
Lacombe (Sylvestre), *rue Montmijean*, n. 17.
Lacoste et Gachet, *rue Rousselle*, n. 77.
Lacoste et comp., *rue Permentade*, n. 37.
Lacoste (B^d.), *petite rue St. Remi*, n. 3.
Lacoste (J^n.), *quai Bourgogne*, n. 120.
Lacoste jeune, *rue des Argentiers*, n. 22.
Lacoste fils (Armand), *rue des Bahutiers*, n. 8.
Lacourtiade, *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 17.
Lacroix frères, *rue Ducasse*, n. 5.
Lacroix (Luc), *fossés Bourgogne*, n. 54.
Lacouture, *rue des Menuts*, n. 70.
Ladonne, *rue Saint-François*, n. 24.
Ladous et Coulon jeune, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 4.
Ladurantie, *rue Mautrec*, n. 16.
Lafargue (P. et J.), *rue Jean-Jacques Rousseau*, n. 23.
Lafargue (J.), *rue du Parlement St. Pierre*, n. 50.
Lafargue frères, *rue des Portanets*, n. 9.
Lafargue (J.) et comp., *rue Neuve*, n. 16.
Lafargue (veuve), *rue Rousselle*, n. 40.

Lafaye fils aîné et comp., *rue Ste. Colombe*, n. 46.
Lafaye jeune (Pierre), *fossés Bourgogne*, n. 20.
Lafite (J.), *cours du Jardin Public*, n. 52.
Lafite fils aîné, *fossés St. Eloi*, n. 13.
Lafitte (R.) et comp., *rue Leyteire*, n. 23.
Lafitte, *place du Palais*, n. 12.
Lafitte (P.), *rue du Chapeau-Rouge*, n. 26.
Lafitte (Justin) et comp., *rue Ste. Croix*, n. 66.
Lafitte (A.) et comp., *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 65.
Lafon et comp., *place du Palais*, n. 25.
Lafon père et fils, *rue des Bahutiers*, n. 19.
Lafontaine, *rue du Fort Lesparre*, n. 10.
Laforcade (J.), *rue des Menuts*, n. 42.
Lagarde jeune, *rue Ste. Colombe*, n. 16.
Lagrave et Bonneau, *rue Victoire Américaine*, n. 4.
Laharpe, *cours du Jardin Royal*, n. 121.
Lahens, fils de l'aîné, et Rateau, *rue du Chai des Farines*, n. 26.
Lajard (J. A.), *rue du Chapeau-Rouge*, n. 28.
Lalande (J. F.), *quai de la Douane*, n. 159.
Lalanne frères, *quai de la Monnoie*, n. 52.
Lalanne (veuve) et neveu, *rue Neuve*, n. 33.
Lalanne et comp., *place Canteloup*, n. 2.
Laloubère (J. B.) et comp., *rue des Portanets*, n. 7.
Lamarque (P. J.), *rue J. J. Rousseau*, n. 3.
Lambert (J. S.), *cours d'Aquitaine*, n. 91.
Lambert, Puech et comp., *rue St. Esprit*, n. 32.
Lamouroux (A.) et comp., *place Royale*, n. 12.
Landreau, *rue Ste. Catherine*, n. 56.
Landry (F. V.), *rue Esprit des Lois*, n. 31.
Lanelongue jeune, *rue de la Fusterie*, n. 28.
Lange-Vidal, *rue Labirat*, n. 41.
Lange jeune (A.), *fossés des Tanneurs*, n. 16.
Lange fils de l'Américain, *cours d'Aquitaine*.

Langlois, *rue Dabadie*, n. 13.
Lannegrasse, Vidaillon et comp., *cours d'Aquitaine*, n. 13.
Lanoire fils (J. B.), *rue des Caperans*, n. 8.
Lanouhe et Robin, *au Grand Marché*, n. 21.
Lansac (G.), *rue Rousselle*, n. 41.
Lanuc père, *Chemin de Bayonne*, n. 18.
Lanuc fils, *idem*, n. 10.
Lapène (P.), *rue Neuve*, n. 15.
Lapère, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 11.
Lapeyre, *rue des Argentiers*, n. 5.
Lapeyre (veuve), *rue des Ayres*, n. 65.
Laporte (C.), *rue du Cerf-Volant*, n. 12.
Larieu, *péristile de la Comédie*.
Larigaudière (veuve) et fils, *rue du Chai des Farines*, n. 17.
Laroque, *place Bourgogne*, n. 14.
Laroque frères, *cours de l'Intendance*.
Laroque (E.) et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 28.
Larrê (P.), *rue Porte-Dijeaux*, n. 27.
Larrieu (François), *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 72.
Larrieu (A.), *rue Saint-Esprit*, n. 27.
Larrieu (J. E.), *façade des Chartrons*, n. 8.
Larroque et Mathon neveu, *rue Porte-Dijeaux*, n. 13.
Lartigue et Laroque, *rue Bouquière*, n. 11.
Lartigue (Pierre), *rue St. Pierre*, n. 12.
Lartigue (J. P.), *rue du Chai des Farines*, n. 25.
Lassabathie aîné, *rue des Menuts*, n. 7.
Lassalle aîné, *rue Sainte-Catherine*, n. 33.
Latus frères, *quai de la Monnoie*, n. 42.
Laudes (B^d.), *fossés St. Eloi*, n. 23.
Laudumier, *rue du Loup*, n. 48.
Lauga jeune (P.), *rue Doidy*, n. 26.
Laurent, *petite rue de l'Intendance*, n. 18.
Laurent jeune, *rue d'Aquitaine*, n. 17.

Laurie (J. C. P.), *rue du Palais Galien*, n. 116.
Lasseure (J.) et comp., *rue Borie*, n. 32.
Lavagnino frères et Sirombra, *rue Royale*, n. 15.
Laval (H.) et Moras, *rue des Argentiers*, n. 3.
Lavau (P.) et Lubbert (A.), *façade des Chartrons*, n. 28.
Lavergne, *rue Neuve*, n. 17.
Lavergne (veuve), *rue des Ayres*, n. 1.
Lavigne jeune ✲, *rue Porte-Dijeaux*, n. 7.
Laville, *rue Rousselle*, n. 50.
Laville (veuve), *rue des Boucheries*, n. 9.
Lawalle neveu, *allées de Tourny*, n. 20.
Lèbe (Bd.), *fossés Bourgogne*, n. 7.
Lebéfaude et comp., *rue Rousselle*, n. 46.
Leblanc (veuve), *allées de Tourny*, n. 18.
Leblond (Charles) et comp., *rue Gouvion*, n. 16.
Leblond (J.), *rue Roland*, n. 1.
Leborgne, *rue Borie*, n. 20.
Lechevalier (Anaclet), *rue Désirade*, n. 10.
Léchevalier fils (L. F.), *rue de la Douane*, n. 1.
Lecler aîné, *rue des Portanets*, n. 22.
Leclerc frères, *rue Ste. Catherine*, n. 30.
Leclerc et Huard, *rue Devise St. Pierre*, n. 22.
Lecussent, *rue Rousselle*, n. 52.
Ledentu (sœurs) et Jaillard, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 9.
Ledonné (François), *quai de la Grave*, n. 49.
Leferon-Vigneau, *Marché Royal*, n. 18.
Lefébure, *quai du Chapeau-Rouge*, n. 2.
Lehoult et comp., *rue des Faussets*, n. 6.
Lejouteux et comp., *place Ste. Colombe*, n. 33.
Lemoine, *rue Ste. Catherine*, n. 20.
Lemoine-Reclus, *rue du Grand Cancera*, n. 27.
Lemonier, *rue d'Orléans*, n. 2.
Lenourichel, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 1.
Léon fils aîné, *fossés Saint-Eloi*, n. 44.
Léon (A.) aîné et frères, *rue du Mirail*, n. 16.
Léon cadet, *rue des Faussets*, n. 11.

Le Rasle, *rue St. Remi*, n. 30.
Leroux (G.), *rue des Bahutiers*, n. 10.
Leroy et Languigneux, *façade des Chartrons*, n. 41.
Lescalle, *rue du Quai Bourgeois*, n. 68.
Lescouzères et Guignard, *quai Bourgogne*, n. 97.
Lesperon, *rue des Faures*, n. 15.
Lespinasse, *fossés Bourgogne*, n. 40.
Lessence, *rue Bouquière*, n. 43.
Lessence fils, *rue St. James*.
Lessence fils aîné, *rue Bouquière*, n. 39.
Lestapis frères, *pavé des Chartrons*, n. 10.
Lestonat frères, *quai de la Monnoie*, n. 33.
Lestoures, *rue Raze*, n. 7.
Letellier (J.M.), *rue Victoire Américaine*, n. 5.
Levignac (Jean), *rue Neuve*, n. 34.
Lévy aîné, *rue Labirat*, n. 41.
Lévy (Isaac), *rue du Mirail*, n. 27.
Lezian jeune, *rue du Pont St. Jean*, n. 25.
Lezian frères, *rue Rousselle*, n. 62.
Lhotelier, *façade des Chartrons*, n. 5.
Licard, *rue du Cahernan*, n. 3.
Ligneau-Grandcours, *façade des Chartrons*, n. 93.
Limau (Joseph), *cours St. André*, n. 20.
Limonier, *quai des Salinières*, n. 73.
Londres (Baptiste), *rue des Augustins*.
Long et fils aîné, *quai de la Monnoie*, n. 34.
Longchamp (J. P.), *rue Marchande*, n. 17.
Lonihs, *rue Duplessis*, n. 13.
Lopes-Dias (Ab.), *fossés des Tanneurs*, n. 5.
Lopes-Dubec (B.) et comp., *place du Marché Royal*, n. 4.
Lopes frères, *rue des Argentiers*, n. 10.
Lopes (Séb.), *rue Bouhaut*, n. 23.
Lopes-Nonnez et Muscat, *place du Marché Royal*, n. 12.
Loriague aîné, *rue Esprit des Lois*, n. 13.
Loste (Etienne) fils aîné, *cours du Jardin Public*.

Loubery fils aîné et comp., *place du Palais*, n. 9.
Louis, *place Dauphine*, n. 46.
Louit (J.), *rue Rousselle*, n. 2.
Lourdes (J. B.) et comp., *rue Borie*, n. 12.
Loustau et comp., *rue du Pont St. Jean*, n. 34.
Loustau (Quentin), *rue du Cerf-Volant*, n. 10.
Lousteau (P. B.), *rue Puits Descazeaux*, n. 6.
Louyet, *rue des Caperans*, n. 3.
Lucadou (P.), neveu et comp., *rue Maucoudinat*, n. 17.
Lupé, *rue Minvielle*, n. 11.
Lurguie et comp., *rue du Couvent*, n 23.
Lurman (G.G.H.), *façade des Chartrons*, n. 127.
Lutard-Effray, *rue Puits de Bagne Cap*, n. 23.

M.

Maccarthy et fils, *rue Borie*, n. 24.
Maccarthy junior (J.), *rue Minvielle*, n. 7.
Magen (J. B.), *rue du Cahernan*, n. 33.
Maguire (M.), *façade des Chartrons*, n. 28.
Maigrot (Henri), *rue Ste. Catherine*, n. 74.
Maillard père et fils et Portal, *rue Neuve*, n. 10.
Maille (Cl^t.), *place du Marché Neuf*, n. 34.
Maille, *rue Latour*, n. 2.
Maisonneuve, *rue Ste. Croix*, n. 88.
Maisonneuve jeune, *rue Ste. Catherine*, n. 61.
Maisonneuve, *idem*, n. 82.
Maïz, *place du Champ de Mars*, n. 1.
Makabiau, *rue de Gourgue*, n. 2.
Mantz et Stehelin, *façade des Chartrons*, n. 117.
Marandon (Edouard), *rue Laroche*, n. 106.
Marcadet, *rue Rousselle*, n. 38.
Maréchal et Albaret, *rue Ste. Catherine*, n. 76.
Mareillac (J. B.), *fossés de l'Intendance*, n. 40.
Marin (F.) fils aîné, *allées de Tourny*, n. 24.
Marot, *rue St. Esprit, aux Chartrons.*
Marqfoy, *rue Bouhaut*, n. 5.

Marquez frères, *impasse rue Neuve*, n. 3.
Martel aîné, *fossés de l'Intendance*, n. 20.
Martin (Augustin), *quai Bourgogne*, n. 112.
Martin, *place du Palais*, n. 6.
Martin (Jacques), *façade des Chartrons*, n. 89.
Martin (Eugène), *rue Pont St. Jean*, n. 4.
Martin (H.), *cours du Jardin Public.*
Martin-Maisonneuve, *rue Roland*, n. 18.
Massiou (F.), *rue St. Pierre*, n. 20.
Massol, *rue Raze*, n. 20.
Mathieu (Lucien), *rue St. Remi*, n. 59.
Maubourguet (J.), *quai des Salinières*, n. 82.
Maupas (E.), *rue St. Remi*, n. 29.
Maurel (J. J.), *façade des Chartrons*, n. 115.
Maxwel, Newal et comp., *pavé des Chartrons*, n. 17.
Maydieu (P.), *idem*, n. 48.
Maydieu (George), *fossés Bourgogne*, n. 38.
Maydieu aîné, *quai des Salinières*, n. 86.
Mayé, *rue des Argentiers*, n. 1.
Mayer frères, *rue St. Remi*, n. 52.
Mayor (J.), *rue des Faussets*, n. 5.
Médail fils, *quai de la Grave*, n. 64.
Melendes (David), *rue Bouhaut*, n. 6.
Melon, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 15.
Ménard (Guillaume), *rue Esprit des Lois*, n. 11.
Ménard (Paul), *façade des Chartrons*, n. 9.
Mendes fils (A^m.), *fossés des Carmes*, n. 2.
Mendes fils, *rue Bouhaut*, n. 1.
Ménier frères (J.), *place Puypaulin*, n. 4.
Mennesson (Pierre), *rue de la Merci*, n. 16.
Merckell et Scrôder, *rue du Champ de Mars*, n. 12.
Meric (Paul), *quai Bourgogne*, n. 97.
Merle jeune, *rue d'Albret*, n. 8.
Mestre, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 57.
Meyer (G. F.), *rue Fénélon*, n. 2.
Meynard (A.) et Galtié, *rue des Boucheries*, n. 2.

Meyraud, *fossés Bourgogne*, n. 43.
Meyroux, *à la Manufacture.*
Mezler (J. B.) et comp., *façade des Chartrons*, n. 80.
Micheau (P.), *quai Bourgogne*, n. 94.
Micheau (Henri), *rue St. James*, n. 19.
Micheau (Arnaud), *rue du Cahernan*, n. 42.
Micheau fils aîné, *rue de la Grande Taupe*, n. 37.
Michel (P^e.) et comp., *quai Bourgogne*, n. 101.
Mingaud frères et C^e., *quai de la Monnoie*, n. 47.
Minoy (J.), *rue des Portanets*, n. 15.
Miquel, *rue Doïdy*, n. 3.
Mirat, *fossés Bourgogne*, n. 24.
Mitchel (W.), *quai de Bacalan*, n. 157.
Mitraud, Terrier et Bellevue, *pl. Ste. Colombe*, n. 17.
Molas (J. B.) et Verger, *fossés Bourgogne*, n. 19.
Molinier (M. A.), *rue Rousselle*, n. 51.
Monbrün (P.), *rue Notre-Dame*, n. 57.
Moucorgé, *rue St. Pierre*, n. 10.
Moncorgé frères, *idem*, n. 8.
Monge aîné, *rue des Menuts*, n. 6.
Monlun (J. P.) et fils, *rue du Pas St. George.*
Monnier et comp., *fossés de l'Intendance*, n. 2.
Monrosy, *rue des Argentiers*, n. 32.
Monsarat et Corbière, *rue des Epiciers*, n. 8.
Montaubric (J.), *rue du Pont St. Jean*, n. 2.
Montaut (D.), *fossés St. Eloi*, n. 4.
Monteuil jeune et fils, *quai Bourgogne*, n. 108.
Monteuil-Franc, *quai des Salinières*, n. 1.
Moreau (Denis), *fossés Bourgogne*, n. 23.
Moreau (Paul-Pierre), *place Ste. Colombe*, n. 18.
Moreau (F.), *rue Pont-Long*, n. 26.
Moreau jeune et Lafont, *place du Marché Royal*, n. 9.
Moriac (P.) et comp., *quai Bourgogne*, n. 123.
Morin (H.) et comp, *rue Royale*, n. 8.
Morlaas, *rue Rousselle*, n. 18.

Motard et comp., *rue Huguerie*, n. 7.
Motz et comp., *façade des Chartrons*, n. 114.
Mouchet et comp., *rue Rousselle*, n. 64.
Moulinier, *rue Ste. Croix*, n. 23.
Mourgues (C.) et comp., *rue St. Remi*, n. 14.
Mourlane aîné, *rue des Argentiers*, n. 9.
Mourlane jeune, *rue Puits de Bagne Cap*, n. 3.
Moussous (A.), *rue de la Petite Taupe*, n. 9
Muratel, *idem*, n. 7.
Murie, *rue Hustin*, n. 1.
Mussinot père (L.), *place Fondaudège*, n. 47.

N.

Naffarando (J. de Uria), *rue de la Grande Taupe*, n. 76.
Nairac (J. B.) et comp., *rue des Menuts*, n. 44.
Nairac (Paul), *rue du Palais Galien*, n. 27.
Narzin, *rue Notre-Dame*, n. 88.
Naudin (D.) et Lafon, *rue de la Cour des Aides*, n. 2.
Nauté (J.) fils et comp., *rue Royale*, n. 14.
Nauté sœurs, *rue des Epiciers, coin de la rue Poitevine.*
Navarre aîné, *rue Bouquière*, n. 37.
Nègre, *rue Sainte-Catherine*, n. 73.
Nègre-Lagrave, *rue St. Pierre*, n. 19.
Néel, *rue Neuve Saint-Seurin*, n. 14.
Nicolas (Jean), *rue Saint-James*, n. 49.
Niquet, *rue du Chapeau-Rouge*, n. 27.
Noël (Michel) et comp., *rue Piliers de Tutelle*, n. 4.
Noguey (P.), *rue du Pas St. George*, n. 15.
Noguères l'aîné, *rue Rousselle*, n. 28.
Nones-Lopes aîné, *rue des Faussets*, n. 1.
Nones-Lopes (Raphaël), *rue du Mirail.*
Nones-Lopes jeune, *rue Bouhaut*, n. 6.

Nord, *rue Minvielle*, n. 7.
Norman (G.), *rue Borie*, n. 7.
Normand (J. F.), fils de l'aîné, *rue Jensan*, n. 17.
Norzi (David), *rue Bouhaut*, n. 50.
Norzi, *rue Bouhaut*, n. 50.
Nouqueret et comp., *rue St. James*, n. 1.
Nunes aîné, *fossés des Carmes*, n. 14.

O.

Ogden (Samuel G.), *façade des Chartrons*, n. 72.
Oldekop et Reynevaan, *rue Poyenne*, n. 45.
Olivier aîné, *rue St. James*, n. 4.
Olivier jeune, *place Ste. Colombe*, n. 12.
Olivier et comp., *rue des Argentiers*, n. 11.
Ollier (F.), *rue de la Petite Taupe.*
Ollier (G.), *Chemin du Médoc*, n. 108.
Ollière et comp., *rue Victoire Américaine*, n. 8.
Oswald (A.) et comp., *rue Latour*, n. 7.
Otard, *place Richelieu*, n. 4.
Ouvradou, *rue du Pas St. George*, n. 12.

P.

Pacher, *rue Piliers de Tutelle*, n. 7.
Pagès, *place de la Comédie*, n. 11.
Pagnières aîné, *rue de l'Eglise*, n. 11.
Panau, *rue du Pont St. Jean*, n. 4.
Pandelet, *rue Rousselle*. n. 20.
Papein et comp. (M. A.), *rue des Bahutiers*, n. 18.
Papin, *quai de Royan*, n. 155.
Papin fils (A. F.), *rue Sainte-Croix*, n. 63.
Papy jeune, *rue de la Cour des Aides*, n. 6.
Paris et Journu, *cours de Tourny*, n. 68.

Parisot (veuve), *rue du Pont de la Mousque*, n. 2.
Parisot, *rue Ste. Catherine*, n. 25.
Parisot (Félix), *idem*, n. 17.
Pascal (Louis), *place Royale*, n. 15.
Pasquet (J. B.), *façade des Chartrons*, n. 135.
Pasquet jeune, *place de la Comédie*, n. 5.
Passade, *fossés St. Eloi*, n. 28.
Passarieu, *rue des Herbes*, n. 8.
Patarin (veuve), *rue Rousselle*, n. 19.
Pater aîné, *rue Ste. Croix*, n. 82.
Pater (Léon), *fossés Bourgogne*, n. 18.
Paton, *rue Saint-Thibault*, n. 24.
Paul (Emériс), *rue des Portanets*, n. 15.
Pauzat-Zuniga, *rue du Temple*, n. 2.
Péchade, *rue Sainte-Catherine*, n. 18.
Pécherie, *rue Ausone*, n. 13.
Pédron fils, *place Royale*, n. 3.
Peixotto jeune, *fossés des Carmes*, n. 23.
Pelleport, *rue Piliers de Tutelle.*
Pelletingeas et comp., *rue St. Remi*, n. 23.
Pelletreau et fils, *rue Daurade*, n. 1.
Pellissier, *rue du Réservoir*, n. 7.
Penaud (veuve), *rue Rousselle*, n. 2.
Perès (T. L.), *rue Ausone*, n. 11.
Pereyra (Aristide-Louis), *rue Leyteire*, n. 67.
Pernet, *rue Neuve*, n. 6.
Perpignan (Elie), *rue Bouhaut*, n. 70.
Perrens, *rue Traversane*, n. 27.
Perret (U.) et comp., *rue Devise Saint-Pierre*, n. 9.
Perrier (G.), *rue du Pas St. George*, n. 2.
Perrier, *pavé des Chartrons*, n. 32.
Perrot père, *quai de Bacalan*, n. 249.
Perry (J.), *place de la Comédie*, n. 2.
Perry (Amédée), *cours du Jardin Public*, n. 76.
Perseval, *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 15.
Pessietto (T.), *rue Ausone*, n. 9.
Peters (N.), *rue de la Course*, n. 64.

Peters (T.), *rue du Champ de Mars*, n. 14.
Petit, Delfau et comp., *rue des Portanets*, n. 22.
Petit-Flouch, *rue Entre deux Murs*, n. 2.
Petit (veuve), *fossés des Carmes*, n. 8.
Petit-Lyon, *rue Bouhaut*, n. 4.
Pettersen (G.), *pavé des Chartrons*, n. 2.
Peychaud et comp., *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 49.
Peyraguey, *rue Doidy*, n. 7.
Peyrot frères et de Seigneux, *rue des Faussets*, n. 15.
Phelan, *pavé des Chartrons*, n. 3.
Philippon et comp., *rue Hustin*, n. 6.
Pichard (P.), *façade des Chartrons*, n. 144.
Picard (M^me^.), *place St. Projet.*
Pichon cadet, *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 61.
Pieck et fils, *rue du Couvent*, n. 3.
Piguet (A.), *rue Saint-Remi*, n. 57.
Pillié-Barrau, *quai de la Douane*, n. 157.
Pimentel frères, *rue Figuière.*
Pissaro fils frères, *rue Lalande*, n. 5.
Pitay, *place St. Projet*, n. 7.
Plantevigne aîné, *fossés Bourgogne*, n. 62.
Plantevigne (Etienne), *idem.*
Plassan aîné, *rue Pichadey.*
Plassan-Barrère et comp., *quai de Bacalan*, n. 226.
Pochet-Leblanc, *place Puypaulin*, n. 17.
Pohl et Binaud, *façade des Chartrons*, n. 52.
Pohls (D.) et fils, *idem*, n. 19.
Poirier (J. M.), *idem*, n. 38.
Poissan, *Chemin du Médoc*, n. 116.
Poly, *rue St. James*, n. 50.
Pomarèdes, *rue du Pont St. Jean*, n. 25.
Pomier (Henri) et comp., *place du Marché Royal*, n. 8.
Pommez frères, *fossés Bourgogne*, n. 47.

Pons, *rue Devise St. Pierre*, n. 6.
Poppe et comp., *rue Franklin*, n. 4.
Portal ✲ (P.) et comp., *place de la Comédie*, n. 3.
Portefaix, *place de la Comédie*, n. 7.
Posso (Benj.), *rue des Minimettes*.
Potty, *petite rue St. Remi*, n. 11.
Pouble jeune et comp., *rue des Argentiers*, n. 20.
Poucante père et fils, *rue des Mottes*, n. 13.
Pouchan (veuve), *rue du Couvent*, n. 27.
Poujeaux, *rue Porte-Dijeaux*.
Poumaroux et Delaunay, *rue Marchande*, n. 1.
Poupard père et fils, *quai Bourgogne*, n. 109.
Poupart de Neufflize et fils, *rue des Faussets*, n. 5.
Pourman, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 45.
Pousson et Sarrette, *rue Poyenne*, n. 42.
Pouydebat jeune, *rue des Boucheries*, n. 11.
Pradel, *rue Neuve St. Seurin*, n. 6.
Praut aîné, *place Bourgogne*, n. 12.
Preau (B.) et comp., *rue du Pont de la Mousque*, n. 15.
Préaut (M.), *rue Chapelle St. Jean*, n. 4.
Préaut (J. B.), *quai Bourgogne*, n. 100.
Prevot (Pierre), *rue St. James*, n. 6.
Prevost (F.), *quai Bourgogne*, n. 124.
Promis aîné et comp., *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 66.
Pujol, *rue Saumenude*, n. 1.
Pujol (J. J.) fils aîné, *rue de la Fusterie*.
Pujos (B.), *rue Rousselle*, n. 16.

Q.

Quinton (veuve), *cours du Jardin Public*, n. 71.

R.

Raba junior, *fossés Saint-Eloi*, n. 41.
Raba fils aîné, *idem*, n. 30.
Raba (Elisée), *idem*, n. 41.
Raba (Hippolyte), *rue du Pas St. George*, n. 22.
Rabaud, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 49.
Rabaud (J. J.), *rue des Allemandiers*. n. 13.
Raffit, *rue Rousselle*, n. 67.
Rateau et Chantelat, *rue des Portanets*, n. 2.
Rateau neveu, *rue de la Fusterie*, n. 58.
Raubert, *rue Pont Long*, n. 78.
Raveau frères, *rue Ausone*, n. 11.
Ravezies père et fils, *grande rue St. Charles*, n. 68.
Raymond et Giard fils, *rue des Menuts*, n. 61.
Reddelien (M.), *canton de la Rode, à Terre Nègre.*
Regis et comp., *fossés Bourgogne*, n. 43.
Renaud, *fossés de l'Intendance*, n. 60.
Renaud (J.) et comp., *quai de la Grave*, n. 66.
René (J.), *rue Rousselle*, n. 85.
René (P.), *place Ste. Colombe*, n. 42.
Renoy (J.), *rue Neuve du Palais*, n. 20.
Requenne (M. G.), *fossés des Carmes*, n. 7.
Rey et Mellis, *rue Rousselle*, n. 27.
Rey, Capelle et comp., *rue du Cerf-Volant*, n. 8.
Rey (B.), *rue Peyronnet*, n. 50.
Rey (L.) et comp., *rue Margaux*, n. 11.
Reyher (Ch.) et comp., *rue Castillon*, n. 13.
Ribert frères, *rue Ste. Croix*, n. 95.
Richard (Pierre) et comp., *rue du Parlement St. Pierre*, n. 9.
Richard (Ph.), *rue Devise St. Pierre*, n. 2.
Rimbeau frères, *rue Renière*, n. 22.
Rimbeau-Tricou, *façade des Chartrons*, n. 37.

Rippamonti, *allées de Tourny*, n. 11.
Rival et Albinet, *rue Ste. Catherine*, n. 79.
Rives (G.), *façade des Chartrons*, n. 110.
Rivière aîné, *rue Carpenteyre St. Michel*, n. 58.
Rivière aîné, Lartigue et Lafargue, *Chemin de St. Genès*, n. 59.
Rivière (F. A.), *façade des Chartrons*, n. 74.
Rivière (B.) et comp., *rue du Cerf-Volant*, n. 2.
Rivière frères, *quai de la Grave*, n. 65.
Robert (J. F.) et comp., *rue Saint-Remi*, n. 34.
Robin frères, *cours du Jardin Royal*, n. 52.
Robin-Gasquet, Rataboul et comp., *rue des Faussets*, n. 18.
Robineau (veuve), *rue des Argentiers*, n. 17.
Robles jeune, *fossés de l'Intendance*, n. 6.
Roche, *rue Dieu*, n. 7.
Rochery et comp., *façade des Chartrons*, n. 42.
Rochet fils, *à la fontaine St. Christoly.*
Rochon aîné et Bordéria, *rue Neuve*, n. 10.
Rochon (Joseph), *rue du Réservoir*, n. 12.
Rochon et Pomiers, *rue des Portanets*, n. 6.
Rodrigues et fils, *fossés des Tanneurs*, n. 19.
Rodrigues cadet, *idem*, n. 12.
Rodrigues et Perpignan, *rue du Chapeau Rouge*, n. 27 et 28.
Rodrigues (David), *rue du Cahernan*, n. 12.
Rodrigues-Alvarez, *rue d'Aquitaine.*
Rodrigues (J. et A.), *rue Figuière*, n. 15.
Rodrigues fils aîné, *rue des Carmes*, n. 3.
Rodrigues-Chevalier, *rue Bouhaut.*
Rogé, Léon et comp., *fossés de l'Hôtel de Ville*, n. 19.
Roget junior, *rue des Carmes*, n. 6.
Rolland et comp., *quai Bourgogne*, n. 134.
Roques (F.) et comp., *rue Puits Descazeaux*, n. 24.
Roques et Prévot, *quai Bourgogne.*

Rouan, *rue Sainte-Catherine*, n. 40.
Rouchon jeune, *rue des Ayres*, n. 57.
Roudier, *place St. André*, n. 4.
Rouède, *quai Bourgogne*, n. 91.
Rougé, *rue des Argentiers*, n. 20.
Rougier (Alex.), *rue du Château Trompette*, n. 2.
Roul, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 20.
Roulle aîné, *rue des Augustins*, n. 10.
Roulle (veuve), *chemin de Bayonne*, n. 4.
Rouquette, *rue Ste. Croix.*
Rouqueys aîné, *au Marché Neuf*, n. 1.
Roussac (Paul), *rue du Champ de Mars*, n. 16.
Rousse (B.) et comp., *rue St.-Esprit*, n. 4.
Rousse, *rue Poyenne*, n. 43.
Rousseau aîné, *Chemin du Roi, vis-à-vis la rue Lombard.*
Rousseau aîné, *rue Royale*, n. 5.
Roussel (P.) jeune et comp., *rue Ste. Colombe*, n. 1.
Roussel (Jules), *rue Ausone*, n. 2.
Rousson neveu, *fossés de l'Intendance*, n. 46.
Roux (B.) et comp., *rue St. Esprit*, n. 18.
Roux (F.) et comp., *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 58.
Rouy (veuve) et fils, *rue Ste. Eulalie*, n. 7.
Royre et Escrivan, *rue Rousselle*, n. 76.
Ruffet et Josserand, *place Puypaulin*, n. 18.

S.

Sabès (Pierre), *rue Neuve*, n. 19.
Sacriste fils, *rue Leyteire*, n. 26.
Saint-Amant aîné, *rue de la Fusterie*, n. 31.
Saint-Amant, *place du Champ de Mars*, n. 4.
Saint-Anac, *quai de la Grave*, n. 68.
Saint-Blancard fils aîné, *rue Borie*, n. 33.

Saint-Blancard, *rue Poyenne*, n. 6.
Saint-Cricq, *rue Raze*, n. 10.
Saint-Martin fils, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 8.
Saint-Pé, *grande rue du Palais Galien*, n. 116.
Sainte-Claire et Clausel, *rue Notre-Dame*, n. 38.
Salefranque, *rue des Caperans*, n. 13.
Sallèle neveu, *façade des Chartrons*, n. 4.
Salles (A.), *fossés St. Eloi*, n. 25.
Salles fils et Thieubert, *rue Voltaire*, n. 6.
Salesse fils, *façade des Chartrons*, n. 23.
Samazeuilh, *rue Devise Saint-Pierre*, n. 4.
Sanchot, *fossés de l'Intendance*, n. 13.
Sandrié et Pouydebat, *rue Auzone*, n. 5.
Sansaric, *rue St. Dominique*, n. 5.
Sarail (veuve), *rue des Epiciers*, n. 2.
Sargos, *rue des Argentiers*, n. 30.
Sarrasin jeune, *quai Bourgogne*, n. 102.
Satgé, *place du Palais*, n. 10.
Saulnier aîné et Vernier, *rue St. Remi*, n. 59.
Saurin (P.), *rue de la Grande Taupe*, n. 78.
Sauvage (P.), *rue Notre-Dame, aux Chartrons*, n. 52.
Sauvage (J. B.), *au Pont St. Jean*, n. 4.
Sauvar et Mondon, *rue du Loup*, n. 9.
Schmit, *rue du Mirail*, n. 23.
Schroder, Schyler et comp., *façade des Chartrons*, n. 90.
Schlumberger (D.) et comp., *rue Devise St. Pierre*, n. 22.
Schlumberger, Gros jeune et comp., *idem*, n 9.
Schutte (Daniel), *façade des Chartrons*, n. 81.
Segrestan et comp., *rue Borie*, n. 33.
Seguin, *place Bourgogne*, n. 10.
Seguinaud et Fief-Martin, *quai de Bacalan*, n. 149.
Seignan aîné, *rue Rousselle*, n. 69.

Sejean, *rue Rousselle*, n. 20.
Senac, *place Bourgogne*, n. 9.
Senègre (J. F.), *rue Esprit des Lois*, n. 5.
Sengenès, *quai Bourgogne*, n. 103.
Sengenès fils aîné, *rue Nationale*.
Seris, *rue Renière*, n. 11.
Serres (P.) et comp., *rue Rousselle*, n. 13.
Sensine et Renouil, *façade des Chartrons*, n. 112.
Servan, *rue Condillac*, n. 50.
Servières, *rue Traversière, aux Chartrons*, n. 86.
Sevènes cadet, *rue Rousselle*, n. 63.
Sicard (D.), *rue Rousselle*, n. 53.
Sicart, *rue Piliers de Tutelle*, n. 1.
Sicher, *quai Bourgogne*, n. 113.
Sigret, *façade des Chartrons*, n. 62.
Simonetti, *grand cours de Tourny*, n. 71.
Sipière (Joseph), *rue Rousselle*, n. 22.
Sompeyrac (Louis), *rue Fondaudège*, n. 67.
Sompeyrac fils, *rue Poitevine*, n. 33.
Sorbé aîné, *rue des Allemandiers*, n. 13.
Sorbé (Lormont), *rue St. Remi*, n. 53.
Sorbé (J.) et fils, *rue du Parlement St. Pierre*, n. 51.
Soulari, *rue Rousselle*, n. 61.
Soulié-Jonca fils, *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 47.
Soulière, *rue Dieu*, n. 16.
Soulignac, *rue Ste. Colombe*, n. 6.
Sourget et comp., *rue Notre-Dame*, n. 59.
Southard (Edw.), *façade des Chartrons*, n. 118.
Spitalier, *idem*, n. 27.
Sprenger et comp., *idem*, n. 113.
Stehelin, *idem*, n. 70.
Subercazaux et comp., *rue Ducasse*, n. 17.
Sudreau frères, *rue Ausone*, n. 8.
Sudreau aîné, *rue des Allemandiers*, n. 11.
Sulzer-Wart fils et comp., *pavé des Chartrons*, n. 11.

T.

Tajan (R.), *rue Leyteire*, n. 25.
Tallieu fils, *rue Bouquière*, n. 58.
Tandonet frères, *place Bourgogne*, n. 11.
Tardieu frères et comp., *fossés Bourgogne*, n. 44.
Tastet et comp., *rue Raze*, n. 24.
Taudin aîné, *place du Marché Neuf*, n. 16.
Tauzin fils (Et.) et comp., *quai de la Grave*, n. 53.
Tauzin (Vincent), *rue du Parlement St. Pierre*, n. 19.
Tenet frères jeunes, *rue du Moulin*, n. 16.
Ternaux et fils, *rue St. Remi*, n. 16.
Tessier (J.), *rue Maucoudinat*, n. 15.
Tessier (C. L.), *rue des Ayres*, n. 46.
Teulade et Laurent, *rue des Bahutiers*, n. 28.
Teycheney, *rue Esprit des Lois*, n. 17.
Theron fils aîné et Trochon, *rue St. Remi*, n. 65.
Thevenard, *place du Palais*, n. 11.
Thèze, *rue Duplessis*, n. 4.
Thierry (J. N.), *rue des Trois Conils*, n. 31.
Thilhac jeune, *rue des Ayres*, n. 68.
Thomas (Prosper), *rue Judaïque St. Seurin*, n. 12.
Thomassin, *cours du Jardin Public*, n. 7.
Tilhac fils, *rue Neuve*, n. 42.
Tillemann, *pavé des Chartrons*, n. 10.
Tissot et comp., *rue du Chapeau-Rouge*, n. 10.
Toussan (André), *rue Rousselle*, n. 72.
Trigant et Ganseford, *place du Palais*, n. 1.
Tristan-Latour, *rue Roland*, n. 4.
Troplong et comp., *rue du Parlement St. Pierre*, n. 53.

Tureune, *rue St. James*, n. 7.
Turenne (veuve), *fossés St. Eloi*, n. 22.
Turenne fils, *grande rue St. Jean*, n. 89.
Turette et comp., *rue du Chai des Farines*, n. 2.
Turgis (veuve), *rue St. James*, n. 5.

V.

Vacher, *rue Bouffard*, n. 19.
Vaissier père, *fossés Bourgogne*, n. 28.
Vaissier fils, *rue St. Pierre.*
Vallet (J. J.), *rue Raze*, n. 6.
Verdalle aîné, *place d'Aquitaine*, n. 8.
Verdalle (Joseph), *rue du Parlement St. Pierre*, n. 52.
Verdelet aîné et comp., *rue Rousselle*, n. 51.
Vergnes (Delphin), *rue Neuve*, n. 31.
Vergnes (J.), *rue Ausone*, n. 7.
Vergnes neveu, *quai Bourgogne*, n. 117.
Vergniolle (P.), *rue Royale*, n. 12.
Verlet et comp., *fossés St. Eloi*, n. 8.
Verneuil (P.) neveu, *rue des Argentiers*, n. 33.
Viard et Chaigneau (François), *quai Bourgogne*, n. 142.
Vidal (Etienne), *façade des Chartrons*, n. 3.
Videau, *rue Renière*, n. 10.
Vielle et fils frères, *fossés Bourgogne*, n. 40.
Vielle (Bertrand), *idem*, n. 48.
Vigné (R.) et Miailhe jeune, *quai Bourgogne*, n. 132.
Vigneau (François), *rue Ausone*, n. 9.
Vigneau (J.), *rue du Cloître*, n. 23.
Vigneau fils, *Marché Royal*, n. 12.
Vignes et neveu, *hôtel de la Monnoie.*
Vignes (Paul) et fils, *rue du Grand Cancera*, n. 26.
Vignolles (J. M.) et comp., *rue Rousselle*, n. 51.

Vignolles (Louis) et comp., *grande rue St. Jean*, n. 3.
Vigourous (veuve) et comp., *rue Marchande*, n. 12.
Villalon, *rue Arnaud-Miqueu*, n. 7.
Villaret (P.) et comp., *rue St. Remi*, n. 12.
Vinsot (M^lle.), *rue Bouffard*, n. 31.
Violett (James) et comp., *rue du Parlement Ste. Catherine*, n. 46.
Voisin, Chadeuil et comp., *rue Poyenne*, n. 36.
Von-Hemert frères, d'Egmont et comp., *façade des Chartrons*, n. 65.
Von-Mehren (C. C.) et comp., *idem*, n. 78.

W.

Walter et Johnston (D.), *pavé des Chartrons*, n. 18.
Weill (Gabriel) et fils aîné, *rue Poitevine*, n. 10.
Weinsurle (C.), et comp., *rue Porte-Dijeaux*, n. 9.
Weltner (P. J.) et comp., *rue Charron*, n. 22.
Wetzel (J. D.) et comp., *rue Poitevine*, n. 46, et *rue Neuve du Palais*, n. 8.
Wilhelmy et Ichon, *rue Borie*, n. 18.
Withfooth, *cours de Tourny*, n. 65.
Wustenberg, *pavé des Chartrons*, n. 1.

Y.

Ybarrondo, *fossés de l'Intendance*, n. 14.
Ynigo, *allées de Tourny*, n. 15.
Yon, *place St. Projet*, n. 14.

Z.

Zangronitz, *façade des Chartrons*, n. 22.
Zibelin, *rue St. Remi*, n. 63.
Zulauff (J. M.), *cours du Jardin Public*, n. 101.
Zuniga, *rue Esprit des Lois*.

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

FOIRES.

Bordeaux. Il y a deux foires principales : la première commence le 1^er^. Mars, et la seconde le 15 Octobre ; elles durent quinze jours. On y expose en vente des bijouteries, étoffes, cotons, etc. : elles tiennent sur le port, la place Royale et dans la Bourse ; les autres ne durent qu'un jour.

La foire dite Saint-Fort se tient le 16 Mai, sur la place des Capucins, le cours d'Albret, la place Dauphine et le grand cours de Tourny. Bétail et diverses autres marchandises.

Les 1^er^. Juin, 16 Juillet, 16 Août et 29 Septembre, il se tient une foire sur les fossés des Tanneurs, des Carmes, de Saint-Eloi et rue Sainte-Eulalie. On expose à ces quatre foires toute espèce de marchandises.

JANVIER.

Bazas, le 2.....	2 *j.*	le 1^er^. mercr....	1 *j.*
Blasimon, 5 et 6.	2	Guîtres, le 13.....	1
Cadillac sur Dordogne, le 15 ...	2	La Réole, 2^e^. sam.	1
Castelmoron, le 17.	2	Laruscade, le 2...	1
Castets, 1^er^. lund.	2	Lesparre, le 7....	2
Castillon, 1^er^. lun.	2	Libourne, 2^e^. mar.	1
Coutras, le 20.....	2	Monségur, le 2 et le 1^er^. vendredi.	1
Créon, le 17.....	2	Pellegrue, 2^e^. mer.	1
Etauliers, 2^e^. mar.	1	Rauzan, 1^er^. sam.	1
Galgon, 1^er^. lund.	1	Sauveterre, le 25 et le 1^er^. mardi.	1
Gensac, 1^er^. lund.	1	St. Macaire, le 7..	1
Grignols, le 17 et			

St. Paul, le 25.... 1 *j.*
St. Savin, 1^er. lun. 1
St. Selve, le 17... 1
S. Médard de Guizier, 2^e. jeudi... 1 *j.*
Taillan (le), le 13. 1

FÉVRIER.

Blasimon, le 5.... 1 *j.*
Cadillac sur Garonne, le 24.... 1
Castets, 1^er. lund. 1
Castillon, le 24 et le d^er. lundi..... 1
Contras, le 4..... 1
Etauliers, 2^e. mar. 1
Galgon, 1^er. lund. 1
Gensac, le 3 et le 1^er. lundi..... 1
Grignols, 1^er. mer. 1
Landiras, le 3..... 2
La Réole, 2^e. sam. 1
Libourne, 2^e. mar. 1
Monségur, 1^er. ven. 1
Pellegrue, 2^e. mer. 1 *j.*
Rauzan, le 3 et le 1^er. samedi..... 1
Sablons, le 3..... 1
Saint-Laurent en Cubzagais, le 3. 1
St. Loubès, le 3. 1
St. Savin, 1^er. lun. 1
St. Médard de Guizier, 2^e. jeudi... 1
Ste. Eulalie d'Ambarès, le 3. 1
Sauveterre, le 1^er. mardi..... 1
Vayres, le 3..... 1

MARS.

Aillas, le 10..... 1 *j.*
Auros, le 15..... 1
Bazas, le 20..... 2
Blasimon, le 5.... 1
Branne, le 20..... 1
Castets, 1^er. lund. 1
Castillon, d^r. lun. 1
Cavignac, le 25... 1
Etauliers, le 1^er... 1
Galgon, 1^er. lund. 1
Gensac, 1^er. lund. 1
Grignols, 1^er. mer. 1
Langon, le 1^er..... 2
La Réole, 2^e. samedi et le 21... 1
Libourne, 2^e. mar. 1 *j.*
Monségur, 1^er. ven. 1
Pauillac, le lundi gras..... 1
Pellegrue, le 19 et le 2^e. mercr..... 1
Preignac, 2^e. lun. 1
Rauzan, 1^er. sam. 1
St. Médard de Guizier, 2^e. jeudi.. 1
St. Savin, 1^er. lund. 1
Ste. Foi, le 20.... 1
Sauveterre, le 1^er. mardi..... 1

AVRIL.

Aillas, le 10..... 1 *j.*
Auros, le 15..... 1
Barsac, le 30..... 1
Bazas, le 4..... 2
Blasimon, le 5 et le 15..... 2
Blaye, le 15..... 2
Captieux, le 29.... 2
Castets, 1^er. lundi. 2
Castillon, d^r. lun. 2
Etauliers, 2^e. mar. 2
Galgon, 1^er. lund. 2
Gensac, 1^er. lund. 1
Grignols, 1^er. mer. 1
Guîtres, le 30..... 1
Labescau, le 1^er.. 1 *j.*
Lagorce, le 14.... 1
La Réole, 2^e. sam. 1
Libourne, 2^e. mar. 1
Monségur, le 25 et le 1^er. vendredi. 1
Pellegrue, 2^e. mer. 1
Pujols, le 25..... 1
Rauzan, 1^er. sam.. 1
St. Médard de Guizier, 2^e. jeudi.. 1
St. Paul, le 30..... 1
St. Savin, 1^er. lund. 1
Sauveterre, le 1^er. mardi..... 1

MAI.

Aillas, le 9..... 1 *j.*
Audenge, le 18.... 1
Auros, le 13..... 1
Blanquefort, 1^er. dimanche..... 1
Blasimon, 5..... 2
Branne, le 19..... 1
Budos, le 26..... 1
Cabanac, le 25.... 1
Cadillac sur Garonne, le 6..... 1
Captieux, le 25... 1
Castets, 1^er. lund.. 1
Castillon, d^r. lun. 1
Castres, le 4..... 1
Coutras, 6 et 23... 1
Créon, le 22..... 1
Etauliers, 2^e. mar. 1
Galgon, 1^er. lundi. 1
Gensac, le 9 et le 1^er. lundi..... 1 *j.*
Grignols, 1^er. mer. 1
Hosteins, le 22.... 1
Labescau, 1 et 31. 1
Labrède, le 1^er.... 1
Lagorce, le 14..... 1
Landiras, le 22.... 1
Langon, le 8..... .. 2
La Réole, 2^e. sam. 1
Laruscade, le 17.. 1
Lerm, le 22..... 1
Libourne, 2^e. mar. 1
Monségur, 1^er. ven. 1
Noaillan, le 26.... 1
Pellegrue, 2^e. mer. 1
Préchac, le 2..... 1
Rauzan, le 22 et le 1^er. samedi... 1

St. Denis, le 16... 1 *j.*
St. Loubès, le 1^er^. 1
St. Médard de Guizier, 2^e^. jeudi... 1
St. Médard en Jalle, le 5..... 1
St. Morillon, le 14. 1
Salles, le 12..... 1 *j.*
Sauveterre, le 3 et le 1^er^. mardi..... 1
St. Savin, le 1^er^. et le 1^er^. lundi..... 1
Uzeste, le 16..... 1
Villandraut, le 9.. 1

JUIN.

Auros, le 1^er^..... 1 *j.*
Baulac, le 8..... 1
Bazas, le 25..... 2
Begadan, le 24.... 2
Blasimon, 1, 5 et 24. 1
Blaye, le 24..... 1
Budos, le 30..... 1
Castets, 1^er^. lundi. 1
Castillon, le 11 et le dernier lundi. 1
Cestas, le 9..... 1
Coutras, le 25..... 1
Créon, le 30..... 1
Etauliers, 2^e^. mar. 1
Galgon, 1^er^. lund. 1
Gensac, 1^er^. lund. 1
Grignols, 1^er^. mer. 1
Guîtres, le 11..... 1
Labescau, le 28... 1
Labrède, le 25..... 1
Lagorce, le 13..... 1
Landerouat, le 24. 1
Langon, le 19..... 1
La Réole, le 30 et le 2^e^. samedi.... 1
Libourne, le 1^er^... 2
Idem, le 2^e^. mar. 1
Listrac, le 24..... 1
Macau, le 24..... 1 *j.*
Monségur, 1^er^. ven. 1
Naujac, commune de Gaillan, le 30. 1
Pellegrue, le 11 et le 2^e^. mercredi. 1
Podensac, le 11... 1
Preignac, 2^e^. lund. 1
Pujols, le 29..... 1
Rauzan, 1^er^. sam. 1
Rions, le 24..... 1
Roaillan, le 15.... 1
St. Ciers-Lalande, le 24..... 1
Ste. Foi, 1^er^. sam. 1
St. Léger, le 1^er^... 1
St. Loubès, le 29. 1
S. Médard de Guizier, 2^e^. jeudi... 1
St. Médard en Jalle, le 9..... 1
St. Savin, 1^er^. lun. 1
St. Symphorien, le 2..... 1
Sauvetere, 1^er^. ma. 1
Vayres, le 24..... 1
Villagrins, le 24.. 1

JUILLET.

Aillas, le 4..... 1 *j.*
Auros, le 15..... 1
Baulac, le 31..... 1
Blasimon, le 5.... 1
Cadillac sur Garonne, le 22..... 2
Castelnau, le 26.. 2
Castets, 1er. lund.. 1
Castillon, le dernier lundi..... 1
Cestas, le 27..... 1
Etauliers, le 23.... 1
Galgon, 1er. lund. 1
Gensac, 1er. lund. 1
Gradignan, le 1er. lundi..... 1
Grignols, 1er. mer. 1
Labescau, le 30.... 1
Lagorce, le 17..... 1
Lapouyade, le 23.. 1
La Réole, 2e. sam. 1 *j.*
Laruscade, le 24.. 1
Lerm, le 31..... 1
Libourne, 2e. mar. 1
Monségur, 1er. ven. 1
Noaillan, le 22.... 1
Pellegrue, 2e. mer. 1
Pujols, le 25..... 1
Rauzan, 1er. sam.. 1
St. Christoly, le 26. 3
St. Emilion, le 22. 1
St. Laurent, le 22. 1
S. Médard de Guizier, 2e. jeudi... 1
St. Savin, le 12 et le 1er. lundi..... 1
Savignac, le 21.... 1
Sauveterre, 1er. ma. 1
Villandraut, le 8.. 1
Uzeste, le 2..... 1

AOUT.

Aillas, le 14. ..... 1 *j.*
Arbanats, le 13.... 1
Auros, le 8..... 1
Bazas, le 30..... 2
Blasimon, les 5 et 29..... 1
Branne, le 3. 1
Benon et St. Laurent, le 26..... 1
Cabanac, le 16.... 1
Castelnau, le 1er.. 1
Castets, le 25 et le 1er. lundi..... 1
Castillon, le dernier lundi..... 1
Castres, le 8..... 1 *j.*
Coutras, 1er. et 29. 1
Créon, le 14..... 1
Etauliers, 2e. mar. 1
Galgon, 1er. lun... 1
Gauriaguet, le 22. 1
Gensac, le 24 et le 1er. lundi..... 1
Grignols, le 13 et le 1er. mercredi. 1
Guîtres, le 16..... 1
Illats, le 17..... 1
Labescau, le 29... 1
Labrède, le 29.... 1
Lagorce, le 25.... 1

Lamarque, le 24. 3 *j.*
Landiras, le 17.... 1
La Réole, le 1^er^. et le 2^e^. samedi.... 1
Laruscade, le 17.. 1
La Sauve, le 16.. 1
Lesparre, le 16... 2
Libourne, 2^e^. mar. 1
Listrac, le 16..... 1
Macau, le 16..... 1
Monségur, le 10 et le 1^er^. vendredi. 1
Pauillac, le 12..... 1
Pellegrue, 2^e^. mer. 1
Pujols, le 16..... 1
Rauzan, le 10 et le 1^er^. samedi... 1
Rions, le 25..... 1
Roaillan, le 20.... 1
St. André de Cubzac, le 16..... 1 *j.*
St. Ciers Lalande, le 29..... 1
S. Laurenten Cubzagais, le 10.... 1
St. Denis, le 10... 1
St. Médard en Jalle, le 20..... 1
S. Médard de Guizier, 2^e^. jeudi.. 1
St. Savin, 1^er^. lun. 1
St. Selve, le 10... 1
St. Sulpice, le 28. 1
Savignac, le 17... 1
Sauveterre, le 6... 2
Idem 1^er^. mard. 1
Vayres, le 15..... 1
Villandraut, le 2. 1
Uzeste, le 16..... 1

SEPTEMBRE.

Aillas, le 30..... 1 *j.*
Audenge, le 18.... 1
Auros, le 21..... 1
Barsac, le 1^er^..... 1
Benon et St. Laurent, le 12..... 1
Blasimon, les 5 et 25..... 1
Bourg, le 1^er^..... 8
Captieux, le 22... 1
Castelmoron, le 21. 1
Castets, 1^er^. lundi. 1
Castillon, le dernier lundi..... 1
Créon, le 29..... 1
Etauliers, le 29... 1
Galgon, 1^er^. lun... 1 *j.*
Gensac, 1^er^. lun.. 1
Grignols, 1^er^. mer. 1
Guîtres, le 14. ... 1
Lagorce, le 15.... 1
Landerrouat, le 8. 1
Langon, le 29..... 2
La Réole, 2^e^. sam. 1
Laruscade, le 10.. 1
Lerm, le 14..... 1
Libourne, 2^e^. mar. 1
Monségur, le 14 et le 1^er^. vendredi. 1
Noaillan, le 27.... 1
Pellegrue, le 29 et le 2^e^. mercredi. 1

Pauillac, le 1er.... 1 j.
Portets, 1er. lun... 1
Préchac, le 7..... 1
Preignac, 2e. lun.. 1
Rauzan, 1er. sam. 1
St. Estèphe, le 7.. 1
Ste. Foi, le 1er.... 1
St. Hélene, le 15.. 2
St. Médard de Guizier, 2e. jeudi.. 1
St. Morillon, le 14. 1 j.
St. Savin, le 1er. et le 1er. lundi..... 1
St. Symphorien, le 2..... 1
Sauveterre, le 1er. mardi..... 1
Vayres, le 21..... 1
Villandraut, le 5.. 1
Uzeste, le 9..... 1

OCTOBRE.

Auros, le 7..... 1 j.
Blasimon, le 5..... 1
Blaye, le 18..... 1
Cadillac sur Garonne, le 28.... 2
Castelnau, le 1er.. 1
Castets, 1er. lund. 1
Castillon, le 18 et le dernier lundi. 1
Coutras, le 5..... 1
Etauliers, 2e. mar. 1
Galgon, 1er. lund. 1
Gensac, 1er. lun.. 1
Grignols, 1er. mer. 1
La Réole, 2e. sam. 1
Libourne, 2e. mar. 1 j.
Monségur, 1er. ven. 1
Pellegrue, 2e. mer. 1
Préchac, le 6..... 1
Pujols, le 9..... 1
Rauzan, le 22 et le 1er. samedi... 1
Roaillan, le 18.... 1
St. André de Cubzac, le 28..... 1
St. Denis, le 9.... 1
St. Médard de Guizier, 2e. jeudi.. 1
St. Savin, 1er. lun. 1
Sauvetere, 1er. ma. 1

NOVEMBRE.

Aillas, le 28..... 1 j.
Bazas, le 11..... 2
Blanquefort, le 1er. dimanche..... 1
Blasimon, 5 et 11. 1
Blaye, le 25..... 1
Cadillac, le 25.... 1
Castets, 1er. lun... 1
Castillon, dernier lundi..... 1 j.
Castres, le 12..... 1
Coutras, le 2..... 1
Créon, le 30..... 2
Cubnezais, le 12.. 1
Etauliers, 2e. mar. 1
Galgon, 1er. lun... 1
Gensac, le 25 et le 1er. lundi..... 1

Grignols, le 25 et le 1er. mercredi. 1 *j.*
Landiras, le 11... 2
Langon, le 20..... 2
La Réole, le 2 et le 2e. samedi.... 1
Laruscade, le 13. 1
Lesparre, le 15... 2
Libourne, le 11... 2
Idem, 2e. mard. 1
Listrac, le 11..... 1
Monségur, 1er. ve. 1
Pauillac, le 11.... 1
Pellegrue, le 30 et le 2e. mercredi.. 1 *j.*
Podensac, le 25... 1
Rauzan, 1er. sam. 1
St. Loubès, le 2... 1
St. Médard de Guizier, 2e. jeudi... 1
St. Médard en Jalle, le 12..... 1
St. Savin, 1er. lun. 1
Salles, le 1er..... 1
Sauternes, le 5.... 1
Sauvetere, 1er. ma. 1

DÉCEMBRE.

Blasimon, le 5.... 1 *j.*
Bourg, le 10..... 1
Branne, le 13..... 1
Cadillac, le 13.... 1
Castets, 1er. lun... 1
Castillon, le 21 et dernier lundi... 1
Coutras, le 24..... 1
Etauliers, le 28.... 1
Galgon, 1er. lun.. 1
Gensac, 1er. lun.. 1
Grignols, 1er. mer. 1
Guîtres, le 13..... 1
Labrède, le 13.... 1
La Réole, 2e. sam.. 1
Libourne, 2e. ma. 1 *j.*
Monségur, 1er. ve. 1
Pellegrue, 2e. me. 1
Preignac. 2e. lun. 1
Pugnac, le 8..... 1
Rauzan, 1er. sam. 1
St. André de Cubzac, le 1er..... 1
St. Macaire, le 1er. 1
St. Médard de Guizier, 2e. jeudi.. 1
St. Savin, 1er. lun. 1
Sauveterre, le 6 et 1er. mardi..... 1

Foires dont les époques sont mobiles.

Bazas..... Le 1er. jour de marché de chaque mois..... 1 *j.*
Blanquefort... Le plus prochain dimanche du 8 Septembre..... 1

Bourg.....	Le samedi veille du dimanche de la Passion...	1 *j.*
Castelmoron..	Le jeudi avant le dimanche des Rameaux.....	1
	Le jeudi avant la Pentecôte.	1
Castelnau.....	Le 1^er^. samedi du Carême.	1
	La veille des Rameaux.....	1
	La veille de la Pentecôte..	1
	Le samedi avant la Toussaint.....	1
Coutras.....	La mi-Carême.....	1
Créon.....	La mi-Carême.....	1
	Le 1^er^. mercredi après la Quasimodo.....	1
Gradignan....	Le lendemain des courses aux chevaux.....	1
Grignols.....	Le lendemain de l'Ascension.....	1
	Le 1^er^. mercredi après St. Pierre.....	1
Guîtres.....	Le 1^er^. jeudi du Carême..	1
Landerronat..	Le lundi de Pâques.....	1
	Le lundi de la Pentecôte..	1
Laruscade.....	Le lundi de Pâques.....	1
La Sauve.....	Le lundi de Pâques.....	1
	Le lundi de la Pentecôte..	1
Lesparre.....	Le lendem. des Cendres.	2
	Le lundi ap. les Rameaux.	2
	Le lundi après la Trinité.	2
La Teste.....	Le lendem. de Pentecôte.	1
Les Sablons...	Le mardi de Pâques.....	1
Libourne.....	Le 10^e^. jour avant Pâques.	1
Pauillac.....	Le merc. après Pentecôte.	1
Rauzan.....	Le 1^er^. vendr. du Carême.	1
Sauveterre....	Le mardi de Pâques.....	1
	Le mardi de la Pentecôte.	1
St. André de Cubzac.....	Le jeudi gras.....	1
	Le vendredi saint.....	1

MARCHÉS.

BORDEAUX.

La place Fondaudège, *tous les jours.*
Le quai des Chartrons, depuis la maison Fenwick jusqu'à Bacalan, *tous les jours.*
La place St. Seurin, dite *Allées d'Amour,* l'allée des Noyers, l'allée Boutaut, *idem.*
Les places Féger, St. Louis, et le nouveau marché des Chartrons, *idem.*
La place Bourgogne, *idem.*
La place du Maucaillou, *idem.*
Le quai de la fontaine de la Grave et celui du pont de la Manufacture, *idem.*
La grande place des Capucins, *idem.*
La place intérieure des Capucins, *idem.*
La grande place d'Aquitaine, *idem.*
La place intérieure d'Aquitaine, *idem.*
La place des Augustins, *idem.*
Le nouveau Grand Marché, *idem.*
La place St. Projet, *idem.*
La place des Grands Hommes, *idem.*
La place Tourny, *idem.*
Les cale et place du Chapeau-Rouge, *idem.*
La place des Capucins, pour les veaux, *les lundi, mercredi et samedi.*
Les fossés Bourgogne, *les lundi et mercredi.*
Le quai entre le pavillon de la Police et la fontaine de la Grave, *les lundi et mardi.*
La place Mériadeck, *les mercredi et samedi.*
La place du Marché Neuf, compris la rue des Faures, la partie des fossés Bourgogne jusqu'à la rue de l'Observance, y compris la place Canteloup et partie de la rue Ducasse, *le lundi.*
La place du Marché Royal, *le samedi.*

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Blaye, *les mercredi* et *samedi.*
Bourg, *mardi* et *samedi.*
Laruscade, *le mercredi.*
Saint-Ciers Lalande, *le dimanche.*
Saint-Savin, *le lundi.*

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Libourne, *les mardi* et *vendredi.*
Brannes, *le jeudi.*
Castillon, *le lundi.*
Coutras, *le samedi.*
Galgon, *le lundi.*
Gensac, *le lundi.*
Guîtres, *le jeudi.*
Pujols, *le jeudi.*
Rauzan, *le samedi.*
Saint-Emilion, *le jeudi.*
Sainte-Foi, *le samedi.*
Saint-Médard de Guizière, *le jeudi.*

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

La Réole, *le samedi.*
Monségur, *le vendredi.*
Sauveterre, *le mardi.*

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bazas, *le samedi.*
Grignols, *le mercredi.*
Langon, *le vendredi.*
Villandraut, *le jeudi.*

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Cadillac, *le samedi.*
Castelnau, *le samedi.*
Créon, *le mercredi.*
Labrède, *le samedi.*
Langoiran, *le mardi.*
Léognan, *les lundi* et *samedi.*
Podensac, *le mardi.*
Portets, *le mercredi.*
Preignac, *le lundi.*
St. André de Cubzac, *le samedi.*
Saint-Loubès, *le lundi.*
Salles, *le lundi.*
La Teste, pour la vente de la résine et autres substances de cette nature, *le mardi* et *le vendredi.*

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Lesparre, *le samedi.*
Pauillac, *le lundi*, mais il se tient *le dimanche.*

TABLE DES MATIÈRES.

Académie de Bordeaux, *pag.* 324.
— des sciences, belles-lettres et arts, 334.
Administrations militaires, 131.
Agents de change, 365.
Ambassadeurs près les cours étrangères, 50.
— près le Roi de France, *id.*
Amirauté de France, 118.
Arbitres et experts de commerce, 363.
Archevêché de Bordeaux, 124.
Archives du département, 181.
Association paternelle des chevaliers de de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, 247.
Avocats à la cour royale de Bordeaux, 138.
— au conseil du Roi et à la cour de cassation, 70.
Avoués. (*Ils sont à la suite des tribunaux auxquels ils appartiennent*).
Bains flottants de rivière, 332.
Banque de France, 340.
— de Bordeaux, 341.
Bateaux à vapeur, 346.
Bibliothèque publique, 327.
Bourse de Bordeaux, 364.
Bureau de garantie, 284.
— des nourrices, 340.
— de bienfaisance, 241.
Cabinet d'histoire naturelle, 327.
Caisse d'épargnes, 342.
— hypothécaire. 344
Chambre des Pairs, 72.
— des Députés, 78.
— de commerce, 364.
Château Royal, 214.

Chirurgiens, *pag.* 349.
— dentistes, 351.
— herniaires, 352.
Clergé de France, 96.
Collége royal de Bordeaux, 324.
— de Libourne, 326.
— de la Réole, *ibid.*
Colonies Françaises, 119.
Commissaires-priseurs, 149.
— de police, 225.
Commissionnaires des rouliers, 322.
Compagnies d'assurances, 345.
Conseils du Roi, 62.
Conseil d'état, 65.
— de préfecture, 173.
— général du département, 174.
— de salubrité du département, 181.
— municipal, 224.
Consuls des puissances étrangères, 250.
Contributions directes et du cadastre (Direction des) 266.
Contributions indirectes, 269.
Cour de cassation, 103.
— des comptes, 106.
— royale de Bordeaux, 133.
— d'assises, 138.
Courriers, (Arrivée et départ des) 299.
Courses aux chevaux, 185.
Courtiers de commerce, 365.
Culte protestant, 128.
— hébraïque, *ibid.*
Cures et succursales de Bordeaux, 125.
Départements, (Noms des) 111.
Dépôt des vénériens et des filles publiques, 230.
— de vaccin, 238.
— royal d'étalons, 185.
Diligences, (Administration des) 316.
Douanes, (Administration des) 254.

Dunes. (Ensemencement des) *pag.* 254.
Eaux minérales, 339.
Echelle centésimale des degrés d'alcool aux eaux-de-vie et esprits, 283.
Ecole de médecine et de chirurgie des hospices, 237.
— gratuite de dessin, 327.
— chrétiennes, 328.
— de théorie commerciale, *ibid.*
— d'hydrographie, *ibid.*
— de natation, 332.
— royale d'équitation, *ibid*
— royale secondaire de médecine, 356.
— royale d'accouchements, *ibid.*
Enregistrement et domaines, (Direction générale de l') 262.
Entrepôt réel, *ibid.*
Etat-major général de l'armée, 114.
Etat politique du département, 172.
Foires de Bordeaux, 424.
— du département, *ibid.*
— mobiles, 431.
Forêts, (Direction générale des) 265.
Galerie des tableaux, 327.
Gardes du corps du Roi, 57.
Garde municipale, 230.
Gendarmerie royale, 131.
Gouverneurs des maisons royales, 61.
— et commandants des divisions militaires, 114.
Herboristes, 353.
Hospices du département, 231.
— de Bordeaux, 233.
Huissiers. (*Ils se trouvent après chacun des tribunaux près lequel ils exercent*). 167.
Institutions et pensions de Bordeaux, 325.
Institutions hors de Bordéaux, 325.
Intendance militaire, 130.

Intendance sanitaire du département, *pag.* 182.
Interprètes jurés des langues étrangères, 361.
Jardin et cours de botanique, 327.
Juges de paix de Bordeaux, 150.
— des cantons ruraux, 157.
— du département. (*Ils sont à la suite des tribunaux de première instance du département, pag.* 160).
Jury de médecine, 183.
Lazaret de Marie-Thérèse, *ibid.*
Loterie royale, 268.
Louveterie, 265.
Mairie de Bordeaux, 214.
— du département, 186.
Maison du Roi, 52.
— de S. A. R. M. le Dauphin, 58.
— de S. A. R. M^me^. la Dauphine, *ibid.*
— de S. A. R. Madame, duchesse de Berri, 59.
— de LL. AA. RR. M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, 60.
— militaire du Roi, 56.
— des dames Ursulines, 330.
— des dames de la Foi, *ibid.*
— de la Réunion, 331.
— du Sacré Cœur, *ibid.*
— de Marie-Thérèse, *ibid.*
— d'éducation de M^lle^. Loustalet, 332.
Manufacture royale des tabacs, 284.
Marchés de Bordeaux, 433.
— du département, 434.
Maréchaux de France, 114.
Marées devant Bordeaux, 4.
Marine, (Administration de la) 248.
Médecins, 347.
— vétérinaires, 352.
Ministères, 88.
Monnoie de Bordeaux, 267.
Mont-de-Piété, 239.

Musée de Bordeaux, *pag.* 326.
Naissances et alliances des princes et princesses de l'Europe, 35.
Négociants de Bordeaux, 376.
Notaires de Bordeaux, 154.
— de l'arrondissement, 157.
— du département. (*Ils sont à la suite des tribunaux*). 160.
Octroi de Bordeaux, 285.
Officiers de santé, 350.
Onzième division militaire, 129.
Ordres de France, 85.
Pépinière départementale, 183.
Pharmaciens, 352.
Poids et mesures, (Administration des) 293.
Poids public, (Régie du) *ibid.*
Police du port et de la rade, 252.
Ponts et chaussées, (Corps royal des) *ibid.*
Pont de Bordeaux, 254.
— de Libourne, *ibid.*
Postes aux lettres, (Administration des) 297.
— maritime, 308.
— aux chevaux, 315.
Poudres et salpêtres, 132.
Préfecture, (Administration de la) 173.
Recette générale, 267.
Receveurs particuliers de Bordeaux, *ibid.*
Rois et Reines de France de la 3e. race, 32.
Roulages accélérés, 321.
Sages-femmes, 357.
Séminaire, (Grand) 125.
— petit, *ibid.*
— de Bazas, *ibid.*
Société de charité maternelle, 246.
— philomathique, 338
— linnéenne d'émulation, *ibid.*
— royale de médecine, 354.
Sourds-Muets, (institution royale des) 329.

Sous-Préfectures du département, *pag.* 186.
Table de réduction en francs des pièces d'or et d'argent de 3, 6, 24 et 48 liv., 369.
Tableau de dépréciat. du papier monnoie, 372.
Tarif des frais de roulage et de pesage des marchandises à la douane, 259.
— des droits à percevoir à la circulation des boissons, 280.
— du droit général de consommation sur les eaux-de-vie, *ibid.*
— des droits à percevoir sur les boissons, à l'entrée de la ville, *ibid.*
— des droits de mouvement d'entrée et d'octroi pour le vin, 282.
— général des droits d'octroi, 285.
— des droits à percevoir sur les objets qui passent en transit ou passe-debout, 290.
— du droit à percevoir sur les boissons qui seront entreposées à domicile, 298.
— des droits de pesage, jaugeage et mesurage, 293.
— du prix des chevaux de poste, 315.
— concernant les interprètes jurés, 362.
Tribunal de première instance de Bordeaux, 142.
— de Blaye, 160.
— de Libourne, 162.
— de la Réole, 165.
— de Bazas, 168.
— de Lesparre, 170.
— de commerce de Blaye, 359.
— de Libourne, *ibid.*
— de Bordeaux, 360.
Vivres frais pour la marine, 340.

RACLE,

Imprimeur et fondeur en caractères, rue Sainte-Catherine, n°. 74.

Tient magasin en gros et en détail de toutes sortes de papiers, registres, grands livres, journaux rayés et bâtonnés en rouge ou en noir, carnets, polices d'assurance, connoissements, lettres de voiture, encre de toutes couleurs, plumes de toutes qualités, cires, pain à cacheter, boîtes de carton de toutes dimensions, écritoires, porte-feuilles de voyage et autres; lettres de change, de voiture, etc., et généralement tous les objets nécessaires dans les bureaux et comptoirs. On trouve aussi chez lui tous les articles relatifs au dessin, tels que papier vélin, crayons de toutes couleurs, porte-crayons, gomme élastique, règles, etc.

Il prévient MM. les Percepteurs, qu'il tient toutes les impressions relatives aux poursuites à exercer contre les contribuables.

Son imprimerie, assortie en caractères de tous genres, lui donne la facilité d'exécuter avec célérité les ouvrages qui lui seront confiés.

Il se charge aussi de la gravure en relief sur cuivre et acier, de griffes, timbres secs et autres objets du même genre.

AY
839
B6C3
1826

Calendrier de la ville de Bordeaux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY